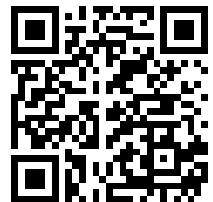

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

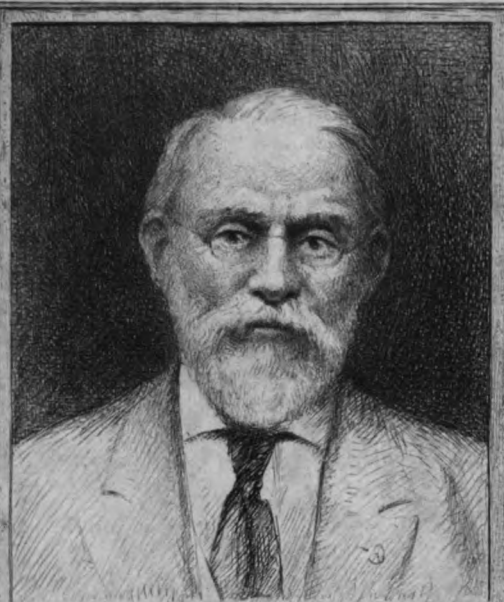
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 512450 DUPL



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1902 April 1932

La Revue

Savoisienne

*L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité
entière des opinions qu'il émet*

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1918

Cinquante-neuvième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

1918

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

D^r C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
D^r F. DAGAND (1815 † 1886) | D^r THONION (1830 † 1917)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.



Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51^e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.



Alfred-Joseph BARD DE COUANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109^e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1^{er} décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416^e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).








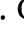


Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 107^e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé à l'ambulance allemande de Blanzly (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES


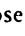
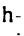

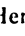


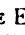
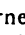


Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET  I †, archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.


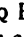

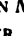


Trésorier honoraire : M. Jean RITZ  C †  I, compositeur de musique

COMITÉ.









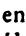








- Président :** M. F. MIQUET  A, receveur honoraire des finances.
- Vice-Présidents :** MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ;
Isidore NANCHE  I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX  I,
professeur agrégé au Lycée Berthollet.
- Secrétaire perpétuel :** M. Marc LE ROUX  I, docteur ès-sciences,
conservateur du Musée.
- Secrétaire-adjoint :** M. G. LETONNELIER   A, archiviste
départemental de la Haute-Savoie.
- Archiviste :** M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-
Savoie.
- Bibliothécaire et trésorier :** M. François GARDIER .
- Membres du Comité :** MM. CARRON, LAVOREL, G^{al} MAILLOT et
G. MARTIN.
- Revue savoisienne :** Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
- Comité de rédaction :** Section historique et archéologique :
MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. — Section
scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philolo-
gique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.
- Commission des affaires agricoles et du domaine de Montrot-
tier :** MM. CROSET , D'ORLYÉ , PANNETIER, V. ROBERT .

MEMBRES D'HONNEUR.

- | DATE
d'admission | MM. |
|---------------------|--|
| 1887 | ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève. |
| 1906 | D'ARCOLLIÈRES  , secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à
Chambéry. |
| 1915 | BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C   , chef de la mission
militaire française à Athènes. |
| 1913 | BORDEAUX Henry   , homme de lettres, 44, rue du Ranelagh, à Paris. |
| 1892 | BRUCHET Max  I  , archiviste départemental, à Lille (Nord). |
| 1872 | CHANTRE Ernest   , ancien sous-directeur du Muséum des sciences
naturelles de Lyon, 37, cours Morand, à Lyon. |
| 1882 | DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève. |
| 1915 | DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-
Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique
à Anvers. |
| 1878 | DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève. |
| 1910 | FRUTTAS (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste. |
| 1881 | HOLLANDE  I  , directeur honoraire de l'École préparatoire à l'en-
seignement supérieur, à Chambéry. |
| 1916 | MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève. |
| 1916 | (de) MONTET Albert, à Corseaux (Vaud). |
| 1911 | MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève. |
| 1917 | PARSET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon. |

- 1916 PÉROUSE Gabriel  I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
- 1916 S. G. M^{re} PETIT Louis, archevêque d'Athènes.
- 1915 PLOÇQ Ernest  *, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
- 1881 REVIL Joseph  I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
- 1888 REVON Michel  *, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
- 1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
- 1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C  G C  *, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paolo, à Turin.
- 1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS.

- 1910 ABBY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
- 1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
- 1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1^{er} régiment d'infanterie italienne (Brigade du Roi).
- 1910 ANTHONIOZ Charles    A, sculpteur, à Genève.
- 1912 ANTHONIOZ Alfred   A  *, sculpteur, à Genève.
- 1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
- 1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.
- 1900 BALLEYDIER Louis  I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
- 1906 BARUT Jules  *, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
- 1916 BLANC Henri  *, étudiant en droit, à Chambéry.
- 1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
- 1912 BOUCHET Claudius, négociant, à Annecy.
- 1908 BOUGIER, Edm., sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
- 1913 BRIFFAZ François, docteur en médecine, à Bonneville.
- 1912 BROCADET A.-P., pharmacien, à Paris.
- 1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
- 1911 CALLIES Henri, industriel, à Annecy.
- 1903 CARLE Henri, capitaine d'infanterie, 29, avenue Jules Ferry, à Montluçon.
- 1895 CARNOT François   *, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
- 1909 CARRIER Maurice, avoué, à Bonneville.
- 1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
- 1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
- 1913 CAVARD  *, chef de bataillon au 30^e de ligne, à Annecy.
- 1913 CHOLLEY André  *, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
- 1909 COCHON Jules   O I  *, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
- 1903 COSTA DE BEAUPEGARD (C^{te} Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
- 1911 COSTAZ Gabriel  A, directeur du Syndicat agricole de la H^{te}-Savoie, à Annecy.

CROLARD A. et LE ROUX M. Les gisements de lignite de Thorens et d'Entrevernes	94
SERAND J. Une excursion à la mine d'Entrevernes en 1861.	95
GORCEIX et LE ROUX. Sur la formation des gorges du Fier.	134
MIQUET F. Note sur les anciens orpailleurs du Chéran	136
SERAND J. Règlement de pêche du lac d'Annecy en 1755.	138

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Toponymique savoyard dans le vocabulaire anglais.	9
MARTEAUX C. Locutions humoristiques relatives aux lieux dits.	10
DÉSORMAUX J. Sur la locution « langue maternelle ».	15
— Nouvelles études philologiques : I. Allobroge	41
— Etude philologique sur le <i>Coutumier de Talloires</i> , par Dominique Brienne	87
— Dent de Lanfon (note étymologique).	138
— Contribution au Glossaire du français local parlé dans la région annécienne au XVI ^e siècle	156, 200
COCHON J. Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie.	198

POÉSIES.

BUTTIN Ch. Le râteau ou le patois retrouvé.	144
TROMBERT M. A l'âme envolée.	184
PORTRON J. Le moineau, le chien, le drapeau	187
M. Les Morts fécondes.	196

ERRATA.

- Page x, ligne 1, au lieu de : *Bolliot*, lire : *Boillot*.
— 10, ligne 10, au lieu de : notre langue a reçu des *Anglais*.... lire :
a reçu de *l'anglais*.
— 88, ligne 8, au lieu de : la *ferme*, lire : la *forme*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

23.597. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

La Revue

Savoisienne

*L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité
entière des opinions qu'il émet*

Omnes omnium caritales patria una complexa est.
(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1918

Cinquante-neuvième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

1918

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819 † 1908).

Jules PHILIPPE (1827 † 1888).

Etienne MACHARD (1824 † 1887).

Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

D^r C. ANDREVE TAN (1802 † 1879)

MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)

D^r F. DAGAND (1815 † 1886)

D^r THONION (1830 † 1917)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi.




Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51^e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

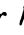
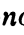
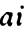
Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109^e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1^{er} décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416^e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).











Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 107^e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé à l'ambulance allemande de Blanzly (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES


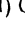


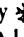
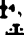
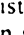

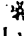


Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet; Max BRUCHET  I , archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.


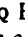

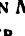


Trésorier honoraire : M. Jean RITZ  C   I, compositeur de musique

COMITÉ.





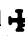

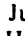
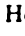



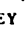




- Président :** M. F. MIQUET  A, receveur honoraire des finances.
- Vice-Présidents :** MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ;
Isidore NANCHE  I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX  I,
professeur agrégé au Lycée Berthollet.
- Secrétaire perpétuel :** M. Marc LE ROUX  I, docteur ès-sciences,
conservateur du Musée.
- Secrétaire-adjoint :** M. G. LETONNELIER   A, archiviste
départemental de la Haute-Savoie.
- Archiviste :** M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-
Savoie.
- Bibliothécaire et trésorier :** M. François GARDIER .
- Membres du Comité :** MM. CARRON, LAVOREL, G^{al} MAILLOT et
G. MARTIN.
- Revue savoisienne :** Directeur de la *Revue* : M. LE ROUX.
- Comité de rédaction :** Section historique et archéologique :
MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. — Section
scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philolo-
gique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.
- Commission des affaires agricoles et du domaine de Montrot-
tier :** MM. CROSET , D'ORLYÉ , PANNETIER, V. ROBERT .





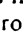
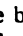
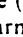
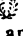
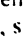


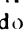
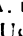

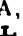
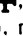


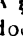
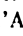


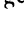
MEMBRES D'HONNEUR.










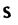




- DATE
d'admission MM.
- 1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
- 1906 D'ARCOLLIÈRES  I, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à
Chambéry.
- 1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C  , chef de la mission
militaire française à Athènes.
- 1913 BORDEAUX Henry  , homme de lettres, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
- 1892 BRUCHET Max  I  I, archiviste départemental, à Lille (Nord).
- 1872 CHANTRE Ernest  , ancien sous-directeur du Muséum des sciences
naturelles de Lyon, 37, cours Morand, à Lyon.
- 1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
- 1915 DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-
Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique
à Anvers.
- 1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
- 1910 FRUTTAS (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
- 1881 HOLLANDE  I , directeur honoraire de l'École préparatoire à l'en-
seignement supérieur, à Chambéry.
- 1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
- 1916 MONTET (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
- 1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
- 1917 PARISSET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.

















- 1916 PÉROUSE Gabriel  I, archiviste départemental de la Savoie, docteur
ès-lettres, à Chambéry.
- 1916 S. G. M^{re} PETIT Louis, archevêque d'Athènes.
- 1915 PLOÇQ Ernest *, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation
aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
- 1881 REVIL Joseph  I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de
l'Académie de Savoie, à Chambéry.
- 1888 REYON Michel *, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
- 1885 RITTER Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Uni-
versité de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin
des Cottages, à Genève.
- 1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C  G C  I, ancien ministre pléni-
potentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da
Paolo, à Turin.
- 1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*,
professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS.

- 1910 ABMY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
- 1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
- 1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1^{er} régiment
d'infanterie italienne (Brigade du Roi).
- 1910 ANTHONIOZ Charles   A, sculpteur, à Genève.
- 1912 ANTHONIOZ Alfred   A  I, sculpteur, à Genève.
- 1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
- 1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.
- 1900 BALLEYDIER Louis  I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
- 1906 BARUT Jules *, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
- 1916 BLANC Henri  I, étudiant en droit, à Chambéry.
- 1907 BLANDIN Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
- 1912 BOUCHET Claudius, négociant, à Annecy.
- 1908 BOUGIER, Edm., sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
- 1913 BRIFFAZ François, docteur en médecine, à Bonneville.
- 1912 BROCADET A.-P., pharmacien, à Paris.
- 1896 BUTTIN Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, mem-
bre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa
Mozart, à Paris.
- 1911 CALLIES Henri, industriel, à Annecy.
- 1903 CARLE Henri, capitaine d'infanterie, 29, avenue Jules Ferry, à Montluçon.
- 1895 CARNOT François   I, ancien député, ingénieur des Arts et Manu-
factures, 8, avenue Montespan, à Paris.
- 1909 CARRIER Maurice, avoué, à Bonneville.
- 1874 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
- 1905 CATTIN Benoît, notaire, à Annecy.
- 1913 CAVARD *, chef de bataillon au 30^e de ligne, à Annecy.
- 1913 CHOLLEY André  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
- 1909 COCHON Jules   O I  I, conservateur honoraire des Eaux et
Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
- 1903 COSTA DE BEAUPÉGARD (C^{te} Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville
(Seine-Inférieure).
- 1911 COSTAZ Gabriel  A, directeur du Syndicat agricole de la H^{te}-Savoie,
à Annecy.


- 1890 CROLARD Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
- 1897 CROLARD Francis  A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
- 1897 CROSET François  , ancien économiste de l'Hôpital d'Annecy.
- 1906 CROYN A. *  I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
- 1916 CURRAL, avocat, à Bonneville.
- 1907 DENARIÉ Jean, notaire, à Annecy.
- 1906 DÉPOLLIER Louis  A, imprimeur, à Annecy.
- 1906 DESCHAMPS  , sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
- 1896 DÉSORMAUX J.  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
- 1892 DESPINE Antoine (le baron), à Annecy.
- 1910 DESSERTAZ Alfred, comptable, à Annecy.
- 1892 DOMENJOUR Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
- 1910 DUBETTIER Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
- 1912 DUFURNET Antoine (abbé)  A, ancien professeur, 109, Grand'Rue, à Nogent-sur-Marne.
- 1913 DUGIT Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
- 1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
- 1913 DUSSAUGEY Ernest, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
- 1915 FALLETTI Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
- 1914 FAUCIGNY-LUCINGE (le prince de), 19, rue de Lubeck, à Paris.
- 1904 FAVRE Asghil, propriétaire, à Faverges.
- 1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
- 1901 FERRERO Marius, conseiller général, à Annecy.
- 1913 FLAMARY Antoine  I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
- 1916 FONTAINE Antoine, architecte, à Albigny.
- 1914 FOURNIER Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
- 1901 FREY Charles  I, entrepreneur de transports, à Annecy.
- 1908 GAILLARD Claudius, sous ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
- 1906 GALLET Claudius *  A, docteur en médecine, à Annecy.
- 1883 GALLIARD Louis, docteur en médecine, à Annecy.
- 1906 GARDIER François  , à Annecy.
- 1913 GAVARD Adrien (le chanoine), supérieur de l'École de Théologie, à Tussy, par Metz (Haute-Savoie).
- 1897 GELEY Gustave  A, docteur en médecine, à Paris.
- 1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
- 1916 GOURGUET Paul, rentier, à Annecy.
- 1913 GOY (le D') *  A, maire de Reignier, sénateur de la H^e Savoie.
- 1913 GUÉRIN, notaire, à Ugines.
- 1906 GUINIER Philibert  , inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'École forestière, à Nancy.
- 1906 HÉRISSEON Jean  A, imprimeur, à Annecy.
- 1907 LAEUFFER Eugène  , directeur de la Manufacture d'Annecy.
- 1909 LAEUFFER Jean C.  , rentier, à Annecy.
- 1916 LANGLOIS Pierre, compositeur de musique, à La Puya, à Annecy.
- 1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
- 1901 LAYDEMIER LÉON  A  , banquier, à Annecy.
- 1891 LE ROUX Marc  I, docteur ès sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
- 1916 LETESTU André, directeur du Haras, à Annecy.
- 1908 LETONNELIER Gaston  A, archiviste départemental, à Annecy.
- 1911 MAILLOT C.  IO  , général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.

- 1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
 1916 MARQUET Fernand, vétérinaire du Haras, à Annecy.
 1891 MARTEAUX Charles  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1910 MARTIN Georges  I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1913 MARTIN Paul (l'abbé): curé de Moye (Haute-Savoie).
 1911 MARULLAZ François, professeur à l'institut Florimont, Petit-Lancy, Genève.
 1911 MENTHON   (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
 1914 MERCIER Lucien, inspecteur primaire, à Annecy.
 1916 MICHAUD François, avenue du Petit-Brogny, Annecy.
 1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
 1893 MILLET François  A , ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
 1885 MIQUET François  A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
 1899 MONNET (M^{lle}), à Annecy.
 1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'École supérieure des jeunes filles, à Genève.
 1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
 1874 NANCHE Isidore  I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
 1913 NEYROUD Albert, notaire, à Sallanches.
 1901 OGIER J.-M. (M^{gr}), à Talloires.
 1906 ORLYÉ Philibert (d') , propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
 1906 ORLYÉ Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
 1912 ORMOND Marguerite (M^{me}), au château de Crevins-Bossey.
 1916 PANNETIER François, géomètre-expert, Annecy.
 1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaignu (Chalonnnes-sur-Loire), et à Nantes.
 1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
 1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
 1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
 1913 PERKINS Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
 1912 PÉRNAUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
 1914 PÉRNAUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
 1907 PERRAVEX François  A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
 1909 PÉRET Henri, avocat, à Bonneville.
 1912 PÉRIER DE LA BATHIE, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
 1916 PÉRIILLIAT (le général Arsène), New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
 1911 PÉRIN Louis , sous-intendant militaire de 2^e classe, honoraire, à Annecy.
 1915 PÉFISTER Hubert, agent d'assurances, à Annecy.
 1915 PÉFISTER Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
 1894 PICCARD L.-E. (M^{gr})  I O , proton. ap., chan. hon. à Thonon.
 1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genève.
 1897 RAILLON Fleury  I, architecte départemental, à Annecy.
 1909 RANNAUD Marie (le chanoine), à Annecy.
 1913 REBORD Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
 1911 REPLAT Georges, procureur de la République, à Albertville.
 1911 REPLAT Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
 1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.

- 1903 REY Emile  A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
 1901 RICHARD Jean , géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
 1874 RITZ Jean  C   I, compositeur de musique, Annecy.
 1894 ROBERT Victor , à Annecy.
 1912 ROBERT Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
 1916 ROUSSY DE SALES   (comte de), à Thorens.
 1909 ROSSET Marie  I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
 1908 RUFFIER Ernest  I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.
 1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
 1897 SAUTIER-THYRION, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
 1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
 1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
 1908 SERVETTAZ Claudius  A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
 1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le c^{te} Marc de) , château de Musin, par Belley.
 1902 TERRIER Auguste O   A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
 1874 TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
 1916 TISSOT-DUPONT André, industriel, à Paris.
 1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont-Seine).
 1904 VARAY François  , docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- 1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
 1915 COUTH. Léon, archéologue.
 1916 DUNOYER Norbert, à Juvigny.
 1916 EMPRIN (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
 1915 MANECY Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
 1916 MORET Léon , étudiant en médecine, à Lyon.
 1916 POCHAT-BARON François (l'abbé), supérieur du collège de Thônes.
 1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

- AMIENS.** Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

XII

- PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ETRANGER.

- AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHÂTEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUÉ. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoïardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZÜRICH. Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

- ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 23 janvier 1918

PRÉSIDENTE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

L'Académie Florimontane a perdu, le 17 décembre dernier, l'un de ses Membres d'honneur les plus éminents, en la personne du général Borson, doyen de nos généraux de division, grand officier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare, ancien député au parlement sarde et ancien président de l'Académie de Savoie.

Notre regretté confrère s'est éteint dans sa quatre-vingt-treizième année, à Chambéry, sa ville natale.

A peine six semaines s'étaient écoulées depuis la mort de son dernier fils, et il avait vu tomber successivement trois de ses petits-fils sur les champs de bataille. Malgré ces deuils cruels, il avait conservé l'âme sereine et la confiance la plus absolue dans la victoire finale.

Attiré vers la France dès sa jeunesse, autant par sympathie personnelle que par les souvenirs d'un oncle qui avait été colonel dans la Grande Armée, il avait fait à Paris ses études supérieures et avait suivi, comme élève étranger, les cours de l'École Polytechnique. Il avait ainsi développé, par une culture appropriée, des facultés à tous égards remarquables, si bien qu'à son retour, en 1845, il reçut un brevet de sous-lieutenant, qui fut quelques mois plus tard échangé contre celui de lieutenant, au corps royal d'état-major.

1. Sont présents : MM. Adé. Aussedat, Blandin, F. Crolard, Crozet, Dépollier, Désormaux, Despine, Domenjoud, Dubettier, Dunand, Flamary, Fontaine, C. Gaillard, Gardier, J. Laeufler, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnellier, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche, d'Orlyé, Périn, L. Pfister, Rebord, Ritz, V. Robert, Ch. Ruphy, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, E. Laeufler, Pannetier, Pernoud, Servettaz.

C'est dans ce corps qu'il fit la campagne de Lombardie en 1848-49 et qu'il gagna la médaille d'argent à la valeur militaire (30 mai 1848).

Après la paix, il fut chargé de plusieurs missions, et fut employé comme chef de brigade au service géodésique de 1851 à 1854. En 1859, il était major, chef d'état-major de la 1^{re} division de Lombardie. Il se distingua à Palestro et à Solferino. fut promu lieutenant-colonel à la fin des hostilités et opta pour la France. Il avait alors 35 ans. Confirmé dans son grade par décret impérial du 7 novembre 1860, il fut affecté à l'inspection puis à la direction des travaux de la carte de France. devint colonel en 1867, fut quelque temps chef d'état-major de la 5^e division militaire, à Metz (1868), occupa l'emploi de chef de bureau du service géographique au dépôt de la guerre (1869) et prit part à la Campagne de 1870, comme sous-chef de l'état-major général du 6^e corps de l'armée du Rhin. Aux côtés de Canrobert, il assista aux sanglantes journées de Borny, Rezonville et Saint-Privat.

La guerre terminée, il fut appelé aux fonctions de chef d'état-major de la 22^e division militaire à Grenoble, puis à celles de chef d'état-major du 13^e corps, à Clermont-Ferrand (1875). Enfin, le 30 janvier 1876, il était promu général de brigade et, le 24 octobre 1885, général de division.

Admis au cadre de réserve le 9 août 1890, il tourna vers d'autres buts son activité toujours en éveil. Maniant la plume et la parole avec une égale facilité, il aborda les questions sociales, fit des conférences remarquables, publia des études pleines d'intérêt et des biographies qui sont des modèles du genre et présida l'Académie de Savoie de 1895 à 1900.

A tous les points de vue, le général Borson est un des hommes de ce temps qui ont le plus honoré notre province, et sa mémoire restera chère à tous ceux qui ont le culte de la petite patrie. Nous prions Madame la générale Borson et sa famille de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

Nous avons aussi à déplorer la perte de M. Simon Frézat, qui était membre de la Florimontane depuis vingt-cinq ans. Homme aimable et conciliant, d'un commerce agréable et sûr, M. Frézat ne comptait que des amis. La perte d'un fils emporté par un mal implacable à la fleur de l'âge, a certainement hâté sa fin. Nous garderons de lui le meilleur souvenir et nous présentons à Madame Frézat, ainsi qu'au fils qui lui reste, l'expression de nos regrets et de nos sympathies.

Messieurs,

L'*Officiel* du 18 janvier nous apprend que, dans sa séance du 12, l'Académie des Sciences morales et politiques a élu correspondant M. Ritter qui est membre d'honneur de la Florimontane depuis 1885.

« M. Eugène Ritter, professeur et doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, est l'auteur de travaux très estimés en France comme à l'étranger, sur M^{me} de Staël, Sainte-Beuve, surtout Jean-Jacques Rousseau. Récemment encore, bien qu'il ait quatre-vingts ans, il publiait à Paris un livre très curieux sur le *Christianisme au début du vingtième siècle* ¹. »

Nous sommes très heureux de cette élection et nous présentons à M. le doyen Ritter nos plus chaleureuses félicitations.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre éminent confrère le compositeur Pierre Langlois a fait exécuter dimanche dernier à Paris, par l'Orchestre des Grands Concerts sous la direction du maître Chevillard, son œuvre symphonique : *Les Moulins de Don Quichotte*, qui a obtenu un grand succès. En outre, sa nouvelle partition du *Cyclope* a été acceptée pour l'hiver prochain.

L'auteur est en ce moment à Monte-Carlo où *Don Quichotte* va être dirigé par M. Jehin ; la Florimontane envoie à M. Langlois ses bien sincères félicitations.

J'adresse aussi nos meilleurs compliments à M. le général Bordeaux qui vient de recevoir la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, et à M. Blandin dont le gendre, M. Rieder, a été nommé, à quelques mois d'intervalle, lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur.

Enfin, je salue avec une respectueuse émotion l'arrivée dans notre ville de M^{me} et M^{lle} Bruchet, qui sont parvenues à quitter Lille et à se réfugier parmi nous pour demander à notre pays le calme et la tranquillité dont elles ont besoin. Puissent-elles trouver ici dans la sympathie qui les entoure, un adoucissement à leur triste sort ! Puissent aussi M. Bruchet et son fils, restés sous le joug allemand, supporter sans trop de dommages l'amertume de la séparation et voir à bref délai se lever des jours meilleurs !

La parole est donnée à M. GARDIER pour l'exposé de la situation financière de l'exercice 1917 et du projet de budget pour 1918 :

1. Le titre véritable du volume est : *Les églises chrétiennes au matin du XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1912, in-16, 191 p.

Avoir de l'Académie au 10 janvier 1917 :

2 Obligations Chemins de fer Ouest-Etat 4 0/0..	1.015 40
Numéraire.....	1.647 79

RECETTES :

Rente 4 0/0 Ouest-Etat.....	38 »
Intérêts des fonds en dépôt à la Caisse d'Epargne.....	77 61
Cotisations 1914, 1915, 1916.....	48 15
Cotisations 1917.....	1 412 70
1/2 Cotisations : 1915, 1916, 1917.....	30 50
Abonnements à la <i>Revue</i>	221 95
Annonces dans la <i>Revue</i>	30 »
<i>Ventes de publications</i> : Diverses..... 525 10 } Exemplaires de <i>Boutae</i> 22 50 }	547 60
Rabais sur factures.....	3 70
Produit sur change de monnaie.....	5 24
Port de livres. Remboursement.....	1 05
Participation de M. le Chanoine Rebord aux frais d'impression de son travail dans la <i>Revue</i>	120 »
Rachat de la cotisation du G ^{al} Arsène Perrilliat.....	250 »

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES..... 2.786 50

DÉPENSES :

<i>Revue Savoisienne</i> . — Solde facture Abry, 4 ^e trimestre 1916.....	396 25
Factures des trois premiers trimestres 1917. 1161 35 } Clichés..... 107 50 }	1.208 85
Bibliothèque. — Abonnements 1916 et 1917.... 64 75 } Assurance..... 16 20 }	91 45
Achat de livres..... 10 50 }	
Archives.....	5 »
Correspondance du Bureau pour la <i>Revue</i> et la Bibliothèque.....	17 45
Frais de recouvrements.....	37 90
Imprimés (étiquettes).....	24 »
Matériel.....	8 »
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, ports de livres, encadrement, etc.	27 30
Souscription au Noël des Soldats au front, des 11 ^e chasseurs et 30 ^e de ligne.....	20 »
Couronne mortuaire à l'occasion du décès de M. le D ^r Thonion.....	23 75
Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés.....	21 75
Emploi de la somme de 250 fr. reçue du G ^{al} Arsène Perrilliat, membre associé: Achat d'un titre de rente, dette publique 5 0/0.....	248 87
Frais divers occasionnés.....	1 13

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES..... 2 191 70

TOTAUX : Recettes..... 2.786 50

Dépenses..... 2.191 70

Excédent des recettes.. 594 80

qui, ajouté à notre avoir au 10 janvier 1917..... 1.647 79

porte à..... 2.242 59

notre avoir au 23 janvier 1918.

Situation au 23 janvier 1918 :

2 Obligations Chemins de fer Ouest-État 4 %/o acquises pour le prix de	1.015 40	
1 Titre de 12 fr. 50 de rente, Dette publique, 5 %/o (Perrilliat)	248 87	
1 autre, de 25 fr. de rente (Thonion).....	490 45	
Numéraire { Capital inaliénable 1	224 24	} 2.242 59
{ A la Caisse d'épargne.....	2 015 72	
{ Entre les mains du Trésorier.	2 63	
TOTAL.....	4.003 31	

PROJET DE BUDGET POUR 1918.

RECETTES :

A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Épargne, pour solder les frais d'impression de la *Revue* du 4^e trimestre 1917... ..

Cotisations	1.500 »	»	»
Abonnements.....	210 »	»	»
Publicité : Annonces dans la <i>Revue</i>	30 »	»	»
Vente de publications.....	150 »	»	»
Rentes et intérêts de fonds placés	158 »	»	»
Cotisations restant à recouvrer sur les exercices 1914, 1915, 1916.....	mémoire		
TOTAL DES RECETTES.....	2.432 »	»	»

DÉPENSES :

Frais généraux :

Recouvrements	40 »	}	»	»	95 »
Correspondance.....	25 »				
Fournitures de bureau et divers ..	30 »				
<i>Revue Savoisienne</i> : Impression et clichés.....		»	»	1.600 »	
Solde de la facture Abry, 4 ^e trimestre 1917.....		»	»	384 »	
Bibliothèque et Archives :					
Assurance.....	17 »	}	»	»	219 »
Archives	20 »				
Abonnements à périodique....	32 »				
Reliure.....	100 »				
Achat de livres	50 »				
Dépenses diverses et imprévues... ..		»	»	49 52	
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés		»	»	25 »	
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1917. 1/10 ^e des bénéfices		»	»	59 48	
RECETTES ET DÉPENSES.....	2.432 »	»	2.432 »		

Balance

(1) Ce capital se décompose ainsi :

Dixième des bénéfices de 1914..	92 31	} 224.24
— — 1915..	23 72	
— — 1916..	48 73	
— — 1917..	59 48	

XII

- PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ETRANGER.

- AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHÂTEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istria.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoïardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

- ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoïzien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 23 janvier 1918

PRÉSIDENTE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

L'Académie Florimontane a perdu, le 17 décembre dernier, l'un de ses Membres d'honneur les plus éminents, en la personne du général Borson, doyen de nos généraux de division, grand officier de la Légion d'honneur et des SS. Maurice et Lazare, ancien député au parlement sarde et ancien président de l'Académie de Savoie.

Notre regretté confrère s'est éteint dans sa quatre-vingt-treizième année, à Chambéry, sa ville natale..

A peine six semaines s'étaient écoulées depuis la mort de son dernier fils, et il avait vu tomber successivement trois de ses petits-fils sur les champs de bataille. Malgré ces deuils cruels, il avait conservé l'âme sereine et la confiance la plus absolue dans la victoire finale.

Attiré vers la France dès sa jeunesse, autant par sympathie personnelle que par les souvenirs d'un oncle qui avait été colonel dans la Grande Armée, il avait fait à Paris ses études supérieures et avait suivi, comme élève étranger, les cours de l'Ecole Polytechnique. Il avait ainsi développé, par une culture appropriée, des facultés à tous égards remarquables, si bien qu'à son retour, en 1845, il reçut un brevet de sous-lieutenant, qui fut quelques mois plus tard échangé contre celui de lieutenant, au corps royal d'état-major.

1. Sont présents : MM. Adé, Aussedat, Blandin, F. Crolard, Crozet, Dépollier, Désormaux, Despine, Domenjoud, Dubettier, Dunand, Flamary, Fontaine, C. Gaillard, Gardier, J. Lœuffer, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnellier, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche, d'Orlyé, Périn, L. Pfister, Rebord, Ritz, V. Robert, Ch. Rupy, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, E. Lœuffer, Pannetier, Pernoud, Servettaz.

C'est dans ce corps qu'il fit la campagne de Lombardie en 1848-49 et qu'il gagna la médaille d'argent à la valeur militaire (30 mai 1848).

Après la paix, il fut chargé de plusieurs missions, et fut employé comme chef de brigade au service géodésique de 1851 à 1854. En 1859, il était major, chef d'état-major de la 1^{re} division de Lombardie. Il se distingua à Palestro et à Solferino, fut promu lieutenant-colonel à la fin des hostilités et opta pour la France. Il avait alors 35 ans. Confirmé dans son grade par décret impérial du 7 novembre 1860, il fut affecté à l'inspection puis à la direction des travaux de la carte de France, devint colonel en 1867, fut quelque temps chef d'état-major de la 5^e division militaire, à Metz (1868), occupa l'emploi de chef de bureau du service géographique au dépôt de la guerre (1869) et prit part à la Campagne de 1870, comme sous-chef de l'état-major général du 6^e corps de l'armée du Rhin. Aux côtés de Canrobert, il assista aux sanglantes journées de Borny, Rezonville et Saint-Privat.

La guerre terminée, il fut appelé aux fonctions de chef d'état-major de la 22^e division militaire à Grenoble, puis à celles de chef d'état-major du 13^e corps, à Clermont-Ferrand (1875). Enfin, le 30 janvier 1876, il était promu général de brigade et, le 24 octobre 1885, général de division.

Admis au cadre de réserve le 9 août 1890, il tourna vers d'autres buts son activité toujours en éveil. Maniant la plume et la parole avec une égale facilité, il aborda les questions sociales, fit des conférences remarquables, publia des études pleines d'intérêt et des biographies qui sont des modèles du genre et présida l'Académie de Savoie de 1895 à 1900.

A tous les points de vue, le général Borson est un des hommes de ce temps qui ont le plus honoré notre province, et sa mémoire restera chère à tous ceux qui ont le culte de la petite patrie. Nous prions Madame la générale Borson et sa famille de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

Nous avons aussi à déplorer la perte de M. Simon Frézat, qui était membre de la Florimontane depuis vingt-cinq ans. Homme aimable et conciliant, d'un commerce agréable et sûr, M. Frézat ne comptait que des amis. La perte d'un fils emporté par un mal implacable à la fleur de l'âge, a certainement hâté sa fin. Nous garderons de lui le meilleur souvenir et nous présentons à Madame Frézat, ainsi qu'au fils qui lui reste, l'expression de nos regrets et de nos sympathies.

Messieurs,

L'*Officiel* du 18 janvier nous apprend que, dans sa séance du 12, l'Académie des Sciences morales et politiques a élu correspondant M. Ritter qui est membre d'honneur de la Florimontane depuis 1885.

« M. Eugène Ritter, professeur et doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, est l'auteur de travaux très estimés en France comme à l'étranger, sur M^{me} de Staël, Sainte-Beuve, surtout Jean-Jacques Rousseau. Récemment encore, bien qu'il ait quatre-vingts ans, il publiait à Paris un livre très curieux sur le *Christianisme au début du vingtième siècle* ¹. »

Nous sommes très heureux de cette élection et nous présentons à M. le doyen Ritter nos plus chaleureuses félicitations.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre éminent confrère le compositeur Pierre Langlois a fait exécuter dimanche dernier à Paris, par l'Orchestre des Grands Concerts sous la direction du maître Chevillard, son œuvre symphonique : *Les Moulins de Don Quichotte*, qui a obtenu un grand succès. En outre, sa nouvelle partition du *Cyclope* a été acceptée pour l'hiver prochain.

L'auteur est en ce moment à Monte-Carlo où *Don Quichotte* va être dirigé par M. Jehin ; la Florimontane envoie à M. Langlois ses bien sincères félicitations.

J'adresse aussi nos meilleurs compliments à M. le général Bordeaux qui vient de recevoir la cravate de commandeur de la Légion d'honneur, et à M. Blandin dont le gendre, M. Rieder, a été nommé, à quelques mois d'intervalle, lieutenant-colonel et officier de la Légion d'honneur.

Enfin, je salue avec une respectueuse émotion l'arrivée dans notre ville de M^{me} et M^{lle} Bruchet, qui sont parvenues à quitter Lille et à se réfugier parmi nous pour demander à notre pays le calme et la tranquillité dont elles ont besoin. Puissent-elles trouver ici dans la sympathie qui les entoure, un adoucissement à leur triste sort ! Puissent aussi M. Bruchet et son fils, restés sous le joug allemand, supporter sans trop de dommages l'amertume de la séparation et voir à bref délai se lever des jours meilleurs !

La parole est donnée à M. GARDIER pour l'exposé de la situation financière de l'exercice 1917 et du projet de budget pour 1918 :

1. Le titre véritable du volume est : *Les églises chrétiennes au matin du XX^e siècle*, Paris, Perrin, 1912, in-16, 191^e p.

Avoir de l'Académie au 10 janvier 1917 :

2 Obligations Chemins de fer Ouest-Etat 4 ⁰ / ₁₀₀ ..	1.015 40
Numéraire.....	1.647 79

RECETTES :

Rente 4 ⁰ / ₁₀₀ Ouest-Etat.....	38 »
Intérêts des fonds en dépôt à la Caisse d'Epargne.....	77 61
Cotisations 1914, 1915, 1916.....	48 15
Cotisations 1917.....	1 412 70
1/2 Cotisations : 1915, 1916, 1917.....	30 50
Abonnements à la <i>Revue</i>	221 95
Annonces dans la <i>Revue</i>	30 »
<i>Ventes de publications</i> : Diverses..... 525 10 } Exemplaires de <i>Boutae</i> 22 50 }	547 60
Rabais sur factures.....	3 70
Produit sur change de monnaie.....	5 24
Port de livres. Remboursement.....	1 05
Participation de M. le Chanoine Rebord aux frais d'impression de son travail dans la <i>Revue</i>	120 »
Rachat de la cotisation du G ^{al} Arsène Perrilliat.....	250 »
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.....	2.786 50

DÉPENSES :

<i>Revue Savoisienne</i> . — Solde facture Abry, 4 ^e trimestre 1916	396 25
Factures des trois premiers trimestres 1917. 1161 35 } Clichés..... 107 50 }	1.268 85
Bibliothèque. — Abonnements 1916 et 1917.... 64 75 } Assurance..... 16 20 } Achat de livres..... 10 50 }	91 45
Archives.....	5 »
Correspondance du Bureau pour la <i>Revue</i> et la Bibliothèque	17 45
Frais de recouvrements.....	37 90
Imprimés (étiquettes).....	24 »
Matériel.....	8 »
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, ports de livres, encadrement, etc.	27 30
Souscription au Noël des Soldats au front, des 11 ^e chasseurs et 30 ^e de ligne.....	20 »
Couronne mortuaire à l'occasion du décès de M. le D ^r Thonion	23 75
Entretien des tombes des Membres du Bureau décédés.....	21 75
Emploi de la somme de 250 fr. reçue du G ^{al} Arsène Perrilliat, membre associé: Achat d'un titre de rente, dette publique 5 ⁰ / ₁₀₀	248 87
Frais divers occasionnés.....	1 13
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.....	2 191 70

TOTAUX : Recettes.....	2.786 50
Dépenses.....	2.191 70
Excédent des recettes.....	594 80
qui, ajouté à notre avoir au 10 janvier 1917.....	1.647 79
porte à.....	2.242 59

notre avoir au 23 janvier 1918.

Situation au 23 janvier 1918 :

2 Obligations Chemins de fer Ouest-État 4 % acquises pour le prix de	1.015 40	
1 Titre de 12 fr. 50 de rente, Dette publique, 5 % (Perrilliat)	248 87	
1 autre, de 25 fr. de rente (Thonion).....	496 45	
Numéraire { Capital inaliénable 1	224 24	} 2.242 59
{ A la Caisse d'épargne.....	2 015 72	
{ Entre les mains du Trésorier.	2 63	
TOTAL.....	4.003 31	

PROJET DE BUDGET POUR 1918.

RECETTES :

A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Épargne, pour solder les frais d'impression de la *Revue* du 4^e trimestre 1917... ..

Cotisations	1.500 »	»	»
Abonnements.....	210 »	»	»
Publicité : Annonces dans la <i>Revue</i>	30 »	»	»
Vente de publications.....	150 »	»	»
Rentes et intérêts de fonds placés	158 »	»	»
Cotisations restant à recouvrer sur les exercices 1914, 1915, 1916.....	mémoire		
TOTAL DES RECETTES.....	2.432 »	»	»

DÉPENSES :

Frais généraux :

Recouvrements	40 »	}	»	»	95 »
Correspondance.....	25 »				
Fournitures de bureau et divers ..	30 »				
<i>Revue Savoisienne</i> : Impression et clichés.....		»	»	1.600 »	
Solde de la facture Abry, 4 ^e trimestre 1917.....		»	»	384 »	
Bibliothèque et Archives :					
Assurance.....	17 »	}	»	»	219 »
Archives	20 »				
Abonnements à périodique....	32 »				
Reliure.....	100 »				
Achat de livres	50 »				
Dépenses diverses et imprévues... ..		»	»	49 52	
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés		»	»	25 »	
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1917. 1/10 ^e des bénéfices		»	»	59 48	
RECETTES ET DÉPENSES.....	2.432 »	»	»	2.432 »	

Balance

1) Ce capital se décompose ainsi :

Dixième des bénéfices de 1914..	92 31	}	224.24		
—	—			1915..	23 72
—	—			1916..	48 73
—	—			1917..	59 48

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et le PRÉSIDENT adresse ses sincères félicitations à notre dévoué trésorier.

Dans la séance de novembre, le PRÉSIDENT a exprimé les regrets de la Florimontane à l'occasion de la mort du baron J. Despine. Notre confrère M. Antoine Despine n'était pas présent au moment où l'allocution fut prononcée, aussi se fait-il un devoir d'adresser ses remerciements pour ce témoignage de sympathie auquel il est très sensible.

M. MIQUET présente de la part de M. Orsier deux exemplaires d'une brochure dont ce dernier est l'auteur et intitulée : *Pierre II, le Petit Charlemagne, et le droit de succession à la couronne en Savoie du xii^e au xiv^e siècle.*

Des remerciements sont adressés au donateur.

Le PRÉSIDENT reprend la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Après de longs mois d'attente, l'acte d'envoi en possession du domaine de Montrottier a été passé le 10 janvier 1918, en l'étude de M^c Cattin. La remise effective du château a eu lieu le 11 janvier.

Au moment de l'acceptation du legs de M. Marès, on avait prévu que, pour la première année, la gestion des biens légués se traduirait par un déficit en raison de cette circonstance que le capital de 200.000 francs attribué à la Florimontane ne sera productif d'intérêts qu'un an après le décret autorisant l'acceptation. Tous comptes arrêtés, c'est une somme dépassant deux mille huit cent francs que nous aurions dû emprunter pour combler ce déficit.

Mais M. Ernest Pariset, légataire universel, dont nous avons apprécié dès le premier jour la courtoisie et la générosité, s'est montré le digne continuateur de M. Marès en nous faisant abandon gracieux de cette somme. En sorte que nous entrons en possession sans autres charges que quelques menus frais de première installation.

Pour témoigner la gratitude de la Florimontane à M. Pariset, le Conseil d'Administration de l'Académie propose de lui conférer le titre de membre d'honneur, avec attribution d'une plaquette d'argent destinée à commémorer nos bons rapports et la sincère estime que nous a inspirée cet honorable représentant d'une corporation réputée dans notre région pour ses lumières et son intégrité. M. Pariset, d'ailleurs, est docteur en droit; il est l'auteur d'une thèse appréciée sur les monuments historiques. Nous proposons également de donner un

témoignage de reconnaissance, sous la forme d'un diplôme, à M^e Cattin dont le désintéressement, l'amabilité et les bons conseils nous ont été d'un grand secours.

Au risque de blesser sa modestie, il est un autre collaborateur que je ne puis me dispenser de remercier : c'est celui de nos collègues qui a pris pour lui toutes les corvées, qui nous a donné ses vacances et qui consacre encore ses dimanches et ses heures de loisir à l'organisation de notre héritage. Je n'ai pas besoin de le nommer. Il veille aux plus humbles détails et il pense à tout.

Il est si habitué à rendre service que, pour lui, la peine se change en plaisir quand il voit ses efforts couronnés de succès. Il trouvera sa récompense dans la satisfaction que doivent lui procurer les heureux résultats de son dévouement.

Messieurs, comme je le prévoyais l'an dernier, les difficultés ne nous ont pas manqué. Pour les résoudre, nous avons fait appel à toutes les compétences dont le besoin, jusqu'à ce jour, s'est fait sentir. C'est ainsi qu'une commission composée de MM. Croset, Pannetier et Victor Robert a été nommée pour solutionner les questions agricoles et que MM. Lachat et Sabatier, inspecteurs des forêts ont bien voulu mettre à notre disposition leur expérience et leur personnel pour la préparation d'une coupe de bois dont nous venons de publier le projet d'adjudication. Ces divers concours nous sont donnés de la meilleure grâce et de la manière la plus désintéressée. Je remplis un agréable devoir en vous les signalant et en remerciant en votre nom tous nos collaborateurs bénévoles. D'autres dévouements nous sont acquis ; M. Gardier, notamment, s'apprête à joindre à ses multiples attributions celle d'économe de la maison.

Avec l'appui de tant de bonnes volontés, nous ne pouvons manquer de réaliser les espérances légitimes de la Florimontane. Dès maintenant, nous pouvons annoncer qu'une carte permanente pour la visite du Château sera délivrée à tous les membres pour eux et leur famille, et que l'inauguration du service aura lieu vraisemblablement, dans les premiers jours de juin. Une petite fête, plutôt modeste, en raison des circonstances, sera organisée et permettra à chacun d'apprécier *de visu* ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

L'Assemblée s'associe unanimement aux propositions du Président, relatives aux témoignages de reconnaissance à attribuer à MM. Pariset et Cattin, ainsi qu'à tous les collaborateurs

qui ont fourni leur temps et leurs conseils pour l'organisation du château et l'exploitation du domaine de Montrottier.

M. MIQUET donne lecture du projet de budget spécial pour l'administration du domaine de Montrottier tel qu'il a été établi (recettes et dépenses, exercice 1918) par le Comité. Ce budget mis aux voix est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle le projet de modification des statuts.

Le PRÉSIDENT fait le rapport suivant :

Messieurs,

Depuis que, dans la séance du 15 janvier 1911, vous avez substitué le nom d'*Académie* à celui de *Société* florimontane il était facile de prévoir que ce changement pourrait entraîner d'autres modifications. Une académie dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, n'est pas un corps ouvert où le premier venu peut se faire admettre en payant une cotisation. Si les difficultés de la vie imposent parfois certaines dérogations aux principes, il est de bonne administration de revenir à ceux-ci quand rien n'y fait obstacle. Et maintenant que, par l'attribution d'une fortune qui nous rend libres, la question d'argent n'a plus pour nous les mêmes exigences il nous a paru opportun de mettre d'accord nos statuts avec notre titre et de vous proposer l'établissement d'une véritable académie sur le modèle de celles qui nous avoisinent.

C'est dans ce but que nous vous apportons les propositions dont je vais donner lecture. Elles ont été étudiées avec le plus grand soin et nous vous les soumettons avec confiance. Autant que possible, nous avons tenu compte des droits acquis et si, par la force des choses quelques situations sont modifiées dans un sens moins favorable, nous nous sommes attachés à ne retirer certains droits qu'à ceux qui n'en usaient pas, de manière que ce retrait ne soit pas une privation. Notre sollicitude impartiale est acquise à tous les membres sans distinction : nous les prions d'accepter ces changements avec l'esprit qui nous les a dictés et de n'y voir qu'un nouveau moyen de consolider nos institutions et d'assurer l'avenir de l'Académie.

M. MIQUET expose alors la nouvelle rédaction des articles des statuts selon la forme que le Comité dans sa dernière séance a décidé de proposer au vote de l'assemblée générale. Il mentionne la distinction des Florimontans en membres *effectifs*, *associés*, *correspondants* et *membres d'honneur*, les attributions du Comité et toutes les modifications de détail apportées à chaque article.

Ces nouveaux statuts sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité. Ils seront soumis à l'approbation du gouvernement.

L'assemblée désigne, pour la représenter, afin de recevoir les observations qui pourraient être faites par le Conseil d'Etat, ses Président, Secrétaire et Archiviste.

Il est procédé au renouvellement de trois membres sortants du Comité : MM. CROLARD, DÉSORMAUX, NANCHE sont réélus.

On passe ensuite à la nomination de trois vérificateurs des comptes. Sont élus : MM. CROSET, DOMENJOURD et D'ORLYÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare à 6 h. 1/2. Le Comité reste en séance pour l'élection de son bureau. Tous les membres sortants sont réélus pour l'année 1918, avec leurs attributions respectives.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 février 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. DÉSORMAUX : *Allobroges (Nouvelles Etudes philologiques, 1.)*

REBORD : *Histoire de la Bibliothèque publique d'Annecy 1744-1901.*

LOUIS BORDEAUX : *Les Nouvelles législations immobilières et hypothécaires.*

L. PFISTER : *Enseignement rationnel du piano.*

R. MONTAUDON : *Bibliographie des travaux paléontologiques et archéologiques.*

A. BURLET : *Le culte de Dieu, de la sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution.* (Dons des auteurs).

La Grande Revue, année 1917 (Don de M. L. Dépollier).

Remerciements aux donateurs.

Le PRÉSIDENT lit une requête en vers d'un très ancien membre, tendant à substituer au nom d'Annecy « favorable aux aigus hiatus » celui plus doux de Nessay, qu'employait saint François de Sales.

Nous relevons dans cette pièce humoristique quelques passages comme curiosité étymologique :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, V. Robert, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, F. Serand.

. Mais le nom préparé
Par le grand saint François nous reste consacré.
Ce séjour qu'il aimait, il l'appelait Nessi :
C'est d'un roc nettoyé que le nom vient ici,
Sa, Saix, Six, le rocher ; net, lisse et sans souillure,
Comme on le vit longtemps à l'état de nature
Du plus haut Cret du More au plus bas du château.
.
Je m'en vais dans Nessy : ce mot dans la contrée
Se répète souvent et tout vieillard l'agrée.
Il est toujours meilleur qu'on le redise aussi.
Au lieu de bégayer qu'on va à *Annecy*.

Le MÊME fait part d'une communication de M. Couïard, archiviste honoraire, président de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, relative au poète Ducis. M. Couïard, qui s'intéresse beaucoup à notre demi-compatriote, lui a consacré, le 23 décembre dernier, une conférence dont il envoie le programme, et dont l'*Echo de Versailles* a signalé le grand succès. Un auditoire d'environ trois cents personnes a vivement applaudi le savant conférencier. La Florimontane est heureuse de joindre ses félicitations à celles que M. Couïard a si justement reçues à cette occasion.

M. MIQUET donne lecture de deux intéressantes notes, envoyées par M. l'abbé Boillot, sur M^{gr} Rey, ancien évêque d'Annecy, et sur *un ami des Petits Savoyards* (l'abbé Jean-Baptiste de Salignac-Fénelon). Il remercie notre infatigable correspondant qui ne néglige aucune occasion de nous être agréable.

Le MÊME lit une note de M. Albert CROLARD sur la tourbe. Cette note apprend que le Ministère de l'Armement a créé un service spécial pour l'étude de la tourbe ; qu'une Chambre syndicale de la tourbe a été fondée à Paris et qu'elle publie un bulletin ; que divers auteurs ont signalé dans des brochures les avantages qu'on peut retirer de l'emploi de ce combustible, et que le ministère compétent a approuvé les procédés proposés par M. Crolard pour la fabrication d'agglomérés formés de tourbe, de sciure de bois et de combustibles poussiéreux.

M. MIQUET fait une communication sur l'acte d'investiture du château et des terres de Montrouzier, dressé en 1789 au profit de messire Balthazard-Louis de Menthon, dernier possesseur de ce domaine avant la Révolution. (*Voir article séparé.*)

Le MÊME signale un édit du 31 octobre 1576, émanant d'Emmanuel-Philibert, qui indique les conditions requises pour obtenir des titres de noblesse :

« Désirant que les maisons et familles nobles soient conservées en leur splendeur et possèdent les moyens d'accroître leur degré d'honneur.....

« Sçavoir faisons que nous avons statué et ordonné, et que nous statuons et ordonnons comme cy après :

« Aucun gentilhomme ne pourra s'attribuer le nom et le titre de baron, ni l'acquérir, s'il ne possède en biens et revenus annuels la valeur de trois mille florins d'or représentant actuellement plus de 200 écus annuels, et outre ce, des vassaux astreints à fidélité et hommage jusqu'au nombre de vingt-cinq pour le moins.

« Personne, de quelque qualité qu'il soit, ne sera par nous ou nos successeurs élevé en honneur et dignité de marquis, s'ils ne possède en biens cinq mille écus de rente, ni à la dignité de comte s'il n'a et possède en biens trois mille écus de rente ou revenu annuel. »

Le PRÉSIDENT annonce que, déférant au vœu formulé par M. Marès, dans son testament, il vient d'adresser à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une demande ayant pour objet de faire classer le château de Montrottier comme monument historique.

M. MIQUET résume la situation du *Livre d'or des Savoyards*, à ce jour : *Légion d'honneur* : commandeurs 3, officiers 34, chevaliers 344 ; *médaille militaire* 2.057 ; citations 5.094 ; *médaille d'honneur des épidémies* 72, du ravitaillement 4. *Tués à l'ennemi* : officiers savoyards 252, sous-officiers 585.

M. LETONNELIER lit une *Note sur une ancienne gravure représentant Annecy*.

Au tome XX du *European Magazine*, périodique publié à Londres, en 1796, par la *Philological Society of London*, se trouve (entre les pages 167 et 168) une gravure hors texte représentant Annecy, suivie (à la page 168 du recueil) d'un bref commentaire historique sur cette ville.

La gravure a pour légende : *View of Annecy, in Savoy. Published octobre 1796, by Swel, Comhill*, nom et adresse de l'imprimeur du périodique britannique. Tous ceux qui connaissent la célèbre gravure de Chastillon, qui porte la date de 1598, sont frappés non pas de la similitude des deux œuvres, mais de leur identité. Il est indiscutable que le graveur anglais a eu pour modèle la vue donnée par Chastillon deux siècles avant lui et qu'il s'est borné à la reproduire. Les seules différences que l'on constate sont : 1° que l'œuvre sortie des presses

de Sewell est d'un format légèrement plus petit (15 × 9 au lieu de 18 × 12) et 2° que le titre et la légende de Chastillon ont été remplacés par celle que l'on vient d'indiquer. A part ces deux différences minimes, il suffit de regarder ces deux gravures pour se rendre compte que l'une est la copie fidèle de l'autre. Ainsi donc, l'éditeur Anglais n'a pas le moins du monde enrichi l'iconographie Annécienne, comme semblerait l'indiquer le titre de sa gravure.

Voyons maintenant si son commentaire est pour nous plus instructif. Il se trouve assez bizarrement inséré entre un mémoire sur la tentative faite par le roi Jacques pour convertir sa fille à sa religion et un autre sur Madame de La Fayette. En voici une traduction : « ANNECY. Avec une vue. — Annecy, en latin *Annisiacum*, est la capitale du pays qui s'appelle le Duché de Genève. Elle est située sur un beau lac, du débouché de la rivière Sier, qui la traverse. Elle est la résidence d'un Evêque, dont le diocèse comprend aussi le Faucigny, le Chablais, le comté de Gex, et partie du Bugey.

« Ce duché n'était autrefois qu'un comté, et fut donné en apanage par le duc de Savoie, Charles ; à sa mort, en 1533, son fils Jacques prit le titre de duc de Genevois. Le dernier duc étant mort en 1659 sans postérité, le pays fit retour à la Savoie. »

Cette courte notice est malheureusement émaillée d'erreurs historiques que le lecteur a déjà relevées ! Ainsi, si le Fier a jamais traversé la ville, cela devait se passer en des temps très anciens, mais sûrement pas en 1797. A cette date, il n'y avait plus d'Evêque de Genève en résidence à Annecy : l'Evêque constitutionnel avait cessé ses éphémères fonctions, et il n'y avait plus d'Evêque du tout. Enfin, le duc prince qui prit le premier le titre de duc de Genevois en 1533 n'était pas le fils du duc de Savoie Charles III : c'était son neveu simplement.

On voit donc combien nos amis d'outre-Manche avaient, il y a un siècle et demi bientôt, des notions erronées sur la Savoie et sur la ville d'Annecy en particulier. Ils avaient pourtant fait un louable effort pour la mieux connaître, et l'on se plaît tout de même à souligner l'exacte représentation qu'ils s'en faisaient sur un point : « It lies on a fine lake. » Elle est située sur un beau lac. A cette époque, peu de voyageurs en avaient dit autant, et n'y aurait-il que cette raison, elle valait la peine d'être mentionnée, en séance de l'*Académie Florimontane*, surtout à une époque où tant d'Anglais viennent sur place confirmer l'affirmation de leur compatriote.

M. le Ch^{me} REBORD fait une communication sur les *attentats contre les églises et les personnes ecclésiastiques du diocèse de Genève dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*. (Voir dans le présent fascicule p. 34.)

M. MARTEAUX avait fait dans la séance d'octobre 1917 une communication qui a été, par erreur, réduite à quelques lignes ; la voici *in extenso* :

Revon nous a appris (RS, 1875, 28, 33) qu'un menhir, haut de 3^m₄₀, s'élevait autrefois près d'Amancy au mas 956 de l'ancien cadastre, le mas voisin étant dit Au Perrier sous Pierre longue, et qu'il était appelé la *Pierre du milieu du monde* à cause de sa position au milieu de la grande plaine du Faucigny ; la tradition ajoute qu'il aurait été planté par Notre-Seigneur pour marquer le milieu de la terre. A Troinex, près de Collonge, au mas de Pira Grand (H. JACCARD : *Toponymie*, 346), un menhir beaucoup plus élevé était désigné de la même façon¹. A dire vrai, aucun des deux menhirs n'occupait une position vraiment centrale se trouvant, le premier au milieu de la partie sud-ouest de la plaine qui s'étend entre le Foron, la Borne et l'Arve, le second à peu près entre l'Arve et l'Aire, au pied des coteaux du Salève. Quelle peut être cependant l'origine de cette singulière dénomination ? Depuis quelque temps, l'attention des savants a été attirée sur cette croyance de certains peuples anciens qu'il existait un centre sacré ou nombril de la terre à la possession duquel était attaché un avantage religieux et politique.

MM. C. Jullian et Loth (*Rev. des Etudes anciennes*, XVI, 1914, 235 ; XVII, 1915) ont montré que cette croyance s'attestait chez les Celtes par les noms de lieux appelés *medionemetum*, *mediolanum* (cp. *media regio*, Cæsar, VI, 13), celui-ci signifiant le milieu de la plaine ou encore la plaine qui est au milieu du pays. De là les localités appelées Mélan, au centre de la plaine et de la vallée du Giffre ; Miolan, situé à peu près à égale distance entre Chambéry et Albertville ; un autre Miolan (Vandœuvre, Genève) au centre d'un petit territoire borné par le Rhône, la rivière d'Hermance, la Saime et le lac ; et il devait y en avoir d'autres en Haute-Savoie. On ignore, comment les Celtes ont été amenés à considérer comme sacrés ces lieux où l'ombilic terrestre était marqué, paraît-il, par une pierre ornée

1. Un mas à Mésigny portait en 1736 sous le n^o 381... le même nom à cause d'un large bloc couché, aujourd'hui détruit, mais qui peut-être avait été dressé en menhir autrefois.

de dessins, ni comment les Allobroges ont pu se servir de menhirs dans ce même but. Peut-être existait-il près de Collonge et d'Amancy un sanctuaire qui n'a laissé aucune trace. Quoiqu'il en soit, il est curieux de constater que, par l'appellation de pierre du milieu du monde, les habitants christianisés ont essayé d'expliquer, au moyen d'une croyance celtique traditionnelle, l'existence en un endroit donné d'un monument préhistorique.

M. DÉSORMAUX annonce que notre collègue M. le Dr Geley a fait récemment une conférence psychique dans l'une des salles du collège de France.

Le MÊME fait circuler les photographies des tombes de plusieurs officiers et soldats du 11^e chasseurs (Lorraine) dues à M. R. Allier. Il communique un volume de vers dont il fait une brève analyse : *Jeunesse ardente*, poèmes de guerre du lieutenant Fontaine-Vive, mort pour la France. Il donne lecture d'une pièce intitulée : *La Patrouille du Violu*, qui a été dite récemment par Albert Lambert, à la Comédie Française.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 mars 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à M. le général Bordeaux et à M. Henry Bordeaux, qui ont récemment perdu leur sœur, M^{me} Valentine Bordeaux, en religion sœur Marie, fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, morte à Pékin (Chine).

Il donne lecture de la correspondance et notamment d'une lettre par laquelle M. Michel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, pour cause de maladie. A ce propos, M. MIQUET dit qu'on a des nouvelles peu rassurantes de la santé de M. Asghil Favre ; il exprime des vœux pour le prompt

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Domenjoud, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Piister, Rebord, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Cattin, A. Crolard, Michel.

rétablissement de ces deux collègues qui ne comptent que des amis dans la Société.

Des vœux analogues sont également formulés pour la guérison de M. l'avocat Carron et de M. le général Maillot, qui depuis longtemps manquent à nos réunions.

Le PRÉSIDENT porte à la connaissance de l'Académie un extrait d'*il Nuove giornale*, communiqué par M. E. Dubettier, qui signale l'inauguration à Florence, en avril 1917, rue Pippo-Spano, n° 1, d'une plaque commémorative en l'honneur d'une annécienne, Luisa André.

Fille de Philippe-Louis-Nephtali André, pasteur protestant, et de Jeanne-Françoise-Eugénie Viollier, cette jeune fille était née dans notre ville le 29 mai 1870. Dès 1871, sa famille alla s'établir à Florence.

« Animée d'une foi ardente et d'un amour fervent pour les malheureux, elle décida d'ouvrir, en 1905, un asile pour les enfants dévoyés, abandonnés à eux-mêmes, parfois déjà frappés par la justice et mis dans l'impossibilité de se procurer un travail honorable et rémunérateur.

« Elle recueillait les enfants sur la voie publique et les arrachait au vice et à l'abandon. Mais elle succomba à la tâche et mourut à l'hôpital en 1907. »

M. DUBETTIER fait également part d'un extrait du journal *Le Mont-Blanc*, du 15 mai 1870, annonçant que « l'ouverture des galeries des gorges du Fier a eu lieu lundi dernier » : que « le chalet des gorges est en voie de transformation » ; « qu'on y établit un bureau télégraphique » et qu' « un autre chalet a été construit près la gare par M^{me} de Rochette, la châtelaine de Montrottier : il s'ouvrira au public dans quelques jours ».

M. MIQUET signale trois raretés bibliographiques relevées par lui dans le *Bulletin mensuel des livres anciens nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale* :

I. *Derniers propos contenant les lamentables regrets du seigneur d'Albigny¹, jadis gouverneur général deçà les Monts pour le duc de Savoie prince de Piedmont. Ensemble la déclaration par lui faite avant sa mort d'avoir conspiré avec l'Espagnol.* A Grenoble, pour Guillaume Himbert, 1608, in-8° de 13 pages. Réserve G. 2870.

Bulletin mensuel de novembre 1885, p. 384.

II. *Discours funèbre sur la mort de très illustre princesse*

1. Charles de Simiane d'Albigny, seigneur de Gordes, Dauphinois au service du duc de Savoie, commandait en chef la troupe chargée de l'Escalade de Genève (1601).

Anne d'Est, duchesse de Genevois, Nemours, Chartres, etc., Dédié à Monsieur de Charmoisy par le Sr de la Palud. A Chambéry, pour Jean-Antoine Du Four (1608), in-8° de 31 pages. Poème, dont la dédicace est datée de Crusille le 25 décembre 1608.

Réserve G. 2857.

Même bulletin, novembre 1885, p. 386.

III. *Chanson nouvelle de la prinse de Tharantaise* (s.l.n.d.) Petit in-8° de 4 feuillets, caractères gothiques.

Réserve p. Ye, 216.

Bulletin mensuel d'avril 1895, p. 203.

Le MÊME présente, avec tous les compliments qu'il mérite, un nouveau volume de M. François Marullaz, intitulé : *Le baron J.-F. Marullaz, général de division.*

Sur l'origine du mot *Arpette*, dont il a été précédemment question, M. Cochon communique une note d'un correspondant qui propose l'étymologie : *artem petens, artis petitor* à la recherche d'un métier, à la conquête d'un art.

M. MIQUET signale qu'à la séance du 16 janvier de l'Académie nationale d'Agriculture, il a été rendu compte des travaux de notre compatriote M. Miège, actuellement capitaine commandant la mission française de ravitaillement de Naples, qui a été chargé d'étudier un nouvel engrais phosphaté « le tétraphosphate de chaux » obtenu par le professeur Stoppani, de Bologne. Les essais faits par M. Miège ont donné les meilleurs résultats.

M. DÉSORMAUX donne lecture de la note suivante, sur un petit problème de méthode ou de classification dans les recherches historiques et dialectologiques :

« Je désirerais soumettre à nos confrères des diverses Académies de Savoie une simple question, question de méthode ou de classification, qui relève autant, sinon plus, de l'histoire, que de la lexicologie ou de la dialectologie.

Un écrivain (ou, plus généralement, tout homme ou femme ayant laissé un nom), né dans une région qui jadis dépendait politiquement de la Savoie, mais hors des limites proprement dites de cette contrée, peut-il, actuellement encore, être qualifié de *Savoyard* ?

Cette question, je me la suis posée jadis à propos de Vaugelas. De même, Claude Mermet, né à Saint-Rambert en Bugey, est souvent rangé parmi les écrivains savoyards. Par exemple, M. van Bever n'hésite pas à insérer l'une de ses œuvres :

L'Adieu à la Ville de Saint-Rambert, dans la partie de son recueil *Les poètes du terroir* (tome IV) consacrée à la Savoie¹.

Pareille question s'est de nouveau imposée à mes réflexions, alors que je lisais dans la *Revue historique* (1915, II, n° 235, mars-avril) le compte rendu d'un récent travail relatif à Sébastien Castellion². Celui-ci est né, comme on sait, en 1515, à Saint-Martin-du-Fresne, dans le Bugey, pays qui faisait alors partie des Etats de Savoie. C'est à ce titre que Marc-Claude de Buttet, dans son *Apologie pour la Savoie* « contre les injures et calomnies de Bartholomé Aneau³ », cite au nombre des écrivains qui font honneur à la Savoie, « Sébastien Castallion tres excellent Poëte⁴ ». Dans la même liste figure également Pierre Rosset : grâce à son « louable labeur », « tous les sçavans confessent librement que de sa petite Michaille il a fait une seconde Mantue⁵ ».

Au XVI^e siècle, ces écrivains s'appellent et sont appelés *savoyards*, sans discussion.

Or, en rendant compte de l'ouvrage dû à M. Etienne Giran, M. Henri Hauser écrit cette phrase : « Le pauvre prote *bressan*, qui tenta si bravement la réforme de la Réforme, nous apparaît comme ayant été doublement l'adversaire de Calvin et de Théodore de Bèze... » Je souligne *bressan*, car ce mot donne lieu à la note suivante : « Bressan ou bugaysien [*bugaysien* serait le terme juste], ce qui rend inacceptable cette phrase de la p. 3 : « Elevé à la rude école des *montagnards savoisiens*, le jeune Sébastien Chateillon y avait puisé cette résistance des rocs *granitiques*... » Pas de granit en Bugey. » —

Passé pour les rocs granitiques. Mais, pour le début de la phrase incriminée, est-ce l'auteur du volume qui a le droit de s'exprimer, à notre époque, comme l'auraient fait les contemporains eux-mêmes de Sébastien Castellion, ou bien la critique de M. Hauser est-elle pleinement justifiée ?

Cette discussion, comme on voit, a trait à l'historique du vocable *Savoyard* ou (*Savoisien*), à son extension à travers les âges hors de la Savoie propre. Mais elle est, si on l'approfondit, beaucoup plus générale et plus importante. Suivant la réponse donnée, telle ou telle méthode peut être adoptée.

1. Cf. Compte rendu de M. MIQUET, in *Revue Savoissienne*, 1917, 2^e fasc., p. 131.

2. Etienne GIRAN, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste. Les deux réformes*. Paris, 1914, in-8°, xvi-376 p ; préface de F. Buisson. — Cf. *Revue historique* citée, p. 318-319.

3. Lyon, Angelin Benoist, 1554.

4. Voyez F. MUGNIER, *Marc-Claude de Buttet, poète savoisien*, p. 122.

5. *Ibid.*, p. 123. Cf. note, p. 107.

Par exemple, traitant des « parlars de Savoie », dont je ferai bientôt paraître, avec la précieuse collaboration de M. G. Letonnelier, une « bibliographie historique et méthodique ¹ » aussi détaillée que possible, suivie d'une anthologie des textes les plus curieux ou les plus intéressants, devons-nous comprendre dans la série des anciens documents patois les diverses pièces qualifiées de « *patois savoyard* », alors qu'elles ont été rédigées dans la Bresse, le Bugey, ou le pays de Gex? Pour Genève également, la discussion est ouverte. Le *Mercur de France* ² a fait connaître l'opinion de ses collaborateurs, MM. Dumur et van Gennep.

En ce qui concerne la dialectologie, sans doute la question serait plus facilement résolue. C'est à la phonétique seule qu'il faut demander une réponse, que l'on admette ou non les théories de Paul Meyer relatives aux limites dialectales. Mais pour la biographie, pour la bibliographie, et plus généralement pour l'histoire, notamment l'histoire du xvi^e siècle, cette discussion ne mériterait-elle pas d'être approfondie, et peut-être définitivement résolue? A notre avis, il conviendrait de restreindre l'ethnique *Savoyard* (ou *Savoisien*) aux limites actuelles de la Savoie, laissant ce qui leur appartient à la Bresse et au Bugey, comme d'ailleurs à Genève ou à la vallée d'Aoste. Cette appréciation est toute personnelle. Comme nous l'avons dit au début, nous serions heureux de connaître à ce sujet l'opinion de nos distingués Confrères des diverses Académies de Savoie. »

Le MÊME signale parmi les articles de Revue récemment publiés concernant la Savoie :

1^o *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} fév. 1918. — M. Georges GOYAU : Ce que le monde catholique doit à la France, II : La pensée française. L'apostolat français. — Notamment p. 612. 599, sur saint François de Sales. Divers passages sur les traductions de *la Vie dévote*; sur l'universalité de la langue française et le catholicisme.

2^o *Ibid.*, n^o du 15 février 1918. — M^{me} Marie-Louise PAILLERON : François Buloz et ses amis. — François Buloz. — Les premiers collaborateurs : I. Alfred de Vigny.

L'auteur, petite-fille de François Buloz, a dépouillé la volumineuse correspondance de son grand-père. C'était, comme

1. Première partie d'une *Bibliographie méthodique des Parlars franco-provençaux*.

2. *Mercur de France*. 1907. XI, p. 189 et 376.

elle le dit, écrire l'histoire de la *Revue des Deux-Mondes*, notamment de sa fondation et des relations établies entre F. Buloz et bon nombre de jeunes littérateurs, (depuis 1830), qui firent leurs débuts à la *Revue* ou en furent les collaborateurs. — Voir p. 730 : le portrait de Buloz.

3° *La Belle France*, portraits de chez nous, par Maurice TALMEYR (les de Maistre de France et les de Maistre de Savoie).

Ibid., 1^{er} nov. 1917.

M. J. SERAND rappelle que Buloz fut membre de la Société Florimontane.

M. DésORMAUX indique que, sous la cote H.618, est inscrit à la Bibl. générale du Lycée Berthollet : *Traforo delle Alpi tra Bardonneche e Modane*. Relazione della Direzione tecnica alla Direzione generale delle Strade ferrate dello Stato. Torino, in-4°, 1863, Cerezole e Panizza.

Ce volume porte la dédicace suivante : « Ancien élève et boursier du Collège Chapuisien d'Annecy, j'offre ce travail à la bibliothèque du Collège comme témoignage de reconnaissance envers mes anciens maîtres et de vénération pour le bienfaiteur de la jeunesse qui a donné son nom à la fondation chapuisienne. »

G. SOMMEILLER. »

M. MIQUET poursuivant son enquête sur la situation de la Savoie avant la Révolution fait une communication sur la *ferme du tabac*. (Voir article séparé p. 47.)

M. LETONNELIER donne lecture du premier chapitre de son étude historique sur *Voltaire et la Savoie*. (Voir dans le présent fascicule p. 36.)

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

J'ai découvert dans la cour de la maison du moulin d'Etrivaz, au-dessus de Maxilly, en Chablais, un bloc rectangulaire en roche serpentinoïde ayant comme dimensions 1 m. 70 et 1 m. avec une hauteur de 0 m. 70 environ. Il était creusé de deux cupules ou marmites jumelles, profondes de 0 m. 20 et d'un diamètre de 0 m. 50. C'est le propriétaire du moulin lui-même qui m'a dit l'avoir trouvé en amont, dans le nant de Cordy où il avait dû glisser depuis la berge. Il est à noter que la faiblesse relative de ses dimensions a dû rendre même très anciennement son transport facile. De plus, pour que les néolithiques aient effectué un travail aussi long et aussi ingrat, il faut d'une façon générale que les blocs erratiques à cupule se soient trouvés dans le voisinage de familles établies à

demeure et, dans cette partie du Chablais, sur le bord du plateau de Larringe, le long du vieux chemin qui le côtoyait en allant de la Dranse par Publier vers Saint-Paul.

M. DÉSORMAUX offre à la Bibliothèque Florimontane, de la part de M. Fontaine père, un exemplaire de *Jeunesse Ardente*, œuvre du regretté poète annécien, mort pour la France.

M. REBORD révèle un *Souvenir ignoré de saint François de Sales à Annecy*.

En l'année 1642, la Mère de Blonay, supérieure du premier monastère de la Visitation d'Annecy, s'aperçut que la voûte de l'église abritant les précieuses reliques des deux saints Fondateurs de son ordre « était entr'ouverte, et que la muraille ayant lâché menaçait bientôt de ruine s'il n'y était promptement remédié. Du reste, l'enceinte devenait d'année en année plus insuffisante à recevoir l'affluence des pèlerins ; il fallut songer non plus à un agrandissement, comme en 1628, mais à une complète reconstruction ¹.

L'année suivante, les travaux de démolition de l'édifice étaient déjà commencés lorsque, le 26 septembre, Charles-Auguste de Sales procéda, en vertu d'une délégation de l'Evêque de Genève, M^{gr} Juste Guérin, à la translation devenue urgente des corps de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. On pense bien qu'il ne vint à l'esprit de personne de sortir les saintes dépouilles de l'enceinte du monastère ; aussi bien furent-elles déposées dans « un petit oratoire préparé par les Religieuses à intention d'y faire célébrer la sainte messe pendant le temps de la *fabrique* de leur nouvelle église, qui est au plus haut étage du dit monastère, *visant sur la place publique, contre le midi et l'occident* ² ».

L'oratoire sus-mentionné occupait donc l'une des pièces de la maison Rollier, place Saint-François n° 1, celle qui se trouve directement au-dessus du bureau de tabac faisant l'angle sud-ouest de la place. Elle se trouve à l'étage le plus élevé, car les monastères de la Visitation bâtis sur un plan uniforme qui date de la fondation de l'Ordre, n'admettent qu'un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée. Il est facile d'ailleurs de s'assurer que la disposition des lieux n'a subi aucune modification

1. *Notice sur l'ancienne église du premier Monastère de la Visitation d'Annecy*, Niérat, 1888, s.n.a.

2. Relation manuscrite du transfert, que nous donnons, pour la commodité du lecteur, en français moderne. Elle est extraite d'un registre du fonds de l'Evêché portant le n° 47, conservé à nos Archives départementales de la Haute-Savoie, série 1-f. 1.

postérieure au cadastre de 1730; il ne paraît pas moins certain que le premier monastère était identiquement, à la date précitée, tel que Charles-Auguste le vit en 1643.

Nous n'avons trouvé le fait qui nous occupe mentionné dans aucun des nombreux guides du touriste et du pèlerin à Annecy; c'est notre excuse d'avoir retenu quelques instants la bienveillance de votre docte Assemblée.

Puisse l'oratoire de 1643, sanctifié l'espace de neuf ans¹ par la présence des reliques vénérées de nos Saints, revenir à son ancienne destination.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

¹ C'est le 30 septembre 1652 que Charles-Auguste fit la consécration solennelle de la nouvelle église, dont il avait béni la première pierre en 1645.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVE TAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1918

45° Concours de Poésie et 15 Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1918 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres effectifs de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1^{er} janvier 1918.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POÉSIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de dis-

cussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses noms, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie ; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, rue des Marquisats, à Annecy, avant le 31 octobre 1918, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1918. »

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours seraient exclus.

BEAUX-ARTS

PEINTURE — AQUARELLE — DESSIN

Les œuvres devront parvenir franco au siège de l'Académie, Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 31 octobre 1918, avec la mention : « Concours de Beaux-Arts. »

Elles pourront être signées ; les auteurs devront joindre à leurs envois un pli cacheté contenant leurs nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile ; le titre des œuvres ainsi qu'une déclaration indiquant que celles-ci n'ont été présentées dans aucun autre concours.

L'Académie Florimontane décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir aux œuvres d'art et elle se réserve le droit de les présenter dans une exposition publique.

Elle se chargera, aux frais des exposants n'habitant pas Annecy, de l'emballage et du renvoi des œuvres reçues, qui devront être retirées du 15 au 31 décembre 1918.

HISTOIRE GÉOLOGIQUE
de la
Formation des Gorges du Fier¹

par
Ch. GORCEIX, M. LE ROUX et L. MORET

I. — LE RELIEF DU PAYS.

Le grand pli anticlinal calcaire de système jurassien : Salève-Allonzier-Mandallaz-Poisy vient s'éteindre en s'abaissant en pente douce au sud de Chavaroche pour se perdre sous les sédiments de la molasse recouverts eux-mêmes d'alluvions anciennes et de dépôts morainiques.

A la suite d'une longue période d'émersion qui dura toute la période tertiaire, la surface urgonienne de ce pli à plongement périclinal a été soumise aux actions destructives de l'érosion qui a déterminé des fissures et des poches de dissolution aux points de moindre résistance.

Le terrain ainsi préparé a permis aux sédiments de la molasse aquitaniennne (calcaire lacustre et molasse grise) de se déposer en discordance irrégulièrement à la surface de ces couches, témoins le socle des alluvions et de la moraine de Brassilly jusqu'au pont des Liasses, les barrages rocheux dans le cours du Fier et en amont de ce dernier point, et en aval de la Mer de rochers dans une sorte de golfe entamé par le Fier moderne (calcaire lacustre lignitifère qui forme barre dans le lit du torrent).

Quels furent les phénomènes de sédimentation et d'érosion qui se sont succédés depuis le début des époques glaciaires jusqu'à nos jours pour imprimer au pays sa morphologie caractéristique ? Un coup d'œil sommaire sur l'aspect général de la région va permettre d'en établir la succession.

Si, depuis la grande plaine d'alluvions, fond d'ancien lac et delta torrentiel qui s'étend depuis Brogny jusqu'à la côte de Meythet, on suit le chemin se dirigeant vers le hameau de

1. Au moment où l'Académie Florimontane vient d'être dotée, par la magnifique libéralité du regretté Léon Marès, du château de Montrottier et de ses collections, il a paru intéressant à des géologues d'entreprendre l'étude d'un torrent célèbre qui entame une partie de ce domaine. Ils ont donc essayé de retracer l'histoire des anciens cours d'eau qui ont utilisé et modelé la vallée et de chercher l'explication du creusement des Gorges du Fier, l'un des plus grandioses phénomènes de l'érosion par les eaux courantes.

Brassilly, on rencontre bientôt un modeste torrent, affluent du Fier en amont du tunnel. Il coule en contre-bas de fortes terrasses édifiées par lui à une époque reculée et qui témoignent d'une ancienne importance dont il est aujourd'hui bien déchu. C'est peut-être le reste d'un émissaire du lac postglaciaire dont la partie nord fut comblée par les matériaux torrentiels et le torrent fut décapité ensuite par la puissante érosion régressive du Fier moderne. Mais nous comptons plus tard étudier cette question.

Puis lentement la plaine se relève pour atteindre une arête culminante formée par les moraines de Brassilly-Monod qui semble interdire tout passage au Fier. Ce torrent est pourtant parvenu à tourner l'obstacle en cisillant une gorge étroite qui contourne le promontoire de Brassilly. Du sommet de cette crête, la vue s'étend sur un ensemble qui constitue un admirable schéma géologique. La profonde vallée du Fier se déroule, accidentée au loin par la colline de Montrottier qui brusquement se coupe en cassure, par le plan supérieur de la falaise des gorges et par le bombement calcaire de Chavaroche.

A partir du thalweg s'étagent sur chaque rive des terrasses successives :

1° Les alluvions récentes, presque au niveau du Fier, constituent le lit majeur du torrent en périodes de crues.

2° Les terrasses anciennes : alluvions d'âge interglaciaire, horizontales, quelquefois interstratifiées de lits sableux ou graveleux, indices des diverses phases d'activité du cours d'eau¹ ; le plus souvent, ces alluvions fortement cimentées par infiltration des eaux calcaires constituent un béton très dur².

3° Surmontant le tout, un système de moraines aux formes mollement arrondies, très reconnaissables dans le modelé actuel du terrain, coupées de ravins où s'encaissent profondément des cours d'eau affluents du Fier.

Ces deux derniers dépôts : alluvions et moraines, donnent la clef de la morphologie de toute la région. Ils sont visibles à la descente du sentier de Brassilly à l'usine des Forces électriques, où l'on constate le contact très net des *moraines* puissantes avec leurs galets anguleux et striés noyés dans l'argile glaciaire qui diffue en limon sous le ruissellement. Celles-ci sont superposées aux alluvions plus ou moins *cimentées* d'un

1. Visibles au-dessous des moraines sur la route en lacets de Marny à la gare de Lovagny.

2. Belle terrasse à droite sur le chemin de la Gare aux Gorges.

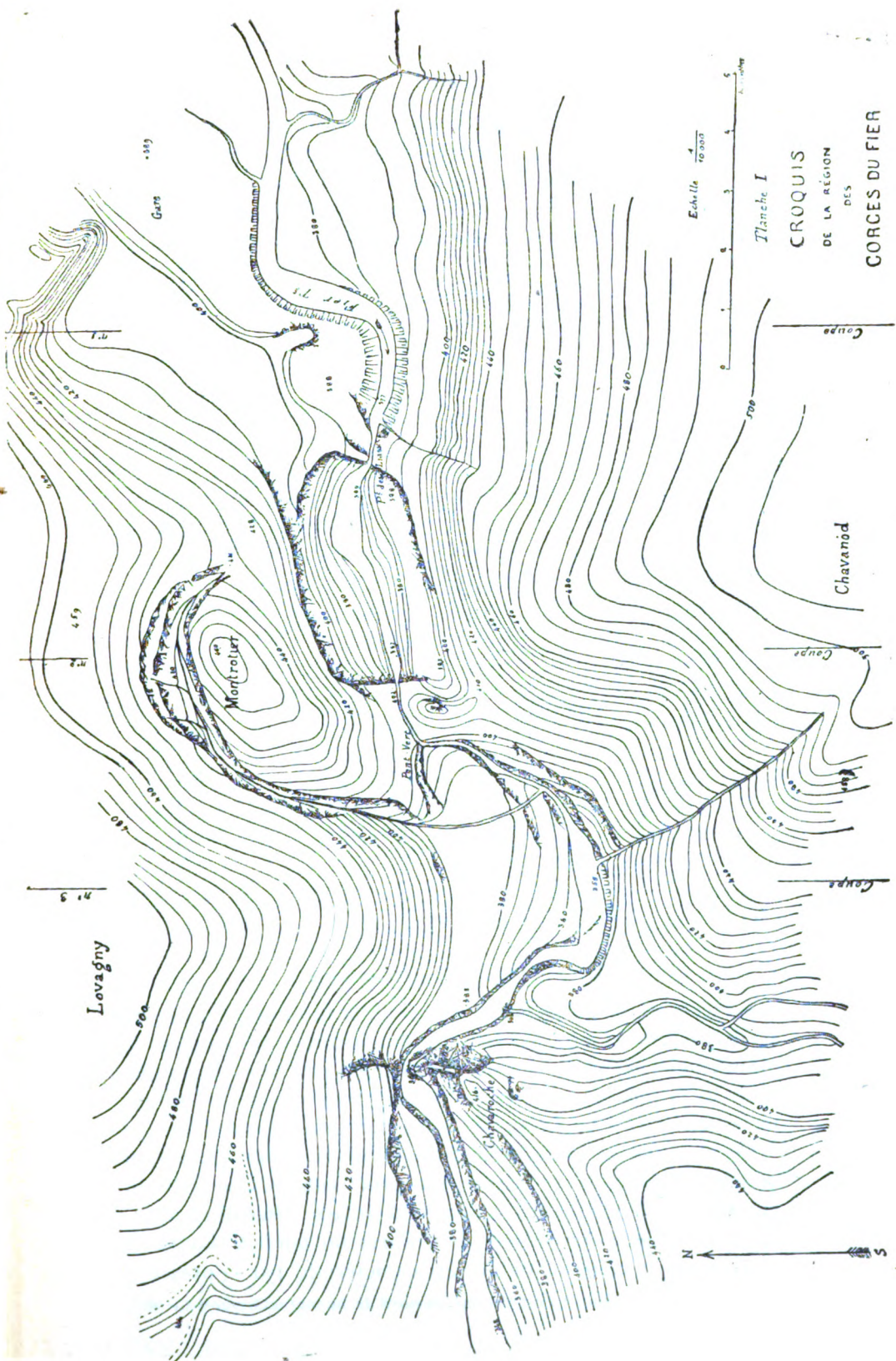


Planche I
CROQUIS
 DE LA RÉGION
 DES
CORSES DU FIER

N
 S

ancien Fier qui s'était frayé un chemin dans cette large vallée déjà esquissée au moment de l'établissement du réseau hydrographique consécutif à l'avant dernier retrait des glaces : alluvions de progression de la période interglaciaire entre les glaciations wurmienne et néo-wurmienne.

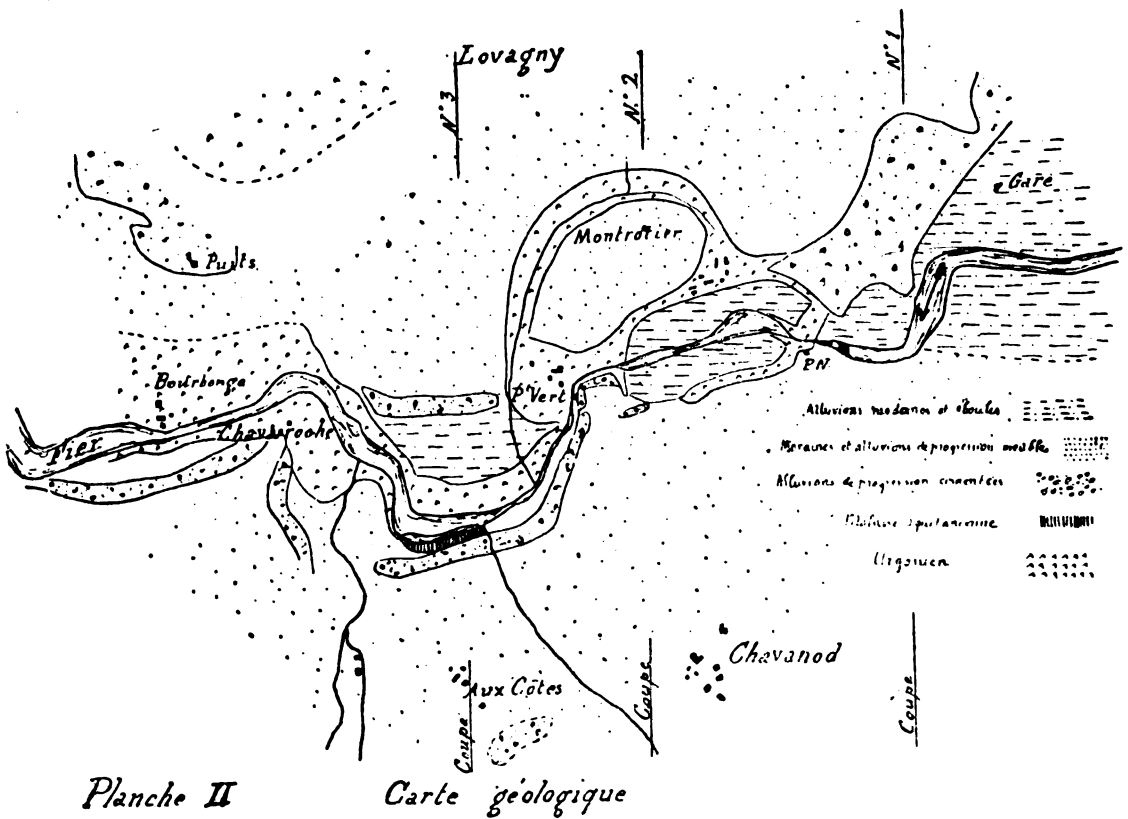


Planche II

Carte géologique

II. — ESQUISSE GÉOLOGIQUE.

La tectonique du pays est simple. Elle montre de Lovagny à Chavaroche et aux gorges un brachyanticlinal calcaire à plongement périclinal formé uniquement par le niveau supérieur de la masse urgonienne inférieure qui constitue un des facies spéciaux à la région de l'étage Barremien ¹.

Ce sont des calcaires compacts en gros bancs, blancs ou grisâtres avec niveaux marno-calcaires jaunâtres se délitant facilement en plaquettes, dont l'alternance détermine dans l'ensemble de la masse des zones dures ou tendres. La partie supérieure de cette formation est caractérisée par la présence

¹. V. REUIL et LE ROUX : La terminaison nord de la chaîne Semnoz-Nivolet.

d'un rudiste spécial : *Agria* qui accompagne la série habituelle des fossiles de cet horizon : *Requienia ammonia*, *Toucasia carinata*.

Toute une partie de ces calcaires est profondément imprégnée d'asphalte dont on fait une exploitation active à Chava-roche. Il n'est pas rare de rencontrer des taches plus ou moins épaisses de ce minéral même dans les bancs de calcaire pur.

Les deux niveaux moyen et supérieur du Barremien manquent ici : couches à *Orbitolines* = Rhodanien et masse urgonienne supérieure (facies zoogène du Bedoulien = Aptien¹). Ils ont été probablement démantelés et emportés par une érosion très ancienne.

Sur le coteau de Poisy, un placage sidérolithique d'âge éocène inférieur recouvre l'Urgonien. Cette formation, bien étudiée par l'un de nous² montre que des conglomérats à silex sénoniens, des poudingues ferrugineux, des sables siliceux à nodules abondants de pyrites en lits intercalés, remplissent les fissures ou les poches du terrain sous-jacent.

La molasse aquitanaïenne grise s'est déposée sur tout le pourtour du pli périclinal depuis Brassilly où l'on observe ses couches dans le lit même du Fier, jusqu'à l'amont du pont des Liasses où ses parties gréseuses dures forment un barrage que les eaux n'ont encore pu déblayer.

A l'aval de la Mer de rochers, une coupe que nous avons spécialement étudiée, est visible sur la rive gauche du Fier au delà du premier affluent. Dans l'ensemble on relève de bas en haut :

1^o Calcaire lacustre; 2^o alluvions de progression; 3^o moraines.

La formation lacustre date des premiers temps de l'Aquitanaïen où des bassins d'eau douce éparpillés se formèrent dans la région. Les dépôts se sont faits sur la surface déjà soulevée et érodée de l'Urgonien. Ils débutent par trois bancs de grès fins très durs où se montrent de très belles empreintes d'*Helix Ramondi*. Le banc inférieur se poursuit obliquement à travers le Fier, formant barre.

Les intervalles sont remplis par une argile bleue pyritifère contenant des lits ou filonnets de lignite d'une épaisseur variant de 0^m05 à 0^m20. Les parties supérieures de ces combustibles minéraux sont farcies de nombreuses *Helix* écrasées à test blanc. Le tout est surmonté par une forte épaisseur (4^m) d'ar-

1. V. REUIL et LE ROUX : *op. cit.*

2. L. MORET : *La chaîne de Mandallaz-Poisy*. *Rev. Sav.*, 1912, p. 53.

gile bleue que recouvrent immédiatement les alluvions de progression. Au-dessus s'étendent les moraines. Un phénomène intéressant, montrant la formation actuelle du minéral de fer des marais (limonite) s'observe dans l'angle rentrant du Fier et de la colline de Chavaroche. L'eau de ruissellement d'un petit marais imprègne les graviers de la rive du torrent qui se revêtent d'un enduit de couleur ferrugineuse.

III. — LES PHÉNOMÈNES ACTUELS.

L'étude du lit du Fier dans son parcours avant son entrée dans les gorges et après sa sortie de celles-ci peut être considéré comme l'illustration incomparable d'une leçon de géographie physique.

Le travail d'érosion et de destruction par l'action dynamique des eaux, effectué dans les temps anciens a été d'une amplitude telle que l'activité actuelle des phénomènes qui poursuivent le travail commencé ne peut en donner qu'une faible idée.

Au pont des Liasses, lancé sur la coupure pratiquée dans la partie la plus basse du pli urgonien, on a sous les yeux, en action, l'un des phénomènes les plus remarquables de l'érosion par les eaux courantes : la formation des marmites de géants. De grandes cuves à fond hémisphérique parfois remplies de sables, abandonnées par l'eau à un niveau désormais exondé, voilà le terme ultime de l'érosion lente mais irrésistible d'un filet d'eau travaillant sans répit à l'usure d'une roche dure, et c'est cette toute petite chose qui préside à la naissance des gorges les plus formidables. Un cours d'eau serpente en zig-zag sur une surface préalablement fissurée. Dans les angles de ce cours sinueux, la direction du courant est déviée, l'eau tend à y prendre un mouvement tourbillonnaire ; elle y coince un galet et y dépose des grains de sable qui vont commencer le travail d'usure. C'est la meule avec la poudre d'émeri. Bientôt le sol est creusé d'un fossé où s'échelonnent d'angle en angle de minuscules marmites. Celles-ci continuent à s'agrandir avec le temps, elles finissent par se rapprocher et par devenir tangentés. Le travail d'usure continuant, la cloison séparative est emportée et le cours du torrent est maintenant représenté par un trajet sinueux irrégulier où se disposent en chapelet des marmites qui tendent toujours à s'accroître, en même temps que le cours d'eau creuse suivant la verticale. Qu'à la descente en profondeur l'eau rencontre une couche horizontale ou inclinée plus tendre, car le calcaire le plus dur est loin d'être

partout homogène, elle va travailler plus rapidement et creuser latéralement une cavité laissant en surplomb une voûte qui, maintenue pendant quelque temps en porte à faux, finira par s'écrouler.

Immédiatement à l'entrée des gorges, on voit le Fier s'incruster de plus en plus en profondeur, abandonnant des tables en équilibre instable. Le travail des eaux aura vite fait de les abattre.

Le phénomène est alors tout à fait grandiose à la Mer de rochers, où sur la rive droite d'énormes éléments de voûte en surplomb sont supportés par un pilier rétréci, limé, de roches fissurées, écailleuses et marneuses dont le torrent a déjà semé son lit du puissant chaos de leurs débris.

Ces phénomènes *marmites* et *érosion des couches tendres* ont joué un rôle de premier ordre, ainsi que nous le démontrerons, dans la formation des gorges et surtout dans le formidable cirque d'effondrement compris entre le pont des Liasses et la muraille verticale de l'entrée des gorges, bordé au sud par la falaise du chemin de fer travaillée par l'érosion et au nord par la puissante muraille que domine le château de Montrottier, où à la partie supérieure apparaissent des cavernes irrégulières témoins du passage d'un ancien cours d'eau.

IV. — LES PHÉNOMÈNES ANCIENS.

Antérieurement à la dernière glaciation (réurrence néo-wurmienne) un cours d'eau qui reliait la dépression où se trouve actuellement le lac d'Annecy au Rhône n'a pas repris, lors du retrait du glacier son cours antérieur mais s'est dirigé vers le sud où il a rejoint le Chéran.

* Pendant les oscillations de la période wurmienne la nouvelle vallée a été remblayée et déblayée un certain nombre de fois dont les dernières seules ont laissé des traces reconstituables. Dans ces opérations successives : le thalweg s'est déplacé plus ou moins latéralement et le volume des eaux diminuant, les fonds des vallées se sont réduits progressivement en largeur. Nous ne pouvons reconstituer que la rive droite de ces cours d'eau, *la rive gauche étant noyée sous un épais dépôt morainique.*

Pour arriver à expliquer les formes actuelles nous n'avons pas besoin de remonter plus loin que la période de recul qui a précédé la dernière avance du glacier, avance pendant laquelle se sont déposées les moraines que l'on voit actuellement tout autour de Lovagny.

Ces formes *peuvent* provenir d'un stade antérieur et analogue mais cela a peu d'importance, puisque le *mécanisme* de la formation qui seul nous intéresse aurait été le même et que par suite la vallée se serait reconstituée à la même place exactement. Tout porte à croire cependant qu'il est inutile de remonter plus haut que nous ne faisons. Dans ce qui va suivre nous réduirons pour plus de simplicité, sur les dessins, le cours d'eau à sa rive droite, la seule dont il est possible de retrouver des traces.

. . .

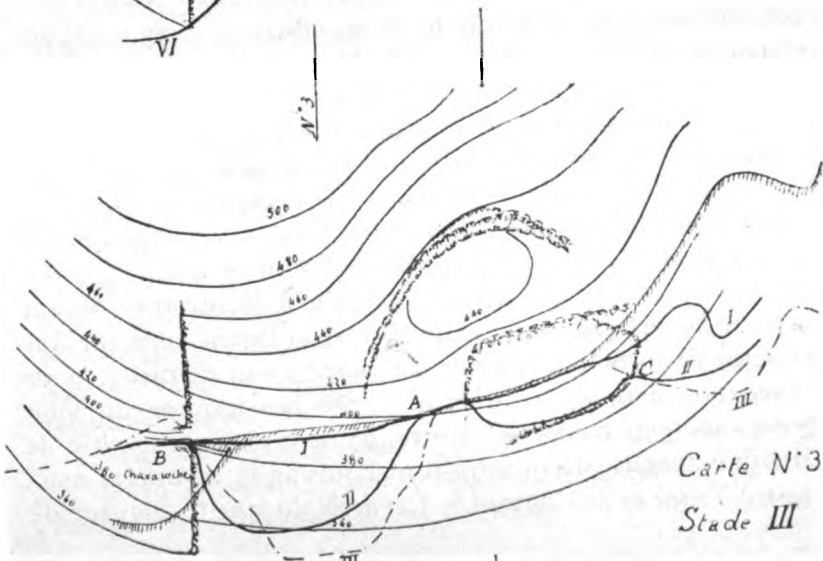
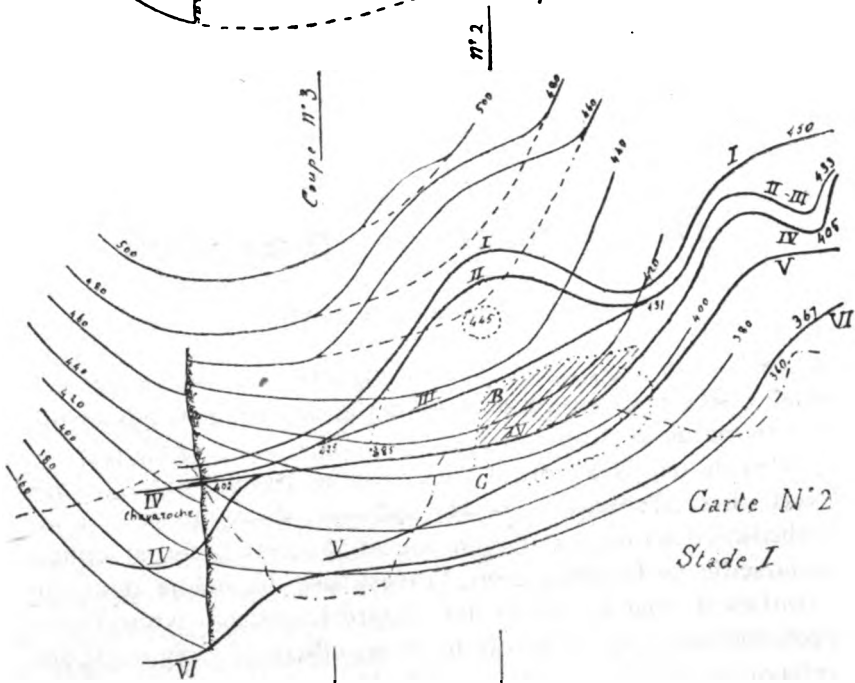
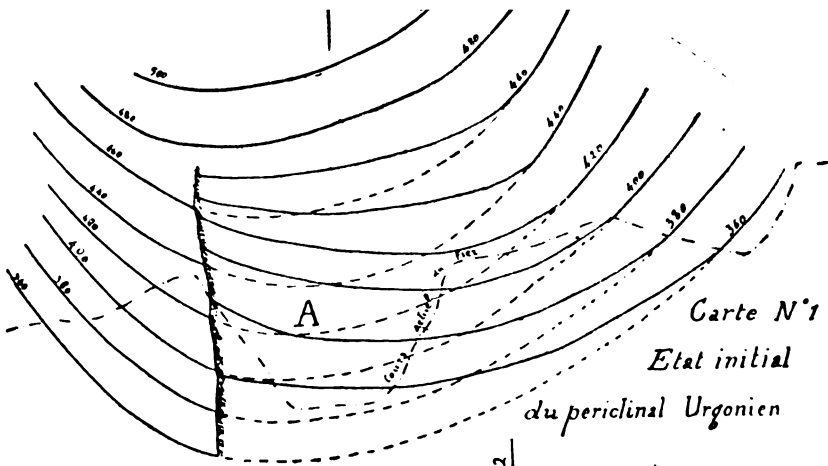
Prenons un cours d'eau *en voie de creusement*, dont la large vallée a la direction E.N.E.-W.S.W., au moment où son niveau arrive à environ 450^m dans la région de Montrottier, il coule encore entièrement au-dessus de l'Urgonien qui là n'atteint pas 445^m (*coupe 2, pl. IV*) et où très vraisemblablement, car il serait impossible d'expliquer le phénomène par une érosion plus récente, *existait une plate forme voisine de 445^m avec cirque vers le N., reste évident du coude d'un ancien cours d'eau qui avait écorné l'arête saillante du calcaire urgonien jusqu'à cette cote (carte 2, pl. III).*

Le cours d'eau I entame d'abord les dépôts superficiels, y décrivant sans doute des méandres dont l'un épouse naturellement le contour de la plate-forme rocheuse et la creuse au sommet de la courbe d'autant plus facilement que la couche dure de la surface a été enlevée, au moins en partie, à cet endroit par l'érosion précédente et que la couche plus friable en constitue bientôt le fond.

Il ébauche ainsi la **Fosse du château** dont les parois résistantes fixent en plan cette partie du cours; l'approfondissement se faisant par l'intermédiaire de l'érosion tourbillonnaire (marmites visibles sur les parois de la Fosse).

En raison de l'inclinaison des couches vers le S. le thalweg se rapproche de plus en plus de la rive gauche et celle-ci finit par atteindre la verticale.

Représentons-le par II, lorsqu'il atteint à son entrée dans la fosse une cote un peu supérieure à 431. Il est probable qu'à ce moment, à la suite sans doute d'une *crue*, un bras III, coupant le coude se forme au bord de la plate-forme rocheuse (*carte 2, pl. III*). Le lit de ce bras qui au début, était plus élevé que le lit principal puisqu'il correspondait à une *crue*, mais ne traversait que des terrains meubles, dut s'approfondir plus vite que celui-ci, en plein dans le calcaire, et par suite au confluent



aval les lits eurent bientôt le même niveau ; la cascade disparut et les deux bras eurent le *même niveau de base*.

Du fait que le nouveau bras était plus court que l'ancien et sa *pente plus forte* par conséquent il résulta une nouvelle cause *d'accélération du creusement* et il arriva assez vite un moment où le nouveau bras, devenu progressivement le cours principal eut son lit amont plus bas que le seuil de la fosse (431) ; *celle-ci cessa alors de donner passage à l'eau d'amont*. Sauf pendant les crues elle ne recueillit plus que l'apport d'un très petit bassin et les eaux souterraines ; elle devint un affluent très peu important du cours d'eau principal qui dès lors coula au sud, du mamelon de Montrottier *transformé en île*, mais pendant un temps probablement très court.

(A suivre.)

Deux entrées en possession

Autrefois et aujourd'hui.

Le 10 janvier 1918, en vertu d'un acte de délivrance de legs établi par M^e Cattin, la Florimontane est entrée en possession du domaine de Montrottier.

Peu de temps avant, M. le chanoine Rebord avait découvert, aux Archives de la Haute-Savoie dans le livre 2 du tabellion d'Annecy pour 1789 (pages 655 à 739), l'acte par lequel, à la veille de la Révolution, l'investiture du même domaine avait été donnée à messire Balthazard-Louis, feu Anne-François-Bernard, de Menthon de Rosy, officier du régiment des chasseurs de Champagne, natif de Meximieux en Bresse, mais demeurant à Chambéry temporairement.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces deux actes. Tandis que celui nous concernant fut une simple formalité basée sur l'accord des parties, et rapidement expédiée, la « mise en possession » du seigneur comte de Menthon ne s'était accomplie qu'après l'intervention de nombreux hommes de loi.

Le 20 avril 1789, à 7 heures du matin, à Montrottier, devant la porte du château, se présente M^e Joseph Perrot, notaire royal et actuaire au Sénat, venu de Chambéry, son domicile, pour l'exécution d'un arrêt du 17 mai 1788 qui termine un long procès soutenu contre « illustre dame Françoise-Sophie de Menthon, épouse de messire Jean-Louis de la Saunière, marquis d'Yenne et de Chevelu ». Cet arrêt dit que le seigneur de

Menthon sera mis par provision en possession de la terre de Montrottier, des biens et droits en dépendant. L'opération comprend la visite des propriétés, la description de l'état des lieux, le devis des réparations, « l'inventaire des titres et littérés ».

Le notaire est flanqué d'un expert, Charles Galloz, qui, « sur les généraux interrogats, répond : je suis âgé de 58 ans, architecte de profession ; mes biens valent 4000 livres et plus ; je ne suis point parent, allié, créancier ni débiteur des parties ».

On se transporte à Beaumont le 2 mai, à Sevrier le 4, à Etercy le 7, à Chavaroche le 8, à Charbonnière le 9, à Annecy le 11, à Poisy le 20.

La cédante et le cessionnaire sont représentés par deux procureurs, (M^e Collomb pour la marquise et M^e Philippe pour le comte) ; ces officiers ministériels laissent rarement formuler une estimation sans la contester ; ils « font toutes réserves » et, « pour que nul n'en ignore », ils font signifier ces réserves par des sergents royaux. Tout ce monde vaque, ergote et instrumente.

Il va sans dire que M^e Galloz est parfois obligé « de se rendre à Annecy pour affaires de son état » et que M^e Perrot « renvoie à demain la continuation de la présente » aussitôt qu'il a « employé six heures ».

Enfin, après force requêtes, décrets, exploits, ordonnances, billets d'excuse, procurations, renvois, on termine l'inventaire et l'acte d'état le 18 mai 1789. Ces divers grimoires n'occupent pas moins de 84 pages in-folio. Détail curieux : comme témoin figure Jean-Claude Serand, natif de Talloires, grand-oncle de notre archiviste Joseph Serand, qui a signé (avec M. Letonnellier) notre acte du 10 janvier.

Parmi les pièces décrites dans l'inventaire, remarquons :

1^o « Une grosse couverte de peau sur bois, contenant 642 feuillets outre le répertoire et indemnieure, de la stipulation de M^e Mermet Cornuty, en faveur de Nicod de Menthon, le 15 janvier 1470. »

2^o « Une grosse en vélin relié en basane, de la stipulation de M^e Girard Borgeri, en faveur de Pierre de Menthon, contenant 449 feuillets, commençant par l'indemnieure, poème ès la reconnaissance de Jean Cynas, du dernier janvier 1435. »

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces documents ne sont pas en notre possession. La Révolution a passé là. S'ils ont échappé au naufrage, ils ont peut-être été recueillis dans le

chartrier de Menthon. Le plus ancien acte que nous ayons retrouvé porte la date du 12 floréal an v. C'est celui par lequel, avec la simplicité des premiers âges, la Nation adjuge sans autre forme de procès le domaine qu'elle a confisqué.

François MIQUET.

ATTENTATS

contre les églises et les personnes ecclésiastiques
du diocèse de Genève

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE

A plusieurs reprises, la *Revue Savoisienne* a entretenu ses lecteurs de Mandrin et des mandrinistes¹. Ces tristes personnages nous sont assez connus comme féroces voleurs et assassins, moins peut-être comme dévaliseurs d'églises et agresseurs de gens d'Eglise. Ils le furent cependant, si l'on qualifie de mandrinistes les contrebandiers et détrouseurs de grand chemin qui, surtout pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, terrorisèrent certaines parties de notre pays. Nous en avons la preuve dans la correspondance administrative et judiciaire de nos Intendants et Avocats fiscaux, classée par notre distingué Archiviste M. Letonnellier²; c'est à son obligeance coutumière que je suis redevable des matériaux de cette communication.

Les vols dans les églises atteignent les paroisses de Saint-André-Val-de-Fier, d'Alby, de Mont-Saxonnex, de Monthoux, de Perrignier, de Cervens, de Lully, de Fessy, de Brenthonne et de Villard-sur-Boège; au total, dix églises visitées par les cambrioleurs.

Le fait des trois premières nous est connu par la correspondance du Substitut de l'Avocat fiscal avec l'Intendant général. Sa première lettre, du 26 mai 1750, renferme ce qui suit :

Le Conseil de la paroisse de Saint-André voudrait qu'on luy permit de faire porter, dans le rolle d'imposition de cette année, une somme suffisante pour l'achat d'un calice, les voleurs ayant emportés en dernier lieu tous les vases sacrés de l'église de cet endroit-là.....

A. D. I. C. IV. 23 n° 85.

1. 1885, p. 305, 311 — 1868, p. 36 — 1899, p. 27 suiv.

2. Arch. départ. de la Haute-Savoie, sér. C.

Dans la seconde lettre, du 12 février 1771, on lit :

J'ai été informé par le S^r Arnaud, châtelain d'Alby, du vol fait dans l'église de ce bourg; j'en reçus avis le 3^e au matin. J'ai fait faire des perquisitions de nuit et de jour, dans tous les cabarets de cette ville, sans succès; les voleurs ont pris une autre route. . . I. C. IV, 78, n° 23.

La troisième lettre, du 23 décembre 1777, est ainsi conçue :

Il n'y a aucun mémoire dans les registres des greffes de cette province concernant les vols qui peuvent être à la charge de Claude Bussat. Il est vrai que l'on dit qu'il avait, avec des complices, volé les vases sacrés de l'église de Mont-Saxonnex, en Faucigny. S'il y a eu une procédure de faite à ce sujet, elle doit être à Bonneville, mais l'on assure qu'il n'y en eut point de commencée, parce que le notaire Bussat, père de ce malheureux, fit aussitôt payer le prix du vol.

Ibid. n° 82. Voir I. C. II. 100, n° 110 et 111.

Le 11 du mois d'août 1753, le curé de Monthoux, parlant devant le Conseil de sa paroisse assemblé, demande instamment qu'on remette à neuf les portes de son église afin de protéger les ornements et vases sacrés contre la rapacité des voleurs, qui se sont déjà signalés par leurs exploits dans cette même église. A. D. sér. I. C. III. 40, n° 14.

Les six dernières églises furent pillées dans les mois de novembre et décembre de l'année 1780¹. Par lettre du 1^{er} janvier 1781, l'Intendant se plaint de n'avoir sous la main « contre cette bande effrontée, sacrilège et contrebandière » que six soldats, un sergent et un caporal. I. C. III. 156, n° 164.

De pair avec les vols dans les églises, marchent les voies de fait contre les personnes ecclésiastiques. Nous les voyons s'exercer contre l'abbé commendataire d'Entremont, le doyen de Montfalcon et ses religieux : on alla même jusqu'à détruire nuitamment le parterre de l'abbaye²; contre le vicaire des Gets³; les curés de Mieussy⁴, des Contamines sur-Saint-Gervais⁵, de Burdignin⁶ et de N.-D. de la Gorge⁷.

A défaut de voies de fait contre les personnes ecclésiastiques on troublait les fonctions extérieures du culte, en particulier les processions : nous pouvons citer le Petit-Bornand et Chamonix⁸.

Les faits particuliers que nous venons de citer n'entraînent évidemment pas de conclusion générale. Ne confirment-ils pas cet axiôme de la sagesse des nations qu'il est toujours dangereux de se faire en bloc *laudator temporis acti*.

Chanoine REBORD.

1. I. C. II. 73, n° 9, 107, n° 13. — 2. 26 juin, 3. 10 et 24 juillet 1753, C. 143, n° 669-670-672-677 et 683. — 3. *Ibid.* 159, n° 50. — 4. *Ibid.* n° 57. — 5. *Ibid.* n° 162. — 6. *Ibid.* n° 76. — 7. *Ibid.* n° 91. — 8. *Ibid.* n° 105-107-108.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

En 1755, Voltaire alors âgé de soixante deux ans, vint fixer sa résidence sur la rive suisse du lac Léman. Il devait y rester presque jusqu'à la fin de sa longue existence, survenue en 1778, et borner ses déplacements à passer de sa villa des « Délices » près de Genève, à sa maison de Lausanne, puis au château de Ferney. Pendant ces vingt-trois années, qui ne furent ni les moins actives ni les moins fécondes de sa vie, il ne cessa donc pas d'être le voisin de la Savoie dont la largeur du Rhône ou du lac le séparait seulement.

Il a paru intéressant de rechercher si ce voisinage avait exercé sur lui quelque influence, et réciproquement. Nous avons voulu voir d'abord comment le Patriarche de Ferney qui s'appelait lui-même le « Vieux de la Montagne¹ », « le Solitaire des Alpes² », ou bien encore « la Marmotte des Alpes³ » a compris et apprécié ce pays de montagnes qu'il avait constamment sous les yeux ; — puis quel contact il a eu avec les habitants de la Savoie ; et dans quelle mesure il s'est intéressé à leur histoire, à leurs mœurs, à leur régime politique ; — enfin, quels sont les Savoyards avec lesquels il a été plus particulièrement en relations. Voilà les trois questions auxquelles nous avons cherché à répondre.

C'est naturellement dans l'œuvre même de Voltaire, et principalement dans sa correspondance, reflet de sa vie, que nous avons cherché la solution de ces trois petits problèmes d'histoire. Une part de la documentation nous a aussi été fournie par le fonds de l'Intendance du Genevois des Archives de la Haute-Savoie. — Peut-être trouvera-t-on que c'est un bien lourd appareil d'érudition pour un sujet d'étude d'un intérêt secondaire. Qu'il soit permis de rappeler le jugement de Condorcet sur Voltaire qui, dit-il, « exerça en Europe sur les esprits, un empire qu'aucun homme n'avait jamais exercé sur les hommes⁴ ».

1. *Œuvres de Voltaire*. Ed. de la Soc. Littéraire-Typographique, 1785. Tome XV, p. 276. Lettre au président Hénault, 1763. Toutes nos références seront indiquées d'après cette édition.

2. 1768. Lettre à M. Saurin, XV, p. 305.

3. 1759. Lettre au marquis de Chauvelin, XV, p. 248.

4. Tome LXX, p. 179.

I.

Ce même Condorcet raconte qu'au cours d'un voyage « il passa par Genève pour consulter Tronchin » et fut séduit par « la beauté du pays ». Combien en effet l'horizon devait être nouveau pour des yeux qui jusqu'alors avaient pourtant contemplé les régions les plus diverses : les bords fleuris de la Seine, les brouillards de la Tamise, les riants coteaux de Cirey, les sables de Berlin, les vallons boisés de Lunéville ! Il acheta donc « par un marché singulier » la villa des *Délices* alors près de Genève, et résolut d'y vivre dans la paix et le recueillement, en compagnie de sa chère nièce, madame Denis ¹.

Tout de suite une question se pose pour nous. Cet admirateur des paysages Savoyards est-il venu en Savoie ? Nous sommes ici en présence de témoignages qu'il convient de discuter. Son biographe dit qu'« il se détermina à aller prendre les eaux d'Aix en Savoie », sans cependant affirmer qu'il ait réellement fait le voyage ². D'autre part, Voltaire écrit dans ses « Mémoires » : « On m'avait conseillé les eaux d'Aix en Savoie ; quoiqu'elles fussent sous la domination d'un roi, je pris ma route pour aller en boire. Il fallait passer par Genève : le fameux médecin Tronchin, établi à Genève depuis peu, me déclara que les eaux d'Aix me tueraient, et qu'il me ferait vivre. J'acceptai le parti qu'il me proposait ³. » Par conséquent, si nous en croyons Voltaire lui-même il n'est pas venu à Aix à la fin de 1754. Et dans sa correspondance, s'il fait bien allusion à sa velléité d'aller « prendre les eaux ⁴ », nous n'avons aucune lettre qui nous permette d'affirmer qu'il ait effectivement séjourné sur les bords du lac du Bourget.

Un autre témoignage a été fourni par la *Revue savoisienne* qui déjà à plusieurs reprises s'est intéressée à Voltaire. Dans la séance du 25 février 1875, « M. Serand fait remarquer qu'il a vu au château de Promeiry, près d'Annecy, le portrait d'une dame qui passait pour être en relations très intimes avec Voltaire. Le philosophe de Ferney se rendait souvent à Promeiry, précisément à l'époque à laquelle se rapporte la lettre de l'avocat fiscal Richard », datée du 23 août 1771, dont M. Serand vient

1. Sur le séjour de Voltaire aux *Délices*, cf. notamment : GAUDY-LE FORT : *Promenades historiques dans le canton de Genève*. Genève, 1819. Tome II, p. 203-210.

2. Tome LXX, p. 80.

3. Tome LXX, p. 315-216. Cf. aussi CLOGENSON : *Voltaire jardinier à Cirey et aux Délices*. (Ds. : *Précis, des travaux de l'Académie des sciences de Rouen*.

4. Voir notamment *Lettres au comte d'Argental*, dans tome LV, p. 155 et 156.

de faire part à ses confrères florimontans ¹. Malgré le grand âge du philosophe de Ferney (77 ans), il se peut que la tradition recueillie au château de Promeiry soit fondée. L'absence de documents ne prouve rien contre : et l'on remarquera au contraire que le Patriarche avait tout intérêt à faire le silence sur ses allées et venues aux environs d'Annecy. Qui sait même si ses démêlés fameux avec M^{sr} Biord n'auraient pas eu pour cause initiale la fréquentation de cette mystérieuse dame du château du président Favre ?

Il mettait d'ailleurs une sorte de coquetterie à dire qu'il ne quittait pas son Ermitage. Il répète qu'il vit solitaire « au pied des Alpes » ou bien « entre les Alpes et le mont Jura ». En 1765, il écrivait à la maréchale de Luxembourg : « Il y a plus de dix ans que je suis retiré à la campagne, auprès de Genève, sans être entré quatre fois dans cette ville... ² » A peine installé, le voilà qui s'écrie : « Heureux qui vit chez soi avec ses nièces, ses livres, ses jardins, ses vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle, son renard et ses lapins qui se passent la patte sur le nez ³. » Et de fait, il n'a pas dû voyager beaucoup en Savoie. En 1760, après plus de cinq ans de séjour aux Délices, il écrivait : « Il n'y a nul endroit ici qui s'appelle Karouge ⁴. » Il faut convenir d'ailleurs que l'année suivante, en 1761, il engageait une « troupe catholique » à « s'établir à Carrouge, petit village aux portes de Genève ⁵ ». Les noms de Chambéry et d'Annecy sont peut-être ceux des seules villes de Savoie qu'il ait écrits dans l'espace de vingt-trois années. Une seule fois, il parle d'Evian qu'il orthographe Elian ⁶, et de Notre-Dame des Neiges dont il néglige de donner la situation précise ⁷.

On peut donc admettre qu'il ne chercha pas à bien connaître le pays dont la vue l'avait pourtant séduit. Examinons maintenant comment il jugea la partie qu'il découvrait de ses terrasses de Ferney, aussi bien que de Lausanne et des Délices.

Il en a fait à ses correspondants d'enthousiastes descriptions. Quand il acheta les Délices, il écrivait au duc de Richelieu qu'il avait été « séduit par la beauté inexprimable de la situation ⁸ »

1. Cf. *Revue savoisienne*, 1875, p. 23.

2. Tome LIX, p. 7.

3. Tome LV, p. 361.

4. Tome LVI, p. 233.

5. Tome LVII, p. 30.

6. Lettre à d'Alembert, tome LXVIII, p. 54.

7. ... Nous avons, assez près de nous, *Notre-Dame des Neiges*... (Lettre à l'impératrice Catherine II, tome LXVII, p. 263).

8. Tome LV, p. 176.

et à son ami Thiriot qu'il ne connaissait rien qui en approchât ¹. Deux ans après, la même note admirative se retrouve dans une lettre à sa nièce M^{me} de Fontaine : « Je ne peux me lasser de vingt lieues de ce beau lac, de cent jardins, des campagnes de la Savoie, et des Alpes qui le couronnent dans le lointain ² ». Il fait partager son sentiment à ses visiteurs. Le comte de Grammont, en voyant sa terrasse, ses jardins, ses entours, s'écria « qu'il ne concevait pas comment on en pouvait sortir ³ », et Tavernier n'hésitait pas à déclarer que « la vue de Lausanne sur le lac de Genève ressemble à celle de Constantinople ⁴ ». Cette évocation de paysage d'Orient semble l'avoir singulièrement impressionné : fort de l'observation de Tavernier qui « a tant voyagé », il répète à son tour à son ami Cideville : « Je ne crois pas que la vue du Bosphore soit si variée ⁵. » Il ne cessera de prôner la beauté du panorama grandiose dont il est le spectateur ému. Il vante à Thiriot la maison de Lausanne, aux quinze croisées de face, d'où il découvre de son lit « le beau lac Léman et toute la Savoie, sans compter les Alpes ⁶ ». « Et puis, doit-on compter pour rien d'être en face de Ripaille ? » observe-t-il au comte d'Argental ⁷, et lorsqu'il invite Thiriot à le venir voir aux Délices, il écrit de sa fenêtre ouverte sur les magnifiques montagnes de Savoie : « Vous verrez l'été, le plus beau pays de la terre ⁸. » Il n'est pas sans intérêt, semble-t-il de souligner cette épithète, sous la plume d'un des plus célèbres écrivains du XVIII^e siècle.

L'homme au cœur sec qu'était Voltaire a donc été pourtant touché par la majesté du somptueux décor qu'il ne cessa pas d'admirer. Tout le monde connaît son épître sur le lac de Genève qui eut un grand retentissement en Savoie, s'il faut en croire M. Masson, subdélégué de l'Intendant du Chablais pour le bailliage de Gaillard ⁹. Même les tributaires du lac furent chantés dans une ode au marquis d'Adhémar :

1. Tome LV, p. 227.

2. *Ibidem*, p. 396.

3. *Ibidem.*, p. 367.

4. *Ibidem.*, p. 427.

5. *Ibidem*, p. 436.

6. *Ibidem.*, p. 439.

7. *Ibidem.*, p. 166.

8. *Ibidem.*, p. 475.

9. ... M. de Voltaire fait imprimer à Genève tous ses ouvrages sous ses yeux et par une préface à leur tête, désavoue une partie de [c]eux qu'on a imprimé ailleurs sous son nom : il paroitra dans cet ouvrage une ode quil a fait sur le lac de Genève : l'on en dit merveille : au reste ce poète fait l'admiration de Genève... (Arch. dép. de la Haute Savoie. I. C. IV. 61, n° 12.)

Trois fleuves que de loin mon œil charmé contemple,
Mes pénates brillans, fermés aux envieux,
Voilà mes rois, voilà mes dieux :
Je n'ai point d'autre cour, je n'ai point d'autre temple ¹.

Ainsi « la rivière d'Arve » comme l'appelaient prosaïquement les intendans de Savoie et même M^{me} de Warens inspira elle aussi la muse voltairienne.

Il est d'ailleurs piquant de remarquer que le poète n'est pas continuellement en extase devant l'immensité bleue du Léman. Il rappelle à ceux qu'il invite que le lac est aussi fameux par ses truites dont il vante les étonnantes proportions ².

Mais il est une partie du paysage familier à ses regards qui l'a principalement ravi : c'est la chaîne des montagnes du Chablais et du Faucigny qui s'étendent au lointain et ferment son horizon. A chaque instant il parle dans ses lettres de « la belle épouvantable chaîne des Alpes », des « Alpes qui font un effet admirable ³ » ; des « Alpes qui s'élèvent jusqu'au ciel en amphithéâtre ⁴ » ; de l' « enceinte charmante, couronnée par les Alpes ⁵ » ; de ses « montagnes qui fendent les nues » ; des « montagnes couvertes de neiges éternelles ⁶ » ; de « quarante lieues de montagnes de glace, qui forment, dit-il, mon horizon hyperboréen ⁷ ».

L'épître à Horace célèbre aussi l'éblouissante vision ⁸ :

Et les Alpes de loin, s'élevant dans la nue,
D'un long amphithéâtre enferment ces coteaux,
Où le pampre en festons rit parmi les ormeaux...

Dans une lettre au chevalier Hamilton, ambassadeur à Naples, il se plaît à rappeler la visite que ce dernier lui a faite à Ferney, d'où l'on découvre merveilleusement toute la chaîne du Mont-Blanc ⁹. « Le public, lui dit-il, vous a l'obligation de connaître le Vésuve et l'Etna beaucoup mieux qu'ils ne furent connus du temps des Cyclopes, et ensuite de celui de Pline. Les montagnes que vous avez vues de mes fenêtres à Ferney, sont dans un goût tout opposé. Votre Vésuve et votre

1. *Œuvres*. Tome XV, p. 233.

2. Tome LV, p. 166.

3. *ibidem.*, p. 361.

4. Tome LVI, p. 6.

5. Tome LVII, 26.

6. *ibidem.*, p. 392.

7. Tome LVIII, p. 11.

8. Tome XIII, p. 258.

9. Cf. notamment : *Huit jours à Genève*, p. 15. « Le Mont-Blanc, vu du château de Voltaire à Ferney. » Photo. Boissonnas,

Etna sont pleins de caprices ; ils ressemblent aux petits hommes trop vifs, qui se mettent souvent en colère sans raison ; mais, nos montagnes de glaciers qui sont dix fois plus hautes, et quarante fois plus étendues, ont toujours le même visage, et sont dans un calme éternel. Des lacs toujours glacés, de six mille de longueur, sont établis dans la moyenne région de l'air, entre des rochers blancs, au-dessus des nuages et du tonnerre, sans qu'il y ait eu de l'altération depuis des milliers de siècles¹. »

Remarquons qu'ici, le poète enthousiaste des beautés de la nature a fait place à l'homme de science essayant sinon d'en pénétrer les mystères, tout au moins d'en expliquer les phénomènes. Mais voyez avec quelle imprécision ! Comme l'auteur des *Singularités de la nature*², semble peu perspicace quand il parle des montagnes. Il n'en connaît ni le nom, ni la situation exacte. Jamais il n'a écrit une seule fois le nom du Salève, et il croit que la chaîne du Mont-Blanc est bien au-delà de la Savoie. Lui qui voulait refaire l'expérience d'Annibal luttant avec le vinaigre contre la dureté des roches³ n'a jamais eu la curiosité de se rendre même à Chamonix. Il en eut pourtant une occasion splendide, lorsque le jeune La Rochefoucauld d'Enville, partant de Genève, où sa mère résidait, se rendit à la Mer de glace. Mais, Voltaire ne semble pas s'en être préoccupé. Il n'a même pas lu son récit célèbre puisqu'il parle avec une inconcevable ignorance « des lacs toujours glacés, de six mille de longueur... établis dans la moyenne région de l'air... » qui ont tout l'air d'être ce qu'on appelle les glaciers. . . .

S'il n'a guère contribué à faire mieux connaître les montagnes de Savoie, il semble bien pourtant qu'il ne fut pas insensible à leur beauté comme à celle du reste du pays, et c'est la conclusion qui ressort de ce premier paragraphe.

G. LETONNELIER.

(A suivre.)

7

1. *Œuvres*, tome LXII, p. 214. Voltaire décrit encore le M'-Blanc dans deux autres lettres adressées au comte d'Argental. Dans la première (T. LVIII, p. 290), il parle de « cinquante à soixante montagnes de glace, en pain de sucre », dans la seconde (T. LX, p. 152), il décrit ainsi la montagne qu'il voit de ses fenêtres : « Elle conduit à des précipices de quatre cents pieds de profondeur, et quand on est englouti dans cet abyme, on trouve d'autres montagnes qui mènent à d'autres précipices... »

2. En envoyant son ouvrage au comte de La Touraille, il lui écrivait : « Cette nature est bien plus singulière dans nos Alpes qu'ailleurs : c'est tout un autre monde... » (T. LXI, p. 9).

3. Cf. *Singularités de la nature*, chp. 1x : De la roche. Ds *Œuvres*. Tome XXXI, p. 412-413.

En Savoie avant la Révolution

Les Intendants

A la tête de l'administration civile se trouvait, au moins depuis 1696, un intendant général résidant à Chambéry. La date de la création de cet emploi n'est pas connue d'une manière positive.

L'édit du 7 janvier 1720, en confiant l'administration de la province appelée Savoie propre, à l'intendant général plaça sous ses ordres cinq intendants particuliers pour la Maurienne, la Tarentaise, le Chablais, le Faucigny et le Genevois. Mais il existait déjà des intendants de province avant cette époque, sans qu'on puisse préciser depuis quand.

Plus tard, un édit du 2 mai 1780 créa la province de Carouge, formée des bailliages de Ternier et Gaillard et de 43 paroisses détachées du Genevois, du Faucigny et du Chablais.

Les intendants de Savoie, comme ceux de France, avaient à la fois des attributions judiciaires, financières, politiques et militaires.

Ils avaient la haute main sur l'administration municipale, (qui comprenait la formation ou réforme des conseils de ville et des conseils des *communautés* ¹), la nomination et la surveillance des secrétaires de mairie ; ils étaient chargés du cadastre et des rôles de l'impôt foncier, de toutes réclamations y relatives, de la vérification des caisses des trésoriers provinciaux et des percepteurs, de l'examen des comptes, de la construction et des réparations des édifices publics, des routes et des ponts, de la mise en valeur des biens du domaine royal ; ils étaient réformateurs des études, conservateurs généraux du tabellion, des gabelles, des postes, des bois et forêts, ils assuraient le recrutement, la subsistance et le logement des troupes. A cette énumération déjà longue, il faut ajouter les services d'hygiène organisés pour combattre les épidémies et les épizooties, la surveillance des collèges et l'attribution des bourses au collège des provinces, les enquêtes de toute nature que les divers ministères et le roi leur confiaient. Enfin, ils étaient investis des

1. C'est le terme légal désignant la commune.

fonctions de juges dans la plupart des contestations relatives aux droits compris dans leurs attributions. Messieurs les intendants étaient des personnages considérables.

Représentants d'un pouvoir absolu, beaucoup avaient conscience de leur importance et la faisaient sentir. La main de fer était rarement gantée de velours ; les formules employées n'avaient rien d'avenant, et l'on ne devait pas en mener large quand on avait reçu un billet comme celui-ci :

« Il est enjoint au nommé Marin Rivollet, de la paroisse d'Ayze, de comparaître dans notre bureau cejourd'hui à 4 heures pour y recevoir nos ordres. »

On sortait souvent de ces entrevues avec quelques jours de prison, toujours avec une bonne sermonce.

Pour être intendant, il fallait être docteur ès-droits ; l'emploi demandait en outre de grandes qualités : du tact, un esprit pondéré, le jugement sain. Quand on avait justifié de son aptitude par un long stage à Turin ou ailleurs, on était désigné pour Moûtiers, Saint-Jean de Maurienne, ou autre ville de même importance « avec le gage annuel, y compris celui des secrétaires de son bureau, de 1500 livres et 300 livres d'*entretienement*, faisant en tout la somme de 1800 livres, payables par quartiers échus ».

Si vous êtes surpris, songez qu'à cette époque on payait 1200 livres un sénateur qui s'appelait Joseph de Maistre¹ et que le père de ce sénateur était président de chambre à 3000 livres.

On reprochait aux intendants de ne pas être du pays et d'en mal comprendre les besoins. Le fait est que sur 16 intendants généraux qui passèrent à Chambéry de 1696 à 1792, un seul était savoyard. Neuf appartenaient à la noblesse piémontaise. Mais il faut remarquer qu'ils étaient assistés et parfois remplacés par des *subdélégués*, choisis parmi les avocats du ressort.

Sauf omission, on compte que le Chablais eut, de 1720 à 1792, 7 intendants, le Faucigny 10, le Genevois 10, la Maurienne 10, la Tarentaise 5 et la province de Carouge 1. Total 43, dont 7 savoyards. Douze étaient nobles.

Pour être justes, il faut reconnaître que quelques-uns s'attachèrent au pays : Maraldi resta 23 ans à Moûtiers, où il mourut ; Angiono y séjourna 19 ans et Charles Olive 11 ans. A Saint-Jean de Maurienne on constate la présence de Matton comte de Benevel, pendant 19 ans, celle de Vichard de Saint-Réal pen-

1. DESCOSTES : *Joseph de Maistre avant la Révolution*, II, 250.

dant 10 ans. En Chablais, Graffion reste 12 ans, avant d'aller à Bonneville où il meurt après 21 ans de résidence. Pescatore passe à Thonon 11 ans, de Tavier à Bonneville 15 ans, de Passier à Annecy 23 ans, Ballada 10 ans. Enfin pour Carouge on ne connaît qu'un titulaire, qui paraît y avoir résidé 12 ans.

La liste nominative des intendants n'a jamais été publiée ; elle peut avoir son utilité : je la donne ci-après, avec quelques lacunes imputables à la disparition de certaines archives, mais aussi complète que j'ai pu la reconstituer.

1° INTENDANTS GÉNÉRAUX.

- 1696 François-Antoine Nicolis, comte de Robilan et de Saint-Alban, conseiller d'Etat et référendaire de la signature de S. A. R., et son intendant général en Savoye.
1700 4 décembre. Joseph, comte Ressay, intendant général de Savoye.
1716 Palmaz.
1717 Dom Charles-François Riccardi, commandeur des S.S. Maurice et Lazare, conseiller du Roi et intendant général deçà les Monts.
1724 Dom Louis Louÿere, id.
1729 Le commandeur Antoine Petitti, id.
1733 Gaspard-Marie Bonaud, comte de Monteu.
1742 Dom Julien Amorin de Velasco (Espagnol).
1749 François-Nicolas, comte Ferraris, seigneur du Tour d'Isola.
1756 Joseph Capris, comte de Castellamont.
1769 Avocat Blanchot.....
1775 Félix-Cassien Vacca.
1780 Le vassal François Secchi della Scaletta, docteur ès-droits.
1784 Aimé-Louis Vignet, baron des Etoles.
1785 Joseph-Henri Fava, régent intérimaire.
1791 Vincent-Hugues Botton, comte de Castellamont, seigneur de Lessolo.

2° INTENDANTS.

CHABLAIS.

-
1737 Etienne Graffion.
1749 Claude-François Goybet, seigneur de Lutrin.
1756 Jean Orengo.
.....

1766 Quitard, vice-intendant, gérant intérimaire.

.....

1772 Rati Opizzone.

1779 Charles Olive.

1781 François-Antoine Pescatore.

FAUCIGNY.

1725 Honoré Blanquy.

1727 Antoine-Laurent de Tavier.

1742 Jean-François Baudoin de Sainte Marguerite.

1749 Etienne Graffion (décédé en 1770).

1770 Blanciotti.

1772 André de Passier (retraité en 1776).

1776 Jean-Baptiste-Laurent Patria.

1780 Clément Rolf (décédé en juillet 1784).

1784 Ignace-Jean-Baptiste Bertholio.

1786 Jean-François, baron Garnier d'Allonzier.

GENEVOIS.

1717 François-Barthélemy Guascoz.

1724 Lazare Corvézy¹.

1733 Claude-François Goybet, seigneur de Lutrin.

1742 Avocat Claude-François Ducrest, subdélégué gérant
(occupation espagnole).

1749 André de Passier.

1772 Le vassal François Secchi della Scaletta.

1776 Charles Olive.

1780 (Juin). Barthélemy Arborio Gattinara (marquis).

1780 (Décembre). Jean-Benoît Ballada, comte de St-Robert.

1790 Claude-François Magnin, subdélégué gérant.

MAURIENNE.

1724 Gaspard Joanniny.

1730 Comte de Saint-Martin de Baldisserra.

1733 Jean-Thomas Boutal, comte d'Epinache.

1742 Occupation espagnole.

Avocat Pierre-Antoine Blanchot.

1750 Charles-Antoine Matton, comte de Benevel.

1769 Joseph-Ignace Favre, subdélégué-gérant.

1772 César-Antoine-Maur Richard.

1. Rousseau lui a consacré, dans ses *Confessions*, une ligne injurieuse, qu'il est permis de ne pas considérer comme un portrait. « C'était, dit-il, un vilain homme, noir comme une taupe, fripon comme une chouette. » Austère et réservé, l'intendant n'avait peut-être montré qu'une insuffisante aménité pour le « génial vagabond » et sa « maman ».

- 1775 Barthélemy Arborio de Gattinara (marquis).
- 1779 Jacques-Alexis Vichard de Saint-Réal.
- 1789 Casella de Selve.

TARENTEISE.

-
- 1730 Jacques Maraldi (décédé en 1753).
 - 1753 Vassal Joseph-Félix Angiono di Pralormo.
 - 1772 François-Joseph Mouthon.
 - 1779 Toesca.
 - 1781 Charles Olive.

INTENDANCE DE CAROUGE, créée en 1780.

- 1780 Jean-Baptiste Foassat, intendant et juge mage.

Les clochers du Genevois

Les clochers de notre pays sont, en général, pittoresques. Dans la brochure intéressante qu'il leur a consacrée, M. Charles Anthonioz en apprécie en connaisseur la grâce et la simplicité. Cette dernière qualité ne surprendra personne quand on connaîtra les prix de revient de ces bâtiments. L'examen des registres de l'intendance du Genevois m'a permis de relever quelques adjudications passées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elles me paraissent mériter d'être publiées, non seulement parce qu'elles donnent une idée précise de la dépense qu'entraînait la construction d'un clocher¹, mais aussi parce que les auteurs de monographies pourront y trouver d'utiles renseignements.

15 juin 1754. — Construction d'une tour et d'un clocher à l'église de Thusy, adjudgée à Joseph Bally pour 1590 livres.

28 juillet 1754. — Prix fait du clocher de la paroisse de Boussy, adjudgée à Claude Collomby pour 480 livres.

1^{er} mai 1757. — Reconstruction du clocher et du beffroi de Doussard, adjudgée à Jean-Antoine Dénériaz pour 2260 livres.

16 avril 1758. — Reconstruction de l'église d'Héry-sur-Ugine, adjudgée à François Rouge pour 3200 livres.

11 janvier 1768. — Reconstruction d'une tour soit clocher de Saint-Eusèbe, adjudgée à Michel Renand pour 1600 livres.

1^{er} mars 1769. — Construction du clocher d'Eloise, adjudgée à François-Joseph de Rolland pour 1580 livres.

¹. Cependant il convient de remarquer, comme le fait judicieusement observer M. le chanoine Rebord, que les prix doivent être majorés en raison des fournitures et prestations en nature offertes par les habitants.

1^{er} mars 1769. — Construction du clocher de Mûres, adjugée à Michel Renand pour 2000 livres.

1^{er} mars 1769. — Construction de l'église paroissiale de Marthod, adjugée à Pierre-François Amoudruz pour 5000 l.

3 octobre 1770. — Reconstruction du clocher de Sillingy, avec couverture en écailles de poissons, adjugée à Aimé Germain pour 2000 livres.

28 avril 1774. — Construction d'un clocher à Beaumont, adjugée à Claude-Aimé Renand pour 1940 livres.

27 juin 1778. — Construction du clocher de Thairy, adjugée à François Vuagnat pour 1590 livres.

9 juillet 1787. — Reconstruction d'un clocher en maçonnerie à Menthonnex-en-Bornes, adjugée à François-Joseph Pellissier pour 800 livres.

La ferme du tabac.

On sait que le tabac fut importé en Europe par des matelots espagnols au début du xvi^e siècle.

En 1559, Jean Nicot le fit connaître en France.

Le cardinal de Richelieu¹ fut le premier qui eut l'idée de le considérer comme matière imposable. Il frappa le tabac, qu'on appelait alors *petun*, d'un droit de 40 sous par 100 livres. Il va sans dire que ce droit fut augmenté d'année en année. Mais le monopole ne fut créé qu'en 1674. On l'afferma d'abord 60.000 francs.

Les fermiers avaient seuls le droit d'acheter la récolte, d'opérer les manipulations et le débit. Et cela dura jusqu'à la Révolution.

Dans les Etats Sardes, on avait devancé la France.

Dès le 20 septembre 1647, des lettres patentes accordent aux chevaliers Fabroni la gabelle du tabac « récemment introduit dans les Etats » en leur allouant pour indemnité le quart du produit.

Peu après, le 26 octobre 1650, un édit affecte les trois autres quarts à la Sacrée Religion des SS. Maurice et Lazare, qui devra les employer au bénéfice des pauvres.

Dans le principe, le monopole fut limité aux provinces subalpines. C'est seulement le 2 juillet 1688 qu'un édit porte établis-

1. Mort en 1642.

sement de la Gabelle « ou banalité du débit de tabac » en Savoie.

Défense est faite à tous les sujets d'introduire, débiter, vendre, acheter toute espèce de tabacs sans la permission écrite du fermier général.

Sur la plainte de celui-ci, le 29 décembre 1682, le nonce apostolique envoie une lettre missive à tous les supérieurs d'établissements religieux pour empêcher, sous menace d'interdit, l'introduction et le commerce du tabac dans les couvents.

Le nombre des consommateurs s'étant prodigieusement accru, le fermier général unique dut être remplacé par des adjudicataires, ou traitants, régionaux. La Savoie, à ce point de vue, fut divisée en 7 départements. Celui d'Annecy comptait 70 communes comprenant les cantons actuels d'Annecy nord et sud, Faverges, Thônes et une partie de Cruseilles.

L'adjudication était donnée par l'Intendant. Nous en signalerons une, qui permettra de juger des autres :

Le 28 septembre 1773, noble Jean, feu noble Louis-Auguste Marin, natif de Taninge et habitant Annecy, reçoit le droit de vendre et faire vendre les tabacs que ledit Traitant s'oblige de lever aux magasins de Chambéry, tant en poudre et grains qu'à râper et à fumer, du poids minimum de 26.000 livres, réparties comme suit :

Tabac à râper ordinaire.	18.500 livres.
— de Hollande.....	300 —
— d'élection	7.200 —

Les prix sont :

Tabac à râper ordinaire.	11 sous la livre.
— de Hollande.....	1 l. 8 s. —
— hâché fin.....	2 l. 8 s. —

Au-dessus de cette quantité obligatoire, le Traitant sera libre de se faire délivrer du tabac qui lui sera vendu à moindre prix, savoir :

Tabac à râper ordinaire...	9 sols.
— de Hollande.....	1 l. 1 s.
— haché fin	19 sols.
— à allumer ordinaire.	17 sols.

Il est défendu au Sr Traitant d'altérer en aucune façon que ce puisse être les qualités, soit espèces des respectifs tabacs, et de les mêler, de même que de se servir de l'Herbe de la Reine, et à ces fins il lui est défendu d'en acheter, d'en retenir ou d'en semer, sous les peines portées par l'Edit du 28 février 1752. Cet édit contient le tarif fixé pour la vente au public.

Tabac à râper ordinaire...	16 sols.
— de Hollande.....	35 sols.
— haché fin.....	30 sols.
— à allumer ordinaire.	28 sols.

A prélever pour le commis distributeur : 2 sols par once.

Les conventions qui précèdent étaient conclues pour 3 ans, du 1^{er} janvier 1774 au 31 décembre 1776.

La qualité la plus répandue (tabac pur ordinaire d'Alsace) se vendait 18 sous à Chambéry, 19 sous dans la province de Savoie-propre, 20 sous en Genevois, Maurienne et Tarentaise et 21 sous en Chablais et Faucigny.

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Un des grands cavaliers de l'Empire. — *Le baron J.-F. Marulaz, général de division.*

Sous ce titre, la maison Jouve, de Paris, vient de publier, en deuxième édition, un beau volume in-8° de 552 pages, enrichi d'une magistrale préface de M. Henry Bordeaux et de belles illustrations du jeune artiste morzinois, M. Jean Baud. L'auteur en est M. F. Marullaz, compatriote et lointain parent du héros.

Coup sur coup, en 1915 et 1916, ce travailleur acharné a publié dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, sur les questions brûlantes de la zone neutre et de la zone franche de Savoie, des études si approfondies et si documentées que, en Suisse comme en France, elles font autorité jusqu'aux plus hautes sphères administratives. A noter aussi que M. F. Marullaz avait édité récemment, à l'imprimerie J. Masson, à Thonon, sous le titre : *Hommes et choses de Morzine*, un ouvrage des plus intéressants, auquel de nombreux renvois sont faits dans le volume qui paraît aujourd'hui.

L'histoire du Général Marulaz, dans sa première édition, avait mérité déjà l'approbation ministérielle pour les bibliothèques de garnison ; mais ce premier travail n'avait été qu'une amorce ; et, de fait, grâce à des documents inédits, l'ouvrage nous revient si heureusement amplifié que sa lecture est une vraie révélation.

On se demande comment une telle histoire a pu demeurer si longtemps ignorée. — C'est que, tout en étant originaire de Morzine par sa famille, le général Marulaz, né dans le Palatinat, fut regardé trop longtemps comme étranger, non seulement à la Savoie, mais encore à la France.

A Morzine, cependant, on le disait enfant du pays ; et l'un des mérites de son biographe est d'avoir, sur les données de M. l'abbé Pissard, curé de Morzine et grâce aux recherches de M. Miquet, le président si érudit de notre *Académie Florimontane*, transformé cette tradition locale en un point

d'histoire aujourd'hui définitivement établi. Du reste, soit le général, soit ses descendants actuels se sont plu à reconnaître leur origine morzinienne. On peut même ajouter que cette famille, ne s'étant jamais véritablement fixée nulle part ailleurs, c'est Morzine qui peut seule revendiquer l'honneur d'être la vraie patrie du glorieux soldat.

Au nombre des 23 officiers généraux et des 35 officiers supérieurs qui ont représenté la Savoie militaire dans les armées de la Révolution et de l'Empire, Marulaz fut, sans contredit, un des plus remarquables. En s'efforçant de sauver de l'oubli la physionomie originale, le caractère sympathique et peu connu, de ce vaillant savoyard, son biographe a donc bien mérité de la grande et de la petite patrie.

Quant à la manière dont fut réalisé ce gros labeur, M. Henry Bordeaux, après l'analyse approfondie qu'il en a faite, nous le dit en ces quelques lignes : « Le biographe du général Marulaz n'a pas fait seulement œuvre d'historien érudit, précis, sagace et clair ; il a tracé un portrait inoubliable de l'un des grands cavaliers de l'Empire, qui fut, en même temps, un modèle de droiture, de loyauté et de simplicité. » Tout lecteur en conviendra bien vite.

Si long que paraisse l'ouvrage, on peut l'aborder sans redouter l'ennui. De 1792 à 1815, la France lutte avec gloire contre sept coalitions ; et le rôle de Marulaz, modeste tout d'abord, ne cesse de grandir à chaque pas. Des jours de Valmy à ceux de Waterloo, c'est toute notre grande épopée militaire que l'on revit en suivant Marulaz dans ses formidables chevauchées à travers l'Europe.

Outre le souci de maintenir toujours son personnage dans son cadre historique et militaire, l'auteur, grâce à la méthode anecdotique judicieusement employée, a su le faire, non seulement mouvoir avec ses qualités et ses travers, parfois pittoresques, mais aussi penser et sentir comme sous nos yeux. Personne, depuis Montaigne, ne peut méconnaître le charme de ces sortes de lectures.

Il faut bien ajouter d'ailleurs que le héros ne méritait pas moins. Incorporé à 15 ans, comme enfant de troupe, il est à 29 ans colonel du 8^e hussards, où il a durant plusieurs années, sous ses ordres, son père, comme capitaine, son frère François et son beau-frère Maréchal, comme lieutenants.

Général de brigade à 36 ans et général de division à 40, à quoi n'aurait-il pas pu prétendre, si des motifs politiques n'étaient venus couper court à sa carrière par sa mise à la retraite à l'âge de 46 ans ?

Le général Thoumas a dit de lui : « C'était un des plus rudes officiers de la Grande Armée. » Au cours de ses 18 campagnes, il a 26 chevaux tués sous lui en pleine bataille, il reçoit 19 blessures. Outre des citations fort nombreuses, ses actions d'éclat lui valent un sabre d'honneur, le titre de baron de l'Empire et les plus brillantes décorations. Il est, en effet, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, en même temps que Commandeur des deux Ordres de Hesse-Darmstadt et de Hesse.

Dans la guerre de mouvement, la journée de Wagram est la dernière, mais la plus belle page de l'histoire de Marulaz ; et la manière dont les *Mémoires de Masséna* l'y mettent en lumière, donne à sa dernière bataille l'allure d'une véritable apothéose. Dans la guerre de siège, la défense de

Besançon, en 1814, ne lui fait pas moins d'honneur. Dès le 6 avril, l'Empereur a fait son abdication; mais le 19, Marulaz tient encore à Besançon; et cette place est la seule de la Franche-Comté que n'ait pas foulée la botte des Autrichiens. Apprenant cette chevaleresque résistance, Napoléon le jugea d'un mot qui vaut plus qu'une décoration : « Je savais Marulaz brave; mais je croyais Besançon pris »

Rendu prématurément à la vie civile, en 1815 — quoique remis en disponibilité de 1831 à 1834. — le général Marulaz ne fera que se survivre à lui-même, durant 27 ans, dans son château de Filain, petite commune de la Haute-Saône, dont il fut, de 1816 à 1831, le maire aussi aimé que respecté. « Bras de fer et cœur d'or, nous dit son biographe, nature loyale, d'un seul bloc et profondément sympathique, malgré des angles parfois incomplètement arrondis, tel fut toujours et partout le général Marulaz. »

Dans ses armes de baron, sa devise tient en un seul mot : *Loyalement*; sa vie entière en est la vérification.

A trois reprises, Marulaz s'est senti crouler à terre avec le régime politique auquel il avait confié sa fortune; chaque fois du moins il le soutient jusqu'après sa disparition, et ne se regarde comme délié de ses serments de fidélité que quand ils sont devenus sans objet, par l'abdication ou la fuite de son souverain.

A Besançon, l'Autriche lui fait offrir un million pour la reddition de la place. A ce billet, signé du prince Lichtenstein, Marulaz ne daigne pas répondre. Mais l'ayant gardé par devers lui, il le montrera un jour en riant à M. Xavier Marmier, de l'Académie Française : « Ce sera là, dit-il, l'héritage de mes enfants; » et, de fait, il n'en laissera guère d'autre.

A Filain, comme à Besançon, on cite encore de nos jours, les saillies et les vigoureuses paroles de caserne qu'il prodiguait à tout propos. Son caractère était de ceux qu'aime le peuple et que consacre la légende héroïque. Cependant, sous sa rude écorce, battait un cœur aussi bon que vaillant.

Pénétré de sentiments religieux, chrétien pratiquant, il pouvait écrire à un de ses fils, en 1827 : « Dieu, le devoir, la patrie, telle a toujours été ma devise. » Pourquoi faut-il que ce sabreur endurci succombât si facilement à la tentation de tirer l'épée?...

Le général Marulaz, qui avait cent fois bravé la mort sur les champs de bataille, mourut bourgeoisement dans son lit, à 72 ans. La baronne Marulaz lui survécut 19 ans : elle eut la consolation de voir la mémoire du héros se perpétuer heureusement dans leur belle famille. Les quatre fils du général l'ont suivi jusque dans les grades les plus élevés de l'armée. Ses trois filles furent ou épouses ou mères d'officiers français.

De ce glorieux savoyard, dont tous les vrais patriotes aimeront à lire la belle histoire, un Bisontin qui l'avait bien connu, M. X. Marmier, écrivait peu après son décès : « C'était l'un des soldats les plus braves et l'un des hommes les plus honorables de notre vieille armée. » A Thiers a dit plus encore : « C'était un des plus vaillants et des plus habiles généraux de la cavalerie française, formés pendant nos longues guerres. »

Pour glorifier son défenseur de 1914, la municipalité de Besançon a donné son nom à une place et à une rue de la cité. Son portrait en pied est

une des huit célébrités bizontines qui décorent le grand salon de l'hôtel de ville. Dans la salle d'honneur de l'École d'application de Saumur, le nom de Marulaz brille en lettres d'or parmi les généraux de cavalerie célèbres dans l'histoire. Au nombre des 26 grands cavaliers de l'Empire, auxquels l'historien militaire, général Thoumas, a élevé un digne monument dans ses œuvres, Marulaz figure d'une façon vraiment avantageuse. Enfin, sous les voutes de l'Arc de Triomphe de l'Étoile, le nom de Marulaz respalendit parmi la pléiade incomparable de nos illustrations militaires.

Remercions chaleureusement l'historien de notre général. Par son livre il lui a élevé un monument digne de sa gloire et sans doute plus durable que ceux que nous venons d'énumérer : *ære perennius*. A. G.

I generali Ettore e Giuseppe di Gerbaix di Sonnaz, par le colonel Maurice Gonzaga et le sénateur C.-A. Gerbaix de Sonnaz, Turin, Officina poligrafica editrice subalpina, 1912. 1 vol., in-8° 486 p. avec portraits.

Le général Hector de Sonnaz (1787-1867) et son fils Joseph (1828-1905), auxquels est consacré ce beau volume, ne sont pas connus dans notre pays comme ils devraient l'être. Hector est à peine mentionné dans les *Gloires de la Savoie* et ni lui ni son fils, ni les nombreux généraux que sa famille a produits dans les temps modernes, ne figurent au *Manuel biographique* de Jules Philippe.

Hector de Sonnaz, né à Thonon, servit d'abord dans les armées françaises et fut décoré de la Légion d'honneur à la bataille de Hanau (1813). Il était alors lieutenant. Accueilli dans l'armée sarde en 1814 avec le grade de capitaine, il y fit une brillante carrière. Major en 1827, lieutenant-colonel en 1828, colonel en 1831, major général en 1834, il commanda la brigade de Savoie pendant dix ans. Promu lieutenant général en 1842, il fut mis à la tête du 2^e corps d'armée pendant la campagne de Lombardie en 1848; il gagna la bataille de Pastrengo (30 avril); fut nommé ministre de la guerre et de la marine la même année, promu général d'armée en 1849, décoré du collier de l'Annonciade en 1858; il commanda les troupes de couverture de la capitale en 1859, entra au Sénat et mourut gouverneur des Invalides en 1867. Une statue, œuvre du sculpteur Dini lui a été érigée à Turin, place Solferino, le 23 décembre 1883. Dans l'énumération des qualités que rappelle ce monument, nous relevons : *Cuor di soldato, fedeltà di Savoiaro*.

Joseph de Sonnaz, fils d'Hector et frère du comte C.-A. de Sonnaz, membre d'honneur de la Florimontane, fut également chevalier de l'Annonciade et sénateur. Après avoir franchi rapidement tous les grades, il devint lieutenant général en 1875, et commanda le 4^e corps d'armée pendant treize ans. Il avait gagné la médaille d'argent à la valeur militaire à la journée de Villafranca, le 24 juin 1866 et ses talents l'avaient désigné pour remplir diverses missions diplomatiques en Suède, en Russie et en Portugal.

Le livre renferme des détails inédits sur l'état de la Savoie en 1849, sur l'expédition de Crimée et les Savoyards en 1855, et sur tous les événements auxquels fut mêlée une des familles les plus considérables de notre pays. Nous le recommandons chaudement à nos lecteurs.

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 avril 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Après la lecture du procès-verbal de la séance de mars dont la rédaction est adoptée, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis certain d'être votre interprète en exprimant les vifs regrets qu'a causés parmi nous la mort subite de M. Meyer, inspecteur d'Académie honoraire et ancien membre de la Florimontane, à laquelle il a appartenu pendant dix-sept ans.

Quoiqu'il fût démissionnaire depuis 1911, les circonstances qui l'avaient amené à prendre cette détermination n'étaient pas de nature à lui aliéner nos sympathies et, s'il n'était plus notre collègue, il était resté notre ami.

Parmi les fonctionnaires qu'un hasard plus ou moins heureux nous a donnés, nul n'a mieux aimé notre pays, nul ne lui a montré plus d'affectueuse bienveillance et, par un juste retour, nul n'en a été mieux compris; j'en donne pour preuve l'immense cortège qui l'a accompagné à sa dernière demeure.

La droiture et la loyauté de M. Meyer, sa bonté souriante et sa simplicité le faisaient apprécier de tous ceux qui l'ont connu. Cruellement éprouvé par cette guerre, qui lui a pris son gendre, l'ancien combattant de 1870 meurt avant d'avoir vu la réalisation de son rêve d'Alsacien patriote : il emporte du moins la certitude que cette réalisation ne tardera guère.

Nous saluons sa mémoire avec le respect qu'on doit aux hommes sans reproche, et nous présentons à M^{me} Meyer et à ses enfants nos plus sympathiques condoléances.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Pannetier, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, d'Orlyé.

Messieurs,

La *Regia deputazione di Storia Patria* nous a fait l'honneur de nous notifier le décès du baron Antonio Manno, son illustre secrétaire, membre de l'Académie des Sciences de Turin, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1900, mort à Turin le 12 mars dernier.

Les remarquables travaux de *bibliographie historique* et le *dictionnaire féodal* du baron Manno sont universellement connus et appréciés.

Nous déplorons la perte de cet homme éminent, qui était grand officier des SS. Maurice et Lazare et sénateur du royaume d'Italie.

Entre ces deuils, une nouvelle agréable s'est glissée : notre collègue, M. Charles Anthonioz, capitaine-adjutant-major (de réserve) au 30^e régiment d'infanterie, a été décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour prendre rang du 13 février 1918, avec les motifs suivants : « Officier d'une haute valeur morale et d'une bravoure à toute épreuve, exerçant sur ses subordonnés la plus heureuse influence. A été blessé grièvement à deux reprises, le 23 octobre 1917, au cours de la bataille de la Malmaison, en se portant en avant des vagues d'assaut, pour se rendre compte de la marche d'une attaque. Trois citations. »

Nous prions M. Ch. Anthonioz d'agréer nos plus cordiales félicitations.

Le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Couïard, archivististe honoraire et président de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, une remarquable étude intitulée : *A propos d'un domicile versaillais du poète Ducis, de 1798 à 1805*.

Il cite des extraits de ce beau travail, où l'on voit que Ducis naquit au n° 75 de la rue actuelle de la Paroisse (anciennement rue de Paris), qu'il habita le n° 7 de la place du Marché (aujourd'hui rue Ducis), qu'il fut élevé au collège d'Orléans de Versailles ; qu'il séjourna à Paris depuis l'âge de 19 ans jusqu'en 1798 ; qu'à cette date jusqu'en 1805 il résida rue de Satory, n° 25 (actuellement 47) et qu'enfin il mourut au n° 33 de la rue des Bourdonnais.

M. MIQUET cite également le testament de Ducis, où l'on trouve cette phrase : « Je commence par rendre grâce à Dieu... de m'avoir accordé pour père un homme de bien né en Tarentaise, dans les montagnes de la Savoie, d'une famille vertueuse et ancienne, et pour mère une femme digne de lui, appartenant à la même religion et à la même nation, qui m'ont

donné une éducation libérale et soignée, et les plus grands exemples de probité et de christianisme. »

Le MÊME dit que M. Domenjoud lui a communiqué une intéressante collection de chansons composées et imprimées à Annecy à l'occasion du retour du roi de Sardaigne en 1815. Ces pièces, pour la plupart écrites en français, n'ont qu'une valeur très médiocre, mais il y en a deux en patois qui ne manquent pas de saveur. Lecture en est donnée.

Voici les titres de ces chansons, dont une seule porte le nom de l'imprimeur :

Vive mon Roi ! (4 strophes de 7 vers) ;

Chanson pour l'arrivée des troupes sardes dans la ville d'Annecy (5 strophes de 6 vers) ;

Etrennes savoyardes (16 strophes de 6 vers, en patois) ;

Autre (en patois, 11 strophes de 7 vers) ;

Vivent le roi de Sardaigne et son auguste Reine, chanson des Savoyards (en français, 13 strophes de 7 vers) ;

Autre (2 strophes de 8 vers) ;

Les adieux d'un Français aux Savoisiens (6 strophes de 8 vers) ;

Couplets pour l'arrivée de S. M. le Roi de Sardaigne (4 strophes de 8 vers) imprimé chez Durand, rue Filaterie ;

Vaudeville sur la restauration du duché de Savoie à son légitime souverain (6 strophes de 7 vers).

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur l'*orgue et le clocher de l'abbaye d'Abondance*.

1° On sait par Bocard, *Hist. du Vallais*, 128, n., qu'il se trouvait au xv^e siècle en l'église de l'abbaye d'Abondance un orgue dont les Vallaisans s'emparèrent en 1476 et qui existe encore dans la collégiale de Valère (Sion). Ce devait être un instrument assez simple pourvu d'un clavier d'une grande dureté de touche, d'un seul jeu à anches dit regale et d'une soufflerie placée derrière la caisse. Le *Nécrologe* de la Bienheureuse Marie, imprimé par L. Cibrario dans les *Hist. patriae monum., Scriptorum III*, nous donne le nom d'un organiste, *magister organorum*, Hugo de Goille, originaire de la Franche-Comté où l'abbaye d'Abondance avait fondé au xiii^e siècle une autre abbaye à Goille, près de Salins. Bien que *magister* ne soit pas suivi du qualificatif habituel de *noster* (o. c. col. 333), cependant, comme le scribe indique simplement le lieu de naissance de Hugo, sans dire qu'il jouait à Goille même, il y a lieu de croire que c'est bien à Abondance que celui-ci exerçait son humble talent. D'après les données de Cibrario basées sur les différentes sortes d'écriture de l'obituaire, ce serait vers la fin du xiv^e siècle

qu'il aurait vécu et il aurait été probablement le premier organiste de l'église, car il est le seul mentionné, les deux ou trois autres *magistri* cités étant les chefs d'un service non autrement spécifié.

2° On sait encore, d'après le *Nécrologe*, que c'est l'abbé Jean qui construisit, dans la première moitié du xiv^e siècle, le cloître de l'église du monastère et que la fresque située près de la remarquable porte qui donne accès dans l'église et représentant Joachim visitant ses brebis (col. 410), est antérieure au xvi^e siècle; mais aucun historien n'a mentionné, que je sache, l'architecte du premier clocher, maître Claude Fontannaz, et non sans doute Fortannaz, *qui composuit synballatorium* (c. 393) probablement entre la fin du xv^e et le milieu du xvi^e siècle. Ce dernier mot ne se trouve pas dans Du Cange; mais il s'employait dans le langage monacal, parce que la cloche du cloître portait souvent le nom de *cymbalum*. Il y avait plusieurs cloches, *cymbala*, et aux anniversaires des défunts, le sacristain, d'après leurs testaments, les faisait sonner de une à trois fois, d'où l'expression *pulsare unam modam, tres modas*. Il est à remarquer que ce mot est resté dans le patois *moda* (Fenouillet, *Monogr.*) avec le sens de glas.

M. Jules BARUT, adresse, de la part de M^{lle} Levet, de Bonnesur-Menoge, pour les archives florimontanes, six actes du xviii^e siècle concernant les familles Duverney et Tronchet, de Lucinges.

M. DÉSORMAUX offre à la Bibliothèque de l'Académie, de la part du D^r Geley, sa dernière étude : *La physiologie dite supra-normale et les phénomènes d'idéoplastie* (conférence faite à l'Institut psychologique).

M. LETONNELIER fait connaître quels étaient les biens fonciers de l'évêque de Montpellier, Pierre Fenouillet, né à Annecy à la fin du xvi^e siècle. Ces biens situés sur le territoire de Lovagny furent vendus en 1607, pour la somme de 1.729 florins, et une bonne partie d'entre eux étaient soumis à des « servis » dus au seigneur de Montrottier « du fief duquel ils se trouvaient mouvoir ». Ainsi, le célèbre évêque, qui appartenait un peu à la première Académie Florimontane, au moins par son amitié avec saint François de Sales, intéresse aussi la seconde, tant à cause du souvenir de ses biens temporels que de ses œuvres.

M. J. SERAND fait circuler quelques photographies offertes par des membres honoraires ou effectifs de la Florimontane. Il mentionne en particulier les portraits d'anciens membres :

J. Philippe, Mgr Magnin, curé Piotton, Calloud, donnés par
M^{me} Lacombe-Dagand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 1^{er} mai 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement frappés par la mort de M. Fernand Laeuffer, ancien maire de Pringy, décédé dans sa 60^e année.

Doué d'heureuses dispositions, M. Fernand Laeuffer avait bien mérité de l'Art en installant, en 1907, dans le hall de Bonlieu, le *théâtre de la Passion*, sur le modèle de Nancy et d'Oberamergau. Il avait également fait un essai de *Théâtre social*.

Nous prions la famille du regretté défunt de vouloir bien agréer nos sympathiques condoléances.

Le *Temps* du 5 avril annonce la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, M. Louis Macon, homme de lettres, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

Publiciste de réelle valeur, il avait fondé une Revue, *La Suisse*, dont le succès fut durable, et donné des articles à de nombreux journaux de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Paris. Il fut un des fondateurs du Syndicat de la presse étrangère et, en 1889, avec Jean Macé, l'un de ceux de la Ligue internationale de l'enseignement. En 1915, il avait créé la Ligue des pays neutres, dont les protestations contre les crimes allemands ont eu un grand retentissement. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Messieurs,

Les relations qui, depuis le début de notre Académie, exis-

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Despina, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Rebord, V. Robert, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Désormaux, d'Orlyé.

tent entre la Florimontane et les Archives départementales, sont assez étroites pour que nous puissions nous réjouir de tout ce qui arrive d'heureux au personnel de ce service.

Aussi, vous apprendrez avec plaisir que, sur le rapport de notre obligé collègue M. Ferrero, le Conseil général a compris les fonctionnaires des Archives dans le Statut des employés de la Préfecture, et les admet ainsi à bénéficier d'une amélioration de traitement très appréciable. C'est un acte de justice, auquel nous applaudissons, et nous adressons nos meilleurs compliments à MM. Letonnelier et Joseph Serand, ainsi qu'à M. François Serand, qui se trouve également favorisé par cette réorganisation.

Je félicite aussi M. le doyen Balleydier pour la belle citation que son fils Emile, maréchal des logis au 274^e régiment d'artillerie, a obtenue à l'ordre de la 57^e division.

Enfin, j'adresse les meilleurs compliments de la Florimontane à M. le professeur Chollet, qui vient d'obtenir sa troisième citation.

M. FALLETTI offre à la Bibliothèque Florimontane un *Indicateur du duché de Savoie pour 1850*. Remerciements pour le don de cette publication qui est très utile pour les recherches biographiques.

M. LETONNELIER communique les résultats de ses recherches sur l'emplacement de la première imprimerie établie à Annecy vers 1536. (*Voir p. 93.*)

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

En attendant que l'heureuse formule du pain à discrétion illustre de nouveau le menu des petits restaurants, on peut constater, d'après une sorte de contrat du xv^e siècle ayant pour objet la table monacale et élaboré avec le soin le plus minutieux, tel que M. L.-G. Piccard l'a publié dans son travail sur l'abbaye d'Abondance (Mém. de l'Académie Chablaisienne, XIX, doc. 7), que le pain ne manquait pas dans le monastère et qu'il y en avait de bien des sortes. Sans parler du bon pain blanc, de pur froment, ce coutumier en mentionne un moins fin ou pain clair, *clarus*, fait probablement d'avoine blanche et d'orge, et un autre appelé vulgairement *paumeau*. Celui-ci devait provenir du reprin, c'est-à-dire de la mouture du son séparé du gruau, et son nom venait de cette variété d'orge appelée paumelle ou orge à deux rangs. En outre, pendant l'avent et le carême, on mélangeait au froment des amandes pilées sans doute et dont l'huile soutenait davantage les forces des

religieux. C'est ainsi que Du Cange nous apprend que, pendant cette dernière période, on distribuait à chaque chanoine d'une certaine église trente livres d'amandes. Les domestiques de notre abbaye avaient du froment avec de l'huile, mais sans amandes. On peut se demander si ce mélange ne constituait pas ce froment que le coutumier de Talloires, analysé par notre confrère M. Désormaux, appelle *arrey* et dans la farine duquel entrait une livre de ces fruits. Il faudrait alors, peut-être voir dans cet adjectif un diminutif patois en *ei* (*ellum*) d'*arre*, *aridus*, aride, sec. Enfin, une dernière variété de pain était le lourd et peu agréable pain d'orge dont on faisait des tourtes ou couronnes, *torta*, pour le robuste estomac des pâtres des chalets.

Continuant ses recherches sur l'état de la Savoie avant la Révolution, M. MIQUET fait une communication sur la Douane. (V. p. 86.)

Il complète cette communication par une étude sur la *Gabelle du sel* et la *Voiture du sel de Tarentaise*. (V. p. 89.)

M. MIQUET fait connaître des détails inédits et fort intéressants sur la jeunesse de l'ingénieur Sommeiller, extraits d'une note de souvenirs de son condisciple et ami le docteur Dagand, offerte à la Florimontane par M^{me} Lacombe-Dagand.

M. DÉSORMAUX transmet, pour qu'il en soit donné lecture, des impressions humoristiques sur Remiremont, écrites en patois savoyard par le commandant Thévenet, d'Annecy.

M. MIQUET donne lecture d'une liste d'ouvrages rares intéressant la Savoie, relevés dans le catalogue des imprimés anciens, récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

MAGISTRI Barthélemy : *Harangue sur les obsèques d'illustre seigneur Louys, comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuille, etc., frère du B. François de Sales, prononcée à Annecy en l'église de S. Dominique le 26 de janvier 1655. Dédiée à Son Altesse Royale par Barthélemy Magistri, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Genève, natif de Sales. Annecy, par G. de Maneville. 1655 in-8°. Réserve L. N. ²⁷ 45026 (mars 1899).*

Relation véritable d'un ministre de Genève que le Diable a emporté pour s'être travesti en prêtre. — (A la fin) : Sur l'imprimé à Annecy, chez Hubert Fontaine, imprimeur et libraire de la ville, 1699, in-4°, 4 pages. Réserve P. M. 118 (décembre 1899).

Discours de la desfaiete de l'armée du duc de Savoye, faite par le seigneur des Diguères en la plaine de Pontcharra, près du chasteau de Bayard, vallée de Graisivaudan, le 18^e jour du mois de septembre 1591. A Grenoble, 1591, in-8° L. b.³⁵, 375^a (juillet-août 1898), réimprimé en 1898 à Moûtiers, par Ducloz.

une des huit célébrités bizontines qui décorent le grand salon de l'hôtel de ville. Dans la salle d'honneur de l'École d'application de Saumur, le nom de Marulaz brille en lettres d'or parmi les généraux de cavalerie célèbres dans l'histoire. Au nombre des 26 grands cavaliers de l'Empire, auxquels l'historien militaire, général Thoumas, a élevé un digne monument dans ses œuvres, Marulaz figure d'une façon vraiment avantageuse. Enfin, sous les voutes de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, le nom de Marulaz respalndit parmi la pléiade incomparable de nos illustrations militaires.

Remercions chaleureusement l'historien de notre général. Par son livre il lui a élevé un monument digne de sa gloire et sans doute plus durable que ceux que nous venons d'énumérer : *ære perennius*. A. G.

I generali Ettore e Giuseppe di Gerbaix di Sonnaz, par le colonel Maurice Gonzaga et le sénateur C.-A. Gerbaix de Sonnaz, Turin, Officina poligrafica editrice subalpina, 1912. 1 vol., in-8° 486 p. avec portraits.

Le général Hector de Sonnaz (1787-1867) et son fils Joseph (1828-1905), auxquels est consacré ce beau volume, ne sont pas connus dans notre pays comme ils devraient l'être. Hector est à peine mentionné dans les *Gloires de la Savoie* et ni lui ni son fils, ni les nombreux généraux que sa famille a produits dans les temps modernes, ne figurent au *Manuel biographique* de Jules Philippe.

Hector de Sonnaz, né à Thonon, servit d'abord dans les armées françaises et fut décoré de la Légion d'honneur à la bataille de Hanau (1813). Il était alors lieutenant. Accueilli dans l'armée sarde en 1814 avec le grade de capitaine, il y fit une brillante carrière. Major en 1827, lieutenant-colonel en 1828, colonel en 1831, major général en 1834, il commanda la brigade de Savoie pendant dix ans. Promu lieutenant général en 1842, il fut mis à la tête du 2^e corps d'armée pendant la campagne de Lombardie en 1848; il gagna la bataille de Pastrengo (30 avril); fut nommé ministre de la guerre et de la marine la même année, promu général d'armée en 1849, décoré du collier de l'Annonciade en 1858; il commanda les troupes de couverture de la capitale en 1859, entra au Sénat et mourut gouverneur des Invalides en 1867. Une statue, œuvre du sculpteur Dini lui a été érigée à Turin, place Solferino, le 23 décembre 1883. Dans l'énumération des qualités que rappelle ce monument, nous relevons : *Cuor di soldato, fedeltà di Savoiaro*.

Joseph de Sonnaz, fils d'Hector et frère du comte C.-A. de Sonnaz, membre d'honneur de la Florimontane, fut également chevalier de l'Annonciade et sénateur. Après avoir franchi rapidement tous les grades, il devint lieutenant général en 1875, et commanda le 4^e corps d'armée pendant treize ans. Il avait gagné la médaille d'argent à la valeur militaire à la journée de Villafranca, le 24 juin 1866 et ses talents l'avaient désigné pour remplir diverses missions diplomatiques en Suède, en Russie et en Portugal.

Le livre renferme des détails inédits sur l'état de la Savoie en 1849, sur l'expédition de Crimée et les Savoyards en 1855, et sur tous les événements auxquels fut mêlée une des familles les plus considérables de notre pays. Nous le recommandons chaudement à nos lecteurs.

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

23.755. — Anancy. Imprimerie J. ABRY

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 avril 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Après la lecture du procès-verbal de la séance de mars dont la rédaction est adoptée, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Je suis certain d'être votre interprète en exprimant les vifs regrets qu'a causés parmi nous la mort subite de M. Meyer, inspecteur d'Académie honoraire et ancien membre de la Florimontane, à laquelle il a appartenu pendant dix-sept ans.

Quoiqu'il fût démissionnaire depuis 1911, les circonstances qui l'avaient amené à prendre cette détermination n'étaient pas de nature à lui aliéner nos sympathies et, s'il n'était plus notre collègue, il était resté notre ami.

Parmi les fonctionnaires qu'un hasard plus ou moins heureux nous a donnés, nul n'a mieux aimé notre pays, nul ne lui a montré plus d'affectueuse bienveillance et, par un juste retour, nul n'en a été mieux compris ; j'en donne pour preuve l'immense cortège qui l'a accompagné à sa dernière demeure.

La droiture et la loyauté de M. Meyer, sa bonté souriante et sa simplicité le faisaient apprécier de tous ceux qui l'ont connu. Cruellement éprouvé par cette guerre, qui lui a pris son gendre, l'ancien combattant de 1870 meurt avant d'avoir vu la réalisation de son rêve d'Alsacien patriote : il emporte du moins la certitude que cette réalisation ne tardera guère.

Nous saluons sa mémoire avec le respect qu'on doit aux hommes sans reproche, et nous présentons à M^{me} Meyer et à ses enfants nos plus sympathiques condoléances.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Pannetier, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, Lavorel, d'Orlyé.

Messieurs,

La *Regia deputazione di Storia Patria* nous a fait l'honneur de nous notifier le décès du baron Antonio Manno, son illustre secrétaire, membre de l'Académie des Sciences de Turin, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1900, mort à Turin le 12 mars dernier.

Les remarquables travaux de *bibliographie historique* et le *dictionnaire féodal* du baron Manno sont universellement connus et appréciés.

Nous déplorons la perte de cet homme éminent, qui était grand officier des SS. Maurice et Lazare et sénateur du royaume d'Italie.

Entre ces deuils, une nouvelle agréable s'est glissée : notre collègue, M. Charles Anthonioz, capitaine-adjutant-major (de réserve) au 30^e régiment d'infanterie, a été décoré de l'ordre de la Légion d'honneur pour prendre rang du 13 février 1918, avec les motifs suivants : « Officier d'une haute valeur morale et d'une bravoure à toute épreuve, exerçant sur ses subordonnés la plus heureuse influence. A été blessé grièvement à deux reprises, le 23 octobre 1917, au cours de la bataille de la Malmaison, en se portant en avant des vagues d'assaut, pour se rendre compte de la marche d'une attaque. Trois citations. »

Nous prions M. Ch. Anthonioz d'agréer nos plus cordiales félicitations.

Le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Coüard, archivist honoraire et président de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, une remarquable étude intitulée : *A propos d'un domicile versaillais du poète Ducis, de 1798 à 1805*.

Il cite des extraits de ce beau travail, où l'on voit que Ducis naquit au n° 75 de la rue actuelle de la Paroisse (anciennement rue de Paris), qu'il habita le n° 7 de la place du Marché (aujourd'hui rue Ducis), qu'il fut élevé au collège d'Orléans de Versailles ; qu'il séjourna à Paris depuis l'âge de 19 ans jusqu'en 1798 ; qu'à cette date jusqu'en 1805 il résida rue de Satory, n° 25 (actuellement 47) et qu'enfin il mourut au n° 33 de la rue des Bourdonnais.

M. MIQUET cite également le testament de Ducis, où l'on trouve cette phrase : « Je commence par rendre grâce à Dieu... de m'avoir accordé pour père un homme de bien né en Tarentaise, dans les montagnes de la Savoie, d'une famille vertueuse et ancienne, et pour mère une femme digne de lui, appartenant à la même religion et à la même nation, qui m'ont

donné une éducation libérale et soignée, et les plus grands exemples de probité et de christianisme. »

Le MÊME dit que M. Domenjoud lui a communiqué une intéressante collection de chansons composées et imprimées à Annecy à l'occasion du retour du roi de Sardaigne en 1815. Ces pièces, pour la plupart écrites en français, n'ont qu'une valeur très médiocre, mais il y en a deux en patois qui ne manquent pas de saveur. Lecture en est donnée.

Voici les titres de ces chansons, dont une seule porte le nom de l'imprimeur :

Vive mon Roi ! (4 strophes de 7 vers) ;

Chanson pour l'arrivée des troupes sardes dans la ville d'Annecy (5 strophes de 6 vers) ;

Etrennes savoyardes (16 strophes de 6 vers, en patois) ;

Autre (en patois, 11 strophes de 7 vers) ;

Vivent le roi de Sardaigne et son auguste Reine, chanson des Savoyards (en français, 13 strophes de 7 vers) ;

Autre (2 strophes de 8 vers) ;

Les adieux d'un Français aux Savoisiens (6 strophes de 8 vers) ;

Couplets pour l'arrivée de S. M. le Roi de Sardaigne (4 strophes de 8 vers) imprimé chez Durand, rue Filaterie ;

Vaudeville sur la restauration du duché de Savoie à son légitime souverain (6 strophes de 7 vers).

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur l'*orgue et le clocher de l'abbaye d'Abondance*.

1° On sait par Boccard, *Hist. du Vallais*, 128, n., qu'il se trouvait au xv^e siècle en l'église de l'abbaye d'Abondance un orgue dont les Vallaisans s'emparèrent en 1476 et qui existe encore dans la collégiale de Valère (Sion). Ce devait être un instrument assez simple pourvu d'un clavier d'une grande dureté de touche, d'un seul jeu à anches dit regale et d'une soufflerie placée derrière la caisse. Le *Nécrologe* de la Bienheureuse Marie, imprimé par L. Cibrario dans les *Hist. patriae monum., Scriptorum III*, nous donne le nom d'un organiste, *magister organorum*, Hugo de Goille, originaire de la Franche-Comté où l'abbaye d'Abondance avait fondé au xiii^e siècle une autre abbaye à Goille, près de Salins. Bien que *magister* ne soit pas suivi du qualificatif habituel de *noster* (o. c. col. 333), cependant, comme le scribe indique simplement le lieu de naissance de Hugo, sans dire qu'il jouait à Goille même, il y a lieu de croire que c'est bien à Abondance que celui-ci exerçait son humble talent. D'après les données de Cibrario basées sur les différentes sortes d'écriture de l'obituaire, ce serait vers la fin du xiv^e siècle

qu'il aurait vécu et il aurait été probablement le premier organiste de l'église, car il est le seul mentionné, les deux ou trois autres *magistri* cités étant les chefs d'un service non autrement spécifié.

2° On sait encore, d'après le *Nécrologe*, que c'est l'abbé Jean qui construisit, dans la première moitié du xiv^e siècle, le cloître de l'église du monastère et que la fresque située près de la remarquable porte qui donne accès dans l'église et représentant Joachim visitant ses brebis (col. 410), est antérieure au xvi^e siècle; mais aucun historien n'a mentionné, que je sache, l'architecte du premier clocher, maître Claude Fontannaz, et non sans doute Fortannaz, *qui composuit synballatorium* (c. 393) probablement entre la fin du xv^e et le milieu du xvi^e siècle. Ce dernier mot ne se trouve pas dans Du Cange; mais il s'employait dans le langage monacal, parce que la cloche du cloître portait souvent le nom de *cymbalum*. Il y avait plusieurs cloches, *cymbala*, et aux anniversaires des défunts, le sacristain, d'après leurs testaments, les faisait sonner de une à trois fois, d'où l'expression *pulsare unam modam, tres modas*. Il est à remarquer que ce mot est resté dans le patois *moda* (Fenouillet, *Monogr.*) avec le sens de glas.

M. Jules BARUT, adresse, de la part de M^{lle} Levet, de Bonnesur-Menoge, pour les archives florimontanes, six actes du xviii^e siècle concernant les familles Duverney et Tronchet, de Lucinges.

M. DÉSORMAUX offre à la Bibliothèque de l'Académie, de la part du D^r Geley, sa dernière étude : *La physiologie dite supra-normale et les phénomènes d'idéoplastie* (conférence faite à l'Institut psychologique).

M. LETONNELIER fait connaître quels étaient les biens fonciers de l'évêque de Montpellier, Pierre Fenouillet, né à Annecy à la fin du xvi^e siècle. Ces biens situés sur le territoire de Lovagny furent vendus en 1607, pour la somme de 1.729 florins, et une bonne partie d'entre eux étaient soumis à des « servis » dus au seigneur de Montrottier « du fief duquel ils se trouvaient mouvoir ». Ainsi, le célèbre évêque, qui appartenait un peu à la première Académie Florimontane, au moins par son amitié avec saint François de Sales, intéresse aussi la seconde, tant à cause du souvenir de ses biens temporels que de ses œuvres.

M. J. SERAND fait circuler quelques photographies offertes par des membres honoraires ou effectifs de la Florimontane. Il mentionne en particulier les portraits d'anciens membres :

J. Philippe, Mgr Magnin, curé Piotton, Calloud, donnés par
M^{me} Lacombe-Dagand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 1^{er} mai 1918.

PRÉSIDENT DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement frappés par la mort de M. Fernand Laeuffer, ancien maire de Pringy, décédé dans sa 60^e année.

Doué d'heureuses dispositions, M. Fernand Laeuffer avait bien mérité de l'Art en installant, en 1907, dans le hall de Bonlieu, le *théâtre de la Passion*, sur le modèle de Nancy et d'Oberamergau. Il avait également fait un essai de *Théâtre social*.

Nous prions la famille du regretté défunt de vouloir bien agréer nos sympathiques condoléances.

Le *Temps* du 5 avril annonce la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs de la *Revue Savoisienne*, M. Louis Macon, homme de lettres, décédé à Paris à l'âge de 82 ans.

Publiciste de réelle valeur, il avait fondé une Revue, *La Suisse*, dont le succès fut durable, et donné des articles à de nombreux journaux de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Paris. Il fut un des fondateurs du Syndicat de la presse étrangère et, en 1889, avec Jean Macé, l'un de ceux de la Ligue internationale de l'enseignement. En 1915, il avait créé la Ligue des pays neutres, dont les protestations contre les crimes allemands ont eu un grand retentissement. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Messieurs,

Les relations qui, depuis le début de notre Académie, exis-

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Despina, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Rebord, V. Robert, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Désormaux, d'Orlyé.

tent entre la Florimontane et les Archives départementales, sont assez étroites pour que nous puissions nous réjouir de tout ce qui arrive d'heureux au personnel de ce service.

Aussi, vous apprendrez avec plaisir que, sur le rapport de notre obligé collègue M. Ferrero, le Conseil général a compris les fonctionnaires des Archives dans le Statut des employés de la Préfecture, et les admet ainsi à bénéficier d'une amélioration de traitement très appréciable. C'est un acte de justice, auquel nous applaudissons, et nous adressons nos meilleurs compliments à MM. Letonnelier et Joseph Serand, ainsi qu'à M. François Serand, qui se trouve également favorisé par cette réorganisation.

Je félicite aussi M. le doyen Balleydier pour la belle citation que son fils Emile, maréchal des logis au 274^e régiment d'artillerie, a obtenue à l'ordre de la 57^e division.

Enfin, j'adresse les meilleurs compliments de la Florimontane à M. le professeur Chollet, qui vient d'obtenir sa troisième citation.

M. FALLETTI offre à la Bibliothèque Florimontane un *Indicateur du duché de Savoie pour 1850*. Remerciements pour le don de cette publication qui est très utile pour les recherches biographiques.

M. LETONNELIER communique les résultats de ses recherches sur l'emplacement de la première imprimerie établie à Annecy vers 1536. (*Voir p. 93.*)

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

En attendant que l'heureuse formule du pain à discrétion illustre de nouveau le menu des petits restaurants, on peut constater, d'après une sorte de contrat du xv^e siècle ayant pour objet la table monacale et élaboré avec le soin le plus minutieux, tel que M. L.-G. Piccard l'a publié dans son travail sur l'abbaye d'Abondance (Mém. de l'Académie Chablaisienne, XIX, doc. 7), que le pain ne manquait pas dans le monastère et qu'il y en avait de bien des sortes. Sans parler du bon pain blanc, de pur froment, ce coutumier en mentionne un moins fin ou pain clair, *clarus*, fait probablement d'avoine blanche et d'orge, et un autre appelé vulgairement *paumeau*. Celui-ci devait provenir du reprin, c'est-à-dire de la mouture du son séparé du gruau, et son nom venait de cette variété d'orge appelée paumelle ou orge à deux rangs. En outre, pendant l'avent et le carême, on mélangeait au froment des amandes pilées sans doute et dont l'huile soutenait davantage les forces des

religieux. C'est ainsi que Du Cange nous apprend que, pendant cette dernière période, on distribuait à chaque chanoine d'une certaine église trente livres d'amandes. Les domestiques de notre abbaye avaient du froment avec de l'huile, mais sans amandes. On peut se demander si ce mélange ne constituait pas ce froment que le coutumier de Talloires, analysé par notre confrère M. Désormaux, appelle *arrey* et dans la farine duquel entrait une livre de ces fruits. Il faudrait alors, peut-être voir dans cet adjectif un diminutif patois en *ei* (*ellum*) d'*arre*, *aridus*, aride, sec. Enfin, une dernière variété de pain était le lourd et peu agréable pain d'orge dont on faisait des tourtes ou couronnes, *torta*, pour le robuste estomac des pâtres des chalets.

Continuant ses recherches sur l'état de la Savoie avant la Révolution, M. MIQUET fait une communication sur la Douane. (V. p. 86.)

Il complète cette communication par une étude sur la *Gabelle du sel* et la *Voiture du sel de Tarentaise*. (V. p. 89.)

M. MIQUET fait connaître des détails inédits et fort intéressants sur la jeunesse de l'ingénieur Sommeiller, extraits d'une note de souvenirs de son condisciple et ami le docteur Dagand, offerte à la Florimontane par M^{me} Lacombe-Dagand.

M. DÉSORMAUX transmet, pour qu'il en soit donné lecture, des impressions humoristiques sur Remiremont, écrites en patois savoyard par le commandant Thévenet, d'Annecy.

M. MIQUET donne lecture d'une liste d'ouvrages rares intéressant la Savoie, relevés dans le catalogue des imprimés anciens, récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

MAGISTRI Barthélemy : *Harangue sur les obsèques d'illustre seigneur Louys, comte de Sales, baron de Thorens, seigneur de la Thuille, etc., frère du B. François de Sales, prononcée à Annessy en l'église de S. Dominique le 26 de janvier 1655. Dédiée à Son Altesse Royale par Barthélemy Magistri, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale de Genève, natif de Sales. Annessy, par G. de Maneville. 1655 in-8^e. Réserve L. N. 27 45026 (mars 1899).*

Relation véritable d'un ministre de Genève que le Diable a emporté pour s'être travesti en prêtre. — (A la fin) : Sur l'imprimé à Annecy, chez Hubert Fontaine, imprimeur et libraire de la ville, 1699, in-4^e, 4 pages. Réserve P. M. 118 (décembre 1899).

Discours de la desfaite de l'armée du duc de Savoye, faite par le seigneur des Diguères en la plaine de Pontcharra, près du chasteau de Bayard, vallée de Graisivaudan, le 18^e jour du mois de septembre 1591. A Grenoble, 1591, in-8^e L. b.³⁵, 375^a (juillet-août 1898), réimprimé en 1898 à Moutiers, par Ducloz.

Bellum sabaudicum, sive narratio vera exactaque quid actum gestumque sit eo bello, quod rex Francorum et Navarrae, Henricus IV, automno anni 1600, intulit duci Sabaudiae Pedemontiique, principi Caroli Emanueli, ob ab eo anno 1588 occupatum detentumque deinde marchisatum Salussanum, quod bellum, post captum Sabaudiae metropolim Chamberiacum et Burgum, Bressae urbem primariam, deditamque Montmelianum arcem munitissimum, compositum sedatumque fuit pace inter dictos principes inita Lugduni anno 1601, januarii die 17, cujus pacis tractatus integer huic narrationi insertus est. S. l. 1602, in-4°. L. L.⁴ 2089 (octobre 1897).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 5 juin 1918.

PRÉSIDENT DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les condoléances de l'Académie à MM. Fontaine et Gaillard qui ont perdu leur beau-père.

Il envoie des félicitations à M. le général Bordeaux, major-général de l'armée hellénique, qui vient de recevoir la croix du Mérite militaire.

Il se déclare heureux de la distinction qui a été accordée à M. Blandin pour sa collaboration à l'œuvre du ravitaillement.

Il lit une aimable lettre de M. Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République de Genève, qui, tout en constatant que les circonstances se prêtent mal aux recherches scientifiques, annonce l'apparition prochaine d'un *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, pour lequel les éditeurs accueilleraient avec plaisir les offres de collaboration des Florimontans de bonne volonté.

Par le même courrier, M. P.-E. Martin nous a fait parvenir, pour la bibliothèque de l'Académie, les livraisons parues de l'*Histoire militaire de la Suisse*.

M. MIQUET présente cette publication avec tous les détails nécessaires. (*Voir p. 100.*)

Le MÊME présente également un opuscule intitulé : *Bayonne et*

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavelle, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

les saints fondateurs de la Visitation, par le chanoine Daranatz.
(Voir p. 99.)

M. MIQUET fait enfin le compte-rendu d'une intéressante brochure d'Edouard Payen, intitulée : *La Neutralisation de la Suisse et de la Savoie*. (Voir p. 99.)

Le PRÉSIDENT fait connaître qu'en raison des circonstances il ne saurait être question d'organiser une fête à Montrottier, si modeste fût-elle. Il n'y aura pas d'inauguration. Mais, pour ne pas priver plus longtemps les membres de l'Académie du plaisir de visiter le domaine et les collections dont ils sont héritiers, une promenade a été décidée pour le dimanche 23 juin. Chacun sera libre d'y amener sa famille. Il est à désirer que le plus grand nombre en profite, car on craint que la pénurie des moyens de communication n'empêche d'ouvrir au public le château cette année. Les renseignements recueillis établissent que les Gorges du Fier ont eu jusqu'ici très peu de visiteurs, et qu'à moins d'améliorations imprévues les frais qu'il faudrait exposer pour recevoir le public dépasseraient de beaucoup les recettes.

En attendant que la situation se présente sous un jour plus favorable, le château restera fermé. Nous avons donc le regret d'informer nos concitoyens que, jusqu'à nouvel avis, il est inutile de s'y présenter et surtout d'insister pour entrer comme l'ont fait certaines personnes que leur rang social aurait fait supposer mieux éduquées.

Le respect de la propriété collective est si peu dans nos mœurs que certains visiteurs admis dans les jardins s'emparent de ce qui leur plaît (fleurs et boutures) comme s'ils étaient dans un domaine livré au pillage. Des ordres ont été donnés pour empêcher toute espèce de déprédations.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

A. VERONA : *Vita e ritratti dei Sovrano della R. Casa di Savoia*, Torino, 1861.
(Don de M. A. Crolard).

E. DELAIGUE : *La Révolution à Saint-Menoux*, Moulins, 1908.
(Don de M. le capitaine Carle).

Remerciements sincères aux donateurs.

M. DÉSORMAUX donne lecture de diverses *Notes* de bibliographie savoisiennne (*V. dans le présent fascicule*), ainsi que d'une étude lexicographique : I. *Rosignol* et *Rhododendron* ; II. Note relative à Jean Menenc : *Ravajut*. Ces articles paraîtront dans le 3^e fascicule.

M. LE ROUX propose une explication du *bleu du lac*, chapitre

relatif à la physique des lacs, extrait de ses Recherches biologiques sur les lacs du Bourget et d'Annecy, qui seront publiées ultérieurement.

M. LETONNELIER parle du célèbre bénitier qui orne l'ancienne église des Cordeliers de Cluses. Il résulte de l'examen de la décoration de cette magnifique œuvre d'art de style gothique flamboyant, que nous nous trouvons en présence d'un travail du commencement du XVI^e siècle. D'autre part, autant que l'identification des armoiries permet de l'affirmer, on peut admettre que ce bénitier fut offert au couvent des Cordeliers de Cluses par un membre de la famille de Bieux, qui épousa une demoiselle de Marnix, famille dont on comptait des représentants à Bonneville.

Le MÊME cite les deux vers latins inscrits au-dessus de la porte du presbytère d'Arâches, en 1725 :

*Qui volet aere meo factis his aedibus uti
Oret quotidie pro me successor ad aras.*

Selon lui, l'auteur de l'inscription a donné intentionnellement à l'expression « ad aras » un double sens. On sait en effet que le mot Arâches se dit en patois *Arâs*. Il en résulterait que le sens du deuxième vers pourrait être soit : « Que mon successeur prie pour moi chaque jour *devant les autels* », ou bien : « Que mon successeur à *Arâches* prie pour moi. » S'il en était ainsi, et l'hypothèse est admissible, nous nous trouverions en présence d'un des rares exemples où le patois savoyard a été mélangé au latin, et a servi à la composition d'une inscription de laquelle le français lui-même a été banni comme trop vulgaire.

Le MÊME signale un acte de vente du 28 juin 1595 appartenant à M. Bérard, professeur au Lycée Berthollet, dans lequel il est question de la « moitié d'une *mure* de la part du couchant, size à Les Tuyllies, paroisse de Celliers ». M. l'abbé Emprin, curé de Valezan, consulté sur le sens de ce mot *mure*, peu fréquent dans les textes, a bien voulu lui répondre qu'il désigne encore de nos jours des lieux dits et s'applique à des mesures ou à des constructions tombant en ruines.

M. MARTEAUX fait la communication suivante :

Les noms familiaux ont leur évolution propre. A la lecture des chartes, on constate qu'en Haute-Savoie, au début du moyen âge, les personnes portaient un seul nom d'origine soit latine, profane ou religieuse, avec quelques noms grecs ou hébreux, soit germanique, burgunde ou franque. Parmi ces

noms, les uns sont devenus des prénoms, *Johannès, Petrus, Stephanus, Amaldeus*, Amédée ; les autres ont été employés tels quels comme noms de famille, *Gausfredus*, Geoffroy, *Gauzselmus*, Jossermoz, *Guntharius*, Gonthier, *Turumbertus*, Trombert, *Amaldrudis*, fém., Amoudruz, *Mauricius*, Mauris. D'autres ont joué l'un et l'autre rôle, Albert, Constantin, Salomon, Richard, Robert. Dans les premiers temps, ces noms étaient fort nombreux et d'une grande variété. Peu à peu, ils tombèrent en désuétude et disparurent, en particulier les noms barbares composés de deux termes trop longs, surtout les noms féminins. Ils firent place, avec les progrès de la foi religieuse, aux noms des saints. Aux *x^e* et *xii^e* siècles, le nombre des seigneurs s'étant accru par suite de l'extension considérable des propriétés données en fiefs ou en bénéfices, on se mit à les distinguer par le nom de leurs domaines, puis par leur filiation ; à la fin du *x^e* siècle apparurent les surnoms. Du *xii^e* au *xiv^e* siècle, ces usages se généralisèrent pour les bourgeois et les autres hommes libres. Alors le nom (prénom actuel) de chaque individu fut suivi d'un autre nom emprunté soit à la localité dont il était originaire, soit à un mot commun caractérisant un détail de sa vie physique ou intellectuelle. Ce sont ces noms de lieux et ces sobriquets qui sont l'origine de la grande majorité de nos noms familiaux.

La plupart se présentent sous une forme dérivée. En laissant de côté ceux qui reproduisent manifestement des noms de lieux, on voit que les suffixes les plus usités étaient : *et (ittum)*, qui a pris la place de *el (ellum)* ; il a eu un grand succès à cause de la pointe de familiarité qu'il renfermait ; — *at (attum)* indiquant le voisinage : Balme, Balmat ; — *on (onem)* augmentatif de la qualité, Rojon ; au *xiii^e* siècle, il a été lourdement ajouté à des noms féminins : Agnesson, Belons, Contesson, Marguerons ; — *an (ane)*, marquant la filiation maternelle : Andrus, Andref, Andrevet, Andrevetan, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

ÉTUDE
sur
LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

I
Thonon et ses environs

Je vais essayer, en m'aidant des travaux de l'Académie Chablaisienne et après avoir examiné les objets antiques déposés par elle au musée de Thonon¹, de montrer l'importance économique de cette partie du Chablais à l'époque romaine. La population paraît en effet y avoir été assez dense à cause de la proximité du lac, de la salubrité du sol, du nombre des sources bienfaisantes et du passage d'une voie pavée principale, *via strata*, dont l'existence ne saurait plus être mise en doute. C'est son tracé approximatif qui nous servira de guide dans cette excursion archéologique.

Avant l'établissement de la route napoléonienne de Genève à Milan par le Simplon, aujourd'hui route nationale n° 5, existait une route ducale appelée en 1540 le grand chemin de Lestrat². Ce chemin, usité pendant tout le moyen âge, a succédé à une voie romaine dont la qualification se retrouve encore dans les dénominations patoises qui désignent les terres avoisinantes dites *en étrâ*, *en étrô*. Dans la partie à étudier, comprise entre le nant de Marclaz à l'ouest et le village de Vongy sur la Drance, à l'est, aucun souvenir de pavés exhumés n'en affirme, il est vrai, l'existence; mais il suffit qu'on en ait trouvé ailleurs de Genève à Saint-Maurice en Valais. Au reste, les tracés de ces différentes routes sont très peu écartés l'un de l'autre et parfois même se confondent³.

1. Le museum, fondé en 1862 (*Revue savoissienne*, 1862, 38, 64), se trouve au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville; ses vitrines renferment quelques restes intéressants qui mériteraient par des indications plus nombreuses et plus explicites, d'être mis davantage en valeur; j'ai complété mon étude en me rendant moi-même sur les lieux. J'ai utilisé aussi l'ouvrage de M. L.-E. PICCARD, *Histoire de Thonon et du Chablais (Mém. et doc. de l'Académie Salésienne*, V, 1882).

2. *Académie Chablaisienne*, A. DUPLAN, *Inventaire bernois*, 1906, XX; *via publica tendens de Thonuns versus Gebennas*, dans les chartes.

3. Sur l'existence d'une voie sur la rive méridionale du Léman, v. DUCIS, *Rev. Sav.*, 1865, 93; 1871, 27; *Questions archéol. et hist. sur les Alpes de Savoie*, 1871, 18; REYON, *Inscript.*, p. 83; Ch. MARTEAUX et MARC LE ROUX, *Boutae*, 1913, p. 393; L.-E. PICCARD, *Massongy*, Ac. Chabl., 1917, XXX, 9.

C'est au pont de Marclaz, lequel a succédé à un pont médiéval, que la voie et la vieille route franchissaient au point le moins encaissé le petit torrent appelé au XIII^e siècle nant de Marclaz ¹, en 1730 ruisseau de Lension ², sur la carte de l'Etat-Major au $\frac{1}{80.000}$ ruisseau de Plamphiot. Celle-ci, maintenant absorbée par la propriété du château actuel de Marclaz jusqu'au chemin de Corzent, s'écarte au-delà d'une centaine de mètres environ au nord de la route nationale à laquelle elle demeure parallèle jusqu'à Thonon. Le mas qui la borde sous Morcy s'appelait en 1730 (nos du cadastre 3354-3416) et s'appelle encore l'*Etrô*. La voie ne pouvait donc être que située entre ce grand chemin royal de Genève à Thonon et la route nationale ou sous l'un des deux.

D'origine très ancienne, elle limitait certainement les propriétés existantes, concurremment avec la rive du lac et le lit des cours d'eau ; car ceux-ci, à l'époque romaine, bornaient vraisemblablement les propriétés primitives. Mais plus tard l'établissement d'un moulin et surtout d'un pont mit le seigneur constructeur, pour en surveiller le péage et la garde, en possession de terrains sur la rive opposée. De là vient que les limites de nos communes ne coïncident pas toujours avec le lit d'un torrent ³.

Au nord, près du lac, était la villa Curisia, plus tard

1. J.-F. GONTHIER, RS, 1897, 161 : en 1306, *usque ad nantum de Marclaz... per pontem ipsius nanti*.

2. Ainsi appelé sans doute parce qu'il faisait mouvoir le moulin d'Ancion (Le Lyaud ; en 1730, *Enfion* d'après la règle dialectale du $c + i = f$; auj. Amphion). C'est aujourd'hui un petit village dont le nom composé, Moulin d'Amphion, vient sans doute de ce qu'un seigneur d'Amphion (Publier) y possédait autrefois un moulin. Un canal ou bezière du XIII^e s., descendait des environs pour baigner les remparts de Thonon et se jeter dans le lac ; il était alors connu sous une autre forme de prononciation patoise *Oncion* (PICCARD, *Hist.*, p. 19, 1 ; 304, 4) et il est encore inscrit comme tel, de même que le nant de Marclaz, dans A. PROST, *Carte dép. de la Haute-Savoie*, au $\frac{1}{160.000}$.

En 1371, un nouvel aqueduc fut creusé pour amener l'eau au château de Ripaille : *aquam descendente de molendino sito subtus Alingium... totam aquam rivuli vocatam de Lancion* (ou *Liançon*) en 1409, *aque labentis de Lacion* ; BRUCHET, *Château de Ripaille*, 1907, doc. p. 293-4 et 262, 444, etc. Ducis opte finalement pour *uncio* = eau dans une prose de saint Nicolas (RS, 1879, 26).

3. L'exemple d'Anthy, qui cache probablement sous un nom germanique Antecharius (*Antiez*, 1187, SPON, *Histoire de Genève*, Pr. 18 et 1249, *Soc. d'hist. et d'arch. de Genève* = SHAG, XIV, 26, n° 34 ; *Antyoç*, 1303, id., 306 ; *Anthier*, 1306, RS, 1897, 163) une dénomination gallo-romaine, est à cet égard significatif. Cette villa était naturellement limitée à l'origine par le lac, le nant de Marclaz, la voie et le Redon ; la commune est maintenant bornée par la vieille route avec emprise au-delà vers Margencel et, à cause du port, du pont et du moulin sous Jussy, elle a perdu avec Séchex (Margencel) toute une bande de terre. De même Thonon dépasse à l'est le cours de la Dranse (ponts ; gué de Vongy) ; de même les Allobroges, dans un but de défense et de profit, possédaient Cularo sur la rive gauche de l'Isère (pont) et des vici sur la rive droite du Rhône (gués).

Curis(i)incum, Corzent ¹, qui n'a laissé de son passé romain, comme bien d'autres localités, qu'un nom. On doit probablement rattacher à Margencel une petite propriété, *Marculata* ², Marclaz, soit qu'elle ait été fondée aux III^e-IV^e siècles par Marculus, soit qu'elle ait été d'abord un lieu dit où existait une exploitation industrielle ; elle fut l'origine d'une seigneurie qui, maîtresse du pont où passaient la voie, puis le chemin public, acquit un territoire qui forma une paroisse desservie par les moines du prieuré de Thonon ³. Au sud s'élevait, au bord d'un petit mamelon, *Mursiacus*, de Mursius, Morsier ou Morcy ⁴ avec *juniperetum*, le lieu aux genévriers, Genevray, près des bois qui bornaient la propriété laquelle devint à son tour, comme toutes les autres, une seigneurie.

Le grand chemin de l'Etraz est indiqué sur la carte de l'Etat-Major comme rejoignant la route moderne à 600^m à l'est du chemin de Corzent ; il n'en est rien, car on le retrouve un peu plus loin, mais dans un fort mauvais état, n'ayant pas plus d'un mètre de large et s'en allant, sous le mas des Perriers (n^{os} 3688-3724), le long d'une ligne de buissons. Avant d'arriver à Thonon, il se perd dans les jardins des villas, en face du nouveau collège. Il faisait ensuite avec la grand'rue un coude brusque vers le centre de la ville, attiré par l'église et le château ; puis, tournant vers l'est, il traversait le quartier des Ursulines, longeait le mas des Romanies (n^o 2325) au sud, celui de Champagne au nord avec la chapelle de Bon Rencontre (n^o 1362) jusqu'à ce qu'il atteignît par le sud de la colline de Thuysset et par Vongy le vieux pont de vingt-huit arches en 1730, de dix-sept dans le *Theatrum Sabaudiae*.

Maintenant, si l'on tire une ligne droite du pont de Marclaz au pont de Vongy, et le terrain est généralement assez plat

1. E. MURET, *De quelques désinences de noms de lieu...* Romania, xxxvii, 562 ; tir. à part, p. 112, n. 2. RS, 1910, 273.

2. RS, 1912, 264.

3. PICCARD, *Hist.*, p. 60. GONTHIER, *Abbaye de Filly*, RS, 1893, 116-117 ; en 1322 : *apud Marcla, in cimisterio ante ecclesiam dicti loci...*, *in territorio de Marcla in loco qui dicitur Assetruus juxta viam publicam tendentem de Marcla versus Chersier...* *quas posas terre asserunt esse de allodio suo*. L'église citée en 1250, avait pour vocable Saint-Marcel dont le choix fut peut-être suggéré par la ressemblance du nom ; cp. RS, 1904, 208 ; 1905, 2. La paroisse comprenait le château qui existe encore (xvi^e s.) en contre-bas de la vieille route, tout au bord de la rive droite du nant et Marclaz dessus avec, au nord du crêt Monthoux (cad. n^o 4635), la source ferrugineuse appelée en 1730 fontaine merveilleuse de Marclaz, aménagée en 1757 et 1773 (*Mém. Ac. Chablaisienne*, 1904, v-ix).

4. Si MM. André Bondaz et Lettraz, les deux vieillards que j'ai consultés, n'ont pu me fournir aucun renseignement sur l'emplacement de la villa romaine, c'est qu'il était le même que celui du village actuel et que le souvenir de ses restes détruits est éteint à jamais.

pour justifier ce tracé de la voie, on constate que celle-ci devait avoir sensiblement la même direction, sauf dans la traversée de Thonon où elle n'avait aucune raison d'obliquer vers le nord. Elle passait ainsi à 150^m environ de l'église Saint-Hippolyte ¹, sous la colline de Thuysel, par les Perrouses (nos 1469-1480) jusqu'à ce qu'elle atteignît par Vongy le point où avait été établi un pont en pilotis de chênes, bien plus durable que les ponts médiévaux dont la Druantia affouillait sans cesse les fondations peu profondes jusqu'à les ruiner ². C'est au même endroit, appelé au moyen âge gué de Vongier ³ que les gens utilisaient au péril de leur vie quand le pont manquait, que passent maintenant, de chaque côté du vieux pont, la route nationale et la voie ferrée.

La voie, sur les 5 kil. 500^m de son parcours, desservait plusieurs localités dont Thonon fut la plus importante.

Certaines de nos villes n'ont pas atteint leur rang de chef-lieu administratif par le simple effet du temps, mais par suite de causes géographiques, génératrices de faits économiques et politiques et qui exerçaient déjà leur influence dès les temps les plus reculés. C'est ainsi que Genève et Grenoble devinrent, par leur situation privilégiée, des vici gallo-romains assez importants, puis des capitales de grands territoires ; c'est de Boutae qu'est sorti finalement Annecy ⁴, de Lemincum, Chambéry ; et il en fut de même relativement pour Thonon.

Une anse, protégée contre les vents par la courbure du rivage et par une terrasse de sable et de graviers haute de 0^m55, fut

1. Ducis (RS, 1871, 27) dit la retrouver à l'extrémité méridionale de la rue Saint-Sébastien ; son tracé coïncide jusque-là avec le nôtre, mais il ne précise pas sur le fait qu'il s'agirait d'un reste de pavage.

2. Des deux tracés étudiés par Ducis (RS, 1871, 28-29) auquel se rallie M. L.-É. Piccard (*Hist.*, 26-29), il faut en éliminer celui qui par le chemin vieux qui conduit encore à Tully et autrefois, au-delà, au pont qui avait été reporté, au XIII^e s., de Vongy sur le premier étranglement de la Drance en face de Chullien (Publier) et qui avait été l'origine du Pont devenu paroisse et pourvu d'une maladière. Il est douteux qu'il y ait eu en cet endroit une propriété romaine, mais il paraît inadmissible qu'on y fasse passer la voie pour lui faire descendre ensuite la rive droite du torrent jusqu'en dessous de Sussinge. Sur la paroisse, le pont et le chemin médiéval de la rive droite, laquelle appartient à la commune de Thonon, v. PICCARD, *o. c.*, 27, 1 ; 134, 1 et dans *Acad. Chablaisienne*, 1889, doc., 1 ; J.-F. GONTHIER, *L'ancien pont de la Dranse*. *Acad. Chablaisienne*, 1888, 1-7 ; id., RS, 1897, 163, doc. de 1306 ; BRUCHET, *Château de Ripaille*, 1907, doc. p., 275 et p. 191, etc.

3. Les Allobroges se servaient de gués pour traverser les cours d'eau ; à côté du pont qui reliait Genève à l'Helvétie existaient aussi dans le Rhône des gués (César 1, 6, 8). Ce sont les Romains surtout qui construisirent pour leurs routes des ponts, sans lesquels la facilité des communications aurait été illusoire (*pontes vetustate delapsos*, Corpus XII, 107, 102, 120 ; *Rev. épig.*, 1, 138). Cela n'empêchait pas les habitants d'utiliser en dehors des grandes routes les anciens gués.

4. Raoul BLANCHARD, *Annecy*, esquisse de géographie urbaine, Allier, Grenoble, 1917.

d'abord le berceau de deux villages lacustres qui se succédèrent durant les périodes des âges de la pierre polie et du bronze ; on a recueilli quelques pièces de leur intéressant mobilier et défoncé plusieurs de leurs sépultures sur le rivage, à l'est de Rive¹.

Les monnaies gauloises recueillies près de Thonon prouvent que les Allobroges dominèrent l'ancienne population ; il est probable même qu'une petite agglomération de pêcheurs continua à animer le rivage et que, sur la colline, à l'endroit où s'éleva le château et vers l'est de la ville, se groupèrent d'autres demeures qui suppléèrent au manque d'eau par des puits profonds. On ignore quel fut le nom exact de ce vicus. Il a pu s'appeler Tunnomagus² et ainsi ce vicus aurait traversé toute la période romaine. Si au contraire Thonon s'explique par un surnom Tunno, il devrait le sien, sinon son origine, à un domaine voisin qui aurait englobé plus tard dans ses limites, comme cela s'est produit ailleurs, un vicus primitif ruiné par les invasions.

Quoiqu'il en soit, la localité romaine paraît s'être étendue sur l'espace qui va de l'église paroissiale à la plaine de Champagne, *campania*. Il n'est pas rare en effet de trouver des restes antiques sur un sol ainsi qualifié ; d'autre part le mas contigu des *Romanies* 1730, ou Romagnes, rappelle sans nul doute le souvenir de trouvailles d'objets romains ; enfin l'église de Saint-Hippolyte qui, possède la crypte du prieuré attribuée au xi^e siècle³, a fort bien pu succéder à un temple. Mais Tunnomagus ou Tunno avait aussi un port que sa situation rendait utile au commerce avec l'Helvétie et, à partir du iii^e siècle, aux besoins militaires. Et enfin l'on ne comprendrait guère qu'à proximité d'un pont, le plus important de la région, il n'ait pas été station routière, relai des marchands et des voyageurs empruntant une voie qui mettait en communication, et plus rapidement que par la rive droite du Léman, la vallée Pœnine avec les environs de Genève et avec la route qui descendait vers Vienne ; il se trouvait de plus à une distance

1. L. REVON, *La Haute-Savoie avant les Romains*, RS, 1875, 57 ; 1876, 47 ; 1878, 61, 62, 93, 94 et 81.

2. *Le champ de Tunnos* d'où le gentilice Tunnus (Holder) ; ne peut venir de Tunnodunum, à cause de l'exemple de Moudon. Quant à *Donona* 930, le Regeste genevois ne l'identifie avec Thonon qu'avec réserve et cette identification est même impossible, puisque Thonon ne possédait pas d'église de saint Innocent, *in pago caput lacense una villa donona una cum ecclesia Sancti Innocentii* (*Hist. patr. monum*, chart. II, c. 43).

3. L.-E. PICCARD, o. c., doc. 35.

presque égale de la frontière nantuate et de Genève, dernier vicus allobroge aux confins de la Colonie Equestre.

Ce qui confirmerait l'existence d'une station, c'est qu'à Thonon aboutissait une autre voie, construite peut-être aux frais des domaines desservis, mais qui était certainement pavée, car le vieux chemin qui lui a succédé est encore désigné sous le nom d'*étrax*, pat. *étro*, à Allinges (cad. n^{os} 1609, 1847) Perrignier (2003) et à Saint-Cergues jusqu'à Annemasse. La plus ancienne est la voie septentrionale, car elle passait à proximité de vicī d'origine celtique ou ligure comme, outre *Genava*, *Vindobriga* et *Mediolanum*, Vandœuvres et Miolan, *Hermentia*, Hermance, etc., tandis qu'on ne trouve guère que des noms de villas sur le parcours de la seconde. Dans ces conditions, un chemin transversal s'embranchant sur la première, devait mener au port ¹ en passant à proximité du temple.

Examinons maintenant les objets déposés au muséum et que n'accompagne pas toujours la mention de substructions ou de restes d'habitations au milieu desquels ils ont pu être recueillis. Sans parler de nombreuses monnaies trouvées çà et là, il possède, provenant de la démolition de la maison Vaudaux, en face de l'église, un specillum ou style en bronze et une fibule à disque transversal à l'arc, type perpétué de la Tène III^a. De même, on a exhumé sous une maison, à l'est du quartier des Ursules, à l'angle du chemin vieux et du Battiolet, des briques et des poteries. Le long du même chemin, dans les propriétés Maury et Dantand, on sortit de terre des tuiles, des débris d'amphores, de jattes à lait ou conches et trois poids d'argile². Parmi les jattes, l'une est marquée d'un treillis à losanges en relief; l'autre, à l'extérieur grisâtre, d'un nom de potier à ligatures qu'on peut lire A(NI)V(SL)F pour *Annius L...* (surnom) *fecit*⁴. Les poids affectent notre forme F en tronc de cône

1. Une charte de 1236 (Gonthier, *Inventaire de Saint-Jean d'Aulps* n^o 986, *Académie Salésienne*, XXVIII, 1905) mentionne un chemin dit *Puez* ou *Puers*; cp. la maison du *pouer*, 1540 (*Acad. Chablaisienne*, A. Duplan, *Invent. bernois*, 1906, XX, 5). Un chemin descend au rivage par la rampe de Rive, autrefois en *Bassu* (*locus*), *bassutus*; un autre descend sous l'esplanade de l'ancien château; faisant suite à la Grand Rue, il paraît le plus ancien (v. Piccard, o. c., 54 et plan en 1726 du *Theatrum Sabaudiae*). Quant au chemin vieux, je ne vois pas comment on pourrait identifier la courbe qu'il décrit du moins dans sa direction vers Tully, avec le tracé rectiligne O.-E. de la voie.

2. V. *Boutae*, pl. LIII, fig. 10 et p. 409.

3. PICCARD, o. c., p. 37; *Académie Chablaisienne*, XXIII, 1909, p. XLIX.

4. Dans la ligature NI, I remplace en petite dimension le dernier jambage de N; mais, placé en haut, il ne se continue pas jusqu'à la base; ordinairement il est marqué par ce jambage prolongé verticalement. S a la forme d'un Z retourné; le haste de L également retourné part de l'extrémité droite de la branche supé-

droit type régional employé surtout dans le pays de Genève ¹. L'un, presque intact, à peine ébréché, pèse tel quel 720 gr. Les signes métrologiques tracés après la cuisson sont : au sommet un X, signe de la livre, du reste connue par la dimension et contenue dans le poids apparent du cône; près de la base, U; sous la base V et III, signes respectifs de l'once, du deux et du quadrans. En traduisant ces signes en grammes, nous avons la livre moyenne provinciale de 320 gr. + 26,66 + 293,30 + 79,98 = 719 gr. 94. Si l'on ajoute dix grammes pour les deux petites brèches, il faudrait alors partir de la livre officielle de 327 gr., mais il est plus probable que, le poids dépassant légèrement la livre usitée dans le pays, les cassures ont été intentionnelles.

Le cimetière du vicus a été retrouvé en 1880 sous l'emplacement de la gare des marchandises, car on a retiré, au milieu de nombreux ossements humains, un guttus en terre rougeâtre bien conservé ²; mais il appartient à une période tardive, peut-être au IV^e siècle ³.

Près du rivage, lors des travaux exécutés en 1861-62 pour l'aménagement du port, on a exhumé à l'est de Rive, *ripa* ⁴, les restes d'une habitation qui avait un hypocauste, et un portique et qui livra une meule, une chaînette en bronze, un strigile incomplet, un manche de patère consacré à Mercure ⁵, des poteries et des monnaies allant d'Auguste à Constance. Parmi les poteries, citons une anse d'amphore (coll. Jahard) marquée **PORPAII** suivant Revon, **PORTES** suivant le *Corpus XII*, 5683, 228; un poids d'argile gravé d'un X (id. 5828) et des petits vases, dit Revon, à jolis dessins rouges et bleus.

Le musée possède, venus sans doute du même lieu, un plat d'argile rougeâtre peint en rouge, inscrit sous le n^o 1 et un fragment de jatte à l'estampille de **OSS** ∩, qu'on pourrait traduire par E...., esclave d'Ossus ⁶. C. MARTEAUX.

(A suivre.)

rieure pour aboutir à l'angle inférieur de la base et celle-ci se confond avec la base de L légèrement prolongée.

1. *Boutae*, p. 446.

2. PICCARD, *Hist.*, 38.

3. Le bouc en bronze que j'ai cité dans RS, 1908, 42, d'après l'indication même du musée de Genève comme provenant de Thonon, a été en réalité trouvé à Annemasse en 1838, d'après W. Deonna, *Catalogue des Bronzes figurés antiques du Musée d'art et d'histoire de Genève*, 1916, n^o 101.

4. Plusieurs localités des itinéraires portent ce nom; v. REVON, RS, 1862, 38.

5. Strigile. au mus. d'Annecy, RS, 1908, 42, fig. 7; manche, id., fig. 16.

6. Lettres bien en relief; barres de E égales, mais courtes; O plutôt ovale du II^e siècle. La singularité de morceler le corps de I en points est très rare; elle se retrouve cependant sur certains jambages de la signature du potier léodosien Paternus qui vivait au temps des Antonins (Jos. DÉCHÈLETTE, *Vases ornés*, I, 289).

HISTOIRE GÉOLOGIQUE

de la

Formation des Gorges du Fier

par
Ch. GORCEIX, M. LE ROUX et L. MORET
(suite)

Le confluent devait être alors vers la cote 425. La partie ouest de la fosse dirigée N-S ne dut donc son approfondissement actuel (sortie 385 environ) qu'au niveau de la fosse, ce qui explique son étroitesse dans cette partie relativement à la moitié nord.

Notons que ce dernier creusement n'a pas forcément ni probablement eu lieu tout entier dans la période interglaciaire que nous considérons actuellement. Il a repris pendant le dernier déblayage, où le volume d'eau au début a pu être assez considérable, et se continue actuellement.

. . .

Revenons au cours d'eau principal dont le tracé est figuré en III. Il s'approfondit dans les terrains meubles jusqu'à ce que dans la région du pont B (*carte 2, pl. III*) il atteigne la surface structurale du calcaire. Cette surface est légèrement inclinée, il doit donc avoir une tendance à *glisser* vers le S, pour abaisser son cours; c'est ce qu'il fait et ce dernier s'incurve pour suivre l'allure générale de la surface urgonienne.

Arrivé à la cote 405 environ, on le retrouve en IV. Avant Chavaroche, une bifurcation dut se produire de la même façon que précédemment à Montrottier; un bras franchit le barrage rocheux sur un seuil dont nous retrouvons une trace très nette à 402 au N. de l'ancien château, l'autre le contourna par le sud et pour la même raison que ci-dessus gagna de vitesse et décapita son concurrent.

La rive de ce cours d'eau IV est nettement jalonnée par la surface supérieure des dépôts d'alluvions de progression cimentées que nous retrouvons aujourd'hui, ce qui a permis de la reconstituer d'une façon beaucoup plus certaine qu'à un niveau plus élevé.

Continuant son glissement sur la surface calcaire et ne pou-

vant plus franchir le barrage de Chavaroche (402) elle descend jusqu'en vi, limite du creusement de la vallée N, par suite, base des alluvions de progression ¹.

Cette descente ne s'effectue pas comme sur une surface plane. La surface du calcaire urgonien est en effet conoïdale dans cette région et le pied du versant droit, dans le voisinage de la situation iii, arrive à être en quelque sorte tangent à la surface. L'usure de ce calcaire porte donc au début sur une surface très petite et la résistance qui en résulte est trop faible pour dévier le cours d'eau nettement vers le sud. La couche dure de la surface arrive donc à être entamée sur une étendue très faible, voisine du point de contact B; dès qu'elle est percée, la couche *sous-jacente plus friable* est entamée à son tour et plus facilement; elle présente au bout d'un certain temps une sorte de cavité triangulaire sous la couche dure ², cavité qui s'étend vers le sud au fur et à mesure que le niveau s'abaisse. Au bout d'un certain temps la couche supérieure n'étant plus soutenue par celle du dessous, enlevée par l'eau, s'écroule et il se forme un **bassin d'effondrement** ayant, lorsque le niveau arrive en iv, la forme indiquée par des hachures (*carte 2, pl. III*) et dont le fond est constitué par la partie dure sous-jacente à la couche tendre.

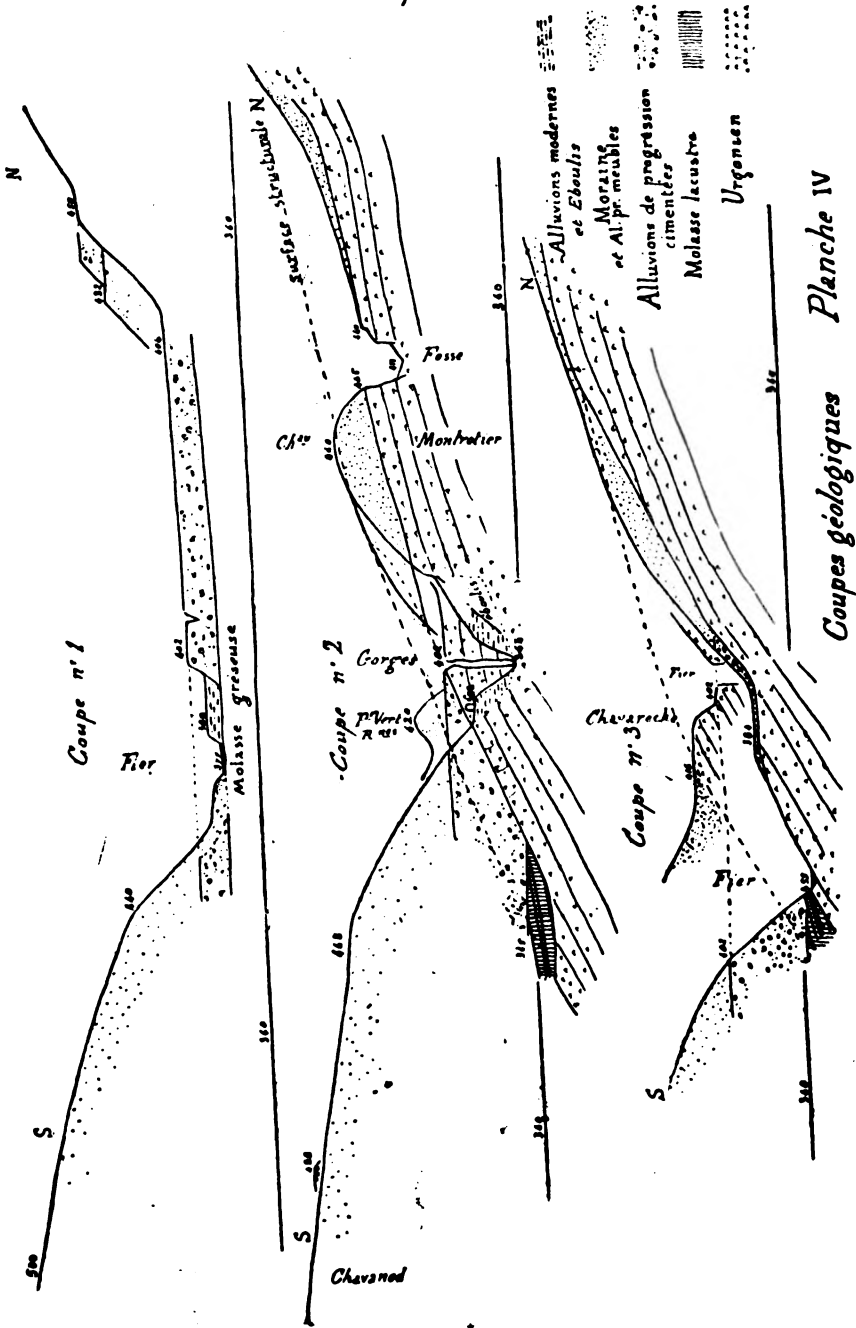
L'éboulement de toute cette partie n'est pas sans obstruer la rive droite du cours d'eau qui se rejette brusquement vers le sud et vient passer en C ce qui lui permet d'échapper au calcaire et de suivre le tracé v, d'où il achève de descendre en vi.

On retrouve au Pont-Vert, dans le prolongement de la partie rectiligne des Gorges, une *trace du lit abandonné* iv qui aboutit à l'extrémité du château (*V. plan général*).

Ici se termine le premier stade considéré. Une vallée a été creusée vaguement sur l'emplacement d'une précédente, vallée probablement large et à fond plat car sa pente était faible. La surface de l'urgonien, dans la région qui nous intéresse a été dépouillée de son manteau d'alluvions et forme le flanc nord de la vallée. Les arêtes de la plateforme et du cirque au N. de Montrottier ont été adoucies par l'érosion. Au sud s'est formé un bassin d'effondrement descendant jusqu'à 400^m environ et encombré de gros blocs.

1. N'oublions pas que nous ne parlons que de la rive droite et que le thalweg situé plus au sud devait être plus bas, mais répétons que jusqu'ici on n'a aucune donnée sur son emplacement.

2. Dans la Mer de Rochers on assiste à ce phénomène actuellement en activité.



DEUXIÈME STADE. — Une nouvelle progression des glaces arrêtant l'écoulement des eaux, l'érosion cesse et lors du recul c'est une période de remblayage qui commence. Les matériaux

des diverses moraines sont repris par le fleuve sous-glaciaire dont la tête recule avec le front du glacier, et dépose d'abord les blocs les plus gros, puis les cailloux, les graviers et enfin les boues argileuses souvent fort loin.

Le remblayage se montre dans les Iles du Fier, près d'Annecy et dans la vallée dont nous avons suivi le creusement précédemment. Le fond en est relevé dans le voisinage de 426 sous la presqu'île de Brassilly et de 400 à 405 aux environs de Montrottier par un cailloutis très serré, cimenté souvent fortement par des infiltrations calcaires ultérieures qui le transformèrent en véritable béton à ces endroits-là.

La surface supérieure qui représente le fond du fleuve lors de l'arrêt du remblayage¹ est naturellement planoïde avec pente vers l'aval, tandis que la surface inférieure épouse les irrégularités du fond de la vallée servant de moule, aussi l'épaisseur de ces alluvions est-elle très-variable. Elle atteint 37^m à Brassilly, 25^m en amont du Pont des Liasses, 2 à 3^m au Pont-Vert et au-dessus des Gorges et 47^m à la sortie de la Mer de Rochers. En face de ce point, près du pont de Chavaroche en aval, elle n'est que de 13 à 14^m (*V. coupes 1, 2, 3, pl. IV*).

.
*
.

TROISIÈME STADE. — Une nouvelle avance du glacier se produit. Il pousse ses moraines frontales dans toute la région à l'O. de Lovagny, y constituant de puissants amas qui dépassent la cote 500 dans l'étranglement compris entre le Semnoz et le massif urgonien de Montrottier. Les alluvions de progression déposées dans le stade précédent disparaissent sous un épais manteau de débris et lors du recul du glacier, le dernier, celui qui nous conduit à l'époque actuelle, les eaux sont obligées de se creuser une nouvelle vallée, évidemment toujours dans la même région, puisque les moraines ont épousé les grandes lignes du terrain et que les points bas où elles doivent finalement aboutir sont restés les mêmes.

Aussi n'est-il pas étonnant de retrouver sa trace à peu près sur la courbe 1 (*carte 2, pl. III*) où nous l'avons pris au début de cette étude. Sur le croquis *carte 2*, nous remarquons en effet un large gradin au nord de la gare à une cote 455-450 qui à cette époque devait approcher de 470; puis un méplat au nord de Montrottier dans le voisinage de 459 et enfin au nord-

1. Ce remblayage dut reprendre plus tard mais avec un courant bien plus faible, car au-dessus des alluvions cimentées, s'en trouvent d'autres surtout sableuses qui se distinguent nettement de la moraine sous-jacente.

ouest de Chavaroche des restes d'un gradin très net dans le voisinage de 444. Une cause que nous n'avons pas recherchée encore fit baisser brusquement les eaux qui abandonnèrent cette terrasse sans avoir le temps de la détruire. Sur la rive gauche, il semble qu'on retrouve des traces de ce même niveau mais moins nettes.

Dans les terrains meubles, le cours d'eau nouveau est assez sinueux et vraisemblablement lorsqu'il arrive au niveau des alluvions cimentées, il se constitue un fond plat correspondant au lit précédent, ayant même rive droite.

C'est ce fond que nous retrouvons sous forme de terrasse à une cote variant de 404 à 400 au N.-O. de la gare de Lovagny ; au-dessus des Gorges et au S. du château de Chavaroche sur une faible surface.

A un moment donné, probablement lorsque le volume des eaux diminua par suite de la disparition du glacier, le cours se fixa en s'incrétant dans le conglomérat des alluvions de progression et tout porte à croire qu'il suivait alors le tracé figuré par un trait hachuré sur la (*carte 3, pl. III*). Pendant les premiers mètres d'approfondissement, le fond fut constitué uniquement par les alluvions de progression mais bientôt en A (gorges), B (Chavaroche) et plus tard en C (Pont des Liasses) l'eau rencontra le calcaire urgonien et guidée par les parois résistantes en même temps qu'aidée fortement par les cailloux siliceux arrachés au milieu dans lequel elle coulait, elle s'enfonça en ces points en y creusant des séries de marmites qu'on peut voir encore en partie et qui par démantèlement confluèrent et finirent par constituer les Gorges. Entre ces points son action fut tout autre. Dans la partie A B où arrivaient du sud deux affluents, dont l'un surtout devait avoir une certaine importance, la rive gauche fut démantelée en partie et l'eau n'étant plus guidée glissa sur la couche supérieure du calcaire et forma le grand coude en demi-cercle que nous voyons aujourd'hui, après avoir aplani son fond pendant que le conglomérat qui formait sa rive gauche se détruisait.

Actuellement le lit du Fier s'est approfondi plus vite que celui des ruisseaux affluents et ceux-ci y tombent en cascades d'une dizaine de mètres.

Dans la partie A C, l'ouverture par lequel le cours d'eau v (*carte 2, pl. III*) avait finalement abandonné la cuvette d'effondrement étant comblée par les alluvions de progression (ainsi

qu'on le constate entre le tunnel et l'entrée des Gorges) l'eau après avoir percé la couche de conglomérat, continua son action de sape, commencée au stade précédent, sur le bord sud de la cuvette qui descendit ainsi jusqu'au point où on la voit aujourd'hui en bordure de la voie ferrée II (*carte 3, pl. III*) ; l'eau suivait alors ce bord comme le montrent des érosions caractéristiques très visibles.

Ultérieurement, les alluvions modernes qui forcément s'accumulent dans cette partie concave replacèrent le thalweg dans la position actuelle plus directe et le creusement continua. Il se poursuit encore.

Dans la boucle B A qui présente une disposition un peu analogue, ces alluvions trouvèrent leur place dans l'angle S.-W. contre la falaise urgonienne qu'elles enterrèrent et en même temps elles rejetèrent vers l'ouest l'embouchure du ruisseau. De nombreux gradins indiquent que celui-ci subit pas mal de vicissitudes dans son cours.

En amont du Pont des Liasses, le Fier glissa sur la surface de l'urgonien et la largeur de son lit majeur actuel indique que son cours, entre ce point et Brassilly, fut sujet à des déplacements continuels dans le milieu peu consistant où il se trouvait.

Aussi se trouvaient expliquées, autant qu'on peut le faire, les particularités qui font du cours du Fier en ce point, une des curiosités naturelles les plus grandioses de la région savoyarde.

Il nous a paru que l'étude en serait plus complète si, après avoir reconstitué l'histoire probable de cette partie du Fier, nous fixions son état actuel et qu'après avoir dressé la carte géologique (*pl. II*) et exécuté un croquis et non pas un levé exact au $\frac{1}{10.000}$ (*pl. I*)¹ nous faisons un sondage des gorges.

LE PROFIL ACTUEL DES GORGES.

Le 30 juin 1917, les eaux étant relativement basses nous avons pu procéder, avec l'aide de M. G. Letonnelier, au sondage qui présenta moins de difficultés que nous ne l'avions craint.

Le résultat de ce sondage est figuré sur le profil général du Fier que nous avons tracé entre Chavaroche et l'amont du Pont des Liasses. Comme on peut le voir (*pl. V*) le fond ne présente ni les irrégularités, ni les profondeurs insondables dont les légendes parlaient. Sauf un approfondissement d'une dizaine de mètres au Pont des Liasses, dû à l'accroissement de

1. Ce croquis a été réduit, afin de le faire entrer en page, — mais on a conservé son échelle linéaire réduite en proportion.

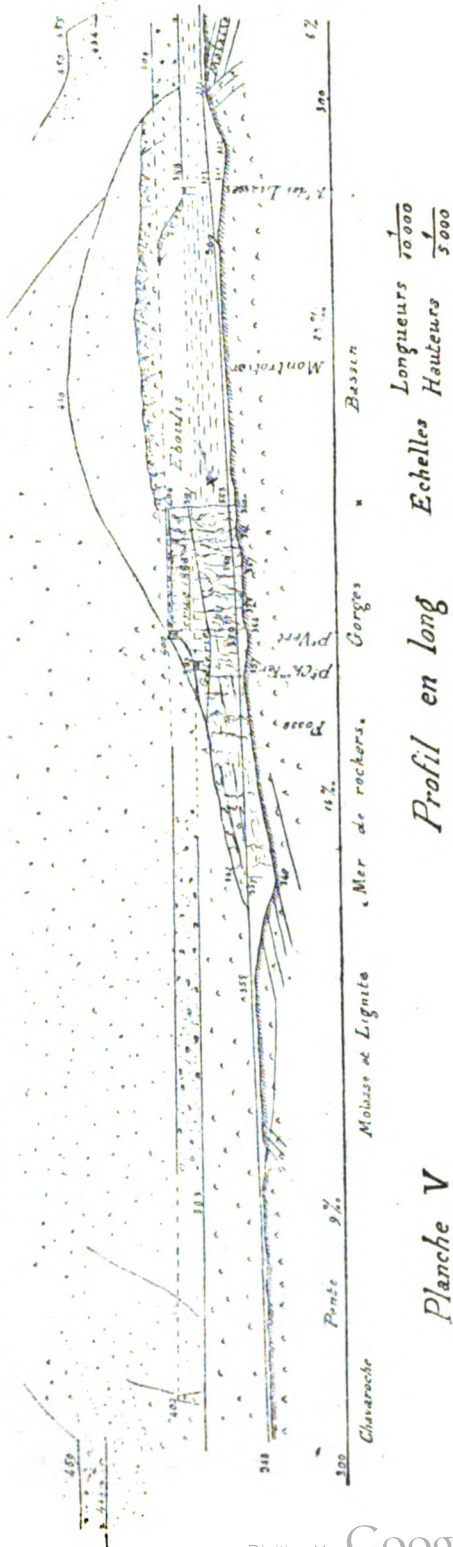
vitesse de l'eau entrant dans la fente rocheuse comme dans un ajutage, et à la sortie de la Mer de Rocher où la profondeur atteint dix-sept mètres, par suite de l'enlèvement de la couche plus friable dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois, le lit présente une régularité assez grande.

Les marmites étaient sans doute remplies de graviers et de cailloux qui au moment des fortes eaux sont probablement chassées en partie.

La profondeur d'eau variait ce jour-là, dans ce lit, entre 1^m et 5^m.

La passerelle, non horizontale, se trouve à 23^m environ au-dessus du fond moyen qui lui-même est à 46^m au maximum au-dessous du sol rocheux où sont percées les gorges. La coupure totale ne dépasse donc pas une cinquantaine de mètres.

En temps de crue, les eaux s'élèvent considérablement. Le 3 octobre 1888, qui est la date de la plus forte crue enregistrée sur les parois, l'eau atteignait, au milieu, la cote 385. Maintes fois les crues ont été presque aussi fortes ; on en a enregistré une dizaine dépassant 380. Pendant ces crues, le bassin de l'entrée se remplit et en amont du Pont des Liasses, l'eau forme un vaste lac remontant jusqu'à Brassilly. Il lui arrive même de recouvrir la plaine de la gare et de s'écouler par le tunnel qui sert alors de trop-plein et limite la montée des eaux qui, dans les gorges,



ont alors plus de 30 mètres de profondeur. On peut s'imaginer ce que devient dans ces moments-là le travail d'érosion sous une pareille charge et avec les vitesses qui en résultent.

Les travaux hydrauliques projetés qui ne laisseront qu'un filet d'eau dans les Gorges, vont fixer pour longtemps sans doute le cours du Fier et l'état actuel se conservera tant que ces travaux subsisteront. Seuls les éboulements dont l'eau n'aurait plus la force d'emporter les débris sont à craindre, mais il faut espérer que ces admirables gorges conserveront toujours leur même beauté.

V. — CONCLUSIONS.

L'histoire de la formation de la vallée du Fier, aux gorges de Lovagny, est celle du travail d'érosion de cours d'eau successifs qui ont peu à peu donné à la vallée son aspect actuel.

On peut admettre que dès la surrection définitive des plis de notre région, les vallées transversales, celles du Fier et celle du lac d'Annecy en particulier étaient *esquissées*. Un régime hydrographique, identique dans ses grandes lignes au régime actuel, s'est immédiatement précisé.

Dès lors on peut assigner au premier des Fiers successifs une ancienneté au moins *pliocène*. Il est fort probable que le premier Fier qui a passé dans cette vallée toute préparée pour la recevoir, a commencé les travaux d'érosion et les stades successifs de ces anciens torrents, agissant avec une activité infiniment plus considérable qu'aujourd'hui, ont déterminé les faits suivants :

1° *Creusement de la fosse* N. du château de Montrottier.

2° *Isolement* du mamelon du château, les eaux passant en temps de crues au S. de celui-ci.

3° *Décapitation* du cours d'eau de la fosse au profit du nouveau bras qui travaille sur une pente plus forte et une moindre distance.

4° *Approfondissement* graduel de ce cours jusqu'à la surface dure du calcaire.

5° Attaque de celle-ci, pénétration progressive en profondeur, rencontre de *couches tendres* qui sont rapidement déblayées, *écroulement* du plafond surplombant cette cavité, déterminant le *cirque d'effondrement* (Pont des Liasses. — Entrée des Gorges).

1. Pendant la belle saison, l'eau, par un dispositif spécial, sera rendue aux Gorges.

Après le recul de la dernière glaciation, un nouveau travail d'érosion commence. Les bords supérieurs de la fissure constituant les gorges sont atteints par l'érosion et le torrent commence à limer le calcaire, par le phénomène des *marmites*, puissamment aidé en profondeur et en direction, par les *couches tendres* et les *fissures* préexistantes.

A la sortie des Gorges le torrent use son lit par le même procédé, et ce phénomène se continue actuellement ; l'écroulement des tables de calcaire dur, dont le socle plus tendré a été limé, détermine le chaos actuel de la Mer de Rochers.

Note pour la planche III.

Les courbes des cartes 1, 2, 3, se rapportent à la surface de l'Urgonien et il importe de ne pas les confondre avec celle du terrain qui recouvrait le massif rocheux d'un manteau d'alluvions plus ou moins épais.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

(Suite.)

II

Mais, Voltaire ne se contenta pas d'admirer et de célébrer la Savoie, pour lui « le plus beau pays du monde », il eut maintes occasions d'entrer en contact avec ses habitants, d'étudier leur caractère et d'apprécier leurs qualités. Bien qu'il affectât une excessive sauvagerie, répétant qu'il vivait comme une « taupe », une « marmotte » ou un « Lapon », il était sensible à l'honneur des visites que lui faisaient ces « processions de curieux » venus « de Genève, de Lyon, de Savoie¹ ». Bien entendu, il se dispensait de les rendre, et soulignait narquoisement son sans-gêne : « Les Genevois, écrivait-il, sont si raisonnables qu'ils viennent chez moi, et qu'ils trouvent bon que je n'aille jamais chez eux²... » De sa retraite, située à la frontière de quatre états, il était attentif à tout ce qui se passait en Europe, et pouvait dire à M^{me} de Fontaine : « Je suis de toutes les nations³... »

De fait, son internationalisme se manifestait par l'entretien d'une correspondance soutenue avec des souverains, des minis-

1. LV, 366-367.

2. XV, 243.

3. LV, 178.

tres et des diplomates. Un de ces derniers était précisément le marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à Turin, qu'il traitait en ami, et invitait souvent à le venir voir, accompagné de la marquise : « Couple adorable, recevez mes regrets, mon respect, mon attachement » se terminait affectueusement l'une des lettres de la « Marmotte des Alpes ¹ ». Ces relations lui permirent sans doute de mieux connaître tout ce qui était relatif au royaume de Sardaigne. C'est ainsi qu'il suivit avec attention, bien que silencieusement, les négociations qui aboutirent au traité du 14 mars 1760 entre Louis XV et Charles-Emmanuel III, traité qui régla les frontières de leurs deux états : « Je n'ai point eu l'honneur de vous écrire pendant que vous bouleversiez nos limites, et que vous rendiez des Savoyards Français et des Français Savoyards, disait-il à Chauvelin. Je conçois très bien qu'il y a du plaisir à être Savoyard, quand vous êtes en Savoie ². » Il s'adressait au même personnage pour recommander un impresario et sa troupe qui cherchaient local et localité pour jouer la comédie ; il allait même jusqu'à solliciter pour le chariot de Thespis « une église dans Carouge ³ ». Il n'était pas indifférent aux déplacements de la cour de Turin, savait quand « l'infant voyagerait », et quand il « passerait par Genève ⁴ » ; il trouvait l'occasion d'écrire à d'Alembert qu'une « foule de princes et de princesses de Savoie et de Lorraine » était venue à Lausanne et à Genève ⁵ en 1773, et qu'ils étonnaient la Suisse par leur affluence ⁶.

Sans doute, il n'approfondit pas l'histoire de la Savoie comme celle de la Suède, ou de la France, mais il montra à plusieurs reprises qu'il était familiarisé avec ses annales. Ripaille, qu'il apercevait de Lausanne l'impressionnait ; et plus encore le « bizarre Amédée », cet énigmatique personnage qu'il admirait pour avoir vécu « en vrai sage, en vrai voluptueux ⁷ ». Il a parlé en plusieurs endroits des relations entre France et Savoie, et jugé malignement le duc Victor-Amédée, « celui de tous les princes qui prenait le plus tôt son parti, quand il s'agissait de rompre ses engagements pour ses intérêts ⁸ ». Un point d'histoire contemporaine qui paraît l'avoir particulièrement

1. XV, 248.

2. LVI, 404.

3. LVII, 30-31.

4. LVIII, 176.

5. LXIX, 199.

6. LXII, 231.

7. *Epit. s. le lac de Genève.* — *Œuvres*, XIII, 173.

8. *Siècle de Louis XV.* — *Œuvres*, XX, 439.

frappé est celui de l'affranchissement général, mesure dont il se plaisait à louer le roi Charles-Emmanuel III qui en avait pris l'initiative. Dans une lettre au Conseiller d'Etat Joly de Fleury, il met en parallèle la tzarine « qui a rendu libres 400.000 esclaves », et le roi de Sardaigne qui « a aboli la servitude dans ses Etats ¹ ». Et, dans une autre lettre adressée à Turgot, au sujet des habitants de la vallée de Chézery, qui « sont serfs des moines bernardins établis à Chézery », il lui rappelle « que le roi de Sardaigne, duc de Savoie, abolit la servitude en 1762, et qu'ils ne sont aujourd'hui esclaves de moines que parce qu'ils sont devenus français ² ». Mais, il reproche à ce même Charles-Emmanuel III d'avoir « vexé » les Genevois qui sont allés en Savoie ³. Ailleurs, il parle du « roi de Sardaigne qui a des droits à l'île de Chypre ⁴ », et son érudition va jusqu'à traiter la question des dîmes, qui était pour le seigneur de Fernex d'un intéressant rendement. « Selon Voltaire, dit M. Caussy, il était tenu pour constant que les ducs de Savoie possédaient les dîmes du pays de Gex de temps immémorial ⁵. »

S'il a parlé avec une odieuse irrévérence de saint François de Sales ⁶, il a par contre, consacré dans son *Siècle de Louis XIV* quelques lignes élogieuses à deux autres écrivains Savoyards. Il voit en Vaugelas « un des premiers qui ont épuré et réglé la langue ⁷ », et proclame chef-d'œuvre l'*Histoire de la Conjuratation de Venise* due à la plume de Vichard de Saint-Réal ⁸.

Mais, quelle est exactement son opinion sur les Savoyards qui furent ses contemporains ? S'il les appelait toujours par leur nom, c'est-à-dire des Savoyards, il nous serait facile de répondre au moyen de citations appropriées extraites de ses œuvres. Il lui arrive malheureusement trop souvent d'employer pour les désigner, le mot « Allobroges » qui crée une équivoque, en ce sens qu'il s'applique aux Genevois qu'il n'aimait guère, tout comme aux habitants de la Savoie. Même, selon M. Désormaux, en écrivant le mot Allobroge, il songeait surtout à atteindre son ennemi Jean-Jacques Rousseau ⁹. Dès lors, chaque

1. LXI, 432.

2. LXIII, 161.

3. LIX, 271 et 303.

4. LXVII, 128.

5. F. CAUSSY : *Voltaire seigneur de village*, p. 89.

6. LX, 587.

7. XX, 175.

8. *Ibidem*, 176.

9. Cf. DÉSORMAUX : *Allobroge*, p. 12. (Extr. de la *Rev. Sav.*, 1917).

fois que nous rencontrons cette épithète sous sa plume avec un sens péjoratif très caractérisé, il ne faut pas en conclure qu'il s'en prend aux Savoyards exclusivement ¹.

Cette réserve faite, et elle était indispensable, il convient de rappeler quelques-uns des passages où il stigmatise ces « mauvaises tragédies barbares, écrites dans un style Allobroge », ou ces auteurs « qui ont parlé allobroge en français ² », ou ce style qu'on peut « accuser de barbarie Allobroge ³ ». Parlant au comte d'Argental de sa dernière pièce *Le Droit du Seigneur* : « C'est notre cinquième acte qui a plu, écrit-il. A des Allobroges, direz-vous ? Non, à des gens d'un goût très sûr, et dont l'esprit n'est ni frelaté, ni jaloux... ⁴ » Et ailleurs dans une lettre à la marquise Du Deffant : « J'entends par petite et bonne compagnie, quatre ou cinq personnes tout au plus, qui aiment les vers qui disent quelque chose et qui ne sont pas tout à fait allobroges ⁵. » Il n'y a donc pas à s'y méprendre : le pays des Allobroges n'est pas pour lui le temple du goût. Mais, il faut le répéter, si les Savoyards peuvent être atteints par ces malicieuses boutades, c'est en quelque sorte par ricochet.

Tout différent en effet est son langage quand il parle des Savoyards proprement dits. Dans l'*Épître à Horace*, il nous peint sous des dehors sympathiques

L'indigent Savoyard, utile en ses travaux,
Qui vient couper mes blés pour payer ses impôts ⁶.

Il se devait d'évoquer la physionomie du petit ramoneur, déjà légendaire sans doute à l'époque où il vivait, et il n'y a pas manqué dans la satire du *Pauvre diable* :

J'estime plus ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
Que le métier de tes obscurs Frèrøns.

Dès son arrivée sur les bords du lac, il eut recours à la main-d'œuvre savoyarde, et ne cessa de s'en louer. Il nous

1. D'ailleurs, ce sens péjoratif n'existe pas toujours. Exemple : « ... Je serais tenté d'y joindre le plan du petit château de Ferney, que je viens de faire bâtir moi tout seul. Les Allobroges me disent que j'ai attrappé le vrai goût d'Italie : *Sed non ego credulus illis.* » LVI, 142.

2. J. DÉSORMAUX : *op. cit.*, p. 12.

3. LVI, 142.

4. LVII, 357.

5. LXII, 119.

6. XIII, 259.

apprend en effet que les jardins magnifiques qui entouraient la villa des Délices, et dont M^{me} Fontaine se montrait « tout étonnée »¹ étaient l'œuvre de « jardiniers Savoyards » auxquels il s'abandonnait, pendant que des « maçons Suisses » restauraient sa demeure². Il se plaisait au milieu d'eux, et l'on se le représente volontiers avec sa maigre figure, sa perruque et son bonnet, son dur regard, son sourire sinon « hideux » du moins sardonien, se promenant au bras de M^{me} Denis, heurtant d'une canne méprisante le gravier des allées, prenant déjà des airs de « seigneur de village », distribuant des compliments et des réprimandes. « J'aime mieux gronder mes jardiniers que faire ma cour aux rois, » disait-il³, et ailleurs : « Je me suis voué aux Allobroges, et je m'en trouve bien⁴. » Selon lui, ce sont aussi les Savoyards qui, après la révocation de l'édit de Nantes, dont les conséquences furent désastreuses pour le pays de Gex rendirent à la contrée par leur travail un peu de sa richesse d'autrefois. « Nos terres restèrent incultes, écrit-il à Maupeou en 1771, et ne sont même encore cultivées que par des Savoyards⁵. »

L'agriculture et l'horticulture ne furent pas les seuls débouchés qu'il offrit à ses voisins : il mit, comme on sait, une sorte de point d'honneur, à favoriser le développement de l'industrie sur ses terres, et fit appel encore en grande partie à des Savoyards pour réaliser son projet. Qu'il s'agisse soit de l'industrie de la soie, soit de la manufacture de montres qu'il établit, — « la plus belle entreprise qu'on ait faite dans le mont Jura, depuis qu'il existe », comme il l'appelait sans modestie⁶, — « il dut attirer à grands frais, des colons Suisses et Savoyards⁷ ». Encore en 1776, dans une lettre à M. Bacquencourt, il déclare lui-même que les colons de Ferney « sont pour la plupart des Genevois, des Suisses, des Savoyards⁸ ».

D'ailleurs, il ne pouvait manquer de recourir à des voisins aussi actifs, et qui tiraient si heureusement parti des ressources de leur pays : c'était l'usage dans la région de Genève, et il était reconnu que leur travail était du meilleur rendement. « Les Genevois nagent dans l'abondance, observait-il à M. de

1. LV, 336.

2. LV, 199.

3. LV, 36 r.

4. LVII, 346.

5. LXII, 322.

6. LXI, 315.

7. CAUSSY : *Op. cit.*, p. 136.

8. LXIII, 279.

Bournonville, parce qu'outre les bestiaux de leur territoire, ils tirent toutes leurs denrées de Savoie ; et depuis Ripaille jusqu'à Annecy, tous les Savoyards s'empressent à fournir Genève ¹. » Lui-même se flatte d'avoir fait planter plus de vingt mille pieds d'arbres qu'il avait tirés de Savoie ². D'autre part, si l'on en croit la tradition, c'est lui qui, par manière de réciprocité, aurait introduit dans la région de Reignier la culture du cerisier ³.

La principale distraction de l'hôte des Délices et du château de Ferney était, comme on le sait, le théâtre. Il montait lui-même sur les planches et jouait surtout du Voltaire devant un parterre enthousiaste et avide de l'entendre. Or, ce parterre était souvent composé de Savoyards dont les applaudissements, à l'adresse du poète aussi bien que de l'acteur, produisaient sur lui une vive impression. Parlant d'une de ses tragédies, *La Chevalerie*, il se pique d'avoir, grâce à elle « fait pleurer tous les Allobroges et tous les Suisses du pays ⁴ » ; et lorsqu'il lança *Le Droit du Seigneur*, le bon accueil que lui réservèrent ses voisins de Savoie fut pour lui le criterium de son excellence « J'ai, malgré toute ma modestie, écrit-il au comte d'Argental, la sincérité insolente de vous dire que je le crois très bien ; tâchez de penser comme moi ; car, depuis l'effet que cette pièce a fait sur mes Suisses et sur mes Savoyards, j'aurai bien mauvaise opinion de vos pauvres Français, s'ils ne rient pas et s'ils ne sont touchés ⁵. » C'est sans doute à l'occasion de ces représentations théâtrales qu'il se familiarisait avec le caractère Savoyard. Il prétend même quelque part le mieux connaître que Rousseau : « J'aimerai toujours l'auteur du *Vicaire Savoyard* quoi qu'il ait fait et quoiqu'il puisse faire. Il est vrai qu'il n'y a point en Savoie de pareils Vicaires », écrit-il à M^{me} Du Deffant ⁶.

On peut se demander encore s'il chercha à connaître l'idiome parlé en Savoie. A propos de ses démêlés avec M^{sr} Biord, évêque de Genève, il mentionne certain « symbole, en patois Savoyard », que le prélat a fait imprimer sous son nom ⁷. Mais, il est hors de doute qu'il faut entendre par là un texte

1. Cité par CAUSSY : *Op. cit.*, p. 213

2. LIX, 256 et CAUSSY : *Op. cit.*, 134.

3. Communication orale de M. le chanoine A. Gavard, supérieur du Grand-Séminaire.

4. LVI, 190.

5. LVII, 375.

6. LVIII, 416.

7. LXII, 117.

écrit « en mauvais français ¹ », et dans lequel ne figure aucun mot patois. Dans une carte de la région comprise entre Genève et Ferney, dessinée par Wagnières, Voltaire écrit quelques mots de sa main, parmi lesquels *nan ou torrent* ². Or cette traduction d'un mot fréquemment employé semblerait indiquer qu'il n'était guère familiarisé avec le parler spécial à la Savoie ³.

Si M. de Voltaire s'intéressait aux choses et aux habitants de ce pays, sa personnalité n'était pas non plus indifférente aux sujets du roi de Sardaigne. En plusieurs passages de la correspondance administrative il est fait mention de l'illustre voisinage. Il était à peine installé aux Délices que le subdélégué du Chablais écrivait à l'Intendant général : « Ce poète fait l'admiration de Genève ⁴. » — Ses intempérances de plume trouvaient leur écho jusque dans les lettres des officiers des douanes. L'un d'eux, Monloy, de Carouge faisait part à son chef du scandale par lui causé en 1768, lors de sa dispute avec son curé et son évêque : « M. de Voltaire qui ne peut retenir sa plume, mit dernièrement au jour un ouvrage qui a mis le comble à ses mauvais écrits. C'est au sujet de ce qu'a de plus sacré notre religion : il lui a été enjoint de la part de la Cour de France de voyager, et qu'il eut à quitter Fernex et sa demeure ⁵. » Lorsqu'il s'avisait d'écrire quelque libelle sous un nom d'emprunt de son invention, les agents du gouvernement Sarde le démasquaient sans peine, et transmettaient son écrit à leurs supérieurs : « Voici, Monsieur, disait en 1767, M. Desjacques à son Intendant, un exemplaire de la lettre de Robert Covel à M. de Voltaire : on croit communément que c'est ce dernier qui en est l'auteur, et qu'elle aura une réponse du même Voltaire ⁶. » — En août 1771, il circulait dans

1. C'est l'avis de M. Désormaux que nous avons consulté sur ce point. Cf. CAUSSY : *Op. cit.*, p. 150 et *Les pâques de M. Voltaire*, dans *L'Ange de l'Orphelin*. Mai 1911, p. 97).

2. CAUSSY : *Op. cit.*, p. 64.

3. Au début d'une notice anonyme publiée en tête des « Œuvres de Madame de Fontaines ». Nouv. éd. Paris, 1812, on peut lire cette suggestive remarque : « Un roman aussi intéressant par lui-même que *La Comtesse de Savoie*, roman auquel Voltaire est présumé avoir eu quelque part, et qui a fourni à ce grand poète l'idée de deux de ses tragédies, méritait bien l'honneur d'être réimprimé. » Il s'agit ici d'*Artémise* et de *Tancrede*. Voir l'Épître de Voltaire sur *La Comtesse de Savoie* (1713). — Il convient également de rappeler l'anecdote racontée par Desnoiresterres (*Voltaire et la Société française au XVIII^e s.*) (Histoire du soulier et de la bourse d'or.)

4. Arch. dép. de la Haute-Savoie : I. C. IV. 61, n° 12.

5. *Ibidem*, I. C. IV. 112, n° 45.

6. *Ibidem*, I. C. IV. 122, n° 66.

Annecy « des chansons contenant une critique satirique sur la conduite de M. l'Evêque, des R^{es} chanoines Viviand, Riondel et Collonges; le refrain de la chanson finit par les mots *il sera ton ami, Biribi, à la façon de Barbari, mon ami* ». « J'ai tout lieu de penser, disait l'avocat fiscal Richard en avisant l'Intendant, que l'auteur de cette satire, dont le stil est dit-on malin et délicat, n'est pas de cette ville; je n'y connois aucuns bons rimeurs : M. de Voltaire qui n'est pas éloigné d'icy pourroit bien y avoir quelque part ¹. » En 1774, ce même avocat Richard adressait à Chambéry un rapport où l'on pouvait lire : « L'on donne ici pour certain que les Genevois à la dernière fête annuelle de l'Escalade s'étoient avisés de placarder les effigies des braves gentils-hommes Savoyards, et autres qu'ils firent périr ledit jour, avec des inscriptions indécentes : On assure que Mons^r de Voltaire aiant eû quelques unes de ces effigies les a envoyé à S. A. Monseig^r le Prince de Carignan ²... » Il n'y a pas jusqu'à ses négociations avec le ministre Choiseul « sur l'arrangement du pays de Gex » qui ne fussent signalées au gouvernement royal par le banquier de Genève Joseph Bouer ³. Enfin, l'Intendant général se faisait adresser le Recueil imprimé de ses lettres ⁴, et ne manquait pas de remercier celui de ses agents qui l'avait renseigné « au sujet de la fabrique d'horlogerie que M. de Voltaire veut établir à Fernex ⁵ ». Bref, si les gens et les choses de Savoie intéressaient le patriarche, ses faits et gestes n'étaient pas indifférents au gouvernement du roi Sarde.

(A suivre).

G. LETONNELIER.

1. Arch. dép. H^{is}-Savoie. I. C. IV. 78, n^o 50. La lettre a été publiée par M. Eloi Serand dans la *Revue Savoissienne*, 1875, p. 23. Cf. aussi MUGNIER : *Histoire de S^{te}-Catherine*, p. 203.

2. *Ibidem*, I. C. IV. 78, n^o 64.

3. *Ibidem*, I. C. IV. 135, n^o 84.

4. *Ibidem*, I. C. IV, 6, n^o 292.

5. *Ibidem*, I. C. IV. 9, n^o 41.

En Savoie avant la Révolution

La Douane.

L'édit le plus important concernant la douane de Savoie porte la date du 14 janvier 1720 : c'est celui qui régissait le service au moment de la Révolution.

L'extrême simplicité de nos ancêtres, autant que la difficulté des communications, réduisait à peu de choses les importations. François Descostes a eu raison d'écrire :

« Le Savoyard se suffit à lui-même ; il vit dans son *home* sans éclat, mais sans gêne ; il a du blé dans ses champs, du vin dans ses vignes, du bois dans ses forêts, des fruits dans ses vergers, des tissus dans la laine de ses troupeaux, voire même du tabac dans ses séchoirs et une pharmacie naturelle au grand complet dans ses eaux minérales¹. . . . »

Néanmoins l'on recevait de France : des bas (de Reims et de Chartres), des bas de soye de Lyon, des bonnets (de Tours), des *burats* d'Auvergne, de la bure de Vire, des crépons de Castres, des chapelets et autres articles de Saint-Claude, des draps (de Paris, Elbeuf, Romans, Tournon, Lodève), des dentelles du Puy, des maroquins de Provence, de la mercerie, des ouvrages de fil de Lorraine, du papier, des ratines (de Saint-Lô), des toiles (de Cambrai, Rouen, Tarare, Lorraine, Picardie) ; de la vaisselle de Nevers, des satins brochés de Lyon.

D'Allemagne arrivaient : des aciers, burats, couvertures, futaines, fers-blancs, verres ;

d'Angleterre : des droguets, draps, futaines ;

d'Espagne : des couvertures (de Catalogne) des laines, des épices et des fruits.

Les articles d'importations sont énumérés dans un tarif qui comprend un peu plus de 600 articles. Les droits étaient perçus dans 34 bureaux qui, d'après le compte présenté par François Clerc, receveur principal, pour 1761, produisaient 49,310 livres réparties comme suit :

Chambéry	8843	<i>Report</i>	22593
Myans	451	Chêne	10512
Yenne	554	Vézenas	782
Les Echelles	305	Nernier	286
Le Pont	1357	Thonon	1058
Montmélian	2582	Evian	1086
Chanaz	265	Annecy	6929
Seyssel	993	Saint-Genix	334
Le Regonfle	130	La Rochette	262
Eloise	332	Chevrier	108
Pont-d'Arve	6781	Hermance	284
<i>A reporter</i>	22593	<i>A reporter</i>	44234

1. *La Savoie hier et aujourd'hui*, p. 8.

<i>Report</i>	44234	<i>Report</i>	47221
Amphion.....	224	Vallorcines.....	408
Tour ronde.....	284	Entremont.....	660
Meillerie.....	652	Séez.....	28
Saint-Gingolph.....	532	Novalaise.....	8
Abondance.....	656	Saint-Sorlin.....	836
Morzine.....	548	Valloires.....	152
Samoëns.....	88	TOTAL.....	49310
<i>A reporter</i>	47221		

Comme on en peut juger par ce tableau, les gérants de certains bureaux n'étaient pas surmenés ; mais ces bureaux servaient aussi d'entrepôts pour le sel, et les opérations relatives à la gabelle du sel suffisaient pour les occuper.

Les exportations de la Savoie, peu considérables, consistaient en bestiaux ¹, chanvre, fromages, eaux-de-vie, bois, papier, cuirs, fruits, denrées alimentaires, etc.

Quand ces produits franchissaient les Alpes à destination de pays italiens non compris dans les Etats du Roi, ils subissaient le péage, soit *dace* ² de Suze, importante barrière qui arrêtait toutes les marchandises provenant d'au-delà les monts, pour les frapper de droits onéreux.

En vertu de lettres patentes du 12 février 1656, il était permis aux douanes de France de tenir des commis à Chambéry et à Suze, à la condition que le fermier du *dace* de Suze en pût tenir à Lyon.

Ces commis avaient faculté de voir quand ils voulaient les livres des consignes des marchandises venant d'Italie en France et de France en Italie et d'arrêter tous les chargements, chevaux, mulets et attelages quelconques qu'ils trouvaient avoir fraudé la Douane.

Mais cet accord était resté secret ; quand il fut connu, le conseil de ville de Chambéry présenta une requête au Sénat pour expulser ces étrangers qui *troublaient la liberté du commerce*. Le Sénat se plaignit que l'édit *n'eût pas été soumis à sa vérification, selon l'usage*. La régente ne voulut rien entendre et blâma le Sénat d'avoir voulu critiquer un règlement concerté pour le bien du pays. Sa manière de voir, en matière de

1. Plaisance affirme que « la Savoie du Sud exportait chaque année, en Piémont, jusqu'à trente ou quarante mille têtes de bétail ». *Histoire des Savoyens*, t. II, p. 79.

2. C'est le mot *dazio* (douane), ainsi francisé par les rédacteurs des circulaires destinées à la Savoie.

surveillance, était l'opposé de celle de Colbert. qui écrivait : *Il vaut mieux être un peu dupes avec les marchands que de gêner le commerce.*

La gabelle du sel et la Voiture du sel de Tarentaise

La gabelle du sel est fort ancienne. Une ordonnance du 6 décembre 1300 en fait déjà mention. Sans remonter si haut, je rappellerai simplement les édits du 13 novembre 1583 et du 25 février 1602, d'après lesquels il était interdit de se servir d'autre sel que de celui fourni par les entrepôts du prince, à peine de confiscation, de cinq cents livres d'amende et des galères.

Une bonne partie des sels consommés en Savoie provenait des salines de Moûtiers, alimentées par une source sortant du rocher de Melphe, près du village de Salins. La production annuelle était d'environ 20,000 quintaux. Mais, comme on en fournissait 3,000 à la Suisse et qu'il fallait encore pourvoir aux besoins d'autres provinces, l'Etat complétait ses approvisionnements par des achats aux salines de Peccaix près Aigues-Mortes, ainsi qu'en Piémont.

En 1751, pour développer l'exploitation, l'on fit installer, le long de l'Isère, sur une longueur de 28 kil., des tuyaux destinés à l'adduction de l'eau de Salins au bas de la colline de Conflans, où des bâtiments furent construits pour la recueillir et la traiter. Ce fut une entreprise coûteuse, qui donna de piètres résultats.

Les sels du pays étaient conduits dans divers entrepôts (dont la liste a été donnée par M. Letonnelier dans la *Revue savoisienne* de 1913, page 275), au moyen de la *Voiture des sels de Tarentaise*. Cette voiture suivait un itinéraire déterminé, dont les relais étaient : L'Hôpital, Ugine, Faverges, Annecy, Le Plot, Arbusigny, Mornex, Bellerive. — De L'Hôpital, une équipe allait à Sallanches, par Flumet. D'Annecy, une autre se dirigeait sur la Bonneville.

Les sels de Peccaix arrivaient en Savoie par le Rhône et le lac du Bourget. Emmagasinés à Aix, ils suivaient la destination des sels de Tarentaise.

Ceux du Piémont (36,000 balles par année) étaient expédiés de Turin (par Suze) à Lanslebourg, d'où la voiture les conduisait à Modane, Saint-Michel, Saint-Jean, Aiguebelle, Mont-

mélian, Chambéry, Aix, Rumilly, Frangy, Le Regonfle ou L'Eluiset, Genève, Thonon. — De Chambéry, des équipes spéciales allaient à Yenne par le Mont du Chat et au Pont de Beauvoisin.

Le service était assuré par des entrepreneurs, établis dans chaque relai, qui souscrivaient un acte de soumission devant l'Intendant. Un cahier des charges sévère réglait les conditions du transport. Il astreignait, notamment, les adjudicataires à voiturier le sel à leurs risques et périls, pendant trois années consécutives, avec le concours d'employés fidèles et honnêtes, dont le salaire devait être régulièrement payé. La « Sacquerie vuide » devait être renvoyée en paquets liés de vingt-cinq sacs l'un, par les soins de l'entrepreneur.

Ce système donna des mécomptes.

Un édit du 19 mai 1757 stipule que « le Roi s'étant déterminé à faire faire par le moyen des commis établis dans les différents entrepôts le voiturage des sels de Tarentaise, lequel ci-devant s'effectuait à l'entreprise », on nomme à cet emploi les notaires en exercice dans les localités dont s'agit, savoir : François Buchard à Ugine, Jean-François Prévost à Faverges, Félix Bourgeois au Plot, Louis Orsier à Arbusigny, Joseph Guillot à Cruseilles, Laurent Borgel au Châble.

Mais cet essai ne fut pas heureux et l'on revint, dès 1764, à l'organisation primitive.

Les routes parcourues par la voiture du sel étaient l'objet d'une attention spéciale au point de vue de leur entretien. L'entrepreneur avait le droit de requérir les particuliers, non seulement pour réparer les chemins, mais pour faire les transports sous ses ordres, et si ces prestataires manquaient d'empressement, la menace ne tardait guère :

« Les individus ci-après nommés, quoique obligés de voiturier pour le compte du Sr Prévost, adjudicataire de la voiture des sels de Tarentaise, la quantité de balles de sel respectivement assignée à chacun d'eux depuis l'entrepôt de cette ville (Annecy) jusqu'à celui de Cruseilles, n'ayant pas satisfait à leurs obligations, il leur est enjoint de transporter au plus tôt — et au pis aller dans le délai de dix jours — les balles en question, à défaut de quoi ils y seront contraints par envoi de brigade et exécution militaire. 6 juillet 1751. »

Les communes avaient les mêmes obligations que les particuliers :

« Nous avons été informé que les habitants des paroisses

situées sur la route tendant du Plot à Etrembières, de même que les administrateurs d'icelles, se sont rendus renitents aux ordres qui leur ont été donnés par le S^r inspecteur Ribbaz pour réparer les endroits de ladite route que la neige a rendus impraticables, au grand préjudice de la voiture des sels de Tarentaise ; en conséquence, nous adressons audit S^r Ribbaz les deux dragons porteurs de la présente, avec ordre de les loger chez les plus renitents, qui leur paieront (entre tous) vingt sols par jour jusqu'à ce qu'ils aient fait conster d'avoir satisfait à cette obligation, déclarant en outre qu'au premier avis d'une ultérieure renitence de leur part, ladite brigade sera doublée et successivement triplée et quadruplée. Fait à Annecy, le 28 février 1758. »

Routes royales et chemins publics.

Depuis les royales constitutions de 1729, on distinguait deux sortes de voies de communication : les routes royales et les chemins publics.

Les routes royales étaient au nombre de deux seulement : celle du Pont-de-Beauvoisin au Mont-Cenis, et celle d'Aiguebelle à Genève.

Toutes les autres routes étaient englobées sous le nom de chemins publics.

Leur entretien était à la charge des communes dans l'étendue de leur territoire, et la répartition des frais se faisait sur les possesseurs des biens.

Les devoirs des aboutissants étaient limités au curage des fossés et à la tonte des haies, à l'obligation d'enlever les pierres gênantes et à celle de remplir de gravier les petites ornières.

Les châtelains avaient pour mission d'exiger les réparations nécessaires, sous le contrôle des Intendants.

On faisait par corvées tout ce qui ne nécessitait pas l'intervention d'un homme de l'art.

Les travaux étaient surveillés par un inspecteur, désigné par l'Intendant. C'était souvent un architecte, mais on désignait parfois un notaire ou un médecin, d'une compétence discutable. D'où de nombreuses difficultés. Dans certains cas urgents, l'inspecteur prescrivait des corvées à exécuter le dimanche. Aussitôt le curé informait l'évêque et celui-ci protestait.

Les conseils communaux élevaient de fréquentes et continues réclamations contre les ordres qu'ils recevaient d'envoyer des prestataires à une grande route. Ils représentaient que ce travail n'intéressait qu'indirectement leur commune, déjà fort occupée à ses propres chemins, et ils trouvaient toujours des prétextes pour se dérober à leurs obligations.

Au printemps et en automne, ils invoquaient les semailles, en été la récolte, et en hiver le mauvais temps.

Dans le Genevois, on comptait en 1750 six chemins subventionnés :

Chemin d'Annecy à La Roche, inscrit au budget pour.	1054 ^l
Chemin d'Annecy à Etrembières, par Arbusigny...	1895 ^l
Chemin d'Annecy à Faverges, par Duingt.....	476 ^l
Chemin d'Annecy à Faverges, par Talloires.....	4030 ^l
Chemin d'Annecy à Alby.	1811 ^l
Chemin d'Annecy à Genève, par Cruseilles.....	1218 ^l

L'ensemble des subventions s'élevait à 10484^l. En 1752, deux autres chemins furent ajoutés :

D'Annecy à Seyssel et le Regonfle. . (2125^l)

D'Annecy à Thônes..... (994^l)

Les dépenses d'entretien variaient d'année en année :

En 1757, 15681^l ; — en 1758, 26869^l ; — en 1759, 14426^l ; — en 1760, 8666^l.

En 1751, on consacre 2974^l au saignement des marais de la Prairie, à Annecy. En 1752, on alloue 365^l pour la chasse des loups en Semine ; en 1756, 2918^l pour l'assainissement des marais d'Albigny.

Dindonneaux.

Le registre des arrêtés de l'Intendant du Genevois contient le curieux arrêté qui suit : 21 avril 1771.

Dans l'obligation où nous sommes de faire des approvisionnements de comestibles à l'occasion du passage dans ce duché de S. A. R. Madame la princesse Joséphine, comtesse de Provence, nous avons jeté les yeux sur le Sr Joseph-Marie Rochette, bourgeois d'Annecy, pour se transporter à Bourg-en-Bresse et dans les environs, afin d'y faire emplette de la quantité d'environ 60 dindonneaux et de nous les faire parvenir ici, en vie, dans des cages, le plus tôt qu'il lui sera possible.

Même date. Semblable arrêté pour inviter honorable François Matrod à se transporter dans les paroisses de Chézerieux, Talissieu, Saint-Martin et autres circonvoisines, pour acheter des dindonneaux.

François MIQUET.

La première imprimerie d'Annecy

MM. Dufour et Rabut nous ont fait connaître les noms et une bonne partie des travaux des trente-quatre imprimeurs ayant exercé leur profession à Annecy du commencement du xvi^e à la fin du xix^e siècle ¹.

Le premier de tous est, selon ces deux auteurs, Gabriel Pomar, d'origine espagnole, qui après avoir imprimé à Lyon, puis à Genève où il travaillait pour l'Evêque, suivit ce prélat dans sa résidence d'Annecy, lorsqu'en 1535, il fut contraint d'y transférer son siège ².

Nous voudrions voir s'il est possible de fixer l'emplacement de son atelier typographique dans l'enceinte de cette dernière ville. Mais auparavant disons tout de suite qu'il nous est permis de compléter les indications fournies par Dufour et Rabut sur deux points : 1^o C'est le 28 avril 1537 que le nouvel habitant d'Annecy en fut créé bourgeois ³ ; 2^o Le premier livre sorti de ses presses comme étant l'œuvre d'un Annécien serait une traduction des « *Elégies de Baptiste Mantouan* » donnée en 1536 par un François de Miozingen (d'après Brunet). Or ce Myozinge qu'on voit figurer dans les Registres du Conseil dès 1511 est qualifié en 1536 de « *ducalis secretarius* ⁴ ». Un de ses parents ou tout au moins un homonyme, R^d Louis de Myozinge est chanoine du chapitre N.-D. de Liesse en 1536 ⁵.

Dans un passage du sixième volume des registres de délibérations du Conseil d'Annecy relatives à l'année 1538, il est dit d'une façon très nette que notre excellent Pomar habitait la maison de M. François Croyson (*in dicta domo (N. Franc. Croysonis), quam inhabitat honorabilis Gabrielis Pomard, impressor* ⁶). Il s'agit donc de déterminer l'emplacement de cette demeure, et le problème sera en grande partie résolu.

1. D. et R. : *L'imprimerie en Savoie*, Chambéry, Bottero, 1877, in-8°.

2. *Op. cit.* : p. 220-223.

3. Reg. Cons. Annecy. Tome VI, f^o 116.

4. *Ibidem*, f^o 19.

5. *Ibidem*, f^o 45.

6. *Ibidem*, f^o 183.

Nous avons d'abord comme élément d'information deux recensements par quartiers l'un de 1537 et l'autre de 1561. Dans le premier¹ figurent Croyson et Pomar au milieu d'une énumération de maisons commençant « *apud portam Pascuorum* ». Dans le second², on trouve « damoysele Jullianne Mermard, vefve de feu noble François Croison » vers la fin d'une énumération commençant par les maisons situées « à main gauche, rue du Pasquier », et se terminant par cette indication : « Les susnommez sont habitants en la dicte rue jusques au Pont de Nostre Dame³. » Il résulte donc de ces deux données, bien qu'un peu vagues que la maison Croyson était située vers la fin de la rue Notre-Dame, en partant du Puits Saint-Jean.

Voyons s'il est possible d'apporter un peu plus de précision. Il se trouve tout d'abord que notre Croyson eut en 1538 une contestation avec N. François-Philibert de Crans au sujet d'une fenêtre que Croyson faisait ouvrir dans le mur séparant sa maison du verger de Crans... (*in quadam sua area sive domo sita Annessiaci retro domum ipsius Croysonis coherente vividario ejusdem nobilis de Crans...* vi, 183). Deux ans auparavant, ce même Crans avait eu aussi un différend avec les Dominicains d'Annecy encore au sujet des fenêtres creusées dans le mur qui séparait le couvent du susdit verger (... *fenestras unde prospectus haberi possit... in vividario predicto...* vi, 9).

Où donc était située cette maison de Crans dont le verger se confinait d'un côté avec les frères Prêcheurs, d'un autre avec le mur postérieur de la maison Croyson donnant rue N.-D. ? C'est celle-là même qui devait être quelques années plus tard acquise du dit seigneur de Crans par Eustache Chapuis pour être affectée à l'école et collège qui porta son nom⁴. Dès lors, il nous est possible de circonscrire plus nettement l'emplacement de la maison Croyson, habitée par l'imprimeur Pomard. D'une part, nous savons déjà qu'elle était située vers la fin de la rue N.-D. ; nous savons maintenant avec certitude qu'elle se trouvait du côté est de cette même rue, et selon toute apparence qu'elle ne devait pas être au-delà du passage du collège. En d'autres termes, l'emplacement du premier atelier typographique d'Annecy devait être compris entre les nos actuels 13 et 23 de la rue Notre-Dame.

G. LETONNELIER.

1. *Ibidem*, f° 116.

2. Copie de l'origine déposée aux Arch. d'Annecy, par M. Eloi Serand, f° 34.

3. *Ibidem*, f° 37.

4. Arch. dép. H^{te}-Savoie. E. 442.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Parmi les ouvrages concernant l'histoire de la langue française parus cette année, les deux plus importants pour nous, à des titres divers, sont l'*Histoire de la Langue française*, tome V : « Le français en France et hors de France au XVII^e siècle », de M. F. Brunot, et le fascicule extrait de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, intitulé : *Le français provincial de la Suisse romande*. Nous donnerons une analyse critique du premier ouvrage. Bornons-nous à constater pour le moment que, dans les circonstances actuelles, semblable travail est plus qu'une œuvre philologique de premier ordre, d'une érudition bien française ; c'est un acte de patriotisme ardent et éclairé.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler dans la *Revue Savoisienne* les recherches de M. le professeur Jeanjaquet (Université de Neuchâtel). Nous avons appelé l'attention plus spécialement sur cette *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, dont M. Jeanjaquet poursuit la publication, en collaboration avec M. le professeur Gauchat (Université de Zurich). Notre *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* renverra souvent le lecteur à ce recueil si riche de matériaux et d'une si vaste érudition.

Le fascicule récemment paru est ainsi divisé :

I. Caractéristique et appréciation du parler romand. Prononciation. Emploi des provincialismes. Le français à l'école (articles 1854-1891). — II. Glossaires et études lexicographiques. Recueils de proverbes et de locutions vicieuses : a) mots anciens (1891-1923) ; b) période moderne (1923-1982). Pour terminer, une page d'indications concernant les expressions locales qui figurent soit dans les vieux documents historiques, soit dans les écrivains anciens ou modernes.

Pour un dialectologue il serait bien fâcheux d'ignorer les publications genevoises ou d'en méconnaître l'importance. La plupart des volumes et articles analysés intéressent également la Savoie.

Nous avons fait récemment allusion (séance de mars) à une discussion survenue, dans le *Mercur de France*, entre M. van Gennep et M. L. Dumur, précisément à propos de cette locution : dialecte ou patois *savoyard*, controverse dont le point de départ est le *Dictionnaire de Littré* (cf. n° 1949, in *Le français provincial*). Sans rouvrir un débat qui nous semble clos, (l'intérêt en serait d'ailleurs purement rétrospectif), nous rappellerons que Bonivard, dont il va être question, employait l'expression de *langue savoyenne* : « lesquelz brandons, écrivait-il s'appelloient *failles* jouxte la langue *savoysienne*. »

Ce même Bonivard a fourni à un Allemand le sujet d'une thèse de doctorat soutenue à Bonn et publiée en 1914. (Cf. n° 1921). Elle est relative aux écrits philologiques du célèbre chroniqueur. Il avait élaboré, vers 1545, un dictionnaire trilingue (allemand-français-latin). Le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque de Genève. C'est ce manuscrit qui est le fondement de la thèse ; mais, en l'étudiant, l'auteur est tombé dans une grave erreur, que relèvent en ces termes MM. Gauchat et Jeanjaquet :

« D'après M. Berghoff, Bonivard se sert, « pour les mots allemands, du dialecte suisse qui lui était le mieux connu (le *Schwyzzer Dölsch*, de Zwingli), et, pour les mots français, de son idiome natal, le *savoyard*, sans doute modifié çà et là par des particularités genevoises » (p. 163). Si cette assertion était exacte, l'œuvre de Bonivard constituerait assurément » un précieux monument des dialectes français et allemand de la Suisse et des contrées limitrophes (ibid.); mais, en ce qui concerne le français, qui nous occupe seul ici, elle est entièrement erronée. Comme nous nous en sommes assurés par l'examen du manuscrit, et comme cela est d'ailleurs naturel, étant donné le but que poursuivait Bonivard, ce dernier emploie non pas le *savoyard*, mais bien le français de son temps.

Il est vrai qu'on rencontre à l'occasion des termes provinciaux, mais ce sont des mots que l'auteur croyait d'un usage général ou qui lui échappent sous l'influence du milieu dans lequel il vivait... Parfois un terme provincial accompagne un mot fr. : *Glitzzen* (splendore) « reluire, *esluiden* »..., ou bien Bonivard signale lui-même une expression comme savoyarde : *Hundsmuck* « mouche de chien. Le *Savoyen* l'appelle le *louvet* » ; *Bawman*, *Meyer* (colonus, agricola), « fermier, laboureur, ung *grangier*, en *Savoyen* ». Mais ces cas exceptionnels ne changent rien au caractère français du dictionnaire et ne justifient en aucune façon l'affirmation aventureuse de M. Berghoff. »

Sachons gré à MM. Gauchat et Jeanjaquet d'avoir aussi nettement rectifié cette erreur ou cette confusion évidemment regrettable.

Un second exemple de l'attrait qu'offre leur répertoire nous est fourni par le facsimilé reproduisant le titre et un fragment de la Préface des *Remarques sur le françois de Genève*, publiées en 1691 par Poulain de la Barre. L'ouvrage appartient à la Bibliothèque de M. le professeur Eugène Ritter. Il s'agit de l'accent des Genevois, qui « traînent un peu en parlant ». Au reste les notables et ceux qui ont voyagé « prononcent le françois comme les personnes de leur sorte le prononcent à Paris ». Quant aux mauvais mots et autres fautes de langage, « il y en a incomparablement plus à Paris qu'à Genève ». L'auteur ajoute cette réflexion, qui ne devait pas déplaire aux Genevois : « J'ai vu faire cette remarque à des étrangers judicieux qui venoient de Paris, et qui trouvoient qu'en ce qui concerne le langage, Geneve pouvoit passer pour une ville Française, et des plus polies. »

Signalons, en même temps que *Le français provincial de la Suisse romande*, le XIX^e Rapport annuel de la Rédaction du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (1917) [Neuchâtel, Attinger, 1918, in-8^o]. En voici le contenu : I. Récolte des matériaux ; II. Classement et rédaction ; III. Publications ; IV. Enquête sur les noms de lieux (M. E. Muret) ; V. Nouveaux matériaux. — Les rédacteurs sont toujours MM. les professeurs Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet. Ils savent avec quel intérêt nous suivons de loin leurs travaux.

J. DÉSORMAUX.

Raoul ALLIER, **Les Allemands à Saint-Dié**. Préface du Général de Lacroix.

Avec 15 cartes, plans et fac-similés. Paris, Payot et C^o, in-12, xvi-301 p.; 1918.

M. R. Allier, professeur honoraire de l'Université de Paris, vient d'écrire l'histoire de l'occupation de Saint-Dié par les Allemands. (Elle dura du 27 août au 10 septembre 1914). L'ouvrage est dédié « à la mémoire de tous les héros connus et inconnus qui ont souffert pour la défense de Saint-Dié ».

Nombreux sont déjà les récits de la grande guerre qui intéressent directement la Savoie : celui de M. R. Allier mérite de tenir une place d'honneur. « C'est de l'histoire, dit le Général de Lacroix, de l'histoire vivante, écrite avec le souci constant de la vérité, d'un style sobre et précis, mis au service d'une documentation fondée sur des témoignages indiscutables, que l'auteur a eu soin de recueillir sur place... »

M. R. Allier, dans une lettre récente, nous explique ainsi la genèse de son livre :

« L'idée de cet ouvrage m'est venue au cours de la douloureuse enquête que j'avais dû ouvrir pour moi-même. Je rencontrais, chemin faisant, des détails si intéressants que la pensée de les voir tomber dans l'oubli m'est devenue peu à peu insupportable. Et puis, insensiblement, je m'étais pris d'affection pour cette terre où je n'étais jamais allé avant la guerre et qui était devenue pour ma famille une terre sacrée. J'ai pensé ensuite à tous ceux et à toutes celles qui ont perdu un être cher dans ces combats ignorés, et il m'a semblé que je devais essayer de dissiper un peu l'ombre dans laquelle tant de bien-aimés s'étaient enfoncés pour y disparaître... »

Ces pages, résultat d'une enquête minutieuse et impartiale, nous émeuvent profondément. Elles fortifient en nous, avec le patriotisme, la sympathie fraternelle que nous éprouvons pour nos compatriotes des régions envahies ; elles accroissent encore, s'il est possible, notre admiration pour les héroïques défenseurs de la terre de France. Enfin, en donnant « une portée singulière aux découvertes déjà faites par la Commission d'enquête », elles stigmatisent une fois de plus la lâcheté, la cruauté des assassins dont elles soulignent l'inconsciente forfanterie¹. En même temps, elles vouent indirectement au mépris de tous les patriotes français les « défaitistes » honteux qui, n'ayant pas souffert, parlent déjà d'oublier. S'il en est un de bonne foi, qu'il lise et relise les ordres donnés par le commandement allemand. Incendier les maisons, abattre sans exception blessés et prisonniers, telle était la « méthode » des Huns savants. Aux jeunes, qui jugeront, serait-il nécessaire de répéter : *Memento* ?

Nous savions déjà, par un ouvrage précédent², avec quelle héroïque ténacité le lieutenant R. Allier, du 51^e bataillon de chasseurs, défendit le passage à niveau des Tiges. Des brutes l'ont assassiné. Comme le général de Lacroix, nous saluons de nouveau la mémoire de « ce soldat sans peur et sans reproche ». Avec lui sont tombés une foule de héros obscurs, du XIV^e Corps. « Ils étaient tous, ou presque tous, écrit l'ancien commandant de ce corps d'élite, des enfants de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Haute-Loire. Ils appartiennent à l'histoire qui les glorifie. » — Déjà l'histoire les glorifie. Grâce à la défense indomptable des Vosges, la victoire de la Marne fut possible. Les Allemands n'ont pas passé, et s'ils n'ont pas passé, c'est qu'ils ont trouvé devant eux « un demi-cercle de baïonnettes et de poitrines, formé par le 13^e et le 53^e bataillons de chasseurs alpins, puis par les 30^e, 22^e et 133^e régiments d'infanterie, ensuite par le 61^e, le 22^e et le

1. Voir, par exemple, dans l'Appendice, le récit de l' « oberleutnant » A. Eberlein : « Abgeschnitten und Eingeschlossen in S'-Dié », reproduit de *Münchener Neueste Nachrichten*, n^o du mercredi 7 octobre 1914 (n^o 513, *Vorabendblatt*, p. 2). Cf. *Chiffons de papier* : Proclamations allemandes affichées en Belgique et en France. Préface de Jan Malcolm, membre de la Chambre des Communes. (P. 16-20 : spécimens d'affiches apposées à Saint-Dié.)

2. Cf. *Revue savoisiennne*, 1917, p.

62^e bataillons d'alpins, après eux par le 99^e régiment d'infanterie, le 11^e et le 51^e bataillons de chasseurs, enfin par le 334^e et le 140^e régiments d'infanterie... Contre cette barrière, l'effort incessant de l'ennemi se brisait chaque jour¹ ». Nous ne pouvons que signaler ici, dans une rapide énumération, les pages plus spécialement consacrées à nos régiments annéciens. Voici quelques faits, choisis parmi les plus émouvants.

Arrivée du 62^e bataillon à Saint-Dié (p. 48), et du 51^e (p. 50). Exploit du chasseur Beauquis, de la compagnie Rousse-Lacordaire (p. 54). Loups-noirs, et diables-bleus (p. 58, et note). L'assaut dirigé par le capitaine Rousse-Lacordaire; sa mort (p. 60-61). Le lieutenant Allier et sa mitrailleuse (p. 63). Le 30^e d'infanterie (ibid. et p. 68). Une belle page du lieutenant Belmont (p. 67). Le 51^e se reforme sous le commandement du capitaine Dechamps (p. 107). Il enlève le hameau des Tiges (p. 110), Rôle de R. Allier (p. 122, sqq.). Il tombe blessé (p. 126). Assassinat du chasseur Pétellat, du 15^e (p. 135). L'adjudant Callendrier menacé de mort (p. 136). Assassinat de R. Allier (p. 137). Comment, blessé, le capitaine Aweng, du 51^e bataillon, reconforte ses hommes (p. 200).

Parmi les scènes les plus pathétiques, citons l'assassinat des prisonniers du 99^e (p. 129-133; un des nombreux cas ajoutés au dossier officiel de massacres accomplis de sang-froid). Curés fusillés (p. 180). Signalons encore diverses anecdotes caractéristiques. Page 228 est esquissée la silhouette du feldwebel collectionneur. P. 232, cette suggestive citation : « C'est curieux tout ce que l'homme peut apprendre ! Je suis commerçant un Officier de la Garde, de Potsdam. Maintenant je tiens commerce de bois et de laine. Et avec succès. »

M. le professeur Allier se plaît aussi à rendre un hommage ému aux personnes dévouées qui ont soigné les blessés, dont plusieurs étaient nos concitoyens, comme à celles qui, souvent au péril de leur vie, ont veillé à l'exécution des ordres militaires. Héroïsme et abnégation, d'une part; de l'autre.... Mais pour les Eberlein et pour leurs chefs responsables, déjà surgissent devant la conscience du monde civilisé ceux que Chateaubriand nommait « les historiens vengeurs ».

J. DÉSORMAUX.



Le français provincial de la Suisse romande, indiqué ci-dessus, avait été précédé en 1916 (Neuchâtel, Attiger frères) de la *Grammaire et Lexicographie des Patois de la Suisse romande*. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler² ce beau volume, de 226 p. gr. in-8^e, orné d'un fac-similé. Il fait également partie de la *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, due à la collaboration de MM. les professeurs L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET,

1. Page 268.

2. Voici le plan sommaire de ce travail :

Le chap. III traite de l'« Histoire et grammaire des patois » : I : Suisse romande. Généralités. Travaux d'ensemble ou relatifs à plusieurs patois; II-VII : distribution par cantons romands. Le chap. IV étudie la « Lexicographie patoise » : A. Glossaires et collections de mots (notons le § 8, nomenclatures spéciales : flore, faune, poissons et pêche, vie alpestre, industrie laitière et économie rurale, mots techniques et nomenclatures diverses, sobriquets); B. Etudes lexicographiques et étymologiques (généralités et travaux d'ensemble, groupes sémantiques, onomasiologie, géographie linguistique, emprunts à l'allemand, argot, mots isolés, étymologies); C. Glossaires des patois de la Suisse romande (historique, enquête lexicographique, matériaux recueillis, publications).

(n° 1040 à 1854). Cet ouvrage, plus encore peut-être que les autres extraits de la « Bibliographie analytique », sera indispensable au dialectologue savoisien. Il y trouvera une foule de renseignements concernant les patois de notre région, par exemple un historique intéressant de la *Grammaire Savoyarde* de Duret, ainsi que l'énumération de nombreux volumes ou articles de revue (notamment de la *Revue Savoisienne*) ayant trait à la fois aux parlers de la Savoie et à ceux de la Suisse romande.

J. DÉSORMAUX.

La neutralisation de la Suisse et de la Savoie, par Edouard PAYEN, Paris, éditions Bossard, 1917, in-16, 123 p.

L'auteur démontre que les diplomates du congrès de Vienne en soumettant la Suisse au régime de la neutralité perpétuelle ont simplement consacré en droit un état de fait. La Suisse, chaque fois qu'une guerre éclatait, se déclarait neutre. C'était sa ligne de conduite depuis le xvi^e siècle. Cela ne l'empêchait pas de fournir des soldats à toutes les puissances qui lui en demandaient, ce qui a permis au baron de Stein de lancer cette boutade : « Les Suisses se sont toujours battus pour et contre tout le monde, en criant : « Je suis neutre ! »

On sait que le congrès de Vienne étendit la neutralité à la Savoie du Nord. M. Payen prouve que cette décision fut prise « dans l'intérêt exclusif de la Sardaigne » et non, comme le soutiennent les Genevois, dans l'intérêt de la Suisse. Il serait peu logique, ajoute-t-il, de soutenir que cette neutralité doit se retourner contre la France, qui depuis 1860 est substituée purement et simplement aux droits de la Sardaigne. » Sur ce point, l'auteur a reçu une protestation de M. Marc Debrit, directeur du *Journal de Genève*, mais il la rétorque avec une netteté de vues et une force d'argumentation qui font pencher la balance de son côté.

Le volume est bien présenté. Par son format modeste il n'effraie pas le lecteur ; par sa concision et sa clarté il provoque à le lire et, quand on l'a lu, on partage sa manière de voir.

F. M.

Bayonne et les Saints fondateurs de la Visitation, par le chanoine DARANATZ, Bayonne, A. Foltzer, 1918, in-8°, 44 p.

C'est sans doute à l'obligeante recommandation de notre cher collègue et compatriote J. Manecy que nous devons la réception de cet intéressant opuscule.

Il nous apporte un vibrant écho de l'enthousiasme qu'excitèrent dans la ville de Bayonne les fêtes de la canonisation de *Monsieur de Genève*.

Les Bayonnais, dit M. Daranatz, avaient voué au Saint évêque un culte de vénération et de confiance. Aux xvii^e et xviii^e siècles, la chapelle actuelle du Crucifix, à la cathédrale, lui était dédiée. Son culte s'est maintenu très vivant, grâce à de précieux souvenirs du Prélat, qui font partie du Trésor de l'église de Bayonne : Particule de sa chair, crosse, Lettre autographe, croix pectorale. Ce culte enfin s'est manifesté jusque dans la littérature basque, qui compte plusieurs traductions de la *Philothée* (1749, 1827, 1853.)

L'auteur donne des détails précieux sur tous ces souvenirs et il termine ainsi : « Daigne S. François de Sales nous continuer sa protection et garder notre Eglise comme il sut jadis garder sa chère Eglise d'Annecy ! »

F. M.

Histoire militaire de la Suisse, 1^{er}, 3^e, 6^e, 10^e et 11^e cahiers, Berne, 1915, in-8°, 107 + 81 + 110 + 108 + 107 pages avec cartes. (De la part de la Direction).

Il s'agit d'une publication officielle de première importance, que nous devons à la gracieuseté de M. Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République de Genève et membre d'honneur de la Florimontane. Jetons un coup d'œil sur les cinq cahiers qui nous sont parvenus :

Le 1^{er} se compose principalement de deux mémoires : l'un, du docteur Meyer von Knonau, traitant la question : *Des origines à l'an 1218*, et l'autre du docteur Durrer, intitulé : *Premiers combats pour la liberté*.

Le 3^e est consacré à *L'Organisation militaire des anciens Suisses*, par le D^r Hane, et à *La Politique transalpine* ainsi qu'aux *Campagnes au-delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, par le D^r Karl Meyer.

Le 6^e traite des *Alliances et du service mercenaire, de 1515 à 1798*, et de *La Suisse pendant la guerre de Trente ans*. Auteurs : le D^r Richard Feller et le capitaine Friedrich Pieth.

Dans le 10^e, le D^r Wilhelm Oechsli étudie *La Formation de l'Unité politique Suisse au XIX^e siècle*; le colonel Max de Diesbach relate *La campagne du Sonderbund* et *L'Affaire de Neuchâtel* et le capitaine Charles Bourgeaud parle du *Drapeau suisse*.

Dans le 11^e, nous trouvons : *La Suisse souveraine et neutre*, par le capitaine Cuno Hofer, *Le tir en Suisse*, par le capitaine Hermann Merz, et *La jeunesse suisse et la défense nationale*, par le major Ernst Zschokke.

Nous souhaitons vivement que les autres cahiers nous soient adressés dès qu'ils auront paru. Personne, en France, ne paraissant qualifié pour traiter avec la même compétence les sujets dont il est question dans cet ouvrage, nous y voyons un instrument de travail absolument sans pareil, qui épargnera de longues et coûteuses recherches à nos historiens et qui les renseignera officiellement sur tous les points susceptibles de les intéresser. Nous n'avons, généralement, que des connaissances superficielles sur l'histoire militaire de la Suisse, et nous pensons qu'une publication comme celle qui nous occupe est appelée à rendre de grands services. F. M.

La Victoire de tres-haut et magnanime prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, par Marc-Claude DE BUTTET, réimpression avec une notice bibliographique et des notes par le chevalier D'ARCOLLIÈRES. Torino 1915.

On doit à M. d'Arcollières la réimpression du seul exemplaire connu de l'une des œuvres du poète « gentilhomme savoisien » Marc Claude de Buttet, sous le titre ci-dessus. *La Victoire...* à Anvers pour Pierre Mathieu, libraire, 1561.

Notre érudit confrère, qui a apporté un soin tout particulier à la réédition de cette rare plaquette, se demande si Anvers ne serait pas une rubrique et Pierre Mathieu un libraire supposé (le nom de ce personnage n'existant dans aucun catalogue des imprimeurs ou libraires anversais), et il expose les raisons pour lesquelles Buttet aurait fait reproduire son œuvre à Anvers.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Anney, Imprimerie J. ABRY. — 23923

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 juillet 1918

PRÉSIDENTENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Sautier-Thyrion, dont le fils a été nommé capitaine, et à M. le docteur Gallet, qui vient d'obtenir une troisième, puis une quatrième citation.

Il signale que, l'Académie ayant manifesté le désir de faire repeindre les lettres de la plaque érigée en l'honneur du général Decouz, le Syndicat d'Initiative a pris gracieusement à sa charge les frais de cette réparation, qui est maintenant réalisée. M. Miquet remercie le Conseil d'administration du Syndicat pour ses aimables dispositions à notre égard.

Notre confrère M. Paul Dubois adresse son ouvrage : *L'effort économique et financier de l'Angleterre pendant la guerre*. Paris, Perrin, 1918. — Remerciements sincères.

Sous ce titre : *Un détracteur de la montagne, Chateaubriand et le « Voyage au Mont-Blanc »*, M. DÉSORMAUX a jadis recherché (*Revue savoisienne*, 1907) 2 et commenté les impressions du « grand voyageur » en présence des sites alpestres. Pour quels motifs s'est-il refusé à célébrer de telles splendeurs ? Ce n'est pas uniquement parce que Chateaubriand, comme on l'a dit, n'a voulu peindre que lui-même. M. Désormaux signale le récent ouvrage d'un critique délicat, M. Gabriel Faure 3, qui vient de reprendre cette analyse psychologique. Sans insister sur le plus intéressant pour nous de ces *Paysages*

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despina, Flamary, Fontaine, Gardier, Langlois, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Piister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.

2. Etude reproduite, avec quelques additions et des gravures, en une brochure extraite de *Annecy, son lac et ses environs*; Annecy, Abry, 1908.

3. Gabriel FAURE, *Paysages littéraires*, 2^e série. in-16. 1918; Biblioth. Charpentier; Fasquelle, éd. — Chapitre intitulé : « Chateaubriand et la montagne. »

littéraires, il relève la phrase suivante, thème élégant de discussions esthétiques :

« Malgré tout, Chateaubriand était et serait resté l'homme de la mer. On sent toujours mieux les paysages familiaux auxquels, suivant l'expression de Mistral, « notre ascendance s'est appareillée ». Le fils de la rêveuse Bretagne ne pouvait entendre aucune chanson de douce souvenance dans les âpres sites de la Savoie. »

Telle est sans doute l'une des raisons essentielles (c'est loin d'être la seule) pour laquelle Chateaubriand n'a pas admiré, comme on l'aurait pensé, la Mer de glace et le Mont-Blanc. Inversement, pour Rousseau, jamais pays de plaine ne parut beau. Rappelons à ce propos l'opinion d'un autre Breton, Renan : « Une campagne occupée par des genêts et de la bruyère est plus pittoresque qu'un champ cultivé et, s'il s'agit de choisir un paysage, le peintre s'adressera plutôt aux grèves de la Bretagne ou au sublime désert de la campagne de Rome qu'aux plaines de la Beauce et aux riches vallées de la Normandie ¹. » Voilà bien encore cette « ascendance » dont parle Mistral. Mais on peut admirer les merveilles alpestres et n'être qu'un « *planan* », comme disait un ancien régent de Cluses et de Rumilly, Jean Ménenc. L'essentiel est de n'avoir aucun parti pris, de n'être pas exclusif, de sentir et de goûter la beauté partout où elle se trouve ².

A propos de récents ouvrages ou articles de critique littéraire, M. DÉSORMAUX s'exprime ainsi : Qu'on me permette d'extraire du livre posthume de Ferdinand Brunetière : *Histoire de la Littérature française*, tome IV, *Le Dix-neuvième siècle* ³, analysé avec beaucoup de pénétration par M. Victor Giraud dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1918), deux appréciations qui ne manqueront pas d'intéresser les lettrés savoyards.

Après avoir montré les différences et surtout les analogies qui existent entre Bossuet et Joseph de Maistre, Brunetière conclut ainsi cette sorte de parallèle : « En vérité, ce n'est pas un « Voltaire retourné » qu'il faut qu'on appelle Joseph de

1. *Essais de morale et de critique*, Préface, p. xv.

2. On lira sur ce sujet d'intéressantes réflexions dans A. DAUZAT, *Le sentiment de la nature et son expression artistique*.

3. Leçons professées à l'École normale en 1892-1893, recueillies et publiées par M. Albert Chérel ; un vol. in-8°, chez Delagrave.

Maistre, mais plutôt un « Bossuet corrompu ». — « Le mot est bien joli, ajoute M. V. Giraud, et il mérite de faire fortune, au moins autant que celui de Scherer. » Ce jugement est-il autre chose qu'« un mot » ? Plus loin, Brunetière définit le style de Renan. Il y trouve « je ne sais quoi tout ensemble de grave et de voluptueux...; une simplicité sereine et douce ». Toute cette critique, juste et fine, aboutit à une phrase que pourront discuter longuement les admirateurs de l'*Introduction à la Vie dévote* : « Le style de Renan offre quelque analogie avec celui de saint François de Sales. » Comme M. Victor Giraud, nous trouverons la comparaison originale ; plus originale peut-être que vraiment exacte. En tout cas, ainsi que l'écrit M. V. Giraud, « elle n'eût pas déplu à Renan lui-même ».

. * .

Puisque la *Revue savoisienne* a mentionné le premier article de M^{me} Marie-Louise Pailleron : *François Buloz et ses amis*, signalons également les suivants. Ils abondent en traits caractéristiques. L'historien littéraire y puisera nombre d'anecdotes savoureuses sur plusieurs de nos grands romantiques, dont elles font mieux connaître les sentiments intimes.

N° du 15 avril 1918 : George Sand et Alfred de Musset ; « Nouvelles lettres de Venise » ; n° du 15 mai 1918 : Alfred de Musset ; n° du 15 juin 1918 : George Sand, I.

. * .

M. LETONNELIER entretient les membres de l'Académie de la *Chronique* écrite en latin au XIII^e siècle par un religieux franciscain, originaire de Parme, fra Salimbene. Un passage de cette Chronique, dont un seul manuscrit se trouve à la bibliothèque Vaticane, et a été récemment mis au jour¹, est relatif au voyage de l'auteur en Savoie et à la chute du Mont-Granier qu'il fixe à l'année 1248. D'après lui, « sept paroisses qui se trouvaient à ses pieds furent ensevelies sous ses ruines, et 4.000 hommes furent tués ». Et Salimbene ajoute : « A l'époque où cette catastrophe arriva, j'en appris la nouvelle au couvent de Gênes, et l'année suivante, en passant par la contrée où elle se produisit, je pus m'en rendre compte moi-même. » Le témoignage du mineur italien qui n'était pas connu est donc intéressant parce qu'il est contemporain de la catastrophe et qu'il en fixe la date qui était controversée.

1. La *Chronique* de Salimbene a été récemment traduite en français dans la *France franciscaine*, Lille, 1912, par le fr. Pacifique M. d'Ainreville.

M. le chanoine LAVOREL donne lecture d'une pièce de poésie en patois savoyard dont il est l'auteur :

DU VRAI PATOIS

ON RÉLÖ

Bontheu 1, Damè, à tò. Vindim'dan on rélö,
Dxivè thi la Manchâr, on saquin dmâr matin,
In fassin son marthy, nâ fennâ d'San-Martin.
— On rélö ! Tout qu'y è cein ? Dé què d'mè rappalö
De sè d'diein ç'ta maison. D'ai viu to ç'qu'on vindivè.
Y è mein què d'archeyvö to l'mondö qu'arrivè.
Etranthi, thin d'ichè, nion no-ç-a parlâ d'cein.
Y dey ètrè corieü ; y dey ètrè cäcrein.
— Y è commè çla thènllic, groussâ, lonthè, neyrè
Que traversè lo themin in s'arcorbin l'ethna.
Y è pè brävö. La thenllie n'a pâ bonnâ mna.
Y è pè grand, y è pè lon ; y è bein pè piölu.
Y è deu, y è thaud, lethy ; y è commè du velu.
Lé sliè, dé qu'y fâ frè, in peurton p's'averlly ;
A l'amon pè leu cou cm'y faut y'invarlolly.
D'âtrè, quand ç'la moudâ què n'finè pâ lé robè
Epârmè tant l'étoffö qu'on drè qu'on l'leu robè,
Et lé fâ s'in allâ dins' tot'èbâternées
L'ç-épaule-ç-abadâ, tot'ècorniolées,
Dé coup, pér'occageon, sè thampon cein pè d'su,
Pe passâ pé brav' thin è n'pas bailly u ju.
— Madama, d'ai comprè, d'çè la sliè d'magazin,
On y trovèra bin sin-ç-allâ thi lè v'çin.
On parlè d'on rélo, y è-t-on boa qu'on chuète.
Et ç'la brävâ fennâ dé longtin los arguètè.
— On boa ! Tout qu'y è cein ? cognés' pâ ; sgnö què l'vé,
S'al a fam, s'al a sé, qu'é d'mandè son lasé,
Fâ : Boâr...
— Ah ! mai cein, bonnâ thin, y è pè rivè...
Y è comm'on collarin ; y è bin parmè d'y dirè
Pèr-y mieu depintâ : on pu s'espliquè dinsè
Sin parlâ dè travé, sin fairè d'évitnâinsè.
— Mé sliè son bin sathè, é ne vulon pâ d'cein ;
Par leu la vanità, y n'é pâ mai què rein.
E vulon simpliamein sè fairè brav'é fètè,
Quand l'inc'rá prèthè mieux et qu'on mdie de tharfètè.
— Vècha. ma bonnâ fennâ ; vos sari bin contentâ ;
E v'trè sliè. dminthè qu'vin, faron na balla fètè.
To l'mondö l'ç-arguètra ; on d'ra : cein, y'é bin drôlè.
E yor, invoï-no preu d'sliè p'r athlâ d'rélö.

1. Nous adoptons pour le *th* la prononciation anglaise, tantôt douce et labiale comme dans *theu*, jour ; tantôt légèrement sifflante comme dans *thin*, chien. Pour le reste, nous avons tâché d'orthographier le patois exactement comme on le prononce dans le canton d'Annecy-nord.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : « J'ai relevé, en lisant des chartes publiées, un certain nombre de notes de l'ancien parler ; en voici quelques unes :

« *En les conciors* est, en 1348, un lieu dit d'Ancyon, près Publier (GONTHIER, *Inv. d'Aulps*, n° 945) ; si l'on rapproche ce mot de l'ital. *conciatore*, on voit qu'il signifie corroyeur, tanneur, du b. latin *comptiare*, parer ; Koerting, 2377. — L'E-tringuaz est un mas de l'ancien cadastre à Châtel, sous le n° 3001 ; en lui comparant ital. *stringa*, lacet ; esp. *estringue*, câble, du germ. *strang*, corde (Koerting, 9111), on peut voir en lui un synonyme de châble, corde pour descendre le bois. — Du lat. *spelta*, épeautre, est venu le patois *épiôtë* (*Dict. Savoyard*), et aussi le nom d'une vieille famille annécienne *Espeaute*, *Espiautaz*, *Expiautaz*, au xvi^e s. (BRUCHET, *Inv. E*, 421) ; et de *speltarius*, Expiotier (*id.*, E, 424) en 1550. — Au xiii^e siècle, le *prau Frarous* (Nécrol. d'Abondance, c. 325 ; PICCARD, *Abondance*, Acad. Chablais. XIX, doc. p. 23) jouait un grand rôle dans la vie culinaire des moines d'Abondance, car c'est là qu'ils mettaient au vert, pour les engraisser, les troupeaux de l'abbaye ; il faut voir dans ce nom propre un correspondant du fr. *fraireux*, cousin ; il existait du reste encore à Abondance, en 1619, une famille Frareur (BRUCHET, E, 227) ; j'ai relevé de même une famille Frarin, anc. fr. *frarin*, *frairin*, de **fratrinus*. — Mermet Guingallet, du Biot, était devenu, en 1374, de son consentement, taillable à miséricorde de l'abbaye d'Aulps (*Inv.* n° 249). Il devait être aussi maigre qu'il était petit ; car, si son premier nom s'explique par lat. *minimum*, merme, encore suivi d'un diminutif, on fait remonter son second au gothique *vainags*, all. *wenig*, peu ; d'où fr. *ginguet*, pauvre, étriqué, avec les variantes *guinguet*, mauvais vin et *guingalet*, petit cheval (K. 9969). — *Mitan* est aussi savoyard que provençal ; on le trouve dans l'ancien cadastre avec les Formous du Mittan, village occupant le milieu de l'agglomération appelée les Frémoux, à Abondance, n° 1520 ; les linguistes invoquent comme étymologie **medietantem* ou *medium tempus* (K. 6044, 6048). — Pereizeu est le nom d'un crêt à La Chapelle-d'Abondance, écrit en 1730 *peraysaud*, n° 6578 ; j'y verrais *pigritiosus*, paresseux, dont le féminin s'est retrouvé dans le nom d'une source à Annecy, la Pereysousaz (RS, 1913, 218). — On ne trouve pas seulement des preux dans la Chanson de Roland ; en 1247, Vullierme de Ouliar le Preu, qu'il faut comprendre comme étant seigneur du Lyaud. donnait à

'abbaye d'Aulps (*Inv.* 921) ses biens de la Genevrez ; du b. lat. *prodis*, utile ; fr. *preu*, prudent (K. 7451). — Une vieille famille du Chablais appelée en 1320 *Sechau*, en 1274, *Seschauz* (PICCARD, *Filly*, doc. 26 et 6) doit sans doute son nom au frank *siniskalk(us)*, fr. Sénéchal. »

M. MIQUET donne lecture de deux curieux arrêtés de l'intendant du Genevois, en date du 21 avril 1771, qui chargent deux bourgeois d'Annecy, Joseph-Marie Rochette et François Matrod, de se rendre en Bresse pour y acheter des dindonneaux à l'occasion du passage dans le duché de S. A. R. la princesse Joséphine, comtesse de Provence. (*Voir page 92*).

Le MÊME fait une communication sur les routes et chemins sous l'ancien régime. (*Voir page 91*).

M. MIQUET annonce que, par décret du 11 juin 1918, le colonel Chabard (Rémy-Alphonse) a été promu général de brigade. Cette nomination nous intéresse, parce que le nouveau général, qui vit le jour à Limoges, le 22 janvier 1867, est l'arrière-petit-fils d'un Savoyard, Joseph François-Paul Chabard, né le 23 juin 1767 à Chambéry, mort ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Drôme le 26 septembre 1830.

M. ROBERT fait don au Musée d'une ancienne enseigne « Au Cheval blanc », qui s'est balancée pendant plus d'un siècle sur la maison des voituriers ou *carrioleurs* d'Annecy, immeuble datant du XVI^e siècle, au faubourg de Bœuf, qui fut la demeure des ancêtres de notre confrère.

M. le chanoine REBORD a dépouillé, aux Archives de la ville d'Evian-les-Bains, les dossiers renfermant des visites pastorales attribuées à saint François de Sales. Si le Saint ne les a pas faites en personne, au moins les a-t-il commandées, dirigées, approuvées et sanctionnées. Les procès-verbaux de ces visites sont loin d'être de peu d'utilité pour l'histoire religieuse et même profane de notre pays. Elles nous révèlent également, sous un aspect assez peu connu, le zèle et la vigilance pastorale du saint Evêque de Genève, ainsi que le travail opiniâtre auquel il se livrait pour le bien de chacune des paroisses de son vaste diocèse. (*Sera publié ultérieurement.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

La Visite du Château de Montrottier

Conformément à la décision qui avait été prise à la séance du 5 juin dernier, la première visite du château de Montrottier par les membres de l'Académie Florimontane et leur famille, a eu lieu le dimanche 23 juin 1918.

Les participants au nombre de 65 se trouvèrent réunis en compagnie du Président M. Miquet et des membres du comité, à la gare pour le départ de midi vingt ¹.

A leur descente du train à Lovagny, ils furent reçus à la gare par MM. J. Serand et Nanche, vice-président.

Le rassemblement eut lieu sur la terrasse du château d'où l'on se rendit, pour le pieux pèlerinage du souvenir, à la tombe de notre très regretté bienfaiteur Léon Marès, sur laquelle une couronne fut déposée.

Après avoir parcouru les jardins, visité les volières, l'enclos des animaux et le parc aux daims, les Florimontans furent conduits dans les appartements du château, dans le Donjon et le bâtiment de la Religieuse où sont exposées les belles collections du Musée Marès.

Notre dévoué confrère Joseph Serand, qui pendant toute l'année dernière, a déployé sans compter toute son activité et son esprit d'organisation à l'admirable mise en valeur des salles de collection et des appartements a été chaleureusement félicité.

La réunion générale a lieu dans la somptueuse salle des chevaliers où M. Miquet, président, prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Je supplie ceux d'entre vous qui ont pris part à l'inoubliable réception du 3 juillet 1910 de vouloir bien se défendre contre

1. Liste des personnes présentes (65 personnes). Abry M., M^{re} et M^m; Aussedat M. et enfants; Blandin M., M^{re} et M^m; Bouchet M^{re} et enfants; Bruchet M^{re} et M^m; Dépollier M., M^{re} et fils; Désormaux M.; Falletti M. et M^m; Flamary M. et M^m; Fontaine M. et M^m; Gardier M.; Laydernier M. et M^m; Le Roux M.; Letonnelier M.; Martin G. M. et M^m; Martin M. (l'abbé); Miquet M. et M^m; Murgier M., M^m, M^m et fils; Nanche M. et M^m; Paccard M^{re}; Pannetier M.; Pfister M. et M^m sa mère; Richard M., M^m et M^m sa nièce; Ritz M^m; Ruphy Charles M.; Ruphy Louis M. et M^m; Servettaz M., M^m et enfants; Serand F.; Serand J.

Excusés : MM. Badin, Crolard A., Crolard F., Cattin, Croset, Croyn, Ferrero, Gavard, Michel, Millet, d'Orlyé P., Paul Dubois, Pernoud L., Sautier-Thyrion.

la tentation presque inévitable d'établir un rapprochement entre cette joyeuse visite et celle d'aujourd'hui.

Les temps sont changés.

Ce n'est pas une fête que nous offrons : il n'y a pas de fête possible en ce moment. Ce n'est pas même une inauguration. A part les membres de l'Académie nous n'avons invité personne.

En vous souhaitant la bienvenue dans ce château qui vous appartient, — après vous avoir fait faire le tour du propriétaire, — je remplis simplement le rôle du mandataire fidèle qui présente aux nouveaux maîtres la maison préparée à leur intention.

Votre aimable amphitryon de 1910 n'est plus là pour vous en faire les honneurs, avec l'exquise et généreuse cordialité dont il avait le secret. Mais, si vous n'avez pas aperçu, dès votre arrivée, son élégante silhouette se détacher sur la terrasse pour vous faire bon accueil, il n'en faut pas conclure que M. Marès ait entièrement disparu de céans. Au contraire, tout, ici, vous parlera de lui.

Les morts, a dit Victor Hugo, sont les invisibles : ils ne sont pas les absents.

Dans ces salles où notre regretté bienfaiteur passait de longues heures et qu'il a patiemment aménagées et organisées, nous retrouvons son goût, sa pensée et son cachet personnel. Au milieu de tous ces objets qu'il a groupés suivant sa volonté réfléchie ou selon le caprice d'un moment, il nous plaît d'évoquer sa mémoire et de nous le représenter circulant, classant, méditant : si, matériellement, sa présence nous échappe, nous sentons que son cœur et son esprit sont avec nous.

Ils y resteront.

Puisse le souvenir de M. Marès ne jamais s'éteindre et puisse la Florimontane, comme une vestale, entretenir, à travers les âges, autour de son nom, le feu sacré !

Des rafraîchissements sont ensuite servis dans la salle réservée aux séances de l'Académie. M. Miquet prend la parole pour donner connaissance des lettres des personnes qui, à leur grand regret, n'ont pu assister à cette réunion, et en particulier d'un à-propos en vers, sous forme de lettre d'excuses, de notre confrère M. Croyn qui, bien qu'éloigné d'Annecy, n'oublie jamais ses amis florimontans.

M. Nanche dit ensuite la gratitude que la société doit à son président M. Miquet, pour l'ardeur infatigable qu'il a apportée dans les questions délicates relatives à la première organisation

du domaine, et aussi à notre collègue M. J. Serand pour son dévouement de tous les instants à l'installation intérieure du château.

M. Miquet rappelle également le nom de M. Gardier dont le zèle est si apprécié de tous.

L'heure du départ a sonné. On regagne la gare par les Gorges du Fier et le bois du Poète.

En arrivant à Annecy, les Florimontans se séparent cordialement, en témoignant de nouveau le plaisir qu'ils ont éprouvé de la réunion familiale dont cette excellente journée a été l'occasion.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX-

Notes lexicographiques

I.

ROSSIGNOL & RHODODENDRON

Le diminutif populaire de *luscinia*, **lusciniolum*, est devenu en français *losseignol*, *lossignol*, puis *rossignol*, soit par dissimilation (H. D. T.; CLÉDAT, *Phonétique*), soit par suite d'une influence analogique (M. Grammont). Le changement de *l* en *r* peut d'ailleurs être plus ancien, car l'on rencontre en bas-latin la forme *roscinia*, « où la dissimilation ne saurait être en cause » (G. Paris) ¹.

Le diminutif de ce diminutif est le joli *rossignolet* (*Roman de la Rose*, 613), si cher à nos poètes de la Pléiade (Ronsard, J. du Bellay, Remy Belleau). Il se retrouve dans les parlers savoyards, notamment dans les chansons rustiques, tantôt sous la forme française ², tantôt sous la forme nasalisée *ranssignolet* ³. Nous le relevons, par exemple, sous cette seconde

1. Cf. M. GRAMMONT, *La dissimilation consonantique dans les langues romanes*, p. 118; G. PARIS, *Mélanges linguistiques*, t. 141 (ou *Journal des Savants*, février 1898).

2. Cf. SERVETTAZ, *Vieilles Chansons savoyardes*, p. 116, 157, 158; TIERSOT, *Chansons popul. des Alpes*, 225; RITZ, *Chansons popul. de la Haute-Savoie*, p. 36 : « Rossignolet des bois », et « Rossignolet du bois joli » ou « charmant ». — L'abbé PONT, *Origines du patois de la Tarentaise*, mentionne *ranssignolet*, *rossignol*, p. 117.

3. Une chanson populaire a pour refrain : « J'entends le *ranssignolet*. » Cf. *Dict. Savoyard*, v° *ransiniolè*.

Histoire militaire de la Suisse, 1^{er}, 3^e, 6^e, 10^e et 11^e cahiers, Berne, 1915, 11-8°, 107 + 81 + 110 + 108 + 107 pages avec cartes. (De la part de la Direction).

Il s'agit d'une publication officielle de première importance, que nous devons à la gracieuseté de M. Paul-Edmond Martin, archiviste d'Etat de la République de Genève et membre d'honneur de la Florimontane. Jetons un coup d'œil sur les cinq cahiers qui nous sont parvenus :

Le 1^{er} se compose principalement de deux mémoires : l'un, du docteur Meyer von Knonau, traitant la question : *Des origines à l'an 1218*, et l'autre du docteur Durrer, intitulé : *Premiers combats pour la liberté*.

Le 3^e est consacré à *L'Organisation militaire des anciens Suisses*, par le D^r Hane, et à *La Politique transalpine* ainsi qu'aux *Campagnes au-delà des Alpes jusqu'à la victoire de Giornico*, par le D^r Karl Meyer.

Le 6^e traite des *Alliances et du service mercenaire, de 1515 à 1798*, et de *La Suisse pendant la guerre de Trente ans*. Auteurs : le D^r Richard Feller et le capitaine Friedrich Pieth.

Dans le 10^e, le D^r Wilhelm Oechsli étudie *La Formation de l'Unité politique Suisse au XIX^e siècle*; le colonel Max de Diesbach relate *La campagne du Sonderbund et L'Affaire de Neuchâtel* et le capitaine Charles Bourgeaud parle du *Drapeau suisse*.

Dans le 11^e, nous trouvons : *La Suisse souveraine et neutre*, par le capitaine Cuno Hofer, *Le tir en Suisse*, par le capitaine Hermann Merz, et *La jeunesse suisse et la défense nationale*, par le major Ernst Zschokke.

Nous souhaitons vivement que les autres cahiers nous soient adressés dès qu'ils auront paru. Personne, en France, ne paraissant qualifié pour traiter avec la même compétence les sujets dont il est question dans cet ouvrage, nous y voyons un instrument de travail absolument sans pareil, qui épargnera de longues et coûteuses recherches à nos historiens et qui les renseignera officiellement sur tous les points susceptibles de les intéresser. Nous n'avons, généralement, que des connaissances superficielles sur l'histoire militaire de la Suisse, et nous pensons qu'une publication comme celle qui nous occupe est appelée à rendre de grands services. F. M.

La Victoire de tres-haut et magnanime prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, par Marc-Claude DE BUTTET, réimpression avec une notice bibliographique et des notes par le chevalier D'ARCOLLIÈRES. Torino 1915.

On doit à M. d'Arcollières la réimpression du seul exemplaire connu de l'une des œuvres du poète « gentilhomme savoisien » Marc Claude de Buttet, sous le titre ci-dessus. *La Victoire...* à Anvers pour Pierre Mathieu, libraire, 1561.

Notre érudit confrère, qui a apporté un soin tout particulier à la réédition de cette rare plaquette, se demande si Anvers ne serait pas une rubrique et Pierre Mathieu un libraire supposé (le nom de ce personnage n'existant dans aucun catalogue des imprimeurs ou libraires anversais), et il expose les raisons pour lesquelles Buttet aurait fait reproduire son œuvre à Anvers.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Anney, Imprimerie J. ABRV. — 23923

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 juillet 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT adresse les félicitations de l'Académie à M. Sautier-Thyrion, dont le fils a été nommé capitaine, et à M. le docteur Gallet, qui vient d'obtenir une troisième, puis une quatrième citation.

Il signale que, l'Académie ayant manifesté le désir de faire repeindre les lettres de la plaque érigée en l'honneur du général Decouz, le Syndicat d'Initiative a pris gracieusement à sa charge les frais de cette réparation, qui est maintenant réalisée. M. Miquet remercie le Conseil d'administration du Syndicat pour ses aimables dispositions à notre égard.

Notre confrère M. Paul Dubois adresse son ouvrage : *L'effort économique et financier de l'Angleterre pendant la guerre*. Paris, Perrin, 1918. — Remerciements sincères.

Sous ce titre : *Un détracteur de la montagne, Chateaubriand et le « Voyage au Mont-Blanc »*, M. DÉSORMAUX a jadis recherché (*Revue savoisiennne*, 1907)² et commenté les impressions du « grand voyageur » en présence des sites alpestres. Pour quels motifs s'est-il refusé à célébrer de telles splendeurs ? Ce n'est pas uniquement parce que Chateaubriand, comme on l'a dit, n'a voulu peindre que lui-même. M. Désormaux signale le récent ouvrage d'un critique délicat, M. Gabriel Faure³, qui vient de reprendre cette analyse psychologique. Sans insister sur le plus intéressant pour nous de ces *Paysages*

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Langlois, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.

2. Etude reproduite, avec quelques additions et des gravures, en une brochure extraite de *Annecy, son lac et ses environs* ; Annecy, Abry, 1908.

3. Gabriel FAURE, *Paysages littéraires*, 2^e série. in-16, 1918 ; Biblioth. Charpentier ; Fasquelle, éd. — Chapitre intitulé : « Chateaubriand et la montagne. »

littéraires, il relève la phrase suivante, thème élégant de discussions esthétiques :

« Malgré tout, Chateaubriand était et serait resté l'homme de la mer. On sent toujours mieux les paysages familiaux auxquels, suivant l'expression de Mistral, « notre ascendance s'est appareillée ». Le fils de la rêveuse Bretagne ne pouvait entendre aucune chanson de douce souvenance dans les âpres sites de la Savoie. »

Telle est sans doute l'une des raisons essentielles (c'est loin d'être la seule) pour laquelle Chateaubriand n'a pas admiré, comme on l'aurait pensé, la Mer de glace et le Mont-Blanc. Inversement, pour Rousseau, jamais pays de plaine ne parut beau. Rappelons à ce propos l'opinion d'un autre Breton, Renan : « Une campagne occupée par des genêts et de la bruyère est plus pittoresque qu'un champ cultivé et, s'il s'agit de choisir un paysage, le peintre s'adressera plutôt aux grèves de la Bretagne ou au sublime désert de la campagne de Rome qu'aux plaines de la Beauce et aux riches vallées de la Normandie ¹. » Voilà bien encore cette « ascendance » dont parle Mistral. Mais on peut admirer les merveilles alpestres et n'être qu'un « *planan* », comme disait un ancien régent de Cluses et de Rumilly, Jean Ménenc. L'essentiel est de n'avoir aucun parti pris, de n'être pas exclusif, de sentir et de goûter la beauté partout où elle se trouve ².

.
.

A propos de récents ouvrages ou articles de critique littéraire, M. DÉSORMAUX s'exprime ainsi : Qu'on me permette d'extraire du livre posthume de Ferdinand Brunetière : *Histoire de la Littérature française*, tome IV, *Le Dix-neuvième siècle* ³, analysé avec beaucoup de pénétration par M. Victor Giraud dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 juin 1918), deux appréciations qui ne manqueront pas d'intéresser les lettrés savoyards.

Après avoir montré les différences et surtout les analogies qui existent entre Bossuet et Joseph de Maistre, Brunetière conclut ainsi cette sorte de parallèle : « En vérité, ce n'est pas un « Voltaire retourné » qu'il faut qu'on appelle Joseph de

1. *Essais de morale et de critique*, Préface, p. xv.

2. On lira sur ce sujet d'intéressantes réflexions dans A. DAUZAT, *Le sentiment de la nature et son expression artistique*.

3. Leçons professées à l'École normale en 1892-1893, recueillies et publiées par M. Albert Chérel ; un vol. in-8°, chez Delagrave.

Maistre, mais plutôt un « Bossuet corrompu ». — « Le mot est bien joli, ajoute M. V. Giraud, et il mérite de faire fortune, au moins autant que celui de Scherer. » Ce jugement est-il autre chose qu'« un mot » ? Plus loin, Brunetière définit le style de Renan. Il y trouve « je ne sais quoi tout ensemble de grave et de voluptueux...; une simplicité sereine et douce ». Toute cette critique, juste et fine, aboutit à une phrase que pourront discuter longuement les admirateurs de *l'Introduction à la Vie dévote* : « Le style de Renan offre quelque analogie avec celui de saint François de Sales. » Comme M. Victor Giraud, nous trouverons la comparaison originale ; plus originale peut-être que vraiment exacte. En tout cas, ainsi que l'écrit M. V. Giraud, « elle n'eût pas déplu à Renan lui-même ».

. * .

Puisque la *Revue savoisienne* a mentionné le premier article de M^{me} Marie-Louise Pailleron : *François Bulox et ses amis*, signalons également les suivants. Ils abondent en traits caractéristiques. L'historien littéraire y puisera nombre d'anecdotes savoureuses sur plusieurs de nos grands romantiques, dont elles font mieux connaître les sentiments intimes.

N° du 15 avril 1918 : George Sand et Alfred de Musset ; « Nouvelles lettres de Venise » ; n° du 15 mai 1918 : Alfred de Musset ; n° du 15 juin 1918 : George Sand, I.

. * .

M. LETONNELIER entretient les membres de l'Académie de la *Chronique* écrite en latin au XIII^e siècle par un religieux franciscain, originaire de Parme, fra Salimbene. Un passage de cette Chronique, dont un seul manuscrit se trouve à la bibliothèque Vaticane, et a été récemment mis au jour¹, est relatif au voyage de l'auteur en Savoie et à la chute du Mont-Granier qu'il fixe à l'année 1248. D'après lui, « sept paroisses qui se trouvaient à ses pieds furent ensevelies sous ses ruines, et 4.000 hommes furent tués ». Et Salimbene ajoute : « A l'époque où cette catastrophe arriva, j'en appris la nouvelle au couvent de Gênes, et l'année suivante, en passant par la contrée où elle se produisit, je pus m'en rendre compte moi-même. » Le témoignage du mineur italien qui n'était pas connu est donc intéressant parce qu'il est contemporain de la catastrophe et qu'il en fixe la date qui était controversée.

1. La *Chronique* de Salimbene a été récemment traduite en français dans la *France franciscaine*, Lille, 1912, par le fr. Pacifique M. d'Ainreville.

M. le chanoine LAVOREL donne lecture d'une pièce de poésie en patois savoyard dont il est l'auteur :

DU VRAI PATOIS

ON RÉLÖ

Bontheu ¹, Damë, à tò. Vindim'dan on rélö,
Dxivè thi la Manchâr, on saquin dmâr matin,
In fassin son marthy, nâ fennâ d'San-Martin.
— On rélö ! Tout qu'y è cein ? Dè què d'mè rappalö
De sè d'diein ç'ta maison. D'ai viu to ç'qu'on vindivè.
Y è mein què d'archeyvö to l'mondö qu'arrivè.
Etranthi, thin d'ichè, nion no-ç-a parlâ d'cein.
Y dey ètrè corieü ; y dey ètrè cäcrein.
— Y è commè çta thènlliè, groussä, lonthè, neyrè
Que traversè lo themin in s'arcorbin l'ethna.
Y è pè brävö. La thenlliè n'a pâ bonnâ mna.
Y è pè grand, y è pè lon ; y è bein pè piölu.
Y è deu, y è thaud, lethy ; y è commè du velu.
Lé sliè, dé qu'y fâ fré, in peurton p's'averlly ;
A l'amon pè leu cou cm'y faut y'invarlolly.
D'âtrè, quand ç'la moudâ què n'finè pâ lé robè
Epârmè tant l'étoffö qu'on drè qu'on l'leu robè,
Et lé fâ s'in allâ dins' tot'èbâternées
L'ç-épaule-ç-abadâ, tot'ècorniolées,
Dé coup, pér'occageon, sè thampon cein pè d'su,
Pe passâ pé brav' thin è n'pas bailly u ju.
— Madama, d'ai compré, dzè la sliè d'magazin,
On y trovèra bin sin-ç-allâ thi lè v'çin.
On parlè d'on rélo, y è-t-on boa qu'on chuète.
Et ç'la brävâ fennâ dé longtin los arguètè.
— On boa ! Tout qu'y è cein ? cognés' pâ ; sgnö què l'vé,
S'al a fam, s'al a sé, qu'é d'mandé son lafè,
Fâ : Boâr...
— Ah ! mai cein, bonnâ thin, y è pè rire...
Y è comm'on collarin ; y è bin parmè d'y dirè
Për-y mieu depintâ : on pu s'espliquè dinsè
Sin parlâ dè travé, sin fairè d'évitniinsè.
— Mé sliè son bin sathè, é ne vulon pâ d'cein :
Par leu la vanità, y n'é pâ mai què rein.
E vulon simpliamein sè fairè brav'è fètè,
Quand l'inc'ra préthè mieux et qu'on mdie de tharfètè.
— Vècha. ma bonnâ fennâ : vos sari bin contentâ ;
E v'trè sliè. dminthè qu'vin, faron na balla fètè.
To l'mondö l'ç-arguètra ; on d'ra : cein, y'é bin drölö.
E yor, invoï-no preu d'sliè p'r athlà d'rélö.

1. Nous adoptons pour le *th* la prononciation anglaise, tantôt douce et labiale comme dans *theu*. jour ; tantôt légèrement sifflante comme dans *thin*, chien. Pour le reste. nous avons tâché d'orthographier le patois exactement comme on le prononce dans le canton d'Annecy-nord.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : « J'ai relevé, en lisant des chartes publiées, un certain nombre de notes de l'ancien parler ; en voici quelques unes :

« *En les conciors* est, en 1348, un lieu dit d'Ancyon, près Publier (GONTHIER, *Inv. d'Aulps*, n° 945) ; si l'on rapproche ce mot de l'ital. *conciatore*, on voit qu'il signifie corroyeur, tanneur, du b. latin *comptiare*, parer ; Koerting, 2377. — L'Etringuaz est un mas de l'ancien cadastre à Châtel, sous le n° 3001 ; en lui comparant ital. *stringa*, lacet ; esp. *estringue*, câble, du germ. *strang*, corde (Koerting, 9111), on peut voir en lui un synonyme de châble, corde pour descendre le bois. — Du lat. *spelta*, épeautre, est venu le patois *épiôtë* (*Dict. Savoyard*), et aussi le nom d'une vieille famille annécienne *Espeaute*, *Espiautaz*, *Expiautaz*, au xvi^e s. (BRUCHET, *Inv. E*, 421) ; et de *speltarius*, Expiotier (*id.*, E, 424) en 1550. — Au xiii^e siècle, le *prau Frarous* (Nécrol. d'Abondance, c. 325 ; PICCARD, *Abondance*, Acad. Chablais. XIX, doc. p. 23) jouait un grand rôle dans la vie culinaire des moines d'Abondance, car c'est là qu'ils mettaient au vert, pour les engraisser, les troupeaux de l'abbaye ; il faut voir dans ce nom propre un correspondant du fr. *fraireux*, cousin ; il existait du reste encore à Abondance, en 1619, une famille Frareur (BRUCHET, E, 227) ; j'ai relevé de même une famille Frarin, anc. fr. *frarin*, *frairin*, de **fratrinus*. — Mermet Guingallet, du Biot, était devenu, en 1374, de son consentement, taillable à miséricorde de l'abbaye d'Aulps (*Inv.* n° 249). Il devait être aussi maigre qu'il était petit ; car, si son premier nom s'explique par lat. *minimum*, merme, encore suivi d'un diminutif, on fait remonter son second au gothique *vainags*, all. *wenig*, peu ; d'où fr. *ginguet*, pauvre, étriqué, avec les variantes *guinguet*, mauvais vin et *guingalet*, petit cheval (K. 9969). — *Mitan* est aussi savoyard que provençal ; on le trouve dans l'ancien cadastre avec les Formous du Mittan, village occupant le milieu de l'agglomération appelée les Frémoux, à Abondance, n° 1520 ; les linguistes invoquent comme étymologie **medietantem* ou *medium tempus* (K. 6044, 6048). — Pereizeu est le nom d'un crêt à La Chapelle-d'Abondance, écrit en 1730 *peraysaud*, n° 6578 ; j'y verrais *pigritiosus*, paresseux, dont le féminin s'est retrouvé dans le nom d'une source à Annecy, la Pereysousaz (RS, 1913, 218). — On ne trouve pas seulement des preux dans la Chanson de Roland ; en 1247, Vullierme de Ouliar le Preu, qu'il faut comprendre comme étant seigneur du Lyaud, donnait à

'abbaye d'Aulps (*Inv.* 921) ses biens de la Genevrez ; du b. lat. *prodis*, utile ; fr. *preu*, prudent (K. 7451). — Une vieille famille du Chablais appelée en 1320 *Sechau*, en 1274, *Seschauz* (PICCARD, *Filly*, doc. 26 et 6) doit sans doute son nom au frank *siniskalk(us)*, fr. Sénéchal. »

M. MIQUET donne lecture de deux curieux arrêtés de l'intendant du Genevois, en date du 21 avril 1771, qui chargent deux bourgeois d'Annecy, Joseph-Marie Rochette et François Matrod, de se rendre en Bresse pour y acheter des dindonneaux à l'occasion du passage dans le duché de S. A. R. la princesse Joséphine, comtesse de Provence. (*Voir page 92*).

Le MÊME fait une communication sur les routes et chemins sous l'ancien régime. (*Voir page 91*).

M. MIQUET annonce que, par décret du 11 juin 1918, le colonel Chabord (Rémy-Alphonse) a été promu général de brigade. Cette nomination nous intéresse, parce que le nouveau général, qui vit le jour à Limoges, le 22 janvier 1867, est l'arrière-petit-fils d'un Savoyard, Joseph François-Paul Chabord, né le 23 juin 1767 à Chambéry, mort ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Drôme le 26 septembre 1830.

M. ROBERT fait don au Musée d'une ancienne enseigne « Au Cheval blanc », qui s'est balancée pendant plus d'un siècle sur la maison des voituriers ou *carrioleurs* d'Annecy, immeuble datant du XVI^e siècle, au faubourg de Bœuf, qui fut la demeure des ancêtres de notre confrère.

M. le chanoine REBORD a dépouillé, aux Archives de la ville d'Evian-les-Bains, les dossiers renfermant des visites pastorales attribuées à saint François de Sales. Si le Saint ne les a pas faites en personne, au moins les a-t-il commandées, dirigées, approuvées et sanctionnées. Les procès-verbaux de ces visites sont loin d'être de peu d'utilité pour l'histoire religieuse et même profane de notre pays. Elles nous révèlent également, sous un aspect assez peu connu, le zèle et la vigilance pastorale du saint Evêque de Genève, ainsi que le travail opiniâtre auquel il se livrait pour le bien de chacune des paroisses de son vaste diocèse. (*Sera publié ultérieurement.*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

La Visite du Château de Montrottier

Conformément à la décision qui avait été prise à la séance du 5 juin dernier, la première visite du château de Montrottier par les membres de l'Académie Florimontane et leur famille, a eu lieu le dimanche 23 juin 1918.

Les participants au nombre de 65 se trouvèrent réunis en compagnie du Président M. Miquet et des membres du comité, à la gare pour le départ de midi vingt ¹.

A leur descente du train à Lovagny, ils furent reçus à la gare par MM. J. Serand et Nanche, vice-président.

Le rassemblement eut lieu sur la terrasse du château d'où l'on se rendit, pour le pieux pèlerinage du souvenir, à la tombe de notre très regretté bienfaiteur Léon Marès, sur laquelle une couronne fut déposée.

Après avoir parcouru les jardins, visité les volières, l'enclos des animaux et le parc aux daims, les Florimontans furent conduits dans les appartements du château, dans le Donjon et le bâtiment de la Religieuse où sont exposées les belles collections du Musée Marès.

Notre dévoué confrère Joseph Serand, qui pendant toute l'année dernière, a déployé sans compter toute son activité et son esprit d'organisation à l'admirable mise en valeur des salles de collection et des appartements a été chaleureusement félicité.

La réunion générale a lieu dans la somptueuse salle des chevaliers où M. Miquet, président, prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Je supplie ceux d'entre vous qui ont pris part à l'inoubliable réception du 3 juillet 1910 de vouloir bien se défendre contre

1. Liste des personnes présentes (65 personnes). Abry M., M^{me} et M^m; Aussedat M. et enfants; Blandin M., M^{me} et M^m; Bouchet M^{me} et enfants; Bruchet M^{me} et M^m; Dépollier M., M^{me} et fils; Désormaux M.; Falletti M. et M^m; Flamary M. et M^m; Fontaine M. et M^m; Gardier M.; Laydernier M. et M^m; Le Roux M.; Letonnelier M.; Martin G. M. et M^m; Martin M. (l'abbé); Miquet M. et M^m; Murgier M., M^{me}, M^m et fils; Nanche M. et M^m; Paccard M^{me}; Pannetier M.; Plister M. et M^m sa mère; Richard M., M^{me} et M^m sa nièce; Ritz M^m; Ruphy Charles M.; Ruphy Louis M. et M^m; Servettaz M., M^{me} et enfants; Serand F.; Serand J.

Excusés : MM. Badin, Crolard A., Crolard F., Cattin, Croset, Croyn, Ferrero, Gavard, Michel, Millet, d'Orlyé P., Paul Dubois, Pernoud L., Sautier-Thyrion.

la tentation presque inévitable d'établir un rapprochement entre cette joyeuse visite et celle d'aujourd'hui.

Les temps sont changés.

Ce n'est pas une fête que nous offrons : il n'y a pas de fête possible en ce moment. Ce n'est pas même une inauguration. A part les membres de l'Académie nous n'avons invité personne.

En vous souhaitant la bienvenue dans ce château qui vous appartient, — après vous avoir fait faire le tour du propriétaire, — je remplis simplement le rôle du mandataire fidèle qui présente aux nouveaux maîtres la maison préparée à leur intention.

Votre aimable amphitryon de 1910 n'est plus là pour vous en faire les honneurs, avec l'exquise et généreuse cordialité dont il avait le secret. Mais, si vous n'avez pas aperçu, dès votre arrivée, son élégante silhouette se détacher sur la terrasse pour vous faire bon accueil, il n'en faut pas conclure que M. Marès ait entièrement disparu de céans. Au contraire, tout, ici, vous parlera de lui.

Les morts, a dit Victor Hugo, sont les invisibles : ils ne sont pas les absents.

Dans ces salles où notre regretté bienfaiteur passait de longues heures et qu'il a patiemment aménagées et organisées, nous retrouvons son goût, sa pensée et son cachet personnel. Au milieu de tous ces objets qu'il a groupés suivant sa volonté réfléchie ou selon le caprice d'un moment, il nous plaît d'évoquer sa mémoire et de nous le représenter circulant, classant, méditant : si, matériellement, sa présence nous échappe, nous sentons que son cœur et son esprit sont avec nous.

Ils y resteront.

Puisse le souvenir de M. Marès ne jamais s'éteindre et puisse la Florimontane, comme une vestale, entretenir, à travers les âges, autour de son nom, le feu sacré !

Des rafraîchissements sont ensuite servis dans la salle réservée aux séances de l'Académie. M. Miquet prend la parole pour donner connaissance des lettres des personnes qui, à leur grand regret, n'ont pu assister à cette réunion, et en particulier d'un à-propos en vers, sous forme de lettre d'excuses, de notre confrère M. Croyn qui, bien qu'éloigné d'Annecy, n'oublie jamais ses amis florimontans.

M. Nanche dit ensuite la gratitude que la société doit à son président M. Miquet, pour l'ardeur infatigable qu'il a apportée dans les questions délicates relatives à la première organisation

du domaine, et aussi à notre collègue M. J. Serand pour son dévouement de tous les instants à l'installation intérieure du château.

M. Miquet rappelle également le nom de M. Gardier dont le zèle est si apprécié de tous.

L'heure du départ a sonné. On regagne la gare par les Gorges du Fier et le bois du Poète.

En arrivant à Annecy, les Florimontans se séparent cordialement, en témoignant de nouveau le plaisir qu'ils ont éprouvé de la réunion familiale dont cette excellente journée a été l'occasion.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX-

Notes lexicographiques

I.

ROSSIGNOL & RHODODENDRON

Le diminutif populaire de *luscinia*, **lusciniolum*, est devenu en français *losseignol*, *lossignol*, puis *rossignol*, soit par dissimilation (H. D. T.; CLÉDAT, *Phonétique*), soit par suite d'une influence analogique (M. Grammont). Le changement de *l* en *r* peut d'ailleurs être plus ancien, car l'on rencontre en bas-latin la forme *roscinia*, « où la dissimilation ne saurait être en cause » (G. Paris) ¹.

Le diminutif de ce diminutif est le joli *rossignolet* (*Roman de la Rose*, 613), si cher à nos poètes de la Pléiade (Ronsard, J. du Bellay, Remy Belleau). Il se retrouve dans les parlers savoyards, notamment dans les chansons rustiques, tantôt sous la forme française ², tantôt sous la forme nasalisée *ranssignolet* ³. Nous le relevons, par exemple, sous cette seconde

1. Cf. M. GRAMMONT, *La dissimilation consonantique dans les langues romanes*, p. 118; G. PARIS, *Mélanges linguistiques*, I, 141 ou *Journal des Savants*, février 1898).

2. Cf. SERVETAZ, *Vieilles Chansons savoyardes*, p. 116, 157, 158; TIERSOT, *Chansons popul. des Alpes*, 225; RITZ, *Chansons popul. de la Haute-Savoie*, p. 36 : « Rossignolet des bois », et « Rossignolet du bois joli » ou « charmant ». — L'abbé PONT, *Origines du patois de la Tarentaise*, mentionne *ranssignolet*, *rossignol*, p. 117.

3. Une chanson populaire a pour refrain : « J'entends le *ranssignolet*. » Cf. *Dict. Savoyard*, v° *ransniolé*.

forme, dans une chanson satirique de Béard ¹, en patois de Rumilly :

*Ntron Hortensia, la Rousa et la Margrita
Su l'ton fiérô parlivô d'lau beauté ;
Su lé ptiout air d'sa chanfon favorita
L'ransignolet près d'lau s'met à chantâ :
Chut ! Chut !...*

Ranssignolet est aussi l'un des noms locaux du rhododendron. Il n'a pas été enregistré avec cette acception dans le *Dictionnaire Savoyard*, mais dans la *Flore populaire de la Savoie*. Sous l'article 1023 : « Rosage ferrugineux, rhododendron ferrugineux L. », nous relevons la forme *ransiniolë*, usitée à Mieussy, Taninges, Samoëns.

Ce mot figure avec cette signification dans une chanson de Ducros de Sixt ² :

*S't'y vu coulli dé mourgué
Viollete, è ranssegniolé...*

« On remarque, dit à ce propos H. Tavernier, combien le nom patois de ce bel arbuste est plus doux que le mot *rhododendron* ³. » Aussi M. Alphonse Despina ⁴ préfère-t-il, pour rendre ce passage, employer le terme *rosage*, admis par l'Académie en 1798 et déjà signalé en 1545 chez G. Guérout ⁵.

Ranssignolet, petit rossignol, et *ranssignolet*, rhododendron, c'est évidemment le même mot. Mais quel est le rapport sémantique ?

Le rhododendron, disent les auteurs de la *Flore populaire de la Savoie*, « embellit de ses belles et grandes fleurs rouges les rochers, les pelouses et les bois ». Ces belles fleurs ont été comparées par l'imagination du montagnard à un certain nombre d'animaux (ou à des membres d'animal), dont elles ont reçu le nom, étendu à tout l'arbuste. Sans parler de l'ours, citons surtout le coq et le rossignol. Dans sa remarquable étude, insérée dans les *Studi letterari e linguistici* dédiées à Pio Rajna ⁶, *La rosa delle Alpi*, M. P. E. Guarnerio a déjà indiqué ces assimilations et leurs causes. Si l'arbuste a reçu le nom du coq, c'est moins parce que le coq de montagne niche dans les touffes [des rosages] « ne suoi cespugli », que parce

1. Cf. A. DESPINE, *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien*, p. 142.

2. H. TAVERNIER, *Chansons en patois de Jean-François Ducros de Sixt*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 22, note 10.

4. A. DESPINE, *op. cit.*, p. 110.

5. *Rosage* ou *rosagine* (*Hist. des Plantes*, in DELBOULLE, *Rec.*; H.D.T.).

6. Florence, 1911; cf. p. 685, sqq.

qu'il se prête à différentes sortes de comparaison avec la fleur du rhododendron. La crête du coq surtout a fourni des appellations populaires. Quant au nom du rossignol, c'est aussi par assimilation de couleurs ¹ qu'il a été donné au rhododendron : « in quanto vi si sentiva la voce rosso ² ». Le point de départ serait une sorte de fausse étymologie.

M. Guarnerio cite à l'appui de son opinion les exemples mêmes fournis par la *Flore populaire de la Savoie*. Or toutes ces formes ont l'initiale nasalisée : *ranss...* Elles ne peuvent donc suggérer la notion impliquée par *rosso*, du moins au stade actuel. M. Guarnerio juge remarquable, et fort justement, outre le changement en *a* de l'*o* initial, la résolution de *ss* en *ns*. Il ajoute que ce changement n'est pas insolite et se retrouve en d'autres dialectes, indiqués dans *Archiv. glottol. ital.*, II, 150, note, et XIV, 164.

A quelle influence analogique, nous demandions-nous dans le *Dictionnaire Savoyard*, est due la forme *ransinölë*, également usitée dans la Suisse romande ³ ? Nous allons essayer de répondre à cette question.

Selon nous, il convient de distinguer deux modifications successives. La première est la nasalisation de l'initiale : *rossignolet*, *ronssignolet*. Elle provient soit de l'analogie, soit d'une étymologie populaire : *ronce* ⁴. Le type *ronssignolet* une fois créé, la variante phonétique *ranssignolet* apparaît dans les

1. Remarquons, en passant, combien sont fréquentes de telles comparaisons. Les habitants de plusieurs hameaux de Bessans ont été appelés *cardallins*, char-donnerets, nous dit M. Florimond Truchet, « à cause de leur culte pour les gilets et les cravates de couleurs éclatantes, qui les font ressembler à cet oiseau. » (*Les Noëlés de Bessans, Maurienne*, p. 24.)

2. C'est bien à l'analogie de *roux* qu'est due la forme médiévale *roussignol* (Motet anonyme du XII^e siècle, publié par Gaston RAYNAUD, *Recueil de motets*, I, p. 14). Même raison invoquée pour expliquer le fr. *roussin*, après l'archaïque *roncin*, d'origine discutée. L'italien a *ronzino* [et *ronzone*], qu'Henri Estienne regardait comme emprunté au français (*Precellence*, éd. Huguet; cf. *l'Index*). Pourtant « rien n'indique que le *roncin* ait été primitivement un cheval roux » (Littre). En Dauphinois, la nasalisation a pu porter sur la finale : *rossignon* (DEVAUX, *Langue vulg. du Dauphiné septentrional*, p. 270). Mais nous verrions là plutôt un changement de suffixe.

3. Voyez, par exemple, l'article *ransinölë* (*râsinölë*), de M^{me} L. ODIN, *Glossaire du Patois de Blonay*. L'abbé Cerlogne n'a pas relevé de forme nasalisée dans la vallée d'Aoste.

4. Les mots qui correspondent à *ronce* offrent tantôt la nasale *an*, tantôt la nasale *on*, suivant les localités. Cf. *Flore populaire*, n^o 1016.

Pour *ranssinölë*, une étymologie populaire pourrait être *ran* (de *ramum*) + un dérivé de fr. local *signoler*. Cf. *Dict. Sav.*, *snüülä* et *snülä*: fr. vaudois *signaule*: *Patois de Blonay* : *señäüla* et *señölä*. Simple hypothèse.

Sur l'alternance *on* (*an*), due à une fausse étymologie (*ondain* à côté de *andain*), cf. G. PARIS, *Notes étymologiques*, in *Mélanges linguistiques*, III, p. 458, texte et notes (ou *Romania*, XIX (1890), p. 449 : *Andain*, et TAPPOLET, *Andain*).

Pour les parlers de la Suisse romande, serait-il permis d'invoquer l'influence du terme *ranç* ?

nombreuses régions où la nasale *on* est suppléée par *an*¹. Pour des faits analogues, nous citerons *range* et *ronge*, *sanjhon* à côté de *sonjhon*, *san*, *sannâ*, à côté de *son*, *sonnâ*. Comparez, entre autres exemples, les variantes *dannâ* et *donnâ*, *répondu*, *répandu* (du verbe *répondre*), *fantannâ* et *fontannâ*; *mes-sanjhe*, à Samoëns, correspond à *mensonge*², etc., etc.

Rappelons, en terminant, le gracieux refrain d'une chanson populaire : « *Rossignolet* du bois joli³. » Il juxtapose curieusement deux des appellations locales données au rhododendron.

II.

UN ANCIEN ADJECTIF SAVOYARD EN -AGE :

RAYAGE

On sait quelle fut la fortune du suffixe *aticus*. « Ce suffixe a donné en latin un assez grand nombre d'adjectifs : *fanaticus*, *fluviaticus*, *pompaticus*, *silvaticus*, *viaticus*. Il a passé en français sous la forme *age* et y a donné une foule de dérivés. Comme les mots latins en *aticus*, les mots français en *age* ont pu être des adjectifs : poisson *marage*, endroit *ombrage*, chant *ramage*, rat *evage*, etc. *Sauvage* et *volage* seuls sont restés adjectifs. Tous les autres dérivés sont substantifs⁴. »

Dans le savoyard ancien (xvi^e siècle) existait encore un adjectif, qui est le français actuel *ravage*. C'est lui que nous trouvons dans les vers suivants de Jean Ménenc⁵, « moderne régent à Cluses », « premier régent au Collège de Remilly » :

En despie de faux propheta
De l'esglise deforma
On abolera la resta
De ce peuplutz affama.

1. Les modifications phonétiques ou sémantiques des continuateurs savoyards de *lusciniolum* n'ont rien qui puisse nous surprendre outre mesure. Ces mots n'ont pas, du moins, perdu la tête, comme le disait plaisamment M. Antoine Thomas de quelques types moins heureux. A l'italien *usignuolo* il manque une *l*. C'est un cas de « déglutination » de l'article.

2. Voyez ces mots in *Dict. Sav.*, et préface, p. xxxiii.

3. M^{re} L. Odin cite comme exemple du patois de Blonay une phrase ainsi traduite : « Les rossignols se tiennent dans les bois. » Elle ajoute cette remarque : « Je ne sais si le rossignol habite encore nos bois, mais pour ma part je ne l'y ai jamais entendu. Comme en Italie, on le confond avec le merle. » En serait-il de même en Savoie ?

4. *Traité de la formation de la langue française*, en tête du *Dictionnaire général* de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS, p. 50.

5. Jean Ménenc était contemporain de saint François de Sales, et l'un de ses correspondants. Il lui a dédié sa *Sauvegarde...* (Lyon, 1601). Voyez Jules PHILIPPE : *Revue Savoisienne*, 1866, 1867, 1869, 1870. *Ibid.* (A. CONSTANTIN), 1893.

Son Altess' a reclama, *bis*,
Le rei qu'est tant renomma.
Contre lo gro loup *ravaiut*
I faut don &^a [= prendre *couraiut*].
J'appellut gro loup *ravaiut*
Cellou maitrit Geneuent
Qu'on brula tant de *villaiut*
Du mi jour & du Leuent 1...

Ces vers ont été plusieurs fois reproduits, notamment par Jules Philippe et Alphonse Despine. En général on traduit *ravajut* par *ravageur* (ou *ravageux*, qui existe encore en français au xvi^e siècle)¹. Tel est bien le sens ; mais il faut se garder d'assimiler les formes. Dans *ravajut*, la finale ne doit pas être accentuée. La scansion montre bien que c'est une rime féminine, tout au moins demi-sourde, comme *villajut*, *courajut*, *pillajut*. Ces graphies bizarres correspondent aux mots français *ravage*, *village*, *courage*, *pillage*. Notre *ravajut* représente le latin **rapaticum*, de *rapère*, verbe qui continue de vivre sous la forme *ravir* (de **rapire*).

Nous le retrouvons comme adjectif, avec une variante sémantique, dans les patois actuels de la Savoie, mais seulement dans la région de Samoëns : *ravâjhe*, au sens de grêle, cassant (*Dictionnaire Savoyard*).

Il serait intéressant de relever, en Savoie ou ailleurs, des traces nouvelles de locutions telles que : brigand ou sanglier *ravage*, torrent *ravage*. Jusqu'ici l'exemple cité de Jean Mé-nenc est, à notre connaissance, avec le patois de Samoëns, le seul témoin d'un emploi qui n'a point survécu².

Annecy, 20 mai 1918.

J. DÉSORMAUX.

1. Je transcris une ancienne copie manuscrite, recueillie jadis avec les fiches d'Aimé Constantin concernant le futur *Dictionnaire Savoyard*. Ce manuscrit, sorte d'index, introduit ainsi les vers cités : « *Les Colloques divins*, Lyon, 1590, 155 pages chiffrées... A la suite se trouvent trois chansons spirituelles contre l'hérésie de Genève. La seconde touchant la guerre contre Genève est en patois sur l'air : *Sanct Estienne eust prou penna*. Elle est très curieuse. En voici quelques couplets : En despie, etc. »

Le texte inséré par A. DESPINE dans ses *Recherches sur les poésies en dialecte savoisien* (p. 11) offre diverses variantes graphiques, par exemple *corrajut*.

2. Les torrents *ravageux* (Ronsard).

3. On n'a relevé nulle part : fleur (ou bois) *rosage*. locution qui aurait été abrégée en *rosage*, l'un des noms du rhododendron. Cf. A. DESPINE, *Ibid.*, p. 110 : « ... près de laquelle fleurissaient le *rosage* et la violette. » Dans *rosage*, la finale ne provient pas du suffixe *aticum*. C'est un mot emprunté au latin du moyen âge, *rosago*, *rosaginis*, dérivé de *rosa* (H. D. T.).

ÉTUDE
sur
LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

I

Thonon et ses environs

(suite et fin)

A l'époque romaine, le vicus était entouré de propriétés ou de villas particulières.

Bien que Concise doive son nom, *concisa(silva)*, à une forêt en partie défrichée après le v^e siècle, cependant son sol a livré des monnaies romaines et, en 1863, l'inscription funéraire très mutilée du père d'un questeur de la province de Pont et Bithynie, d'une date non antérieure à Hadrien¹. Mais, comme Revon mentionne simplement que la pierre a été découverte dans un minage, sans parler de l'existence de fondations ou même de simples tuiles, il se peut qu'elle y ait été transportée d'ailleurs. En effet Concise, très rapprochée de Thonon, est voisine aussi d'une grande propriété, celle de Ripaille², portion familiale d'un domaine antique bien plus considérable dont les limites étaient naturellement marquées par les confins du vicus, la voie, le lac et la Drance³.

La villa même a été découverte au sud-est du château actuel entre le parc, dont les chênes ont pu déjà à l'époque romaine former le bois où les porcs allaient à la glandée, et le mur de clôture. Là, « on a découvert presque à fleur de terre, une quantité de substructions sur un développement de plus de 200 mètres de longueur. Sur un léger renflement, un béton indiquait la place de l'habitation (du maître); autour s'étendaient diverses dépendances très importantes... de grands espaces dallés paraissaient caractériser des cours et une écurie »; certaines chambres étaient décorées de plaques de marbre ou de pan-

1. A cause de l'emploi dans la Viennoise de l'adjectif *pientissimus*; sur cette insc. du musée d'Annecy. v. REVON, *Insc.*, n° 57; ALLMER, *Insc.*, I, 234; *Corpus XII*, 2582. Sur une monnaie de Julia, femme d'Antonin, v. Acad. Chablaisienne, 1907, XXI, LIII.

2. Sur ce nom, v. BRUCHET, *Château de Ripaille*, p. 1; RS, 1915, 10; il prouve qu'après le iv^e siècle, la propriété, ruinée et abandonnée, fut envahie par la végétation.

3. Sur les domaines à nom gentilice partagés en propriétés familiales à surnom, v. mon étude sur *Les vici et les villae de la vallée du Giffre*, RS, 1916, 230.

neaux blancs et rouges à la fresque ¹. On recueillit des fragments de vases gris, de vases à glaçure rouge, de vases en verre fin, de porphyre vert ou labradophyre ², une monnaie de Constantin etc., sans compter celles qui furent trouvées dans le domaine et qui vont d'Auguste à Constance II ³.

La sépulture d'un des propriétaires a été retrouvée en 1764, d'après l'intendant Pescatore ⁴, sur une éminence du parc en vue du lac. La superstructure et l'inscription ⁵ avaient disparu ; mais, à une profondeur de 1^m35, dans une enceinte d'un mètre carré faite de fondements maçonnés épais de 0^m50, on trouva une boîte en plomb ronde avec couvercle haute de 0^m14 et d'un diamètre de 0^m20 renfermant une belle coupe en verre rubané de blanc et de jaune ambre et à côtes et qui contenait elle-même des restes d'ossements incinérés, un anneau d'or à intaille gravée d'un oiseau, une rosette en os ciselée et qui avait été décorée au centre d'une émeraude et des fioles en verre ; puis un plat ou jatte en terre avec de la cendre et des ossements à demi brûlés, enfin une urne en verre violet tacheté de blanc et deux fioles en verre. Hors de la maçonnerie gisaient encore deux urnes ou ollas garnies d'anses ⁶.

Les sépultures qu'on a défoncées encore en 1902 et dont les squelettes reposaient « le long d'un mur, à 0^m50 du sol, sur un lit de cailloux, entourés de pierres un peu plus grosses et recouverts par un dallage grossier ressemblant à celui de l'écurie de la villa » ⁷ peuvent appartenir au début de la période médiévale. On ignore le nom de la villa de Ripaille, mais il est fort possible qu'elle ait été villa secondaire d'une grande propriété primitive, celle de *Vongidiacus*, de *Vongidius*, d'où *Vongy* ⁸.

La tradition ne mentionne pas la découverte de restes antiques à *Vongy* même ; mais au nord, à 200 mètres environ de

1. Fouilles exécutées en novembre 1902 par le propriétaire M. Engel-Gros, qui en possédait le plan manuscrit. J'ai vu cette année même les substructions de cette villa qui dut être consciencieusement pillée. car le minage a livré bien peu d'objets antiques consistant surtout en menus débris et en quelques monnaies.

2. Même marbre à *Boutae*, p. 147 et 405 ; il provenait sans doute des Vosges.

3. Coll. Engel-Gros et Académie Chablaisienne. XXIV, XLIV.

4. Note publiée par MELVILLE GLOVER, *Mém. de la Soc. savoisienne*, VI, XI ; j'ai traduit les pieds en mètres.

5. Comme le suggère BRUCHET, *o. c.*, 22, il ne serait pas impossible que l'inscription de Concise ait été celle du tombeau.

6. La coupe est au musée de Ripaille et est figurée dans BRUCHET, *o. c.*, sa facture, celle de l'urne en verre, l'usage du récipient en plomb paraissent convenir au milieu du deuxième siècle.

7. BRUCHET, *o. c.*, 20.

8. En 1468, *Vongiaco*, Ac. Salés. XXII, 142 ; 1239, *Vungie*, id. XXVIII, 45, n.

l'angle SE du mur de Ripaille, entre le chemin de Saint-Disdille¹ et la Drance, on a reconnu des débris de tuiles à rebord au l.dit le Carroz du bois². En revenant sur Vongy, ancienne paroisse, MM. Fr. Gerdil, L. Barnoud et M. Decorzent en fouillant vers 1890-95 dans la Combe des morts détérèrent au l.dit la Place des tombes à 0^m40; plusieurs avaient déjà été ouvertes; les têtes des squelettes regardaient vers le levant. Même trouvaille fut faite au village même sous le chemin qui va à Saint-Disdille et devant la propre maison de M. Fr. Gerdil. Bien que d'une date tardive, peut-être du ix^e siècle, ces sépultures prouvent que Vongy n'a cessé d'être habité³, car déjà avant les Romains le gué était un lieu de passage.

A 600^m à l'ouest de Vongy, à l'endroit où s'élève le château de Thuysel⁴, on découvrit dans un pré au-dessus et à mi-côte, outre quelques monnaies⁵, un tombeau, renfermant un vase gris noir en forme de gourde à panse sphérique décorée de trois lignes de guillochis, une assiette grossière à bord droit et une tasse cylindrique à pied étroit de même couleur (musée), mobilier qui paraît de la période constantinienne.

Au sud de la voie, entre elle, les limites du vicus, la Druantia et les collines boisées qui l'avoisinent s'étendait un autre domaine, *Tolliacus* (var. de *Tulliacus*)⁶, Tully. Bien que l'emplacement exact de la villa soit inconnu, cependant on a lieu de croire que les bâtiments s'en élevaient sur le mas du Chatelard⁷ (aux nos 2288-99), petit plateau rectangulaire dirigé du sud au nord, au nord-ouest de Tully et borné par les vieux chemins de ce village à Thonon et à Concise. A l'extrémité

1. Au xv^e siècle *Sains Desidile*, *Disderioz*, BRUCHET, id., doc. p. 314 et 325, de Sanctus Desiderius, Saint-Didier.

2. Cp. au xv^e s. : *in clausura... a quarro dicti nemoris (Rippalie) vocato de Platy*, id., doc. p. 44., n^o 47.

3. Sur la trouvaille de haches en bronze à Ripaille et chez Pion, près de la Drance, v. REYON, *Haute-Savoie av. les R.*, RS, 1876, p. 47 et BRUCHET, o. c., p. 15.

4. Piccard croit (o. c., doc. 33) que la forme normale est Choysel, *in locodicto de Chuyset* 1490 et que ce n'est qu'au xvii^e siècle que Chuyset est devenu Thuysel; cependant v. BRUCHET, o. c., doc. p. 284, 438, 9 et 549 les formes *Thuiset* 1372, *Tussie* xv^e s. et *Thoiset* xvi^e s. Le fait que la seigneurie était qualifiée de *Clos des Choysel* prouve que la famille qui le reçut en fief était étrangère au lieu même. Autres mas : Montagny cad. 1290, nom d'homme; Monargue, 1434, 1742 RS. 1910, 101), la combe Quins^a, 2372 sous les Romains, qui semble rappeler par l'intermédiaire d'un nom d'homme le gentile local Quintius.

5. MELVILLE GLOVER, *Le pont de la Drance et ses alentours* 1854, 22.

6. Cp. *Tollianum*, Tullins (Isère) et *Lollianum*, Lullin; en 1266, *Tuilliey* (BRUCHET, o. c. 275); 1736 *Thuilly* cp. Thuilley (M. Moselle); de *Tulliacus* (Holder). Tully a été paroisse jusqu'à la fin du xvi^e siècle.

7. Ce nom de Chatelard qui apparaît presque dans chaque commune ancienne désigne habituellement l'emplacement du premier château seigneurial ayant succédé à une villa romaine; il peut désigner aussi une enceinte préhistorique, un *castellum* gaulois, un lieu de refuge, jamais en Savoie un camp militaire avant le iv^e siècle.

nord, dans la vigne Moynat, on trouva, il y a quelque vingt ans, une belle lampe en bronze à anse ajourée « ornementée d'une plaque allongée en manière de tête de taureau ¹ ». A proximité du plateau et à gauche du chemin de Tully à Concise, on défonça dans la vigne Bailly des tombes à dalles.

Au sud du plateau, entre le chemin vieux de Thonon à Tully et la route des Vallées ou chemin de grande communication ² s'allonge, le long du chemin de Concise qui les unit, le clos des Tissotes, anc. cad. n^{os} 2547-88. C'est là qu'on déterra en 1875 dans une vigne, entr'autres objets, une amphore contenant 2000 monnaies du III^e siècle dont la dernière datait de 268 ap. Chr. ³. On sait que dans le courant des deux années suivantes le Chablais fut ravagé par les Alamans revenant d'Italie et par les bandes de Tetricus. Ainsi un des possesseurs de Tolliacus avait confié, comme tant d'autres, à la terre toute sa fortune.

Boire de l'eau salubre était une des préoccupations des propriétaires fonciers romains ; aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'on ait retrouvé dans ces mêmes parages les restes d'un aqueduc souterrain important et dans le clos du Chatelard au bord de la partie S.O. du plateau, dans une parcelle contiguë à la vigne Moynat, et dans celui des Tissotes, à 20^m à l'est du chemin de Concise, derrière la maison Fontanel, et enfin plus anciennement à l'extrémité sud quand on fit en 1850 la route des Vallées ³.

Cet aqueduc, à section carrée de 0^m17, était fait de rudus ou de brique pilée et de chaux et noyé dans un conglomérat de chaux et d'éclats de roche et de cailloux, avec une épaisseur d'œuvre totale de 0^m30. Il ne formait pas une conduite close car, ouvert à la partie supérieure, il était protégé contre les infiltrations par des dalles.

L'intérieur était tapissé sur les trois faces d'une couche égale de carbonate de chaux épaisse de 0^m15 avec des traces de calcite, ce qui prouve qu'une eau abondante n'a cessé d'y couler pendant un très long temps jusqu'à la ruine du réservoir supérieur de captage. Cette source captée n'a pu être que celle qui, appelée la Fontaine-Couverte, est utilisée maintenant par la ville de Thonon et le réservoir romain ne devait pas être bien éloigné du moderne. Il aurait été ainsi situé dans le bois au

1. Coll. Engel-Gros ; BRUCHER, o. c., 18 ; Académie Chablais. 1897, XI, xxiii.

2. PICCARD, o. c., 29 ; Acad. Chablais, 1903, XVII, xxxvi. Sur les dates, v. *Boutae*, 487.

3. Mém. de la Soc. savois. d'hist., VI, xi.

sud de Tully et à droite de la route des Vallées, le chemin qui longe les Tissotes conduisant en quelques minutes à la fontaine, dans un terrain qui porte le nom caractéristique de la Doie ¹.

Sa direction, contrôlée par la tradition et par les points de fouilles, est orientée vers Concise ; mais alors son tracé devait incliner peu à peu vers le N. O. pour éviter la déclivité brusque de l'extrémité nord du plateau du Chatelard où le côté qui ferme le clos Moynat est consolidé au-dessus du chemin par un fort mur de soutènement ; puis au-delà c'était la plaine jusqu'à ce que l'aqueduc se dirigeât par le N. E. non vers Concise où l'existence d'une villa n'est pas prouvée, mais vers celle de Ripaille. Il est probable que la quantité était suffisante pour qu'il en fournît aussi sur son passage à Thonon et à la villa de Tully, l'ouvrage ayant été fait aux frais communs des propriétaires.

A 1500^m au sud de Thonon, le sol s'élève peu à peu en collines boisées ou coupées de cuvettes à fond argileux où, à travers la brousse, s'amassent en marais et en étangs les eaux des sources ou fontaines et les ruisseaux qui en découlent. Il portait au moyen âge les noms de Vuard, Vionnaz, Patenerie, Malaise, Lac Noir, Fleissé, Conche, Ponaisaz, Lonnaz, etc., à peu près tous noms de terrains humides ou de mauvaise culture ². C'est là que les habitants de Thonon avaient obtenu de leurs princes certains privilèges par lesquels ils jouissaient de ces eaux canalisées et amenées à grands frais. Aux temps des Romains, ils formaient aux confins des villas une large lisière, car plusieurs des mas cadastrés étaient et sont encore communs à Thonon, Allinge et Armoy-Lyaud. Cette frontière naturelle entre les communes n'a donc été déterminée avec précision qu'assez tardivement.

1. Il est probable qu'il porte ce nom depuis que le comte de Savoie fit amener à Ripaille en 1390 par un aqueduc en bourneaux de bois les eaux des deux sources qui existaient dans la forêt au-dessus de Tully après les avoir réunies dans une conche ou bachal, soit réservoir, recouvert d'une voûte en pierre (BRUCHET, *o. c.*, doc. p. 371) ; du lat. *doga*.

2. Anc. cad. 4289-95 en 1440, le *Grant Vuard* (BRUCHET, *o. c.*, 308) de *vadum*, RS, 1899, 4 : — Patenerie, de *pastinare*, houer, auj. ferme de la Patinière : — Fleissé, Fleissel, par **flascellus*, de *flasca*, vase, bouteille, petit marais ; — Lonnaz, de *lacuna*, mare ; — Ponaisaz, fém. de *punais*, de **putinaceus*, puant ; — conche, de *concha*, coquillage, puis cuvette aqueuse ; — Vionnaz ; cp. même nom dans le Vallais, *Viona*, 1282, et le ruisseau de Vion (Sciez) *aquam vocatam Vion* 1343 (RS, 1892, 316 n.) Ducis (RS, 1863, 6), étudiant la situation du molard de Vions, en Savoie, à proximité de la voie romaine d'Aoste à Genève, près du Rhône, croit que cette localité, par *vi(a) + on*, rappelle son souvenir. En pat. *vion* = sentier, longue corde : il y aurait là une image employée pour définir un cours d'eau au lit rectiligne, pas plus inadmissible que l'idée qui traduit par *area*, emplacement desséché propre à bâtir, le lit d'une petite rivière, Aire ou Yère ; mais un ruisseau a pu s'appeler aussi vion, par abréviation de : ruisseau du vion ou du chemin.

L'importance féodale qu'acquît la seigneurie d'Allinge fit qu'en s'étendant elle dépassa celle que la primitive villa *Allianicus*¹ avait originairement, c'est-à-dire le nant d'Ancion. Il existait en effet au-delà une villa indépendante *Cania (incum)*, fondée par un Canius, aujourd'hui Chignan, et connue par une inscription de la dernière moitié du premier siècle² par laquelle les héritiers de T. Riccius Fronto, duumvir du trésor à Vienne et sans doute propriétaire de la villa, lui élèvent, d'après son testament, un monument funéraire, ainsi qu'à son père T. Riccius Fronto et à son frère Q. Riccius Fidus ; ils lui élèvent aussi un autre monument à Genève, d'où il était peut-être originaire. Ainsi les Riccius s'étaient rendus acquéreurs de la villa Cania, soit que la famille du fondateur se fût éteinte, soit pour une autre raison.

J'ignore si on a trouvé à Chignan d'autres restes antiques, mais on doit peut-être rapporter à cette villa, avec une *colonica* médiévale, Collonge³, ceux qui ont été trouvés à La Versoye⁴ quand, en 1882, la municipalité de Thonon fit ouvrir des tranchées pour rechercher la source du marais (anc. cad. 4766), à deux kilomètres de la ville. On y trouva, à un mètre de profondeur, avec des restes de construction, des tuyaux de conduite, des poteries et des monnaies dont une de Marc Aurèle. Le musée possède, avec le plan de l'ancienne canalisation, des fragments de vases noirs barbotinés à arcatures⁵, un petit vase rougeâtre à pied et à la panse sphérique, un gobelet rougeâtre à pied étroit barbotiné de gouttelettes, ce dernier n'étant pas antérieur à la fin du deuxième siècle⁶.

Charles MARTEAUX.

1. Allianicus fondé par un Allianus, v. MURET, *o. c.*, p. 392 ou 61, 560 ou 110 ; RS, 1910, 338 ; 1911, 273.

2. D'après la formule *heredes ex testamento*, abrégée ; REYON, *Insc.*, n° 84 ; ALLMER, *id.*, 2, 245, 246 ; C. XII, 2583, 2615.

3. Collonge ressort aujourd'hui à la commune de Thonon. M. L. Jacquot (*Pierres à cupules du Chablais*, iv^e congrès préhistorique à Chambéry, p. 468) mentionne cependant la découverte, près de Chignan, de sépultures en dalles de pierre tendre, dont une avec un vase en terre grossière, celle-ci du viii^e siècle.

4. En 1730 *Versoye* ; cp. la Versoie, riv. de Versoix (Vaud), *Versoya* 1264, Wurstemberger, p. 337 ; la Versoye et le Versoyen, à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

5. Sous le n° 220 ; cp. *Boutae* et RS, 1916, 33. Sur ces découvertes, v. PICCARD, *o. c.*, p. 403 et Congrès des Soc. savoisiennes, 1886 : BLANCHARD et DEROUX, *Thonon et ses eaux minérales*, p. 489.

6. Au cours de l'impression, M. Thiéry, géomètre à Thonon, m'a appris que M. Jacquier, ayant fait creuser dans la cour de sa maison, rue Chantecoq, 4, à quelques mètres S. de l'église paroissiale, découvrit, à près d'un mètre dans le gravier, plusieurs tombes à dalles ; elles datent très probablement du ix^e siècle, aucun objet n'ayant été aperçu.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

(Suite et fin)

III.

Par une fortune curieuse à noter, le Parisien Voltaire, appelé à vivre de longues années dans le voisinage de la Savoie, et pour parrain un ecclésiastique originaire de ce pays, et c'est encore un Savoyard, le poète Ducis, qui devait, à sa mort, occuper son fauteuil à l'Académie Française. Il fit de la sorte son entrée dans le monde, présenté par un sujet du roi de Sardaigne, et un autre d'entre eux reçut plus tard la mission de prononcer son éloge.

L'abbé François de Castagnery de Châteauneuf, né à Chambéry vers 1645, mourut en 1708¹, alors que François Arouet, son filleul, n'avait encore que quinze ans. C'était un ami de la famille de Voltaire dont il connaissait la mère. Condorcet qui nous en a donné un portrait moral peu flatté, nous apprend que c'est lui qui introduisit son jeune fils spirituel dans différentes sociétés, « et particulièrement dans celle du duc de Sulli, du marquis de La Fare, de l'abbé Servien, de l'abbé de Chaulieu, de l'abbé Courtin », sociétés auxquelles « le prince de Conti, le grand prieur de Vendôme se joignaient souvent² ». Il servit donc de truchement entre le futur écrivain et le monde au milieu duquel ce dernier ne devait cesser de vivre. Voltaire semble ne jamais avoir oublié les bienfaits qu'il reçut de son parrain et toute sa vie, il rendit hommage à son mérite littéraire. En 1769, il parlait encore à son ami Thiriot de l'un de ses ouvrages³, et l'année suivante, c'est-à-dire plus de soixante ans après sa mort, il faisait copier une de ces comédies pour l'envoyer au comte d'Argental⁴. Mais il ne lui fut guère possible d'entretenir des relations longues et suivies avec le célèbre abbé de Châteauneuf, pour l'excellente raison que ce dernier mourut, nous venons de le voir, alors que lui Voltaire était encore dans l'adolescence.

1. Chanoine Ch. REBORD : *Dictionnaire du Clergé*, en cours de publication, p. 148.

2. VOLTAIRE : *Œuvres*, LXX, 6-7.

3. LXI, 109.

4. LXI, 242.

Il en fut de même, mais pour un motif bien différent, avec l'un des successeurs de saint François de Sales sur le siège de Genève, M^{sr} Jean-Pierre Biord, originaire de Samoëns. Bien qu'il fût un de ses diocésains, Voltaire n'eut avec lui que des rapports accidentels, d'où il est vrai, la cordialité devait être totalement exclue. L'histoire est bien connue, et pourtant il reste encore sur ce chapitre quelques lettres à publier, et qui le seront un jour, vraisemblablement. On se rappelle comment le seigneur de Ferney eut l'intolérable arrogance de vouloir, le jour de Pâques 1768, prononcer un sermon pendant la messe dans l'église de Ferney, dans son église ; puis comment l'année suivante, il joua la comédie afin d'obtenir malgré son évêque l'absolution et de recevoir la communion dans son lit de malade imaginaire. Le prélat instruit de sa conduite lui avait écrit des lettres d'une grande dignité, dans lesquelles il lui tenait aussi le plus ferme langage. Il avait également jugé de son devoir d'informer la Cour de France de ses faits et gestes, et M. de Saint-Florentin avait adressé à M. de Voltaire un blâme catégorique ¹. Le seigneur de Ferney ne pardonna point à son évêque de lui avoir tenu tête et attiré une réprimande venue de Versailles. Pendant tout le cours de 1769, sa correspondance reflète sa colère et sa rancune. Il lui arrive une ou deux fois de railler avec esprit, tout en cherchant à se montrer cruel. On connaît sa lettre à d'Alembert où il parle de l'évêque d'Annecy qui « n'a pas, comme vous savez, le mortier liant ² ». Le principal grief qu'il faisait en effet au prélat était son extraction de ce qu'il considérait comme le bas-fond du peuple, grief d'autant plus injuste et inexplicable de sa part que M^{sr} Biord appartenait à la famille d'un honnête notaire, tout comme M. de Voltaire lui-même ³. Le plus souvent d'ailleurs, il traite son adversaire avec une incroyable insolence et l'on trouve sous sa plume les épithètes les plus bassement injurieuses : monstre, polisson, repris de justice, imposteur sont pour lui les sobriquets les plus doux. Par où l'on est obligé de constater que même l'auteur du sonnet à la princesse Ulrique n'échappait pas aux lois de la pesanteur ⁴.

1. Sur cette affaire, voir MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, pp. 288-292, et CAUSSY : *Voltaire seigneur de village*. p. 145-154.

2. LXIX, 11.

3. MERCIER : *Op. cit.*, p. 287.

4. Parmi les lettres de Voltaire à M^{sr} Biord, signalons : LVI, 94 ; LXII, 129, 146 ; LIX, 16, 298 ; LX, 454, 468, 565 ; LXI, 79, 106, 112, 130, 170 ; LXIX, 10, 14.

VOLTAIRE ET LA SAVOIE

(Suite et fin)

III.

Par une fortune curieuse à noter, le Parisien Voltaire, appelé à vivre de longues années dans le voisinage de la Savoie, eut pour parrain un ecclésiastique originaire de ce pays, et c'est encore un Savoyard, le poète Ducis, qui devait, à sa mort, occuper son fauteuil à l'Académie Française. Il fit de la sorte son entrée dans le monde, présenté par un sujet du roi de Sardaigne, et un autre d'entre eux reçut plus tard la mission de prononcer son éloge.

L'abbé François de Castagnery de Châteauneuf, né à Chambéry vers 1645, mourut en 1708¹, alors que François Arouet, son filleul, n'avait encore que quinze ans. C'était un ami de la famille de Voltaire dont il connaissait la mère. Condorcet qui nous en a donné un portrait moral peu flatté, nous apprend que c'est lui qui introduisit son jeune fils spirituel dans différentes sociétés, « et particulièrement dans celle du duc de Sulli, du marquis de La Fare, de l'abbé Servien, de l'abbé de Chaulieu, de l'abbé Courtin », sociétés auxquelles « le prince de Conti, le grand prieur de Vendôme se joignaient souvent² ». Il servit donc de truchement entre le futur écrivain et le monde au milieu duquel ce dernier ne devait cesser de vivre. Voltaire semble ne jamais avoir oublié les bienfaits qu'il reçut de son parrain et toute sa vie, il rendit hommage à son mérite littéraire. En 1769, il parlait encore à son ami Thiriot de l'un de ses ouvrages³, et l'année suivante, c'est-à-dire plus de soixante ans après sa mort, il faisait copier une de ces comédies pour l'envoyer au comte d'Argental⁴. Mais il ne lui fut guère possible d'entretenir des relations longues et suivies avec le célèbre abbé de Châteauneuf, pour l'excellente raison que ce dernier mourut, nous venons de le voir, alors que lui Voltaire était encore dans l'adolescence.

1. Chanoine Ch. REBORD : *Dictionnaire du Clergé*, en cours de publication, p. 148.

2. VOLTAIRE : *Œuvres*, LXX, 6-7.

3. LXI, 109.

4. LXI, 242.

Il en fut de même, mais pour un motif bien différent, avec l'un des successeurs de saint François de Sales sur le siège de Genève, M^{sr} Jean-Pierre Biord, originaire de Samoëns. Bien qu'il fût un de ses diocésains, Voltaire n'eut avec lui que des rapports accidentels, d'où il est vrai, la cordialité devait être totalement exclue. L'histoire est bien connue, et pourtant il reste encore sur ce chapitre quelques lettres à publier, et qui le seront un jour, vraisemblablement. On se rappelle comment le seigneur de Ferney eut l'intolérable arrogance de vouloir, le jour de Pâques 1768, prononcer un sermon pendant la messe dans l'église de Ferney, dans son église ; puis comment l'année suivante, il joua la comédie afin d'obtenir malgré son évêque l'absolution et de recevoir la communion dans son lit de malade imaginaire. Le prélat instruit de sa conduite lui avait écrit des lettres d'une grande dignité, dans lesquelles il lui tenait aussi le plus ferme langage. Il avait également jugé de son devoir d'informer la Cour de France de ses faits et gestes, et M. de Saint-Florentin avait adressé à M. de Voltaire un blâme catégorique ¹. Le seigneur de Ferney ne pardonna point à son évêque de lui avoir tenu tête et attiré une réprimande venue de Versailles. Pendant tout le cours de 1769, sa correspondance reflète sa colère et sa rancune. Il lui arrive une ou deux fois de railler avec esprit, tout en cherchant à se montrer cruel. On connaît sa lettre à d'Alembert où il parle de l'évêque d'Annecy qui « n'a pas, comme vous savez, le mortier liant ² ». Le principal grief qu'il faisait en effet au prélat était son extraction de ce qu'il considérait comme le bas-fond du peuple, grief d'autant plus injuste et inexplicable de sa part que M^{sr} Biord appartenait à la famille d'un honnête notaire, tout comme M. de Voltaire lui-même ³. Le plus souvent d'ailleurs, il traite son adversaire avec une incroyable insolence et l'on trouve sous sa plume les épithètes les plus bassement injurieuses : monstre, polisson, repris de justice, imposteur sont pour lui les sobriquets les plus doux. Par où l'on est obligé de constater que même l'auteur du sonnet à la princesse Ulrique n'échappait pas aux lois de la pesanteur ⁴.

1. Sur cette affaire, voir MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, pp. 288-292, et CAUSSY : *Voltaire seigneur de village*. p. 145-154.

2. LXIX, 11.

3. MERCIER : *Op. cit.*, p. 287.

4. Parmi les lettres de Voltaire à M^{sr} Biord, signalons : LVI, 94 ; LXII, 129, 146 ; LIX, 16, 298 ; LX, 454, 468, 565 ; LXI, 79, 106, 112, 130, 170 ; LXIX, 10, 14.

Le chanoine Christin-Sigismond Perrand ¹, vicaire général du diocèse de Genève, fut aussi son correspondant accidentel. Il lui écrivit en 1767, au nom d'une habitante de Ferney ou de Tourney qui réclamait contre le paiement d'un cens pour deux arpents de terre. Mais, le ton de sa lettre doux et conciliant contraste avec celles adressées à l'évêque Biord. « Je suis prête à consigner le double et le triple, s'il le faut, de la somme qui vous est due, écrivait-il. Ayez la bonté d'évaluer le fonds vous-même, et cette évaluation servira de règle pour l'avenir. Je vous propose de nommer qui il vous plaira pour arbitre de cette évaluation ². » On ne sait ce qui advint de cette affaire qui, d'ailleurs, ne paraît pas offrir un intérêt exceptionnel.

Il parle en un autre endroit d'un ecclésiastique au nom Savoyard, dont il dit grand bien. C'est l'abbé Caille, dont il envoie les œuvres à la marquise Du Deffant, et aussi à d'Alembert. « Ce jeune abbé Caille promet quelque chose ; il pourra aller loin en théologie », écrivait-il ³. Mais, les correspondants ne devaient point être les victimes innocentes d'une des supercheries littéraires qui lui étaient coutumières : l'abbé Caille n'était autre que M. de Voltaire.

A côté du chanoine Perrand et des autres ecclésiastiques ci-dessus mentionnés, il y a lieu de faire une place pour un prélat appartenant à une famille originaire d'Angleterre transplantée en Savoie, et appartenant à l'ancienne maison de Viry. Il s'agit de M^{sr} Pierre-Marin Routh de Varicourt qui devait occuper le siège d'Orléans de 1817 à 1822. Voltaire professait un grand respect et beaucoup d'admiration pour le jeune prêtre qu'il appelait *Apollon Pasteur*, et qu'il admettait parmi ses intimes. Plus tard, l'évêque d'Orléans devait raconter « comme une particularité assez piquante » qu'il avait écrit ses premiers sermons sur le bureau où Voltaire avait composé son *Dictionnaire philosophique* ⁴.

Dans le clergé régulier, on ne voit guère qu'un Capucin, le P. Joseph Bastian de Bonneville ⁵ qui ait été mis en relations avec le Cordelier de Ferney. Voltaire nous raconte son aven-

1. Le chanoine Perrand, né à Annecy, docteur en théologie, vicaire à Saint-Cergues, confesseur des religieuses du 1^{er} monastère de la Visitation d'Annecy, chanoine de la cathédrale depuis, condamné à la déportation à la Guyanne. mourut avant mars 1795. (Note obligeamment communiquée par M. le chanoine Rebord.)

2. LX, 171.

3. LX, 584 et LXVIII, 492.

4. Voir Abbé Ph. BOUET : *Notice sur la famille Routh de Varicourt*, dans *Bull. Société Gorini*, 1911, p. 113 et suiv.

5. Cf. Chanoine Ch. REBORD : *Dictionnaire*, p. 39.

ture d'une façon plaisante : « Un misérable capucin, très-digne, s'étant échappé de son couvent en Savoie, et s'étant réfugié chez moi, m'a volé, au bout de deux ans, des manuscrits, de l'argent et des bijoux. Son nom est Bastian ; il s'appelait chez moi Ricard... Il faut l'abandonner à la vengeance de saint François d'Assise ¹. » C'est ce même religieux dont M^{sr} Biord nous-dit qu'il « fut nommé gardien à Chambéry », mais que par ordre du roi, il fut relégué dans un autre couvent, comme notoirement affilié à la franc-maçonnerie ². »

Parmi les laïques que les circonstances mirent en rapport avec Voltaire, on relève les noms de Jean-Joseph Desplace et André Guillot, originaires de Samoëns. En 1762, il leur avait loué « un terrain de dix toises de long sur neuf de large, pour y bâtir une maison et y faire un jardin, le tout moyennant une cense de deux sols par année ³ ». Deux ans après, en 1764, il avait accordé aux mêmes concessionnaires « l'exploitation d'une carrière de pierre grise molasse, située près du château ⁴ ».

Une autre fois, il crut devoir intervenir dans une affaire où un Savoyard se trouvait mêlé, étant accusé de vol et de viol tout à la fois. Et, comme la plaignante précisait ses griefs : « Si cette femme, écrivait-il, voulait se désister de sa plainte, je lui donnerais le double de ce qu'on a pris. Je pense qu'en ce cas il serait bon de bannir à perpétuité du pays ce malheureux qui est Savoyard, et qu'il s'en allât violer ou voler toutes les Savoyardes qu'il lui plaira ⁵. »

Bien plus intéressante fut son intervention en faveur du dernier rejeton d'une famille noble de Savoie, François Collomb de Battine, seigneur de Copponex, né en 1746, de noble Pierre-Nicolas Collomb de Battine et de Marie-Claudine de Launay ⁶. M. Jules Vuy, qui a consacré en 1861, une intéressante étude ⁷ à ce jeune seigneur « doué d'un caractère moitié chevaleresque et moitié criminel », nous a appris comment, à l'âge de trente ans, en 1776, il se prit de querelle à Carouge, avec un palefrenier Vaudois, nommé Troyon et le tua d'un coup de pistolet ; comment il fut ensuite appréhendé

1. LX, 248.

2. D'après les *Mémoires* mss. de M^{sr} BIORD, p. 227 et 229. (Renseignement communiqué par M. le chanoine Ch. Rebord.)

3. VÉZINER : *Voltaire et son homme d'affaire à Ferney*. (Dans : *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 81-82.)

4. *Ibidem.*, p. 89.

5. *Ibidem.*, p. 85.

6. Cf. *Revue Savoisienne*, 1861, p. 16 et 1868, p. 119-120.

7. J. VUY : *Le dernier seigneur de Copponex*, 1861, in-8°.

à Lyon, et conduit aux autorités Genevoises qui le condamnèrent à mort, en 1777 ; comment enfin sa peine fut commuée en celle d'une détention perpétuelle dans les prisons de l'Evêché, où il mourut le 22 février 1791. Sept ans après l'apparition de sa notice, Jules Vuy y ajoutait un détail inédit, « emprunté, disait-il, à un manuscrit d'un honorable ecclésiastique de Savoie, soit à des notes biographiques sur M. Baudet, qui fut curé de Carouge, de 1803 à 1819¹. » Dans cette addition, il racontait que M. Baudet, « informé du crédit de Voltaire », l'avait prié d'intervenir en faveur du condamné, et qu'une fois la grâce obtenue, comme il l'en remerciait à Ferney : « J'ai cru devoir m'intéresser à ce malheureux Copponex », avait modestement répondu Voltaire. Le témoignage de M. Baudet est en effet confirmé par la lettre de l'intendant du Genevois Olive, encore inédite dans laquelle il informe l'Intendant général de la grâce accordée au seigneur de Copponex : « Ceux qui, écrivait-il le 7 février 1777, se sont plus intéressés en sa faveur pour obtenir la susdite comuation de peine, sont, dit-on, MM. le général de Montfort, comte et colonel Pictet, Plantamour fils, Facio, *de Voltaire*, et chevalier de Menthon, du pays de Gex². » L'affaire n'avait eu ni l'importance ni le retentissement des procès Calas ou Sirven ; mais, elle n'en intéressa pas moins Voltaire, et sa démarche « pour épargner à Copponex la honte de l'échafaud » est d'autant plus méritoire qu'il était alors affaibli par l'âge et la maladie, au point qu'il ne lui restait plus que quelques mois à vivre.

Un autre gentilhomme Savoyard devait faire appel à ses hautes relations et solliciter le bienfait de son influence. Ce fut M. de la Balme de l'Echelle³, dont Voltaire en 1765 recommandait le fils, de façon fort spirituelle, aux bonnes grâces du marquis de Chauvelin, ambassadeur de France à la Cour de Sardaigne. Sa lettre est un chef-d'œuvre d'enjouement : « Dirai-je à V. E. qu'il m'est venu un M. de La Balle ? point ; c'est M. de la Balme, surnommé de l'Echelle, gentilhomme Savoyard, par conséquent pauvre, et, en qualité de pauvre, grand feseur d'enfants. Ce M. de la Balme est oncle de ce jeune homme à qui j'ai donné Mademoiselle Corneille. J'ai un fils haut de

1. *Rev. Savoie.*, 1868, p. 119-120.

2. Archives dép. de la Haute-Savoie. I, C, IV, 35, n° 26.

3. Dans la correspondance adressée au Gouverneur général de Savoie, et conservée aux Archives dép. de la Haute-Savoie, on remarque une lettre de M. de La Balme de l'Echelle contenant ses vœux de nouvel an, et écrite de la Roche, le 30 décembre 1771. (Arch. dép. I, C. a. 8-pièce 1).

cinq pieds et demi, m'a-t-il dit, et je ne sais qu'en faire ; vous êtes connu de M. l'Ambassadeur de France à Turin ; il a pour vous des bontés ; il est sans doute ami du Ministre de la Guerre, ainsi mon fils sera enseigne : il a déjà un frère et deux oncles dans le service, et ses ancêtres ont servi dès le temps de César ; je m'en prendrai à vous si mon fils n'est pas enseigne. Monsieur, lui ai-je répondu, je doute fort que M. de Chauvelin se mêle des enseignes de Savoie, et je ne suis pas assez hardi pour abuser à ce point des bontés dont il m'honore. Alors, le bon M. de la Balme m'a embrassé tendrement : Mon cher M. de Voltaire, écrivez à l'ambassadeur. je vous en conjure. Monsieur, je n'ose, cela passe mes forces. Enfin, il m'a tant prié, tant pressé, il était si ému, que j'ai la hardiesse d'écrire ¹. »

« Oncle de ce jeune homme à qui j'ai donné Mademoiselle Corneille ! » Il s'agissait de « messire Pierre Jacques Claude Dupuits de la Chaux, cornette de dragons, qui avait épousé à Ferney, le 14 février 1763, Marie Corneille, « petite fille d'un cousin germain du grand Corneille et parente avec ce dernier au sixième degré ² ». Agé de vingt-trois ans, au moment de son mariage, il était le fils de « messire Pierre François Dupuits, gentilhomme de la vénerie du Roi, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de la Conté de Bourgogne, et de dame Jeanne Mouchod ³ ». La parenté d'oncle à neveu qui existait entre M. de La Balme et lui s'était donc établie par les femmes ; et, à ce propos, il a paru intéressant de noter que la descendance de la petite nièce du grand Corneille, la « nièce de Chimène et d'Emilie » comme disait Voltaire, s'est trouvée par suite de son mariage avec le neveu de M. de la Balme de l'Echelle, mêlée de sang savoyard.

A signaler encore un nom de Savoie dans les relations de Voltaire : celui de Joseph Balleidier, procureur au bailliage de Gex, et son homme d'affaires, « depuis le 28 octobre 1762, jusqu'au 29 décembre 1773 ». Doué d'une grande activité, et plein de zèle, il avait pris consciencieusement en mains les intérêts du seigneur de Ferney. Son dévouement fut pourtant mal payé, moralement et pécuniairement parlant. La brouille survint entre eux au sujet d'une carrière dont l'exploitation amenait des chicanes. Balleidier cessa d'être l'homme d'affaires

1. LIX, p. 158-159.

2. GELLÉ (Louis) : *Mademoiselle Corneille et Voltaire*. (Dans *Le Correspondant*, 1906. Tome 223. p. 1195, note 1).

3. Acte de mariage de P.-J.-Cl. Dupuits, 14 févr. 1763. (Ds Registres Etat civil de Ferney-Voltaire.

de Voltaire et réclama certain arriéré de ses honoraires. Madame Denis prenant à son tour fait et cause pour son très-cher oncle, répliqua en révoquant Balleidier de ses fonctions de « procureur », et en refusant la somme demandée. Il y eut procès : Madame Denis perdit ; Voltaire paya et n'entendit plus parler de Balleidier ¹.

Mais, de tous les Savoyards entrés en relations avec lui, Simon Bigex de la Balme-de-Thuy, fut celui qui l'approcha de plus près et le plus de temps ². D'après le Dr Louis Bouvier, il fut le secrétaire de Voltaire depuis 1757, jusqu'à la mort de ce dernier en 1778 ³. Pendant vingt-un ans, il aurait donc fait, moyennant vingt louis d'appointements, son métier de *galérien*, comme disait Commerson, étant « constamment soumis aux caprices et aux fantaisies malades du philosophe ». Il n'est pas impossible qu'il soit aussi longtemps demeuré au service du maître. Cependant, des passages de sa correspondance indiquent nettement qu'il y eut, à un certain moment, sinon rupture définitive au moins interruption. Le 13 novembre 1765, Voltaire écrivait à Damilaville : « Auriez-vous trouvé Bigex à Paris, » et il ajoutait, moitié sincère, moitié railleur : « Les choses auxquelles Bigex peut travailler sont plus dignes de l'attention des sages ⁴. » Quelques semaines après, il disait encore au même correspondant : « J'attends aussi des étrennes de vous, et de M. Frèret, et de Bigex ⁵. » Et l'année suivante (1766), deux fois il repose la question, sur un ton de regret : « Vous ne me dites plus rien de Bigex ⁶ ? » Qu'advint-il dans

1. VEZINET : *Voltaire et son homme d'affaires à Ferney*. (Dans : *Revue d'hist. littéraire*, 1910, p. 73-97). Un des descendants de J.-M. Balleidier, M. Camille Balleidier, chef de bataillon d'infanterie à l'Etat major du gouvernement militaire de Lyon, a bien voulu nous donner sur les origines de sa famille les renseignements suivants : « La famille Balleidier, dont je suis avec mes deux fils, le seul représentant, est originaire de Cruseilles (Haute-Savoie). Notre ascendant direct, fils d'un « bourgeois de Cruseilles » est venu s'établir à Gex, après l'annexion des provinces du Bugey, Valromey et pays de Gex à la France, sous Henri IV en 1596 ou 1597. Notre nom s'écrit Balleidier : l'orthographe primitive Balleydier ayant été d'après la tradition, modifiée sur le désir exprimé à mon aïeul par Voltaire... »

2. Né à la Balme-de-Thuy en 1729 et mort au même endroit en 1806, à l'âge de 77 ans. Il s'y était retiré après la mort de Voltaire. — Un parent de Simon Bigex, M^r Bigex, le futur archevêque de Chambéry, originaire également de la Balme-de-Thuy, a eu lui aussi l'occasion de parler de Voltaire dans sa correspondance. Il raconte notamment que le cuisinier de M. de Villette chez qui logeait le philosophe à Paris, interrogé sur sa mort, répondit que « tout ce qu'il en pouvait dire, c'est que si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement ». (Voir Jules GRIVET : *La fin de Voltaire*, ds *Les Questions actuelles*, 1909, tome CI, p. 280.

3. D^r L. BOUVIER : Simon Bigex, secrétaire de Voltaire (*Rev. Sav.*, 1863, p. 85-87.)

4. LIX, 214.

5. *Ibidem*, 249.

6. Lettres des 21 février et 22 mai 1766. LIX, 309 et 354.

la suite ? Il ne parle plus du secrétaire, mais trois ans après (1769), il écrivait sous le nom de l'abbé Bigex deux lettres à l'abbé Foucher, de l'Académie Royale des Belles-Lettres : « Je suis à la campagne depuis quelques années, auprès d'un bon vieillard, qui, en son temps, ne laissa pas d'écrire beaucoup... On m'a mandé, Monsieur, que vous aviez bien maltraité le bon vieillard auprès de qui je cultive les lettres... » Faut-il voir dans le choix du pseudonyme la preuve que le secrétaire avait réellement repris ses fonctions auprès du philosophe ? Cela est vraisemblable.

. . .

D'autres noms savoyards, exhumés des documents d'archives pourront s'ajouter un jour à ceux qui précèdent, de même que des renseignements nouveaux permettant de compléter et d'éclairer les indications forcément sommaires exposées ci-dessus. On a cru pourtant, sans plus différer, pouvoir publier cette étude. Bien que la vie de Voltaire ait été l'objet de nombreux travaux, on a pensé que le sujet n'était pas encore complètement épuisé, et qu'il y avait place encore pour le présent essai : Voltaire mis en présence du pays de Savoie, Voltaire contemplant les plus hautes montagnes de l'Europe ; Voltaire entrant en relations avec une population nouvelle pour lui, et à l'esprit si particulariste. Quels furent les résultats de ce voisinage et de ce contact ? On a pu voir qu'ils n'eurent ni sur sa vie ni sur son œuvre une influence décisive (il était d'ailleurs trop âgé lorsqu'il s'installa à Ferney), et ne lui donnèrent pas une orientation nouvelle. Mais, il n'en ressort pas moins que cette influence fut réelle, et par suite méritait d'être étudiée.

G. LETONNELIER.

Le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy

EN AVIGNON

Chacun sait que, par codicille du 23 juillet 1424, le cardinal de Brogny fonda dans la ville d'Avignon le collège dit « de Saint-Nicolas d'Annecy » ou Grand Collège. Mais peu de détails ont été publiés sur cette fondation, que certains historiens savoyards ont à peine mentionnée.

Cependant, sur le sujet, on trouve aux Archives départementales de Vaucluse des documents si nombreux, qu'ils occupent 55 pages (de 390 à 445) et 61 numéros (201 à 262) de l'inventaire de la série D. C'est à cette riche mine que nous allons puiser.

Le codicille institue 24 places pour l'étude du droit civil et du droit canonique, en faveur de « pauvres escoliers », dont huit originaires du diocèse de Genève (en préférant ceux du bourg d'Annecy), huit des autres parties du duché de Savoie et huit provenant des diocèses de Vienne et d'Arles.

Le collège sera appelé d'Annecy, ou de Genève. Une chapelle y sera bâtie en l'honneur de saint Nicolas.

Le cardinal ayant légué une maison pour le logement des collégiés, le monastère des Fours (*de Furnis*) fut appliqué par le pape Martin V à cette affectation.

Le collège jouit des revenus du prieuré de Saint-Martin de Bollène, avec les co-seigneuries de Bauzon, de Barri et de Cabrières. Il avait aussi diverses rentes et pensions à Avignon, ainsi que des droits sur le péage à sel et sur le port de Rognonas.

En 1431, des bulles d'Eugène IV réduisirent à 4 les 8 places destinées aux écoliers du diocèse de Genève, et à 4 les 8 destinées aux écoliers des autres parties du duché de Savoie, sans toucher aux 8 places destinées aux écoliers des diocèses de Vienne et d'Arles.

Mais en 1436 une bulle du même pape révoqua la précédente, à la réquisition du duc de Savoie, et ordonna que les fondations seraient respectées, « tant à raison du nombre des places que des personnes devant être choisies ».

En 1482, une bulle de Sixte IV augmente le nombre des collégiés et ajoute 12 places aux 24 établies par le cardinal de Brogny. Ces places se répartissent ainsi : 2 à des étudiants du comté de Genève, 2 à des originaires du duché de Savoie, 2 pour la province d'Arles, un pour la province de Vienne et 5 pour la province d'Avignon.

Les évêques désignaient les sujets de leurs diocèses qui devaient obtenir des bourses.

Voici quelques extraits des règlements auxquels les étudiants étaient soumis : 8 mai 1482. Tout nouveau collégié paiera 16 florins, 8 gros, et le temps de séjour dans l'établissement ne pourra excéder 10 ans.

Le plus jeune collégié devra lire l'épître chaque jour de dimanche et de fête, sous peine d'une amende d'un marc d'argent, applicable à celui qui le remplacera.

8 mai 1535. Défense de casser les vitres volontairement, sous peine de les payer et d'être frappé d'une amende.

2 janvier 1540. Défense de porter des épées dans l'intérieur de l'établissement, au temps des repas, sous peine de privation d'aliments (?) pendant un mois.

4 septembre 1544 : Défense d'entretenir des domestiques dans le collège, même aux frais de ceux qui les emploient, sous la même peine.

Si un collégie tombe malade, il pourra avoir un domestique privé aux frais du collège.

8 novembre 1544. Dans l'hiver — Depuis la Sainte-Luce jusqu'à Pâques — les portes du collège seront ouvertes à 10 heures du matin et fermées à 9 heures du soir. Pendant l'été — Depuis Pâques jusqu'à la Sainte-Luce — elles seront ouvertes à 5 heures du matin et fermées à 10 heures du soir.

Le recteur, appliquant rigoureusement les statuts, devra signaler les absences aux cours et à l'église.

22 janvier 1548. Défense aux collégiés de porter du feu dans leurs chambres sans cause légitime.

8 juillet 1553. Pour faire cesser les discussions et les rixes qui s'élèvent entre collégiés, les coupables seront privés d'aliments (?) pendant quatre mois ; si on ne peut les découvrir, la punition sera générale, et, si on en est venu aux armes et qu'il y ait eu effusion de sang, la privation d'aliments s'étendra à un an.

27 octobre 1555. Les collégiés demeurant en ville seront tenus de se présenter au recteur et au vice-recteur au moins une fois par jour, sous peine de privation de tous aliments pendant trois jours.

Les collégiés seront tenus d'assister à la messe les dimanches et les jours de fête, et les « perpétuels » seront tenus de chanter la dite messe, l'hiver à 8 heures et l'été à 7 heures.

20 octobre 1558. Quinze jours de privations d'aliments contre ceux qui battront le bouteiller ou prendront malgré lui du pain et du vin.

Une décision du 1^{er} mai 1544 porte que le recteur et les juges du collège seront alternativement choisis parmi les Provençaux et les Savoyards, de telle manière que les juges provençaux fonctionnent en même temps que le recteur savoyard, et réciproquement.

Parmi les Savoyards qui furent recteurs du collège il a été possible de retrouver :

- Jean Fabry, d'Allonzier (1^{er} mai 1441);
- Pierre Besson (1^{er} mai 1451);
- Aymon d'Allonzier, dit d'Alauzier (1^{er} mai 1453);
- Piochet..... (1^{er} mai 1565).

Quant aux simples collégiés le nombre de ceux dont on a conservé les noms est considérable : je les reproduis dans l'ordre de leurs dates d'inscription. Il y a certainement des lacunes. Mais la liste est complète à partir de 1724. Un « catalogue de MM. les collégiés depuis 1705 » fait remarquer « que les huit places d'Annecy ont vaqué depuis l'an 1702 jusqu'en l'an 1724. » Il ne dit pas pourquoi.

- | | | | |
|----------------------------|--|---------------|---|
| 25 oct. 1433 | Jean Fabry, clerc, du d. de Genève. | 3 nov. 1656 | J.-Pierre Gerbaix, M. |
| 6 août 1436 | Pierre Besson, savoyard. | 14 août 1657 | Jean Bellet, M. |
| 16 avril 1442 | Guillaume Coyson, clerc du d. de Genève. | 8 avril 1657 | Vincent Richard, M. |
| 15 nov. 1444 | Aymon d'Allonzier. | 11 janv. 1659 | François Ganière, M. |
| 29 déc. 1448 | Pierre Clochonis, du duché de Savoie. | 3 sept. 1660 | Claude-François Orset, G. |
| 24 janv. 1452 | Jean Gachet, id. | 3 sept. 1660 | Claude-Antoine Gail-
lard, G. |
| 5 janv. 1456 | Pierre de Chauveto
clerc, du d. de Maurienne. | 17 juil. 1661 | Vincent Pétel, M. |
| 3 nov. 1642 | Charles Guérin, Mau-
rienne. | 25 avril 1662 | Antoine-Amédée-Jo-
seph de Machet, G. |
| 29 nov. 1642 | Jacques Michaëlis, M. | 25 juin 1663 | Pierre Faucon, M. |
| 1 ^{er} déc. 1642 | Etienne Exertier, G. | 18 sept. 1664 | Georges Truchet, G. |
| 1 ^{er} déc. 1642 | Jean-Bap. Ducrest, G. | 8 oct. 1664 | Etienne-Joseph-Marie
Grand (Grenoble). |
| 29 déc. 1643 | Marcel Bulier, M. | 8 sept. 1664 | Jean-François Nicol-
lin, G. |
| 14 avril 1644 | François - Antoine
Flocard, G. | 25 oct. 1665 | Bertrand de Gallis, M. |
| 15 oct. 1644 | Théodore - Gaspard
Bonard, G. | 31 janv. 1666 | Joseph Bonard, G. |
| 1 ^{er} avril 1646 | Nicolas Culaffre, M. | 30 oct. 1666 | Barthélemy Rubin, G. |
| 16 mars 1646 | François de la Gran-
ge (Grenoble, Chambéry). | 25 mai 1666 | Prosper Bosson, G. |
| 9 sept. 1647 | Pierre Berger, M. | 3 nov. 1666 | Laurent Orset, G. |
| 31 oct. 1647 | Pierre Ribiollet, G. | 2 nov. 1667 | Jean-Louis Bosson, G. |
| 6 déc. 1647 | Gaspard de la Bal-
me, M. | 8 sept. 1668 | Jean Vernier, M. |
| 2 janv. 1648 | Pierre Jordan, M. | 10 déc. 1669 | Joseph Arnaud, M. |
| 16 janv. 1649 | Michel Deidier, G. | 3 août 1670 | Claude Bosson, G. |
| 9 juill. 1651 | François Rapin, M. | 30 déc. 1670 | François Arpeaud, G. |
| 23 avril. 1654 | Louis de la Balme, M. | 2 avril 1672 | Jacques de Morens, G. |
| 2 mars 1655 | Pierre de la Balme, M. | 8 nov. 1672 | Joseph Orset, G. |
| | | 5 mai 1674 | Antoine de Gruet, G. |
| | | 9 août 1675 | Jean-Claude, comte
Démolis, G. |
| | | 7 nov. 1677 | Antoine Barfelly, G. |
| | | 2 nov. 1677 | Michel Albrieux, M. |

- 10 janv. 1679 Saturnin Frenez, M.
 22 sept. 1679 Claude Davalon, M.
 29 juil. 1680 Laurent Colombe, M.
 1^{er} déc. 1681 Guillaume Nance, G.
 1^{er} juil. 1683 Antoine Colonel, G.
 (ou Colomb ?)
 25 mai 1684 Pierre de Mareschal,
 M.
 2 oct. 1685 Claude-Antoine Ru-
 phy, G.
 2 juil. 1687 François Fernex, G.
 7 nov. 1689 Pierre Mollier, M.
 5 déc. 1691 Etienne Buisson, Gre-
 noble-Chambéry.
 19 janv 1692 Esprit-François Gran-
 ge, M.
 5 oct. 1693 Cosme-François Delé-
 glise, M.
 3 sept 1693 Jacques Bérard, G.
 9 mai 1694 Laurent Brachet, G.
 2 oct. 1695 Sébastien Paraz, M.
 2 mai 1695 François Bérard, G.
 14 nov. 1695 Antoine Cajetan Gan-
 tellet, G.
 24 mars 1697 Noble Joseph d'Epa-
 gny, G.
 6 avril 1697 Jean-François Fon-
 geallaz, G.
 2 mai 1698 Joseph Bonivard, M.
 20 juil. 1698 Jean-Baptiste Didier,
 M.
 25 fév. 1699 Jacques de Boège de
 Conflans, G.
 2 fév. 1699 Joseph Favre, G.
 5 oct 1700 Antoine Buas, G.
 6 sept. 1701 Louis Brachet, G.
 2 mai 1702 Jacques - François ,
 comte Démolis, G.
 1^{er} nov. 1702 Humbert Gagnières, M
 4 sept. 1704 Joseph Davrieux, M.
 31 oct. 1710 Jean-Bapt. Symond,
 de la Rochette, M.
 1^{er} juin 1712 Jacques Martin, M.
 13 juin 1714 Pierre Sambuys, M.
 12 août 1714 Jean-Pierre Rosaz, M.
 20 sept. 1719 Jean-Bapt. Symond,
 M.
 6 juil. 1720 Albin Grange, M.
 16 juil. 1720 Jean-Baptiste Grange,
 M.
 29 mars 1724 Pierre- François de
 Sales, de Thorens,
 G., docteur en théo-
 logie le 30 janvier
 1727. « Il a toujours
 été d'une grande édi-
 fication dans le col-
 lège; il en est parti
 pour aller prendre
 possession de son
 canonicat de Ge-
 nève le 1^{er} février
 1727. Il a été fait
 évêque d'Aoste en
 1741. »
 23 sept. 1726 Etienne Marchety ,
 d'Annecy.
 16 nov. 1727 François - Ferdinand
 Jacquier, G.
 9 mai 1727 Jean Cornery , de
 Chambéry.
 14 oct. 1727 André - François de
 Moussy, G.
 23 oct. 1728 Joseph Raynaud, An-
 necy.
 30 oct. 1728 Jean-François Rever-
 dy, Annecy.
 10 oct. 1729 Pierre Déronzier, G.
 22 oct. 1729 François de Ronzier,
 d'Annecy.
 4 nov. 1729 Antoine -Louis Ger-
 main, M.
 25 août 1730 Antoine Mouton, G.
 28 sept. 1731 Joseph Grandis, d'An-
 necy.
 3 oct. 1731 Gaspard - François
 Chollet, de Cham-
 béry.
 29 oct. 1733 Jean-Ant. Dupré, M.
 5 nov. 1733 Jean-Michel Donzier,
 G.
 2 oct. 1734 Antoine Faurax, G.
 15 oct. 1734 Jean-François Carron,
 M.
 9 avril 1735 Jean de la Chinal, G.
 23 juil. 1735 Ludovic Turbil, M.
 15 août 1735 François de la Char-
 rière, G.
 10 sept. 1735 Jean-Jacques Roux ,
 d'Annecy.

- 13 sept. 1735 Joseph-Laurent Constantin de Moussy, G.
22 juil. 1736 Noëmi Rambaud, M.
11 oct. 1736 Prosper Paget, Anecy.
15 déc. 1736 François du Laurens, de Chambéry.
30 août 1736 François Laurent, de Chambéry.
23 sept. 1738 Joseph Duparc, d'Anecy
12 oct. 1738 Jacques Flocard, d'Anecy.
12 oct. 1738 Antoine Nicollin, G.
23 avril 1739 Jean Buissier, M.
15 déc. 1739 Pierre Morel, de Chambéry.
4 oct. 1740 Joseph Guillot, d'Anecy.
3 oct. 1740 Bernard Rolland, G.
10 fév. 1741 Joseph Gagneri, de Chambéry.
8 oct. 1742 Pierre-François de Roget de Cevin, G.
2 nov. 1742 Jean Masson, G.
28 sept. 1743 Etienne Rossillon, d'Anecy.
24 fév. 1744 César Dépollier, G.
7 sept. 1744 Louis Bocellin, M.
13 oct. 1744 Nicolas Desrippes, G.
24 oct. 1744 Gaspard-François De-proget, G.
13 sept. 1745 Sigismond Perraud, d'Anecy
9 sept. 1745 Amat-Marie Dichat, Grenoble (Chambéry).
12 oct. 1746 Louis-Véran Lacroix, Grenoble (Chambéry).
31 juil. 1748 Joseph Terrier, d'Anecy.
11 oct. 1748 Jacques Despine, G.
11 oct. 1748 Claude David, G.
11 oct. 1748 Joseph de Mouxy de Planchamp, G.
8 oct. 1748 Dominique Basin, C.
10 août 1749 Saturnin Arnaud, M.
24 sept. 1749 Michel Aurand (ou Arnaud), M.
10 oct. 1751 Xavier-Vincent de Loys, G.
28 sept. 1753 Bernard Picholet, G.
26 sept. 1753 Jean-Marin Pissard, G.
29 sept. 1753 Prosper Crochon, G.
30 sept. 1753 Antoine-Ferdinand Rapin, M.
6 mai 1755 Jean-Pierre Sibué, M.
20 sept. 1755 Pierre-François Morel, G.
7 oct. 1755 Claude-Gabriel Garnier, Grenoble (Chambéry).
5 nov. 1755 Michel-Joseph Fuljod, G.
29 août 1756 Louis Dame, M.
17 mai 1756 Martin Blanc, C.
21 oct. 1756 Pierre-Marie Rossillon, G.
24 sept. 1757 Joseph-François Garbillon, G.
25 sept. 1757 Claude Perrière, G.
29 nov. 1757 Charles-Ant. de Montvagnard, d'Albens près Rumilly, G.
7 août 1758 François de Blautis (?) G.
10 sept. 1759 Jacques-François Milneret, G.
3 oct. 1759 Jean-François Dufour, G.
27 fév. 1761 Louis Ginet, Grenoble (Chambéry).
10 oct. 1761 Jean-Jacques Deléglise, M.
8 nov. 1761 Jacques Riouttard, G.
8 nov. 1761 Jean-Baptiste Riouttard, G.

(A suivre.)

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRV. — 24.152

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 9 octobre 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs.

Par ces temps de guerre, d'épidémies et de malheurs publics, un trimestre ne peut pas s'écouler sans que de nombreux deuils atteignent, directement ou indirectement, une Société comme la nôtre.

Nous avons perdu, pendant ces vacances, M^e Jacques Carron, avocat, dont la santé chancelante nous inquiétait depuis plusieurs mois. Il s'est éteint doucement, le 21 août, dans sa 76^e année, à Annecy, où il était né le 8 avril 1842. Avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien conseiller municipal et ancien adjoint au maire de sa ville natale, il jouissait d'une grande considération, qui lui permit de se présenter aux élections législatives de 1902. S'il ne réussit pas, il obtint du moins une minorité qu'on aurait pu facilement convertir en majorité. Sculpteur et musicien, M^e Carron s'occupait aussi de recherches historiques et son ouvrage intitulé *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793* a été couronné par l'Académie de Savoie en 1913. L'Académie Florimontane, dont il faisait partie depuis quarante-trois ans, l'avait nommé membre du Conseil d'administration à la mort de M. Gonthier. Nous garderons le meilleur souvenir de son exquise courtoisie et de son esprit judicieux. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos vives condoléances.

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement éprouvés par des pertes cruelles : Le 9 juillet, M. l'abbé Marullaz

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Piister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Langlois.

voyait mourir son frère Henri, officier d'administration de 1^{re} classe en retraite, et ancien professeur à l'école militaire d'administration. Cet officier, qui avait pris du service à la mobilisation, a épuisé ce qui lui restait de forces au service de son pays.

Le 11 août, le général Maillot perdait son gendre, le commandant Debarnot, du 404^e d'infanterie, tué sur le front de l'Oise, à l'âge de 38 ans. Plusieurs fois cité, ce héros avait conquis ses divers grades sur les champs de bataille.

Pareil malheur a frappé M. Sautier-Thyrion, dont le gendre, le lieutenant Debicki, du 116^e régiment d'infanterie, a succombé le 16 septembre, à Hennebont, aux suites de blessures inguérissables.

Enfin notre cher vice-président, M. le député Crolard, auquel des deuils déjà trop nombreux semblaient donner le droit d'être épargné, vient encore d'être atteint au cœur par la fin prématurée de son fils René, qu'un mal implacable emporte à l'âge de 28 ans.

J'adresse à tous ces affligés nos plus cordiales condoléances.

Comme contre-partie de ces tristesses, je signale avec plaisir que le capitaine Henri Blanc, déjà cité trois fois, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille (deuxième victoire de la Marne), pour avoir capturé 150 Allemands, 16 pièces de canon et un grand nombre de mitrailleuses.

M. l'inspecteur primaire Mercier, parti comme sergent d'infanterie, après avoir servi deux ans dans les tranchées et gagné la croix de guerre, est devenu lieutenant d'état-major.

Au dernier moment, j'apprends que le commandant Doyen, gendre de notre collègue M. Michel, a été promu officier de la Légion d'honneur pour action d'éclat.

Ces distinctions méritées nous réjouissent. Mais nous trouvons dans la situation militaire que nos soldats et les troupes alliées nous ont faite depuis le 18 juillet d'autres motifs d'espoir et de puissant réconfort.

Jamais, depuis quatre ans, l'horizon n'a paru plus rassurant. La Victoire finale est en marche et nous entrevoyons le terme de nos épreuves. Ce terme n'est peut-être pas aussi prochain que les Empires centraux le désireraient, mais nos dirigeants sont aujourd'hui maîtres de l'heure et, se gardant des pièges que leur tend la fourberie boche, ils sauront, le jour venu, dicter une paix non seulement honorable, mais glorieuse. En

attendant, que notre mot d'ordre soit : confiance et persévérance !

M. MIQUET donne lecture de la correspondance :

Par lettre du 8 août 1918, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), communique un duplicata d'un reçu délivré par Claude de Serneur, comtesse de Pont-de-Vaux, pour constater l'encaissement d'une somme de deux cents livres destinée à compléter « les deniers de mariage constitués à Jehanne de Gorrevod, fille aînée de l'auteur du reçu, naguère mariée à messire Philippe de la Chambre ».

M. Ernest Savioz, de Faverges, envoie quelques réflexions sur l'orthographe du patois savoyard.

M. MIQUET présente, en les résumant et commentant : 1° le 7^e bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice; 2° une brochure de M. Alfred Anthonioz intitulée : *Vers l'Italie. La Percée du Mont-Blanc*; 3° *Des comparaisons de Saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote*, par le chanoine A. Servettaz.

Le BIBLIOTHÉCAIRE signale les ouvrages reçus et les dons faits à la Florimontane : six années de la *Revue Savoisiennne*, (1873 à 1875 et 1878 à 1880), portrait du peintre Cabaud, deux plans en relief, sept coquilles, don des frères Michel. Remerciements aux donateurs.

M. DÉSORMAUX offre à la bibliothèque florimontane, de la part du D^r Geley, la conférence de cet auteur (2^e tirage avec photographies) : *La physiologie dite supra-normale*.

Le MÊME lit une note étymologique sur Tréson. (*Voir dans le présent fascicule*.)

M. A. CROLARD fait une communication sur la reprise et le développement économique de la Savoie, d'après une enquête entreprise par le Comité de la 14^e région. Il résume ce copieux ensemble de documents ainsi que les conclusions de la Commission.

La Florimontane émet le vœu que les résultats de cette enquête soient tirés à un nombre d'exemplaires suffisant pour que des personnes compétentes puissent en établir la critique et qu'on n'en fasse pas état avant que les experts se soient prononcés.

M. LETONNELIER signale un à-propos patriotique relatif à l'Annexion de 1860, œuvre de deux auteurs berrichons, MM. Grandin et Achet, et qui fut représenté au théâtre de Bourges, le dimanche 17 juin 1860. — Il fait un rapide exposé de l'in-

trigue, et souligne l'allusion politique qu'on y trouve. L'opuscule est une rareté bibliographique, ayant échappé jusqu'à présent aux recherches des érudits, et qui méritait d'être mentionné.

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur les noms de famille en *al* :

Parmi les surnoms médiévaux devenus noms de famille, il existe une nombreuse série de noms en *al* remontant à des adjectifs latins en *alis-alem*, de bonne ou de basse époque et dont le sens a dû se conserver un certain temps avant de disparaître des parlers locaux. La création analogique de ces noms a été fréquente pendant la période romane. Aux XIII^e-XIV^e siècles, on trouve, suivant les régions, des formes où *l* s'est vocalisé ou a disparu : elles se ramènent au type *hospitale*m, fr. *hôpital*; anc. fr. *hôtel*; en Chablais, *outô*; en Faucigny, *outâ*; dans le Genevois *otaç*, etc; dans les noms de famille, c'est la forme française qui prédomine. En voici quelques-uns : **caminalis*, de *caminus*, âtre, tuyau de cheminée; puis, sous l'influence probable d'un mot celtique, chemin, sens cité au VII^e siècle dans Du Cange; en 1323, *Chiminau*, à Vacheresse (*Acad. Salés.*, II, 279); cp. les Cheminoux, à Cranves. — *canalis*, conduite d'eau, canal de moulin; en 1347, *Chinauç*. PICCARD, *Filly*, doc, 51), pat. *chenâ*, *chenô*, Lachenal. — *fulguralis*, de *fulgur*, éclair; v. fr. *foldre*: au XIV^e s. *Foudrauç*, à Veigy (RS, 1892, 319) et *Foldraç* (*Nécrol. d'Abondance*, c. 337), Foudral. — *foralis*, qui est du dehors, Foural. à La Roche, en 1588 (BRUCHET, *Archiv.*, E. 62). — *hibernalis*, d'hiver; au XIV^e s., à Vacheresse, *Yvernau* (*Acad. Salés.*, *id.*) et *Hyvernauç* (*id.*, XXVIII, n^o 913); cp. pat. *hevarniau*, porc né avant l'hiver et qu'on ne tue que l'année suivante (FENOUILLET). — *medialis*, qui est au milieu, dans Pierre Miaux, pointe alpine séparant les vallées d'Abondance et de Monthey, d'Aulps et d'Illiez; Demiaux. — **porralis*, de *porrus*; ital. *porro*, poireau, verrue; au XV^e s. *Poralis* (*Nécrol. d'A.*, 417); à Allonzier, en 1552 (*Archiv.* E. 442) Porral, etc.

M. le Chanoine REBORD analyse sommairement trois lettres du mois de juin 1710 (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. MIQUET rappelle que les journaux ont relevé le cas plutôt curieux, d'un général allemand qui, révolté par les excès de la soldatesque germanique dans les Flandres, avait tenté de réagir et fut, pour ce motif, mis en disponibilité. Le

général Max de Montgelas dont il s'agit, descend d'une famille chambérienne émigrée en Bavière au XVIII^e siècle. Il paraît avoir encore dans les veines assez de sang savoyard pour ne pas se laisser intoxiquer par la folie pangermaniste.

Les journaux de cet été ont aussi annoncé la mort, en combat aérien, d'un *as* allemand nommé Berthod. Nul doute que cet aviateur ne soit le descendant d'un émigrant du Faucigny.

M. MIQUET signale une étude remarquable publiée par Joseph Schewaebel, dans le numéro du 16 juin du *Mercure de France*, sur *Un précurseur de Raspoutine, le Mage Philippe*, né le 25 avril 1849, à Loisieux (Savoie). Dès l'âge de treize ans, ce guérisseur avait opéré à Lyon des cures heureuses qui le mirent en vedette. En 1872, il ouvrit un cabinet de consultations et fit fortune. Introduit plus tard à la cour de l'empereur de Russie Nicolas II, il prit un grand ascendant sur le tzar et la tzarine, qui ne faisaient rien sans le consulter. Mais, au comble de la faveur impériale, il excita des jalousies ; une cabale fut ourdie contre lui et l'empereur fut obligé de s'en séparer. Tombé en disgrâce et persécuté, Philippe se réfugia à Lyon, où il mourut en 1905.

LE MÊME fait une communication sur le *Collège de Saint-Nicolas d'Annecy* en Avignon, fondé dans cette ville par le cardinal de Brogny en 1424.

L'établissement dura jusqu'à la Révolution et une rue d'Avignon porte encore aujourd'hui le nom de *rue du Collège d'Annecy*. (Voir article séparé, page 127.)

Parlant enfin du *Livre d'Or des Savoyards à la guerre*, LE PRÉSIDENT résume comme suit la situation à ce jour :

Légion d'honneur : Commandeurs.....	4
— Officiers.....	45
— Chevaliers.....	387
Médaille militaire.....	2.215
Médaille d'honneur des épidémies.....	80
Médaille du ravitaillement.....	3
Citations.....	5.969
Officiers Savoyards morts pour la France.....	276
Sous-officiers.....	627

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Deux de nos collègues viennent d'être cruellement atteints dans leurs plus chères affections : M. Gabriel Pérouse, archivist de la Savoie, et M. le capitaine Charles Anthonioz ont vu mourir, à la fleur de l'âge, la compagne de leur foyer. Je leur adresse, en votre nom, l'expression de nos douloureuses sympathies.

Les bulletins de victoire de nos armées nous ont appris la libération de Lille et des correspondances particulières nous ont fait part de la délivrance de M. Bruchet, qui subissait le joug allemand depuis 1914. Malheureusement ces bonnes nouvelles ont été suivies d'une autre, fort inquiétante : le jeune fils de notre confrère a été emmené dans une direction inconnue, avec les hommes de 16 à 40 ans que les barbares arrachent à leurs familles. Avec tout l'univers civilisé, nous envoyons notre malédiction aux bandits qui ressuscitent de semblables pratiques, et nous espérons que l'âme française, toujours prompte à s'apitoyer, n'accordera jamais l'amnistie aux auteurs de tels forfaits.

J'adresse des félicitations, tardives mais bien sincères, à M. Richard, dont le fils Paul, sous-lieutenant d'artillerie, a été coup sur coup l'objet de deux brillantes citations, et à M. le docteur Gallet, qui a été nommé major de 1^{re} classe.

Enfin, la mort de M^{sr} Turinaz, survenue le 19 octobre à Saint Firmin, près Nancy, ne saurait rester inaperçue dans une Société comme la nôtre.

Notre éminent compatriote, devenu le doyen de l'épiscopat français après en avoir été le plus jeune membre, était une des personnalités les plus en vue de la Savoie contemporaine.

1. Sont présents : MM. Blandin, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand, Servettaz.

Excusé : M. Langlois.

Membre du Comité du Monument à saint François de Sales, il figurait parmi nos plus généreux souscripteurs.

« C'était, dit le *Temps*, un ardent patriote, qui avait bien mérité ce beau nom d'*évêque de la frontière* que ses diocésains se plaisaient à lui donner. Aux cérémonies commémoratives de Mars-la-Tour et de Noisseville, il savait trouver d'émouvantes paroles pour exprimer son grand amour de la France et ses vives espérances, dont la mort ne lui a pas permis de voir la réalisation. »

Issu, comme Dupanloup, d'une famille militaire, et, comme lui, doué d'un esprit combatif il a marqué sa place parmi ces « grands chrétiens volontiers batailleurs » qui, d'après Emile Faguet, seraient une spécialité du pays Savoyard où l'on trouve, peut-être plus qu'ailleurs, « une race forte et dure, une race rocheuse, avec la forte carrure de ses montagnes » et des caractères entiers s'accommodant assez mal d'une discipline trop étroite.

Depuis la guerre, oubliant les vieilles querelles, M^{sr} Turinaz s'était fait l'apôtre de l'union sacrée, et c'est par une collaboration intime et cordiale avec les autorités civiles et militaires qu'il a terminé sa brillante carrière.

LE PRÉSIDENT fait connaître que les nouveaux statuts de l'Académie Florimontane ont été approuvés par décret du 10 octobre dernier, sous réserve du passage où il était dit que « l'Académie a pour but d'être une Société d'instruction populaire ». Ce passage a été supprimé sur l'avis du Conseil d'Etat.

Lecture est donnée du décret et de la lettre du Ministre de l'Intérieur relatifs à cette affaire.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'une note sur *Un grammairien savoyard*. (Voir dans le présent fascicule.)

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Ris est, en France, un nom de forêt, comme celle de l'Aisne, devant laquelle se sont arrêtés les Allemands dans leur deuxième marche sur Paris. On le retrouve en Haute-Savoie où il désigne un bois à Lugrin et à La Chapelle d'Abondance. Le pat. *ri* fém., cité par M. Fenouillet, dans sa *Monographie* p. 244 comme usité en Chablais, en explique l'origine, qui est *radicem*, racine, souche, le mot latin ayant passé par la forme *raiŕ*, donnée par Godefroid et Koerting, n° 7716. — Un autre mot simple topographique, oublié de nos parlars, est *quis*, nom verbal venu du part. passé vulgaire *quæsitum*, *quistum* cherché, acquis, en parlant d'un terrain. Dans le vieux cadas

- 13 sept. 1735 Joseph-Laurent Constantin de Moussy, G.
22 juil. 1736 Noëmi Rambaud, M.
11 oct. 1736 Prosper Paget, An-
necy.
15 déc. 1736 François du Laurens,
de Chambéry.
30 août 1736 François Laurent, de
Chambéry.
23 sept. 1738 Joseph Duparc, d'An-
necy
12 oct. 1738 Jacques Flocard,
d'Annecy.
12 oct. 1738 Antoine Nicollin, G.
23 avril 1739 Jean Buissier, M.
15 déc. 1739 Pierre Morel, de
Chambéry.
4 oct. 1740 Joseph Guillot, d'An-
necy.
3 oct. 1740 Bernard Rolland, G.
10 fév. 1741 Joseph Gagneri, de
Chambéry.
8 oct. 1742 Pierre-François de Ro-
get de Cevin, G.
2 nov. 1742 Jean Masson, G.
28 sept. 1743 Etienne Rossillon,
d'Annecy.
24 fév. 1744 César Dépollier, G.
7 sept. 1744 Louis Bocellin, M.
13 oct. 1744 Nicolas Desrippes, G.
24 oct. 1744 Gaspard-François De-
proget, G.
13 sept. 1745 Sigismond Perraud,
d'Annecy
9 sept. 1745 Amat-Marie Dichat,
Grenoble (Cham-
béry).
12 oct. 1746 Louis-Véran Lacroix,
Grenoble (Cham-
béry).
31 juil. 1748 Joseph Terrier, d'An-
necy.
11 oct. 1748 Jacques Despina, G.
11 oct. 1748 Claude David, G.
11 oct. 1748 Joseph de Mouxy de
Planchamp, G.
8 oct. 1748 Dominique Basin, C.
10 août 1749 Saturnin Arnaud, M.
24 sept. 1749 Michel Aurand (ou
Arnaud), M.
10 oct. 1751 Xavier-Vincent de
Loys, G.
28 sept. 1753 Bernard Picholet, G.
26 sept. 1753 Jean-Marin Pissard, G.
29 sept. 1753 Prosper Crochon, G.
30 sept. 1753 Antoine-Ferdinand
Rapin, M.
6 mai 1755 Jean-Pierre Sibué, M.
20 sept. 1755 Pierre-François Mo-
rel, G.
7 oct. 1755 Claude-Gabriel Gar-
nier, Grenoble
(Chambéry).
5 nov. 1755 Michel-Joseph Ful-
jod, G.
29 août 1756 Louis Dame, M.
17 mai 1756 Martin Blanc, C.
21 oct. 1756 Pierre-Marie Rossil-
lon, G.
24 sept. 1757 Joseph-François Gar-
billon, G.
25 sept. 1757 Claude Perrière, G.
29 nov. 1757 Charles-Ant. de Mont-
vagnard, d'Albens
près Rumilly, G.
7 août 1758 François de Blautis (?)
G.
10 sept. 1759 Jacques-François Mil-
neret, G.
3 oct. 1759 Jean-François Du-
four, G.
27 fév. 1761 Louis Ginet, Greno-
ble (Chambéry).
10 oct. 1761 Jean-Jacques Delégli-
se, M.
8 nov. 1761 Jacques Riouttard, G.
8 nov. 1761 Jean-Baptiste Riout-
tard, G.

(A suivre.)

François MIQUET.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Annecy, Imprimerie J. ABRY. — 24.152

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 9 octobre 1918

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures 1.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs.

Par ces temps de guerre, d'épidémies et de malheurs publics, un trimestre ne peut pas s'écouler sans que de nombreux deuils atteignent, directement ou indirectement, une Société comme la nôtre.

Nous avons perdu, pendant ces vacances, M^e Jacques Carron, avocat, dont la santé chancelante nous inquiétait depuis plusieurs mois. Il s'est éteint doucement, le 21 août, dans sa 76^e année, à Annecy, où il était né le 8 avril 1842. Avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien conseiller municipal et ancien adjoint au maire de sa ville natale, il jouissait d'une grande considération, qui lui permit de se présenter aux élections législatives de 1902. S'il ne réussit pas, il obtint du moins une minorité qu'on aurait pu facilement convertir en majorité. Sculpteur et musicien, M^e Carron s'occupait aussi de recherches historiques et son ouvrage intitulé *Insurrection de la vallée de Thônes en 1793* a été couronné par l'Académie de Savoie en 1913. L'Académie Florimontane, dont il faisait partie depuis quarante-trois ans, l'avait nommé membre du Conseil d'administration à la mort de M. Gonthier. Nous garderons le meilleur souvenir de son exquise courtoisie et de son esprit judicieux. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos vives condoléances.

Plusieurs de nos collègues ont été douloureusement éprouvés par des pertes cruelles : Le 9 juillet, M. l'abbé Marullaz

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Miquet, Moret, Nanche, L. Piüster, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusé : M. Langlois.

voyait mourir son frère Henri, officier d'administration de 1^{re} classe en retraite, et ancien professeur à l'école militaire d'administration. Cet officier, qui avait pris du service à la mobilisation, a épuisé ce qui lui restait de forces au service de son pays.

Le 11 août, le général Maillot perdait son gendre, le commandant Debarnot, du 404^e d'infanterie, tué sur le front de l'Oise, à l'âge de 38 ans. Plusieurs fois cité, ce héros avait conquis ses divers grades sur les champs de bataille.

Pareil malheur a frappé M. Sautier-Thyrion, dont le gendre, le lieutenant Debicki, du 116^e régiment d'infanterie, a succombé le 16 septembre, à Hennebont, aux suites de blessures inguérissables.

Enfin notre cher vice-président, M. le député Crolard, auquel des deuils déjà trop nombreux semblaient donner le droit d'être épargné, vient encore d'être atteint au cœur par la fin prématurée de son fils René, qu'un mal implacable emporte à l'âge de 28 ans.

J'adresse à tous ces affligés nos plus cordiales condoléances.

Comme contre-partie de ces tristesses, je signale avec plaisir que le capitaine Henri Blanc, déjà cité trois fois, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille (deuxième victoire de la Marne), pour avoir capturé 150 Allemands, 16 pièces de canon et un grand nombre de mitrailleuses.

M. l'inspecteur primaire Mercier, parti comme sergent d'infanterie, après avoir servi deux ans dans les tranchées et gagné la croix de guerre, est devenu lieutenant d'état-major.

Au dernier moment, j'apprends que le commandant Doyen, gendre de notre collègue M. Michel, a été promu officier de la Légion d'honneur pour action d'éclat.

Ces distinctions méritées nous réjouissent. Mais nous trouvons dans la situation militaire que nos soldats et les troupes alliées nous ont faite depuis le 18 juillet d'autres motifs d'espoir et de puissant réconfort.

Jamais, depuis quatre ans, l'horizon n'a paru plus rassurant. La Victoire finale est en marche et nous entrevoyons le terme de nos épreuves. Ce terme n'est peut-être pas aussi prochain que les Empires centraux le désireraient, mais nos dirigeants sont aujourd'hui maîtres de l'heure et, se gardant des pièges que leur tend la fourberie boche, ils sauront, le jour venu, dicter une paix non seulement honorable, mais glorieuse. En

attendant, que notre mot d'ordre soit : confiance et persévérance !

M. MIQUET donne lecture de la correspondance :

Par lettre du 8 août 1918, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), communique un duplicata d'un reçu délivré par Claude de Serneur, comtesse de Pont-de-Vaux, pour constater l'encaissement d'une somme de deux cents livres destinée à compléter « les deniers de mariage constitués à Jehanne de Gorrevod, fille aînée de l'auteur du reçu, naguère mariée à messire Philippe de la Chambre ».

M. Ernest Savioz, de Faverges, envoie quelques réflexions sur l'orthographe du patois savoyard.

M. MIQUET présente, en les résumant et commentant : 1^o le 7^e bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice ; 2^o une brochure de M. Alfred Anthonioz intitulée : *Vers l'Italie. La Percée du Mont-Blanc* ; 3^o *Des comparaisons de Saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote*, par le chanoine A. Servettaz.

Le BIBLIOTHÉCAIRE signale les ouvrages reçus et les dons faits à la Florimontane : six années de la *Revue Savoisienne*, (1873 à 1875 et 1878 à 1880), portrait du peintre Cabaud, deux plans en relief, sept coquilles, don des frères Michel. Remerciements aux donateurs.

M. DÉSORMAUX offre à la bibliothèque florimontane, de la part du D^r Geley, la conférence de cet auteur (2^e tirage avec photographies) : *La physiologie dite supra-normale*.

Le MÊME lit une note étymologique sur Trésou. (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. A. CROLARD fait une communication sur la reprise et le développement économique de la Savoie, d'après une enquête entreprise par le Comité de la 14^e région. Il résume ce copieux ensemble de documents ainsi que les conclusions de la Commission.

La Florimontane émet le vœu que les résultats de cette enquête soient tirés à un nombre d'exemplaires suffisant pour que des personnes compétentes puissent en établir la critique et qu'on n'en fasse pas état avant que les experts se soient prononcés.

M. LETONNELIER signale un à-propos patriotique relatif à l'Annexion de 1860, œuvre de deux auteurs berrichons, MM. Grandin et Achet, et qui fut représenté au théâtre de Bourges, le dimanche 17 juin 1860. — Il fait un rapide exposé de l'in-

trigue, et souligne l'allusion politique qu'on y trouve. L'opuscule est une rareté bibliographique, ayant échappé jusqu'à présent aux recherches des érudits, et qui méritait d'être mentionné.

M. MARTEAUX fait la communication suivante sur les noms de famille en *al* :

Parmi les surnoms médiévaux devenus noms de famille, il existe une nombreuse série de noms en *al* remontant à des adjectifs latins en *alis-alem*, de bonne ou de basse époque et dont le sens a dû se conserver un certain temps avant de disparaître des parlers locaux. La création analogique de ces noms a été fréquente pendant la période romane. Aux XIII^e-XIV^e siècles, on trouve, suivant les régions, des formes où *l* s'est vocalisé ou a disparu : elles se ramènent au type *hospitale*m, fr. *hôpital*; anc. fr. *hôtel*; en Chablais, *outô*; en Faucigny, *outâ*; dans le Genevois *otaʒ*, etc ; dans les noms de famille, c'est la forme française qui prédomine. En voici quelques-uns : **caminalis*, de *caminus*, âtre, tuyau de cheminée : puis, sous l'influence probable d'un mot celtique, chemin, sens cité au VII^e siècle dans Du Cange ; en 1323, *Chiminau*, à Vacheresse (*Acad. Salés.*, II, 279) : cp. les Cheminoux, à Cranves. — *canalis*, conduite d'eau, canal de moulin ; en 1347, *Chinauʒ*. PICCARD, *Filly*, doc, 51), pat. *chenâ*, *chenô*, Lachenal. — *fulguralis*, de *fulgur*, éclair ; v. fr. *foldre* : au XIV^e s. *Fouldrauʒ*, à Veigy (RS, 1892, 319) et *Foldraʒ* (*Nécrol. d'Abondance*, c. 337), Foudral. — *foralis*, qui est du dehors, Foural, à La Roche, en 1588 (BRUCHET, *Archiv.*, E. 62). — *hibernalis*, d'hiver ; au XIV^e s., à Vacheresse, *Yvernau* (*Acad. Salés.*, *id.*) et *Hyvernauʒ* (*id.*, XXVIII, n^o 913) ; cp. pat. *hevarniau*, porc né avant l'hiver et qu'on ne tue que l'année suivante (FENOUILLET). — *medialis*, qui est au milieu, dans Pierre Miaux, pointe alpine séparant les vallées d'Abondance et de Monthey, d'Aulps et d'Illiez ; Demiaux. — **porralis*, de *porrus* ; ital. *porro*, poireau, verrue ; au XV^e s. *Poralis* (*Nécrol. d'A.*, 417) ; à Allonzier, en 1552 (*Archiv.* E. 442) Porral, etc.

M. le Chanoine REBORD analyse sommairement trois lettres du mois de juin 1710 (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. MIQUET rappelle que les journaux ont relevé le cas plutôt curieux, d'un général allemand qui, révolté par les excès de la soldatesque germanique dans les Flandres, avait tenté de réagir et fut, pour ce motif, mis en disponibilité. Le

général Max de Montgelas dont il s'agit, descend d'une famille chambérienne émigrée en Bavière au XVIII^e siècle. Il paraît avoir encore dans les veines assez de sang savoyard pour ne pas se laisser intoxiquer par la folie pangermaniste.

Les journaux de cet été ont aussi annoncé la mort, en combat aérien, d'un as allemand nommé Berthod. Nul doute que cet aviateur ne soit le descendant d'un émigrant du Faucigny.

M. MIQUET signale une étude remarquable publiée par Joseph Schewaebel, dans le numéro du 16 juin du *Mercur de France*, sur *Un précurseur de Raspoutine, le Mage Philippe*, né le 25 avril 1849, à Loisieux (Savoie). Dès l'âge de treize ans, ce guérisseur avait opéré à Lyon des cures heureuses qui le mirent en vedette. En 1872, il ouvrit un cabinet de consultations et fit fortune. Introduit plus tard à la cour de l'empereur de Russie Nicolas II, il prit un grand ascendant sur le tzar et la tzarine, qui ne faisaient rien sans le consulter. Mais, au comble de la faveur impériale, il excita des jalousies ; une cabale fut ourdie contre lui et l'empereur fut obligé de s'en séparer. Tombé en disgrâce et persécuté, Philippe se réfugia à Lyon, où il mourut en 1905.

LE MÊME fait une communication sur le *Collège de Saint-Nicolas d'Annecy* en Avignon, fondé dans cette ville par le cardinal de Brogny en 1424.

L'établissement dura jusqu'à la Révolution et une rue d'Avignon porte encore aujourd'hui le nom de *rue du Collège d'Annecy*. (Voir article séparé, page 127.)

Parlant enfin du *Livre d'Or des Savoyards à la guerre*, LE PRÉSIDENT résume comme suit la situation à ce jour :

Légion d'honneur : Commandeurs.....	4
— Officiers.....	45
— Chevaliers.....	387
Médaille militaire.....	2.215
Médaille d'honneur des épidémies.....	80
Médaille du ravitaillement.....	3
Citations ...	5.969
Officiers Savoyards morts pour la France.....	276
Sous-officiers.....	627

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 6 novembre 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures ¹.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LE PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Deux de nos collègues viennent d'être cruellement atteints dans leurs plus chères affections : M. Gabriel Pérouse, archivist de la Savoie, et M. le capitaine Charles Anthonioz ont vu mourir, à la fleur de l'âge, la compagne de leur foyer. Je leur adresse, en votre nom, l'expression de nos douloureuses sympathies.

Les bulletins de victoire de nos armées nous ont appris la libération de Lille et des correspondances particulières nous ont fait part de la délivrance de M. Bruchet, qui subissait le joug allemand depuis 1914. Malheureusement ces bonnes nouvelles ont été suivies d'une autre, fort inquiétante : le jeune fils de notre confrère a été emmené dans une direction inconnue, avec les hommes de 16 à 40 ans que les barbares arrachent à leurs familles. Avec tout l'univers civilisé, nous envoyons notre malédiction aux bandits qui ressuscitent de semblables pratiques, et nous espérons que l'âme française, toujours prompte à s'apitoyer, n'accordera jamais l'amnistie aux auteurs de tels forfaits.

J'adresse des félicitations, tardives mais bien sincères, à M. Richard, dont le fils Paul, sous-lieutenant d'artillerie, a été coup sur coup l'objet de deux brillantes citations, et à M. le docteur Gallet, qui a été nommé major de 1^{re} classe.

Enfin, la mort de M^{sr} Turinaz, survenue le 19 octobre à Saint Firmin, près Nancy, ne saurait rester inaperçue dans une Société comme la nôtre.

Notre éminent compatriote, devenu le doyen de l'épiscopat français après en avoir été le plus jeune membre, était une des personnalités les plus en vue de la Savoie contemporaine.

1. Sont présents : MM. Blandin, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, G. Martin, Michel, Miquet, Nanche, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand, Servettaz.

Excusé : M. Langlois.

Membre du Comité du Monument à saint François de Sales, il figurait parmi nos plus généreux souscripteurs.

« C'était, dit le *Temps*, un ardent patriote, qui avait bien mérité ce beau nom d'*évêque de la frontière* que ses diocésains se plaisaient à lui donner. Aux cérémonies commémoratives de Mars-la-Tour et de Noisseville, il savait trouver d'émouvantes paroles pour exprimer son grand amour de la France et ses vives espérances, dont la mort ne lui a pas permis de voir la réalisation. »

Issu, comme Dupanloup, d'une famille militaire, et, comme lui, doué d'un esprit combatif il a marqué sa place parmi ces « grands chrétiens volontiers batailleurs » qui, d'après Emile Faguet, seraient une spécialité du pays Savoyard où l'on trouve, peut-être plus qu'ailleurs, « une race forte et dure, une race rocheuse, avec la forte carrure de ses montagnes » et des caractères entiers s'accommodant assez mal d'une discipline trop étroite.

Depuis la guerre, oubliant les vieilles querelles, M^{hr} Turinaz s'était fait l'apôtre de l'union sacrée, et c'est par une collaboration intime et cordiale avec les autorités civiles et militaires qu'il a terminé sa brillante carrière.

LE PRÉSIDENT fait connaître que les nouveaux statuts de l'Académie Florimontane ont été approuvés par décret du 10 octobre dernier, sous réserve du passage où il était dit que « l'Académie a pour but d'être une Société d'instruction populaire ». Ce passage a été supprimé sur l'avis du Conseil d'Etat.

Lecture est donnée du décret et de la lettre du Ministre de l'Intérieur relatifs à cette affaire.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'une note sur *Un grammairien savoyard*. (Voir dans le présent fascicule.)

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Ris est, en France, un nom de forêt, comme celle de l'Aisne, devant laquelle se sont arrêtés les Allemands dans leur deuxième marche sur Paris. On le retrouve en Haute-Savoie où il désigne un bois à Lugrin et à La Chapelle d'Abondance. Le pat. *ri* fém., cité par M. Fenouillet, dans sa *Monographie* p. 244 comme usité en Chablais, en explique l'origine, qui est *radicem*, racine, souche, le mot latin ayant passé par la forme *raiz*, donnée par Godefroid et Koerting, n° 7716. — Un autre mot simple topographique, oublié de nos parlars, est *quis*, nom verbal venu du part. passé vulgaire *quæsitum*, *quistum* cherché, acquis, en parlant d'un terrain. Dans le vieux cadas

tre, il est plus ou moins bien orthographié; de là le *Quy*, à Saint-Nicolas de Véroce et, à La Balme de Sillingy, *Vers Qui l'abbé*, rappelant une possession abbatiale; Beauquis est surtout connu comme nom de famille. Le composé l'*Aquis* se rencontre plus fréquemment, comme à Arbusigny, à Archamps et à Faucigny; cp. en 1131, *aliquod aquistum*, HPM, chart. II, c. 217; à Mésigny, le *Malaquis* doit plutôt s'entendre d'un acheteur ayant fait une mauvaise acquisition. *Conquistum* (982, *id.*, c. 50) n'a rien laissé, je crois, en Haute-Savoie; en tout cas, il y désignerait non pas une terre conquise, mais un ensemble de propriétés. Au moyen âge, le fém. *questa* avait le sens soit de tribut, soit de quête; de là le pat. *questan*, *quétan*, mendiant. En Chablais, il désignait particulièrement, aux bords du Léman, un tribut de poissons exigé des pêcheurs en vertu d'un droit s'exerçant entre deux limites fixées; voir sur ce mot, en 1235, *Mém. de l'Acad. de Savoie*, s. I, XI, 278; PICCARD, *Filly, Acad. Chablais*. VII, doc. 5; en 1412, BRUCHET, *Château de Ripaille*, 281.

M. LETONNELIER fait une communication sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales. (*Voir dans le présent fascicule.*)

M. DÉSORMAUX donne lecture des premiers chapitres¹ d'une étude sur *François de Myozinge*. (*Voir dans le prochain fascicule.*)

M. MIQUET lit une étude sur l'ancienne Université d'Avignon et donne la liste générale des *gradués Savoyards de cette Université*. (*Voir article séparé.*)

LE PRÉSIDENT rend compte d'un intéressant article de M. C. Latreille, professeur à la Faculté des lettres de Lyon sur *Joseph de Maistre et le tsar Alexandre I^{er}*. Signalé par l'amabilité de M. Désormaux, cet article a paru dans la *Revue Hebdomadaire* du 7 août 1918, n^o 33. Il établit que notre illustre compatriote « gagna l'estime et la faveur du tsar, à tel point que le nom de J. de Maistre s'inscrit en marge du règne d'Alexandre I^{er} et que les rapports de ces deux hommes relèvent de l'histoire ».

Il attribue à la supériorité d'esprit de Joseph de Maistre et à la dignité de son caractère la situation hors de pair que sut promptement se créer ce « ministre d'une cour effacée ou à peu près effacée de la liste des puissances ».

C'est une étude substantielle, appuyée sur des ouvrages

¹ a Critique des sources; b) Biographie de MYOZINGE (*Miossingien*).

documentés et solides, et sur la correspondance de Joseph de Maistre. On apprendra beaucoup en la lisant, et ce n'est pas sans plaisir qu'on verra le rôle joué par notre compatriote, pendant quinze ans (1802-1817), dans des circonstances difficiles.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du Jury des Concours de Poésie et des Beaux-Arts pour 1918.

La Commission de Poésie se réunira le samedi 30 novembre à 5 heures et celle des Beaux-Arts le dimanche 1^{er} décembre à 9 heures.

Il est décidé que l'exposition publique des œuvres présentées au Concours de Beaux-Arts n'aura pas lieu cette année et qu'elles ne pourront être remises aux auteurs qu'après l'approbation des conclusions du Jury, par la Société dans sa séance de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 11 décembre 1918.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures 1/2.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'adresse les condoléances de la Florimontane à M. le Prévôt Rebord qui a perdu sa mère. M^{me} Rebord, décédée à l'âge de 95 ans, était la doyenne des habitants d'Annecy.

J'ai le regret de vous faire part de la mort de M. Weitmen, l'un des sculpteurs auxquels nous avons confié l'exécution du monument à saint François de Sales. Né le 27 février 1867, à Albertville, cet artiste a succombé le 18 novembre, dans sa ville natale, à la maladie qui le minait depuis longtemps. Lauréat du concours de la fondation Guy en 1889, il avait obtenu une médaille de 3^e classe au Salon de 1897. Ses œuvres les plus connues sont le buste de Pierre Blanc (1892) et le

1. Sont présents : MM. Désormaux, Domenjoud, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnellier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Püster, Ritz, F. Serand, J. Serand.

monument érigé devant la sous-préfecture d'Albertville aux soldats de l'arrondissement morts en 1870-71.

Nous avons également reçu notification du décès de M. Laurent Rassat, instituteur honoraire, survenu le 19 novembre, à Gruffy.

M. Rassat, qui avait été lauréat de notre concours d'histoire en 1908, laisse une monographie de Gruffy, publiée dans la *Revue de Savoie*. Il avait eu la bonne fortune d'assister à la découverte du célèbre tumulus du Mollard ; c'est grâce à lui que le riche mobilier funéraire de ce tumulus ne fut pas dispersé, et qu'il prit place au musée d'Annecy.

Notre musée reçut aussi de M. Rassat un certain nombre d'objets antiques, tels que haches polies néolithiques, fibules à timbales de l'âge du fer, etc., etc. Nous déplorons la perte de ce travailleur modeste et consciencieux.

Enfin, les journaux d'aujourd'hui même nous apportent la nouvelle du décès de M. le docteur Emile Chautemps, ancien ministre, vice-président du Sénat, médecin en chef de l'hôpital du Panthéon.

Dans toutes les phases d'une carrière qui ne fut pas sans éclat, le docteur Chautemps s'est appliqué à mettre son influence très réelle au service de ses compatriotes. Par sa bonté proverbiale et son désir de se rendre utile, il s'est acquis des titres à notre gratitude, et la Savoie qui lui doit beaucoup, ne peut rester insensible à sa disparition.

Messieurs,

Depuis notre dernière séance, un frémissement d'allégresse intense a fait tressaillir la France et les nations alliées.

Après une série sans précédent de victoires arrachées coup sur coup aux armées du Kaiser, l'Allemagne a capitulé le 11 novembre, et parmi les clauses de cette capitulation figure la restitution de l'Alsace et de la Lorraine. Ainsi, comme par enchantement, le cauchemar de 1870-71 disparaît : la France indivisible a repris ses limites naturelles et la justice immanente éclate à nos yeux.

En ces jours de gloire, fidèle à ses traditions, la Florimontane acclame les artisans de la victoire, depuis le Président de la République et le Président du Conseil, depuis les plus illustres maréchaux et généraux jusqu'à l'humble et anonyme poilu, tant de France que des pays alliés. Nous joignons l'expression de notre vive gratitude aux justes hommages qu'ils ont reçus de toutes parts et nous saluons avec joie l'aurore de temps meilleurs.

M. MARTEAUX offre à la bibliothèque Florimontane deux notés dont il est l'auteur : *Etymologies de quelques noms de lieux savoyards* et *Etudes sur les vici et villae du Chablais*.

LE PRÉSIDENT soumet à l'approbation de l'Académie les conclusions du Jury des Beaux-Arts. Celles-ci sont adoptées. M. Martin déclare s'abstenir. M. Marteaux pareillement.

Les récompenses sont distribuées dans l'ordre suivant :

Section *d'aquarelle* : 1^{er} prix, 250 fr., M. LÉON MORET, aide-major aux armées.

2^e prix, 100 fr., M. Joseph PERRET, adjudant au 230^e R. I.

Section de *peinture* : Prix 50 fr., M. Ernest BÉCHARD, artiste-peintre à Annecy.

M. MIQUET donne lecture de son rapport sur le concours de poésie dont les conclusions sont adoptées. Les récompenses sont ainsi attribuées :

Pas de 1^{er} prix.

2^e prix ex-æquo, 80 fr. chacune, M^{me} Henri FROMONT, à Lagruère (Lot-et-Garonne) et M^{lle} J. PORTRON, à Niort.

3^e prix, 40 fr., M. l'abbé Bernard SECRET, professeur au collège de Rumilly (aux armées).

Mention honorable : M. E.-H. FROMONT, à Lagruère (Lot-et-Garonne).

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Bruchet, archiviste du Nord, et d'une note due à cet auteur. (*Voir article séparé,*)

M. DÉSORMAUX continue l'exposé de ses recherches sur le premier poète (et chroniqueur) annécien, FRANÇOIS DE MYOZINGE (*Miossingien*). Il rectifie de nouvelles erreurs ou confusions relatives à son œuvre, en insistant sur son modèle, Jean-Baptiste Spagnolo, dit le Mantouan. Ce poète latin de la fin du xv^e siècle, mort en 1516, fut général de l'Ordre des Carmes. L'Église l'a récemment béatifié.

Myozinge est un traducteur. L'auteur montre l'importance qu'on attachait alors aux traductions. (Presque tous les poètes du xv^e siècle, même ceux de la Pléiade, même Joachim du Bellay, en dépit de la *Déffense et Illustration de la Langue françoise*, furent aussi des « translateurs ».) M. D. passe en revue diverses œuvres du xv^e siècle où il est question d'écrivains savoyards, et fait la critique des sonnets enthousiastes de l'humaniste Jean de Boyssonné, qui promettait à Myozinge l'immortalité.

M. DÉSORMAUX termine cette partie de son étude en com-

municipant une lettre récente de Mme la Doct. Prof. Ada Sacchi-Simonetta, directrice de la Bibliothèque municipale de Mantoue. Mme Sacchi a bien voulu faire des recherches dans la bibliothèque et les archives de sa ville. Elles corroborent diverses assertions précédentes de M. Désormaux. Il en est ainsi notamment pour la statue érigée, disait-on, par le premier duc de Mantoue au poète annécien. Cette statue a existé, mais seulement dans le *Dictionnaire* historique de Grillet. C'est là que les historiens postérieurs l'ont entrevue. Cette découverte leur a parfois suggéré de bien curieux développements. Semblable constatation est assurément fort regrettable pour la mémoire de Myozinge ; « *sed magis amica veritas* ».

LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une « note de géologie de guerre » due à M. LÉON MORET et relative à *une poche de sable magnésien rencontrée dans le calcaire corallien du Bois Brûlé (Hauts de Meuse) et à des émanations continues de gaz carbonique d'origine organique.*

Ce sont là deux termes fréquents du processus corallien.

La poche de sable magnésien a une forme ovalaire, elle a 8 mètres de long sur 1^m50 en moyenne d'épaisseur visible. Le contenant dont les parois sont très nettes, est formé par le calcaire blanc, compact, du Séquanien, modification latérale du calcaire à polypiers. Le contenu est constitué par le résidu insoluble et pulvérulent (silice, alumine, oxyde de fer, *carbonate de magnésie*) laissé par des eaux d'infiltration carboniquées, dont les actions chimiques dissolvantes s'exercent sur place et sur le seul calcaire.

C'est donc une poche de *décalcification*, du même ordre que celles à sables phosphatés de la craie de Picardie : leur présence est fréquente dans les récifs coralliens anciens, mais n'avait pas encore été signalée dans les Hauts de Meuse.

Quant aux émanations de gaz carbonique constatées dans le même secteur et à quelques pas du front allemand, elles sont également fréquentes et abondantes dans les récifs morts depuis longtemps émergés des îles coralliennes du Pacifique. Le gaz s'échappait d'une fissure du calcaire à polypiers séquanien et remplissait une sape de 8 mètres de profondeur rendue, de ce fait, inhabitable (extinction de bougies, phénomènes d'asphyxie). La production organique de ce gaz carbonique constitue un sujet entièrement neuf et dont on n'a pas encore donné d'explication suffisante. Il faut rechercher son origine dans la décomposition lente des polypiers servant de substrat.

tum aux individus vivants du récif. Le gaz, sans doute emprisonné par des incrustations calcaires, rapidement déposées par les eaux très actives de ces formations, a été rendu à l'air libre par les travaux de minage. Ce serait donc un *gaz fossile* ?

M. LETONNELIER donne connaissance de différents documents extraits des archives judiciaires de la Révolution et de l'Empire, dans lesquels sont décrits les costumes portés à cette époque par les habitants de la vallée de l'Arve. Ces textes peuvent servir d'éléments d'information de premier ordre pour des reconstitutions soit au moyen de gravures, soit au moyen de poupées, comme dans le précédent concours organisé par l'Académie Florimontane. La variété et la richesse des pièces dont ils se composent permettent d'en inférer un degré d'aisance très notable. Enfin, il est possible encore, grâce à eux, de suivre la répercussion des événements politiques dont les habitants furent témoins : c'est ainsi qu'on trouve des gilets avec boutons portant l'effigie de la République, d'autres sur lesquels est représenté le bonnet de la Liberté ou bonnet phrygien, des montres au cadran orné du portrait de l'Empereur et de ses frères Louis et Joseph, etc.

M. MARTEAUX fait la communication suivante : Dans certaines communes, des lieux-dits cadastraux sont précédés d'un *e* faisant corps avec le mot. C'est ainsi qu'on trouve à Copponex. Les Ebarattes, Les Eplatières, Les Ecrottes : à Champagne, Aux Emolard, Aux Ejordy. Dans cette dernière commune apparaît aussi *es*, où la consonne se faisait entendre devant la voyelle suivante comme dans Aux Esochamps, A la grande Esosse. Ces deux dernières formes prouvent qu'il faut voir dans cette syllabe prosthétique la préposition *ès* qui a survécu dans la locution *licence ès lettres* et dont on explique l'origine par *in illos*, en les, = *els* = *ès* : de sorte que l'on doit comprendre à Champagne. Es Osses ou Oches, Es Champs. Devenus intelligibles, ils finirent par produire un pléonasm. A Anthy, on appelle indifféremment certain mas les Baux ou Es Baux. On employait cette préposition, aux XIV^e et XV^e siècles devant les noms propres de localités, puisqu'on trouve écrit *Escortunays* pour Courtenay (Maxilly), *Echerisyè*, pour Cérésy (Excenevex). *Eçhavanex*, pour Chavannex (Sciez). Au XIII^e siècle, on désignait de même une propriété par le nom du possesseur précédé de *es* : *vineam que vulgariter appellatur clausum es Dardez*, SHAG, XIV, n^o 180. A la même époque, on traduisait cette idée par le génitif de possession : *terram illorum*

de Lugrinis 1209, id., p. 453 : *terras illorum de Terenna* 1310. Aug. DUFOURET RABUT, Chart. municip. Chaumont, *Soc. Savoie. d'hist.* XXIII, doc. VI : *in pascuis illorum de Marclaz* 5377, BRUCHET, *Chât. de Ripaille*, 286 : la terre de ceux de Lugrin, etc.

Il est à remarquer que deux noms de localités voisines ont gardé cette préposition *ès*, sous la forme *ex* ; c'est le moulin d'Excuchefatte ou de Cuchefatte (Sciez) et Excenevex, anciennement *Essavenai*, forme vulgaire glissée par un scribe du XIV^e siècle dans sa copie d'une charte de 1039 de Saint-Maurice d'Agaune. L'*a* de Savenay s'étant affaibli en *e* quand il ne fut plus initial, on eut, avec une transposition de consonnes, la forme moderne qui s'explique dès lors par le gallo-romain *Sabinacus*, nom d'une propriété fondée par Sabinus.

Au sujet de la dernière communication de M. DÉSORMAUX sur les adjectifs en *age*, (RS, p. 112), j'ai lu le nom d'homme Aimon *Ravajo*, de Jussy (Genève) dans une charte de 1301 (SHAG, XIV, n° 387 et table du Reg. Genevois) ; il est possible qu'il s'agisse là encore d'un adjectif.

M. L. PFISTER fait une communication sur l'abbé Barthélemy André, qui fut un ardent agent royaliste pendant la période révolutionnaire. (*Voir article séparé.*)

Avant de lever la séance, LE PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Au moment où va prendre fin la dernière séance de la dernière année de mon mandat, je tiens à remercier tous mes collègues — et particulièrement les membres du bureau et de la commission agricole — pour l'appui toujours dévoué qu'ils m'ont prêté.

Par suite de l'état de guerre, la période triennale qui vient de s'écouler n'a pas sensiblement modifié les conditions dans lesquelles je me suis représenté à vos suffrages en 1916, et les mêmes motifs, encore aggravés par la donation Marès, me font un devoir de rester à votre disposition pour continuer l'œuvre commencée si vous le jugez opportun.

Mais je n'attache aucune satisfaction d'amour-propre à ma réélection, et si, dans l'intérêt de l'Académie, vous estimez que je dois me retirer, je rentrerai dans le rang sans acrimonie et ne conserverai de mon passage à la présidence que le souvenir de vos amabilités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1918

Le nombre des concurrents s'élève à huit. Les œuvres qu'ils ont envoyées ont été numérotées comme suit, dans leur ordre de réception :

- N^o 1. Devise : *Pro Aris et Focis* (192 vers).
2. — *Ut fata trahunt* (212 vers).
3. — *Comme toi, le cœur fort, qu'en vain le sort opprime,
Par delà l'ouragan, cherchant l'azur des cieux,
Monte, calme et vainqueur, et chante sur l'abîme.*
(158 vers).
4. — *Lacornaille chante aussi mélodieusement que l'alouette,
s'il n'y a personne pour l'écouter.* (Shakespeare).
(802 vers).
5. — *J'ai ton pain simplement, dans la paix du Seigneur.*
(1122 vers).
6. — *Christus musicus ; Carmen magnum.*
(228 vers).
7. — *Quand même!* (148 sonnets, 2072 vers).
8. — *Et vive encore Savoie!* (126 vers).

Exclus : le n^o 1, comme n'ayant pas déclaré que son œuvre est inédite et n'a pas été présentée à d'autres concours, et le n^o 6, qui s'est fait connaître. La faiblesse de ces deux envois ne permet pas de regretter leur exclusion.

Procédant par élimination, la Commission a décidé d'écarter *de plano* le n^o 2 (vers faciles, mais dont le défaut d'originalité n'est pas racheté par les bonnes intentions), et le n^o 3, (pensées délicates, exprimées en vers faux; ignorance des règles de la prosodie et même de la grammaire).

Restent les n^{os} 4, 5, 7 et 8, qui, à des titres et degrés divers, ont paru dignes d'une récompense. Nous allons les examiner dans l'ordre croissant de leur mérite à nos yeux.

Le n^o 7 intitulé : *La grande épopée* ne comprend pas moins de 148 sonnets, représentant 2072 vers.

C'est une grande témérité que de vouloir résumer sous la forme d'un sonnet l'impression donnée par chacun des événements ou incidents de la guerre mondiale : peut-être l'auteur des *Trophées* y serait-il parvenu ; mais le sonnet est un genre de poème qui supporte moins que tout autre la médiocrité. Si

l'artiste éprouvé peut faire admirer sa souplesse et son habileté en s'enfermant sans effort dans un cadre connu et défini, l'effet produit est tout différent lorsqu'on voit le rimeur inexpérimenté se débattre péniblement dans l'entrave qu'il s'est donnée et finalement s'en affranchir. Or, les sonnets de la *Grande épopée* respectent rarement la règle, « cette chaîne salutaire que, d'après Théodore de Banville, il faut bénir » ! Le trait final y manque généralement : trop souvent, faute de césure, on croit lire de la prose. Exemple :

L'Allemand

Sait bien que nous les tenons par toutes leurs fibres,
Qu'elles étaient autonomes, fièrement libres
Elle obéit très servilement et fut prompte.
Et l'avenir ne promet pas le paradis
Dieux de l'Olympe éblouissant, ô dieux, grands dieux !
Beaux dieux, puisqu'on naît poète par votre grâce !

On trouve aussi des vers comme ceux-ci :

Nos bruyères fleurissaient pour vous. A Compiègne
Les vieux tapis royaux, sentant vos pieds princiers,
Parmi les républicains et les officiers,
Divaguaient
Faisant la guerre en tout Ko-Kolossalement
La garde *préféra* mourir *que* de se rendre
Et l'on tint, *préférant* mourir *qu'être* asservi.

Mais la citation d'un sonnet complet permettra mieux de juger du talent de l'auteur. Nous choisissons celui intitulé :

LE MINOTAURE

Ils ont coupé les mains à des enfants. Pourquoi ?
Pour les priver d'écrire et de jouer ? Les « mômes »
Grandiront, deviendront des femmes et des hommes,
Portant toujours l'horreur d'une barbare loi.

Mais le Kaiser rouge, à la satanique foi,
Chef des esprits infernaux, maître des surhommes,
Vit son esprit hanté plusieurs fois de fantômes
Qui, quoique tout petits, le glacèrent d'effroi.

Ils venaient, convulsifs, pâles, baignés d'aurore.
Tendant leurs pauvres moignons vers le minotaure.
Et c'étaient comme des lis. de sang maculés.

Et le Kaiser criait, la main sur ses prunelles,
Car il voyait encor, coupés, les membres frères :
« Oh ! ne mutilez plus les enfants . . . Tuez-les ! »

Plus appréciateurs de la qualité que de la quantité, nous aurions préféré que ce concurrent eût consacré à perfectionner quelques sonnets le temps qu'il a mis à en ébaucher un trop grand nombre.

C'est ce que paraît avoir compris le n° 8. Celui-là nous soumet seulement neuf sonnets, soit 126 vers. Mais ce sont des morceaux de choix, composés avec goût et d'une assez bonne facture. Nous en avons remarqué deux : *Le Salon* et *L'Herbier du mort*. Il nous suffira de citer ce dernier :

L'HERBIER DU MORT

Etudiant agronome, mort pour la France.

Comme il avait voué ses vingt ans à la terre,
Et qu'il savait déjà, novice des labours,
Guider le soc, n'ayant au cœur que deux amours :
L'amour du sol natal et celui de sa mère ;

Comme il s'était forgé, timide, un caractère ;
Frêle, comme il brigait les fardeaux les plus lourds ;
Héros, comme au devoir il marchait sans détour ;
En chantant, il s'offrit aux labours de la guerre.

Mais le rouge sillon s'est refermé sur lui,
Et le bonheur, cruel, hôte d'un jour, a fui
Le foyer que hantait cette âme, lampe ardente.

Dans son humble chambrette, ému, je n'ai trouvé
Qu'un herbier doux-fleurant l'aspérule et la menthe,
Et le parfum amer d'un rêve inachevé.

Le n° 4 et le n° 5 nous paraissent les meilleurs du concours et nous les classons sur le même rang. Ils ne sont parfaits ni l'un ni l'autre, mais ils se recommandent par de sérieuses qualités.

Seize pièces composent le recueil n° 4 :

A ma jeunesse, A l'Amitié, A mon mari, Vœux de fête, Clair-Obscur, A ma vieille maison, Au Dieu calme, L'Automne que j'aime, A la cigale qui n'a pas chanté cet été, Si je l'avais connu, Hymne au Dieu de la Joie, Matin d'été, Résurrection, le Chapelet des Jours, A la Prudence, Un oiseau à un homme-oiseau, Je crois bien, bel Amour. . . .

Tous les sujets sont traités avec art, sans banalité, parfois avec une pointe d'humour. L'auteur, qui est une femme, taquine gentiment son mari, tout en lui témoignant sa tendresse :

Si quelquefois elle est grognonne,
C'est que la paix est monotone.
Il est très bien qu'on l'assaisonne
Et qu'après oui, l'on dise non !

Dans la pièce intitulée *A ma jeunesse*, le poète s'écrie :

Tu peux bien t'en aller, ô ma jeunesse aimée !
.....

Pars ! car j'ai travaillé dans ta saison féconde,
Récolté tous tes grains, butiné tout ton miel,
Et toujours recueilli goutte à goutte ton onde,
Pure comme un cristal reflétant tout le ciel.

Oui, toutes les beautés et toutes les extases,
Et tout ton idéal et toutes tes chansons,
Chacune de tes fleurs, chacune de tes gazes,
Et toutes tes ardeurs avec tous tes rayons :

Je les ai ramassés, à la fourmi pareille ;
Mon cœur est débordé de ce riche butin.
Je le gaspillerai durant ma longue veille,
Et mon soir ne sera qu'un prolongé matin.

Qu'il m'est indifférent de changer de visage
Si mes mêmes amours restent toujours pareils !
Si mon âme enfermée en une vieille cage
A les mêmes élans et les mêmes éveils !

Mais savourez ce morceau, que l'auteur dédie à la Prudence,
« la plus laide des vertus » :

LA PRUDENCE

Triste sœur de la Peur, ô vigie inquiète,
Qui scrutes l'horizon pour y voir la tempête,
Toi qui fais trébucher les pas,
O toi, l'oiseau de nuit, toi la terne hulotte,
Qui lorsque nous chantons notre joie à voix haute
Nous dis : « Plus bas ! Chante plus bas ! »

D'un bel air de vertu comme en vain tu t'attifes !
Je te hais !... Ne viens pas planter en moi tes griffes !
Va-t-en ailleurs, va-t-en ailleurs !

Toi qui ne connais pas l'attrance des cimes,
Toi qui n'oses franchir les torrents, les abîmes,
Tu ne rends pas les cœurs meilleurs !

Paralysant les vols de ton fatal : « Je n'ose, »
Tu prends un bel élan et le métamorphoses
En je ne sais quoi d'incertain !
Comme un cerf aux abois est le cœur où tu règnes ;
Quand tu vois un foyer, il faut que tu l'éteignes !
Que d'ombres tu fais en chemin !

Va-t-en bien loin de moi, défaut, vertu morose !
Sans craindre le buisson, je veux cueillir la rose
Afin de mieux la respirer !
Et quand l'Amour est là, radieux comme une aube,
M'apportant du bonheur dans les plis de sa robe,
Je veux pouvoir le faire entrer !

Et laisse-moi chanter, chanter à pleine gorge,
Chanter sans me lasser, ainsi qu'un rouge-gorge.
Mes chants d'été, mes chants d'hiver !
Et si mes chants joyeux offusquent tes oreilles,
Prudence, va plus loin, va dans les âmes vieilles,
Fuis mon cœur, pour toi trop ouvert !

Semeuse de frisson et de mélancolie,
Toi qui ne connais pas l'ivresse et la folie,
Rien que des vieux sois la vertu !
Des vieux, oui, des très vieux qui n'ont plus d'espérance,
Mais ne te niches pas, je t'en prie, ô Prudence,
Dans les cœurs qui n'ont pas vécu !

De ta chape de plomb n'alourdis pas leurs ailes !
Laisse-les voler haut, tout près des flammes belles,
Laisse les s'y brûler un peu !
Cocarde des poltrons, laisse donc à l'Audace,
Laisse à ton ennemi sans hésiter la place ;
En paix, laisse brûler son feu !

. . .

C'est sous ce titre : *Poèmes des Champs et du Foyer*, que le n° 5 se présente, avec une soixantaine de pièces dans lesquelles on trouve :

UN PEU DE TOUT

Un peu de tout, c'est bien la Vie :
Un peu de joie, un peu d'Amour :
Mais la joie est bientôt suivie
Du chagrin qui vient à son tour.

Un peu de rire, un peu de larmes,
— Ou même beaucoup, bien souvent, —
Un peu de la gloire des armes,
Un peu de rêve décevant . . .

.....

L'auteur n'a pas de grandes envolées ; il ne s'élève pas très-haut, mais on voit qu'il sent ce qu'il écrit ; son style est plus châtié que celui du n° 4. A lire ces vers sans prétention, traduisant des impressions que chacun peut avoir éprouvées,

une douce mélancolie vous gagne. Il y a là des intimités délicieuses, des tableaux qu'on ne peut voir sans émotion. Parcourez ces pages et notamment celles intitulées : *Enfance, Hameau natal, Adolescence, Le marché aux chevreaux, Arc-en-ciel, Autres temps. La lampe, Le Passé, Notre chien, Le vieux calendrier, Illusions*, et vous comprendrez le charme qui se dégage de cette poésie. Notons, toutefois, que ce genre un peu spécial et monocorde a quelque chose de déjà vu, sinon de déjà récompensé. Citons :

LA LAMPE

Tu rayonnais sur nos ouvrages,
Lampe claire que j'aimais voir
Eclairant tous les chers visages
Penchés sur les travaux du soir.

Etoile du foyer paisible,
Brillant doucement pour chacun,
Tu donnais un charme indicible
Aux instants passés en commun,

Et quand l'hiver mettait son givre
A la vitre comme une fleur,
Qu'il était bon d'ouvrir un livre
Sous ton amicale lueur !

NOTRE CHIEN

Quand mon père est mort, voilà des années,
— Depuis ce temps-là, déjà bien des fois
Ont ouvert leurs fleurs et se sont fanées
Roses et glycine au rebord des toits, —

Nous avons quitté la maison chérie,
Les coteaux bleutés sur un ciel d'émail,
Pour aller chercher une autre patrie
A la ville proche, avec du travail.

Nous avons donné le bon chien de chasse
A d'anciens amis qu'il connaissait bien,
Mais s'il n'était pas de très pure race,
Il avait le cœur fidèle d'un chien.

Il est revenu gémir à la porte
Du logis aimé, maintenant désert ;
La maison restait close et comme morte,
Muette, à l'abri de ses volets verts.

Pendant bien des jours, il revint sans cesse
Pleurer longuement son maître parti.
Un voisin ému de cette détresse
L'y trouvant encore un matin, ouvrit.

Il a promené dans la maison vide
L'ami d'autrefois qui léchait sa main
Et fixait sur lui son bel œil humide :
Le pauvre animal a compris enfin .

Il a regardé les chambres, la classe,
Le foyer sans feu, le triste mur nu ;
Puis il est parti, morne, tête basse.
Et notre humble ami n'est pas revenu ...

Pour conclure, le concours est de force moyenne ; nous n'y remarquons rien de transcendant. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'accorder un premier prix. Mais la Commission propose, à l'unanimité, d'attribuer deux seconds prix, ex-æquo, aux n^{os} 4 et 5, un troisième prix au n^o 8, et une mention honorable au n^o 7.

La somme à distribuer étant de 200 francs, on pourrait la répartir comme suit : 80 francs à chacun des seconds prix et 40 francs au 3^e prix.

François MIQUET.

DOCUMENT INÉDIT

concernant

le Couvent de Sainte-Croix à Annecy

Les Archives départementales du Nord possèdent un certain nombre de documents relatifs à la Savoie dont les plus connus sont ceux qui concernent la célèbre église de Brou. Parmi les inédits qui se rattachent à la période de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, nous détachons une lettre curieuse d'un religieux, nommé Antoine Pennet, concernant la fondation du monastère de Sainte-Croix, à Annecy.

Le couvent dont il est question fut construit à Annecy en 1490, sur l'ordre de Charles I^{er}, duc de Savoie, en faveur des dominicaines qui, faute de ressources, ne prirent pas possession de l'immeuble, lequel encore inoccupé en 1535, servit de refuge aux Clarisses émigrées de Genève et donna son nom à la rue Sainte-Claire ¹.

4 février, Genève.

Ma tres redoubtée dame, en toute humilité a vostre humeyne grace me recommande.

1. MERCIER, *Souvenirs historiques*, p. 223.

Pour se il est venu a vostre cognoissance commant Monseigneur, esmeu de singuliere devocion, fet fere et construire ung monastere en sa ville d'Annessy. Je vous en ay volu advertir plus au plein. sçavant que pernés (*lire* prenés) plesir en toutes bonnes euvres.

Ledit monastere est situé dedans Annessy pres des muralles en ung lieu fort plesant et spacieux ayant la riviere corant dedans par conduyt et apres la fonteyne vive, et de nulle part dehors pourra avoyr veue dedans. Il y a vergier et jardin assés spacieux. Et se font toutes les officines neceseres de pierre de roche pour se que la perriere est apres.

Ledit monastere et intitulé de Sainte Croys, de religieuses de Saint Dominique dont fust sainte Katerine de Senes, toutes nobles et de leal mariage, de vie reguliere de l'observance, ayant tout en commun, un cloture perpetuele, et n'y porront entrer home ne feme suz peine d'escomunicacion papale, synon aux cas de necessité desinés (*lire* designés) en leurs constitucions, reservés seulement les princes de Savoye avec troys hommes seulement et de femmes selon qui leur plera avec eux. Elles seront rantées einsy que toutes aultres de ladicte religion. Il y ara en deux dortoys quarante chambres pour le temps advenir sans fermer à clef. Et seront leurs beaux peres confesseurs troys ou quatre de l'observance et leur logis dehors pres du monastere. Elles porront manger cher troys jours la cemeine selles qui voudront pour estre plus seines et fortes à porter les junes et austerités de la religion. Elles ne coucheront que suz materas, exceptées les malades en l'enfermerie, et ne useront point de linge a leur cher, mez seulement de sarges ou de draps de leine.

Ma tres redoubtée dame, vela en gros le principal contenu aux letres de leur fondacion. Nostre Seigneur veulle perferer vostre monastere et cestuy cy et vous doint bonne vie et longue et aberge l'ame du bon trepassé. Escript a Geneve le *iiii*^e jour de fevrier.

Vostre tres humble orateur et inutile serviteur
Freyre Anthoyne PENNET.

(Autogr., Arch. Nord. L M, n° 38.763.)

Cette lettre ne porte pas de millésime. Pour déterminer l'époque de sa rédaction, le nom du signataire n'apporte pas grande lumière. Le frère Antoine Pernet qui écrivait ce document à Genève appartenait vraisemblablement au même ordre que le couvent de Sainte-Croix faisant l'objet de sa missive. Ce personnage doit être le même que le prieur des dominicains de Genève qui prêcha le carême en cette ville en 1485, religieux d'humeur assez vagabonde au point que, trois ans plus tard, les moines envisageaient son départ par défaut de résidence et durent à ce sujet fournir des explications aux membres du Conseil, dont la démarche est honorable pour leur ancien prédicateur ¹.

1. Notre excellent confrère M. Letonnellier m'a signalé les extraits suivants des Registres de l'Ancien Conseil de Genève, publ. sous les auspices de la Société d'Histoire et d'Archéologie :

[Anno 1485.] ... « Mandatur receptori, solvat fratri Anthonio Perneti, priori

On sait qu'Antoine Pennet, d'après les registres du Conseil de Genève, florissait entre 1485 et 1488. En l'absence d'autres renseignements, la lettre que nous publions laisse supposer qu'il vivait encore au mois de février en 1506.

Cette lettre porte comme suscription : « A ma tres redoubtée dame. » L'origine de cette missive permet d'affirmer qu'elle était adressée à Marguerite d'Autriche. Ce document fait partie du fonds de la chancellerie de cette princesse conservé à Malines jusqu'en 1533 et transféré alors à la Chambre de Comptes de Lille ¹. Ce document est nécessairement antérieur au 30 novembre 1530, date de la mort de l'archiduchesse et postérieur à 1501, date de son mariage avec le duc de Savoie. Il paraîtrait possible de restreindre la date de sa rédaction aux années 1502-1504.

En effet, la suscription « A ma tres redoubtée dame », n'étant pas accompagnée du titre de « duchesse douagière de Savoie », on peut supposer que la lettre est antérieure à la mort du mari de Marguerite d'Autriche survenue le 10 septembre 1504. Une observation corroborerait cette supposition. Marguerite d'Autriche, comme douairière de Savoie, n'ayant pas Annecy dans son douaire, avait depuis 1504 peu de raisons de s'intéresser particulièrement à cette ville, alors qu'auparavant, comme femme du duc de Savoie, rien des choses de Savoie ne lui était étranger.

Malheureusement un simple mot fait tomber cette hypothèse. Pennet souhaite l'achèvement du monastère de l'archiduchesse, c'est-à-dire de l'église de Brou, qui fut la constante pensée de la douairière de Savoie. Or ce célèbre monument, commencé le 23 avril 1505, était encore inachevé en 1530 à la mort de Marguerite.

La lettre de Pennet a été écrite entre février 1505 et février 1530.

MAX BRUCHET.

Predicatorum Palacii, qui hac quadragesima verbum Dei populo predicavit, videlicet xii florenos. » (Tome III, p. 399.)

1488, veneris vii novembris.] ... « Fuit conclusum quod dicatur subpriori et procuratori Palacii qua de causa volunt expellere dominum Penenti (sic) priorem; et ingressi concilium ipsi subprior et procurator dixerunt quod sponte ipse Penenti vult sponte absentare locum et quod jam multis annis nullam fecit residentiam in conventu; et dictum est eis quod hinc ad martis alloquantur eum ut velit residere. » (Tome IV, p. 160.)

Le tome 7, fol. 121 des Délibérations de la ville d'Annecy mentionne la réception à la bourgeoisie de Nicolas Pennet, de Genève, le 19 déc. 1545.

1. BRUCHET, *Le classement des Lettres missives aux Archives du Nord*, Lille 1913.

Note étymologique : TRÉSON

Tous les habitants d'Annecy connaissent le lieu dit *Tréson* et le château de ce nom¹. Une avenue de cette ville leur doit d'être ainsi appelée.

L'étymologie de *Tréson* n'a pas donné lieu à de multiples hypothèses. C'est une exception. Il est admis, depuis Ch.-Auguste de Sales, que *Tréson*, alias *Trésun*, est un mot formé de deux noms de nombre juxtaposés : *tres* + *unum*. Cette appellation aurait été donnée au Château, puis au lieu dit, en l'honneur de la Trinité.

Entreprise téméraire, semble-t-il, de discuter une assertion qui a pour elle une aussi vénérable ancienneté. Pourtant, à notre avis, *Tréson* = *Tres unum* est une étymologie toute factice. Elle ne diffère des étymologies dites populaires que par le rang et la culture des lettrés qui ont admis semblable explication.

Un des mots qui dans l'ancien français désignent un carrefour, plus précisément l'endroit où trois chemins² aboutissent, est *triège*³. C'est un continuateur de **trevium*, lat. classique *trivium*.

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1896, p. 130, article de M. l'abbé GONTHIER, reproduit in *Œuvres historiques*, II, 403.

2. Il est regrettable que *triège* soit tombé en désuétude. Nous disons *carrefour*, même pour désigner le lieu où aboutissent trois chemins seulement et non quatre. L'ancien français, comme le latin, est plus précis.

Un écrivain contemporain, voulant rendre l'idée exprimée par *trivium*, est obligé de recourir au terme latin : « Je me suis souvent représenté l'âme humaine, au sortir de cette vie, comme transportée tout à coup au centre de trois routes, sorte de *Trivium* de sa destinée d'outre-tombe. » M^{re} BAUNARD, *Le Vieillard*, éd. de 1918, p. 491).

3. GODEFROY, v^o *triege* (*traige*) :

El bois n'avoit sente ne *triege*
Ou il n'eust cepel ou piege.

Renard, 860. MÉON.

D'après les exemples cités, il y eut, semble-t-il, confusion entre ce mot, qui continue **trevium* et les formes dialectales de *triege*, dont nous parlons plus loin.

Un dérivé est le verbe *treger* (1534) : « afin pouvoir *treger*... des rues Grande et de Saint Vincent. » (*Mém. Soc. Emul. du Doubs*, V^e s., V^e vol., p. 760).

Triège, constate Godefroy, se disait encore au XVII^e siècle. Bourg. *traige*; Franche-Comté. *traige*, passage d'une rue à une autre dans une maison entre deux voies publiques.

Parmi les toponymes savoyards qu'on peut rapporter à *trivium*, citons *Treige* alias *Trège*, hameau de Vieugy (carte du Ministère de l'Intérieur : *Treige*). Cf. Ch. MARTEAUX, *Rev. Sav.*, 1900, p. 220. En 1613, *Trege* (*Arch. départem.*, t. 485, f. 59, verso).

La Table mns. des *Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*, de M. G. LE-TONNELIER, mentionne une Jeanne de *Trege* (1520), un Pierre de *Trege* (1485), originaire de Vieugy, et, en 1506, un Jean Lombard, de *Treige*.

Trivium, **trevium*, telle est, croyons-nous, l'origine de nombreux toponymiques.

Tréson, comme la forme plus courte *Traïze*¹, serait du nombre.

Dans les parlars du Lyonnais, nous trouvons des formes voisines : *Trèvo* ; vieux lyonn., *treyve*, *treyvo*². Cochard définissait ainsi *treyvo* : « petite place triangulaire, carrefour où se réunissent trois chemins ». La définition est incomplète, ajoute N. du Puitspelu, ou plutôt le sens a reçu une plus grande extension.

« On appelle aussi *trèvos* les endroits où deux chemins se croisent et forment par conséquent quatre voies. Ces croisées de chemins sont beaucoup plus fréquentes que les places triangulaires. Le mot se retrouve dans un grand nombre de noms de lieux. . . . »

Aux noms cités par Puitspelu nous ajouterons *Traïze*.

Le *Dictionnaire de l'Ain*, de M. Philippon, mentionne (p. XXI), d'après des textes du IX^e-XI^e s., dans le pagus de Belley, l'ager de *Traïze*. Il était situé entre le Mont du Chat, le mont Chevru, le Guier et le Rhône. *Traïze* est encore actuellement une localité du canton d'Yenne (Savoie).

Le même érudit transcrit le texte suivant : « In comitatu Belicensi, in agro vel villa cui vocabulum est *Tresia*, cum ecclesia in honore beati Mauricii dicata³. »

Tresia est une forme refaite sur le gallo-roman local issu de *Trivium*.

1. GODEFROY, *tries*, *triesz*, *triesc*, carrefour, territoire. *Tries* (texte de Namur, 1272), au sens dérivé de jachère.

Rien de commun avec *treson*, *tresson* : « des cors qui souent moult est grand le *treson*. » *Ibid.* v° *treson*.

2. PUISSPELU, *Dict. étym. du Patois Lyonnais*, v° *Trèvo*.

Cf. GODEFROY, v° *treive* (var. *treyve*, *troive*, etc.) Le texte suivant offre la locution *Pierre de chuynq (chouin)* dont la *Revue Sav.* s'est occupée récemment : « Ils ont octroyé à Jehan de Marines une *Pierre de chuynq* qui est auprès du pontet du boys de Rosne, laquelle il leur a demandé pour faire le pié d'une croix qu'il vult faire faire au *troine* de la fontaine des malades. » (*Reg. consul. de Lyon*, 18 sept. 1421, l. 325, GUIGUE). Cf. v° *treyou*. Godefroy signale aussi que *trère* s'emploie aux XVII^e et XVIII^e s., au sens dérivé de dépendance.

Pour le suffixe, on peut comparer le savoyard actuel *croïson*, qui désigne une croisée de chemins. On trouve *curson* dans la *Reconnaissance de la Ville d'Annecy* en faveur du prince Janus de Savoie, 1466. Une note manuscrite de M. Eloi Serand, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. J. Serand, explique ainsi *curson* : soit *croïson* actuel = croisée de chemins. *Croïson* est aussi un patronymique. G. LETONNÉ, *Revue Sav.*, 1918, 93. — Pour la forme, le mot qui se rapprocherait le plus de **trivionem* ou **trevionem*, serait sans doute **blavionem* > *blajhon*, fr. local *blageon*.

Du CANGE a un article *Trebbium* : *trivium*, ab italico *Trebbio*. Texte de 1272. Suit l'interprétation du mot *treyve* texte de 1417 : « Et ainsi s'en alerent ensemble jusques au *Treyve* ou carrefour. . . »

3. PHILIPPON, *Origines du Diocèse de Belley*, p. 165.

Le terme annécien serait le même mot accru d'un suffixe (— *onem*). Le lieu dit *Tréson* se trouve précisément à un *triège* ou aboutissement de trois chemins¹.

Les formes *Traïxe* (*trêxe*), *trézson*, s'expliquent parfaitement suivant la phonétique locale. **Trevium*, **trevionem* > *Trêjhe*, *trêjhon* (*jh* étant une notation de *s* interdentale = *th* doux anglais.) Ce son peut se résoudre en *j* ou en *s* douce (*ʒ*)².

Le *j* se retrouve d'ailleurs dans plusieurs noms communs, usités à Annecy comme à Thônes. Tel est le patois *trijhō*, français local *triège*³, connu également à Genève, mots qui nous semblent appartenir à la même famille.

Le *triège* est un « point employé dans le raccommodage du linge ouvré, nappes, serviettes. » (*Dict. Savoyard.*) C'est aussi, par extension, la toile, le linge, ainsi raccommodé; puis, la toile, le linge ouvré (*Ibid.*)

Le rapport sémantique peut s'expliquer ainsi : Le *triège* est le point où le fil du raccommodage rejoint la trame. Il y a là une image curieuse, comme il s'en trouve en abondance dans le vocabulaire des métiers.

Au lieu dit *Tréjon*, *Tréson* (in loco de *Treson* extra muros Annessiaci)⁴, devait s'élever en 1654 le château construit par Ch.-Auguste de Sales. Le château tira son nom du toponyme préexistant. C'est, on le voit, l'inverse de l'opinion accréditée.

Charles-Auguste de Sales « dédia château et chapelle aux

1. Le *triège* était formé à l'intersection de l'ancienne route d'Annecy à Faverges et du chemin longeant le couvent des Capucins, sur l'emplacement duquel devait s'élever l'Hôpital. Ce chemin, tracé sur le *Cadastré* de 1730, figure antérieurement sur la carte du *Theatrum Sabaudiae* (1675). Il est ancien et existait certainement bien avant l'époque où Charles-Auguste de Sales fit construire *Tréson*. — Sur les anciennes voies de communication du faubourg Perrière, cf. abbé Ducis, *Le faubourg Perrière et le Pasquier du Fillier* (*Revue Sav.*, 1872, p. 30).

2. Cf. des types phonétiques voisins, tels que *rubeum* > *ròjhō*, les continuateurs de *pluvia*, de *carex*, surtout de *salvia* > *sòjhe*, sauge.

Dans la Suisse romande, je relève notamment *tréidzo*, français vaudois *triège* : étoffe croisée, treillis, d'où le participe *tréidzi-dza* (fr. vaudois *triégé-e*). Voyez ces mots dans M^{me} Louise ODIS, *Glossaire du Patois de Blonay*.

3. Cf. *Dict. Savoyard*, v^o *triège*.

Ajoutons que le vx. fr. emploie aussi *triège* au sens de charme, enchantement.

Le *Supplément de LITTRÉ* a un article *triège*. Définition identique dans le *Nouveau Larousse illustré*. Il s'agit d'une forme dialectale de *triage*, terme d'eaux et forêts : « certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. » Ces mots, de la famille du verbe *trier*, n'ont rien de commun avec notre *triège*.

4. *Revue Sav.*, 1896, p. 131.

Treson (non *Tresun*) : « la petite montagne de mon solitaire *Treson*. » Cité par M. GONTHIER, II, 405. Une variante est *Trison*, qui figure dans l'acte de décès de Charles-Auguste de Sales (1660). Texte dans Chanoine MERCIER, *Souvenirs histor. d'Annecy*, p. 273.

Si la prononciation locale hésitait entre *Trêjhon* et *Tréson*, l'étymologie *tres* + *unum* dut avoir pour conséquence de la fixer, en faisant prévaloir la forme en *s*.

trois personnes divines et voulut qu'en leur honneur on l'appelât *Treson*¹. » A vrai dire, il ne créait pas l'appellation; il en donnait simplement une interprétation pieuse.

Trésou est la prononciation primitive. Elle est rappelée dans le texte cité plus haut : in loco de *Treson*. *Trésou* est une forme postérieure, refaite d'après l'étymologie admise par les contemporains de Ch.-Auguste de Sales : lat. *Tresunum*, « in sacello *Tresuni* ». Elle a subi l'influence du lat. *unum*. du fr. *un*. Quant à *Trésou*, ce ne peut être qu'une forme hybride.

Telle est l'étymologie nouvelle que nous soumettons à la critique de nos érudits confrères.

J. DÉSORMAUX.

1. *Revue Sav.*, 1896, p. 132. « Sur le frontispice des deux portes d'entrée, il grava lui-même l'inscription suivante : TRES VNVM SVNT... »

Il serait intéressant de retrouver les actes d'acquisition des terrains sur lesquels Charles-Auguste de Sales devait ériger le château de Trésou, « au milieu de ses terres », dit l'abbé Ducis *Revue Savoisienn.* 31 oct. 1872, p. 78. L'abbé GOTHIER (*Œuvres historiques*, II, 404, n. 1), mentionne un acte d'achat, reçu par le notaire Flory (29 mai 1649), d'une maison avec jardin, verger, etc.

PAROISSE

de

SAINTE-CATHERINE AU SEMNOZ

Quelle est cette nouvelle paroisse ?

Nouvelle, en effet, au moins pour moi, qui n'ai appris à la connaître que par trois lettres venues fortuitement entre mes mains; elles sont des 21, 23 et 26 juin 1710.

Revêtue de la signature de M^{me} de Saint-Thomàs, abbesse de Sainte-Catherine, la seconde est adressée à M^{sr} de Rossillon de Bernex. Elle a pour objet de l'informer « du droit et de la « possession immémoriale où est son abbaye d'administrer « les sacrements et faire les fonctions curiales dans les mai- « sons dépendantes... Ces droit et possession ont estés recon- « nus par le Seigneur Robert, Evesque de Genève, du mois « d'aoust de l'année 1283, après une diligente recherche, « ainsy qu'il conste par patente; plus par une attestation « du sieur official de Genève du 14 juin 1407, comme Robert « a esté Evêque de Genève, enfin par la transaction passée « avec le vénérable Chapitre de la collégiale d'Annecy, du 15

« juin 1680, sans parler d'autres raisons plus que suffisantes. »

A quelle occasion l'abbesse se croyait-elle obligée à fouiller ainsi les archives de la maison ?

A l'occasion du mariage d'une jeune fille demeurant depuis deux ans et demi aux Puisots. Fermière de Sainte-Catherine, c'est là qu'elle devait recevoir la bénédiction nuptiale. Mais comme elle était originaire de Saint-Jorioz, l'aumônier, dom Masson, dut s'adresser à R^d Charveys, nouveau curé de cette paroisse. Celui-ci prit sa belle plume pour écrire d'une manière que l'abbesse qualifie « d'indigne d'un ecclésiastique », d'autant plus que l'aumônier lui ayant donné lecture de sa demande, elle l'avait trouvée très honnête. Au fait, le seul crime de Charveys était d'avoir dit à son prétendu confrère de Sainte-Catherine : Si vous êtes curé, montrez votre patente ; « personne ne la connaît ». C'est alors que l'abbesse outragée, dédaignant de correspondre avec un homme indigne de son caractère, va tout dire à l'évêché.

La réponse de l'Evêque ne nous est pas parvenue ou plutôt l'accusé de réception de cette réponse nous renseigne suffisamment.

« Aggrées, dit l'abbesse, que je vous représente que ce n'est « pas à un curé à trouver à redire à ce que mes Seigneurs « vos prédécesseurs ont seu et connu, et particulièrement « celui qui de mon tems vous at précédé, sans que jamais « aucun curé voisin ait fait aucune difficulté sur ce sujet, « quoy que au vû et seu de tous mon Aumonier ait fait les « proclamations et donné la bénédiction nuptiale à différen- « tes personnes habitantes dans le lieu, quoy que d'une autre « paroisse... »

Cette expression « une autre paroisse » est à retenir. Dans la pensée de celle qui tenait la plume, Sainte-Catherine était donc bien une vraie paroisse.

A retenir aussi le mot de la fin : « je crois que c'est assés « d'en avoir informé V. G. sans aller à d'autres personnes. »

Quel fut le sort de cette menace ?

Nous ne savons. Ce qui paraît probable, c'est qu'avec la connivence de curés plus accommodants que celui de Saint-Jorioz, l'abbesse de Sainte-Catherine put continuer, sous le couvert de l'aumônier, à gouverner sa paroisse.

Chanoine Ch. REBORD.

Sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales

Au cours d'une vente mobilière qui a eu lieu récemment à la villa Levet, des Barattes, j'ai fait l'acquisition d'un monceau de papiers dans lequel se trouvait un fragment d'une lettre autographe de saint François de Sales.

La première partie de cette lettre (je parle de l'autographe) est conservée à Issy près Paris, dans la maison de Philosophie de la Compagnie de Saint-Sulpice ; la seconde partie est celle que j'ai l'honneur de présenter.

Le texte en a été publié pour la dernière fois par les Religieuses de la Visitation d'Annecy au tome XV de leur édition des *Œuvres de saint François de Sales (Lettres, volume V. Lettre DCXCVI (696), p. 69-72.* — Par la note (5) de la page 71, les éditeurs informent les lecteurs que le texte a été par leurs soins revu sur la partie de l'original conservée à la maison indiquée ci-dessus. « Nous n'avons, disent-elles, retrouvé qu'une partie de l'Autographe, laquelle se termine ainsi. Ce qui suit est emprunté à l'édition Blaise, 1821. » C'est précisément cette partie manquante qui a été retrouvée.

Elle nous permet tout d'abord d'identifier d'une façon certaine le destinataire de la lettre, qui est l'évêque de Montpellier, M^{sr} Pierre Fenouillet. « En juin 1611, disent les éditeurs (note 1, p. 70), le prélat Savoyard était à Paris, et la faveur dont il jouissait à la cour donnait du poids à son entremise. Il est donc naturel que le saint Evêque l'ait pris pour son intercesseur. Les « petites nouvelles », les confidences de la lettre confirment encore l'opinion que Fenouillet en est le destinataire. » Ces prévisions sont en effet pleinement justifiées, puisque au revers de la lettre qui fait l'objet de la présente communication, on peut lire :

« A Monseigneur,
« Monseigneur le Reverendissime
« Evêque de Montpellier. »

Il ne peut y avoir de doute non plus sur la date que les éditeurs avaient adoptée sur la foi de l'édition Blaise. Il s'agit bien du « xv juin 1611 », date écrite de la main même de

l'Evêque de Genève, à gauche de sa signature, et suivie de la mention « A Neci ». Ce petit détail nous permet en outre d'ajouter une précision de plus au « journal de saint François de Sales ».

En ce qui concerne le texte lui-même, il a été fidèlement reproduit par l'édition de 1821, à laquelle les Religieuses de la Visitation ont emprunté le leur. Voici les différences avec le texte original qu'on peut relever; elles sont peu nombreuses et peu importantes :

<i>Texte de 1821.</i>	<i>Autographe.</i>
Mais	Mays
defaut	deffaut
presque ordinairement	presqu'ordinairement
une autre	un'autre
estoit	estoyt
mais	mays

Il manquait à l'édition :

- 1° l'adresse que nous venons d'indiquer ;
- 2° la date (quantième et lieu) que nous avons aussi reproduite ;

3° la formule de salutation finale et la signature. On lit dans la dernière édition : « Continués, je vous en supplie, Monseigneur, et croyes que ie suis invariablement vostre... » La formule complète est : « Vostre tres humble et tres obeissant frere et serviteur, Francs, E. de Geneve. » Elle se retrouve d'ailleurs, à la fin d'une autre lettre au même destinataire (Lettre DCCCLI, p. 346).

Voilà pour la forme de la lettre. Quant à son contenu, on y trouve en somme deux pensées : dans la première, l'Evêque indique « pourquoi la connaissance de la vérité n'est pas toujours suivie de la conversion ». Dans la seconde, il fait l'éloge de l'Evêque de Montpellier.

A l'aide d'un si court passage, il serait vain de vouloir se faire une idée du style de saint François de Sales. Par une heureuse fortune, on y trouve pourtant un exemple de sa force et de son originalité. A signaler en particulier l'expression : « l'honneur amoureux » qui a servi à traduire le sentiment à la fois profondément chrétien et infiniment délicat qui liait l'évêque de

Genève à son confrère et compatriote l'évêque de Montpellier ; le fondateur de l'Académie Florimontane, au prélat lettré et savant, qui était si digne d'en faire partie, et avait, comme nous l'avons récemment montré, plus d'une affinité avec la docte compagnie.

G. LETONNELIER.

SUR UN GRAMMAIRIEN SAVOYARD

Sous ce titre : *Un Grammairien Savoyard*¹, nous avons étudié un recueil manuscrit d'observations grammaticales concernant le français parlé en Savoie vers la fin du XVIII^e siècle. C'est le plus ancien essai de ce genre qui soit parvenu jusqu'à nous : d'où son intérêt. Le travail de Charles-Auguste de Sales serait pour nous infiniment plus précieux. Mais on n'a pu jusqu'ici découvrir ce *Dictionnaire du dialecte Savoisien, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé*, dont Grillet trouvait encore en 1791 le manuscrit dans les archives de Thorens².

Nous devons le recueil que nous avons commenté à l'obligeance du très regretté général Borson.

Quel en est l'auteur ? « Nous ne savons rien de lui, sauf qu'il était Savoyard et qu'il fut précepteur dans la maison Borson, vers 1795-1805³. » Nous n'avions pu recueillir d'autres renseignements.

Nous avons désigné ce grammairien sous le nom de J.-T. FAVRE, d'après une ligne servant de titre à la couverture du cahier. On peut hésiter sur la lecture du prénom : J.-T. ou J.-F., bien que la barre médiane de F soit omise.

Parmi les nombreux Savoyards portant ce patronymique de FAVRE, si répandu, aucun personnage connu n'a ce prénom : J.-T. Après avoir revu le manuscrit, nous adopterions volontiers la seconde lecture : J.-F. Si nous ne sommes dans l'erreur, l'auteur du recueil pourrait fort bien être Jean-François FAVRE.

Le général Borson est originaire de Saint-Pierre d'Albigny. Or, dans cette même ville, est né, suivant Grillet, un professeur, nommé Jean-François Favre, qui publia des ouvrages de grammaire.

1. Paris, éditions de la *Revue de Savoie*, 1913.

2. GRILLET, *Dictionnaire*...., article *Sales*, III, p. 322.

3. *Un Grammairien Savoyard*, p. 2.

Le *Dictionnaire historique et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman* (1807), à l'article *Saint-Pierre d'Albigny*, contient la notice suivante¹ :

« FAVRE (Jean-François), ancien maître de langue italienne à Marseille, à Paris, etc., et secrétaire du Consul de France à Cagliari ; il a publié :

« *Le nouveau Maître italien, ou principes de la langue italienne, suivis de dialogues continus, à la marge desquels sont notés les impropres à éviter* ; Turin, chez les frères Reyccends, 1792, in-12.

« *Il nuovo Maestro Francese, ovvero principi della lingua francese*, *ibid.* »

Ce Jean-François nous paraît être l'auteur des notes que nous avons analysées. Elles abondent en rapprochements avec l'italien. Il y a aussi des allusions à la prononciation des Parisiens et des Marseillais. Noter en marge « les impropres à éviter », ou les fautes de langage, souvent alors désignées sous le nom de « gasconismes », telle est bien la méthode suivie par l'auteur de notre manuscrit. Les dates coïncident également. Si nous pouvions consulter les deux ouvrages mentionnés par Grillet, nos dernières hésitations cesseraient sans doute. Ce minuscule problème de bibliographie savoisienne serait ainsi définitivement élucidé.

J. DÉSORMAUX.

1. Tome III, p. 304.

QUESTION

Le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* : Sainte-Beuve au livre VI, chap. ix^e de son *Port-Royal* ; M. Henri Bremond dans son *Apologie pour Fénelon* (Paris, 1910, page 54) ont parlé tous trois de Sœur Rose. Elle a joué un rôle équivoque dans les agitations religieuses de la fin du xvii^e siècle : les uns la considéraient comme une sainte : d'autres se méfiaient d'elle. Du Guet, qui longtemps avait été des premiers, a dit à la fin de sa vie : « J'ai été trompé ; j'ai été la dupe de la Sœur Rose. »

Quoi qu'il en soit, elle vivait en 1715, retirée à Annecy. Y a-t-elle laissé quelque trace de son séjour ? Y est-elle morte ?

Eugène RITTER.

BARTHÉLEMY ANDRÉ

La ville de Thônes, parmi ses fils qui se sont distingués en dehors de notre province, en compte un qui, jusqu'à ce jour, n'a été connu d'aucun biographe savoyard, quoique son souvenir ne soit point oublié dans la vallée : l'abbé Barthélemy André.

Docteur en Sorbonne, bibliothécaire de Son Altesse Royale Monsieur qui fut depuis Charles X, notre compatriote était né à Thônes le 1^{er} mai 1755 (son père François André, d'une ancienne famille bourgeoise de cette ville, y fut juge de paix sous la Terreur).

Il avait été ordonné prêtre vers l'année 1778, une note d'un de ses parents le désigne déjà comme bibliothécaire de Louis XVI, il y a peut-être confusion. Après la révolution, il faillit être nommé évêque de Quimper, et mourut à Paris vers 1820. Bien des traits de sa vie seraient à éclaircir ainsi qu'un mystère qu'une tradition qui s'est perpétuée dans sa ville natale et dans sa famille fait planer sur sa mort. Rien en ce dernier point ne pourrait nous surprendre, car les auteurs du complot organisé, dont fut victime le duc de Berri, ont bien pu vouloir se débarrasser aussi du grand agent royaliste qu'avait été l'abbé André et qui, maintenant si près du trône par ses fonctions, ne pouvait qu'entraver l'exécution de leurs projets antidynastiques.

Le rôle si actif de cet enfant de Savoie, pendant la tourmente révolutionnaire, nous est rappelé d'ailleurs par Ernest Daudet dans un long article intitulé « Louis XVIII et Bonaparte », publié dans le *Correspondant*, année 1905 (25 février à 10 mars) et qui m'a été aimablement communiqué par M. l'abbé Pochat-Baron, de Thônes, notre confrère.

Louis XVIII, chassé de la Prusse, qu'avait intimidée le coup de force du 18 fructidor et se dirigeant vers Mitau (Russie), n'avait pas perdu courage et en s'éloignant des frontières de la France, il était plus résolu que jamais à employer tous les moyens pour reconquérir sa couronne. Entre ces moyens, celui qui lui paraissait le plus efficace consistait à gagner à sa cause

par des négociations secrètes un ou plusieurs des chefs les plus populaires de l'armée. Le roi d'ailleurs n'était pas seul à penser ainsi, c'était également l'opinion de celui de ses agents qu'il jugeait à cette heure le plus digne de sa confiance, l'abbé André.

« Une curieuse figure, nous dit Ernest Daudet, que celle de ce prêtre de Savoie, dans la force de l'âge, actif, entreprenant, qu'on voit, pendant quatre années, remplir les missions les plus difficiles, sans cesse sur les chemins pour porter à Paris et à Londres les ordres du roi et en surveiller l'exécution, toujours disposé à courir les aventures, à braver les pires dangers, assez habile pour y échapper, assez fin pour découvrir sous les fausses apparences, les zèles intéressés et simulés, assez courageux pour les démasquer, trop prévoyant pour ne pas comprendre l'inefficacité des complots et des soulèvements partiels et pour ne pas leur préférer les procédés de propagande et de persuasion. « Trouver le moyen, écrira-t-il en 1800, de concilier le pouvoir qu'on doit accorder au roi après tant de révolutions avec la portion de liberté dont la nation doit jouir et avec les intérêts de tous, voilà le problème. » Et il ajoute que le meilleur moyen de faire au royalisme des prosélytes, « c'est de ne décourager personne », entendant par là qu'il faut convertir plutôt que frapper. L'homme qui raisonne ainsi, alors que tant d'autres, malgré les leçons antérieures, persistent à conseiller au roi les moyens révolutionnaires, châtiments et vengeances, n'est pas le premier venu. »

De même que l'auteur manquait de renseignements sur les origines de l'abbé Barthélemy André dit « de La Marre », de même il ignore par suite de quelles circonstances il avait été conduit à proposer ses services à Louis XVIII ou celui-ci à les lui demander. « Ce qui est certain, ajoute-t-il, c'est que, dès le début de 1797, il possédait l'entière confiance du roi et celle du comte d'Avary. » Si réellement il eut été bibliothécaire de Louis XVI, comme j'en ai émis l'hypothèse, rien d'étonnant alors qu'il fût en relation avec le comte de Provence et qu'il se soit attaché à la cause de la monarchie.

Venu à Blankenbourg à cette époque, déjà il y avait suggéré l'idée d'une tentative auprès du plus illustre des généraux de la république et si bien persuadé le roi de l'excellence de cette idée, qu'en se séparant de lui le 29 janvier, pour retourner en France en passant par l'Angleterre, où il était chargé de seconder une négociation engagée entre les agents de Paris et

divers membres du directoire et du corps législatif, il emportait un pouvoir signé du roi et ainsi conçu : « J'autorise le porteur du présent billet à entrer en mon nom en relations avec le général Bonaparte. »

Le triomphe républicain du 18 fructidor vint brusquement entraver ou du moins retarder la mise à exécution de cette tentative. « Dans cette nuit cruelle, écrira quelques jours plus tard au roi proscrit l'abbé André qui s'était réfugié en Suisse, toutes nos espérances se sont évanouies, nos plans détruits, nos projets renversés. Il faudra du temps pour se relever et surtout de la prudence. » Enfin, revenant à l'idée qui depuis si longtemps le hantait, il ajoutait sur un ton mi-sérieux, mi-plaisant : « Il y a longtemps que je me creuse la tête pour trouver le moyen d'arriver à Bonaparte. Je n'en vois qu'un : ce serait de trouver un Polonais, digne de votre confiance et assez adroit pour tenter l'aventure. »

Un peu plus tard, et poursuivant toujours le même but, il soumettait à l'agrément de Louis XVIII, en le sollicitant de l'y aider, une autre voie : agir sur le général par l'intermédiaire de sa femme Joséphine, avec qui beaucoup de royalistes étaient liés. Ce qu'on disait de son influence permettait d'espérer que son concours serait efficace. Cette proposition fut trouvée merveilleuse par le roi et d'Avaray, ils l'adoptèrent avec enthousiasme. Un avenir prochain devait déjouer ce dessein.

A la fin de janvier 1800, nous voyons notre agent royal, qui n'est plus connu que sous le nom de « de La Marre », débarquant à Mitau où il avait fait une apparition un an avant. Il y vient soumettre au roi proscrit de nouveaux projets, dont ses passages en Angleterre et en France, ses conversations avec des royalistes, ses observations personnelles lui ont démontré la nécessité et notamment, de concert avec son ami Royer-Collard, dit « Aubert », l'établissement à Paris d'un conseil royal. Le prince lui accorda tous les pouvoirs qu'il lui demandait et le droit de recruter pour le mieux avec Royer-Collard, les membres de son conseil ; de plus il les mit tous deux en état de négocier, en écrivant lui-même à Bonaparte et à divers hommes influents, ou, si la négociation échouait, de provoquer un vaste soulèvement intérieur.

Les écrits rédigés à la requête de l'abbé André, forment un volumineux manuscrit, nous dit E. Daudet. On y trouve les instructions les plus détaillées, des pouvoirs positifs ou éventuels, des lettres pour Bonaparte, le consul Lebrun, le général

Moreau, etc. — Du tout il résulte que c'est un vaste plan d'ensemble, qu'avec l'aide de « Aubert », il était chargé de mettre sur pied, lequel avait pour but principal la formation à Paris, d'un conseil pourvu de tous les moyens pour négocier soit avec le premier consul, soit avec des personnages importants, en vue du rétablissement de la monarchie, ou pour renverser par les armes le gouvernement consulaire, proclamer le roi et gouverner jusqu'à son arrivée.

De retour à Paris au commencement d'avril et après s'être arrêté à Augsbourg où il siégeait à l'occasion, l'abbé de La Marre se mit de suite à l'œuvre et grâce au travail préparatoire auquel en son absence, s'était livré Royer-Collard, il ne fallut que quelques jours pour mettre le conseil sur pied et à la fin d'avril les diverses mesures étaient arrêtées.

Laissant se poursuivre pendant près de trois ans, démarches et négociations sans nombre, que des entraves nouvelles toujours empêchaient d'aboutir, puis les derniers espoirs de Louis XVIII se dissipèrent à la suite de la réponse décourageante du Corse et des tentatives que ce dernier fit auprès de lui, non pour lui rendre sa couronne, mais pour obtenir qu'il y renoncât, nous revoyons enfin notre compatriote, le fidèle abbé de La Marre comme l'appelle Daudet, quitter le 4 mars 1803 sa résidence de Varsovie et se diriger sur l'Angleterre. Le roi proscrit le chargeait d'aller faire connaître au comte d'Artois son frère, sa fière réplique à Bonaparte et tout ce qui s'était passé.

Barthélemy André, dans son ardent désir du rétablissement de la monarchie, s'étant attaché à l'espérance de faire remplir au premier consul, en faveur des Bourbons, le rôle de Monk, le restaurateur des Stuarts, ne s'abusait que trop sur les sentiments du futur empereur ; les évènements se chargèrent de le détromper.

LOUIS PFISTER.

Le Collège de Saint-Nicolas d'Annecy

EN AVIGNON

(Suite)

Catalogue de MM. les Collégiés depuis 1705, selon les diocèses

ANNECY

Il faut remarquer que les huit places d'Annecy ont vaqué depuis l'an 1702 jusqu'à l'an 1724.

Pierre-François de Sales,	entré le 29 mars 1724,	sorti le 2 févr. 1727
Claude-François de Lachinal,	— — —	27 sept. 1725
Nicolas du Max,	— — —	7 déc. 1724
François Favre,	— — —	23 juill. 1726
Jacques-François du Crest,	— — —	4 févr. 1725
Philippe-Antoine Nouvellet,	— — —	12 août 1729
Jean-Claude Buchard,	— — —	—
André Ribiollet,	— — —	6 juill. 1728
Claude-Louis de Lachinal,	— 27 avril 1725	— 2 juill. 1729
Henry-Jos ^{ph} du Frenay de Monargue,	— 17 avril 1725	— 26 sept. 1730
Etienne Marchant,	— 14 oct. 1726	— 24 sept. 1734
Joseph Grillery,	— 29 nov. 1726	— 5 juill. 1730
André-Franç'-Constantin de Moussy,	— 7 nov. 1727, mort le	22 mars 1731
Jean-François Reverdy,	— 21 nov. 1728, sorti le	2 juin 1730
Jean-Antoine Burdin,	— 22 oct. 1729	— 21 oct. 1733
François de Ronzier,	— — —	— 21 oct. 1735
Philibert Buchard,	— 7 nov. 1729	— 4 oct. 1732
François Guillet,	— 27 oct. 1730	— 19 juill. 1734
Gaspard Burnod,	— 27 oct. 1730	— 8 mars 1733
Joseph Grandin,	— 27 oct. 1731	— 25 juin 1736
Maurice Bouvier,	— 27 oct. 1731	— 25 janv. 1737
François Courtois,	— 20 oct. 1731	— 30 avril 1735
Jean-Michel Donzier,	— 20 jan. 1734	— 22 mai 1739
François Lachenal,	— 28 oct. 1734	— 11 oct. 1738
Antoine Faurax,	— 28 oct. 1734	— 22 juin 1738
Jos ^{ph} -Laur ^t -Constant ⁿ de Moussy,	— 13 sept. 1735,	— 4 juin 1742
Jean-Michel de la Charrière,	— — —	— 14 juill. 1740
Jean-Jacques Rouch,	— 25 oct. 1735	— 3 oct. 1740
Prosper-Claude Paget,	— 26 nov. 1736	— 25 juin 1738
François-Ferdinand Jacquier,	— 2 déc. 1737	— 22 juill. 1740
Joseph du Parc,	— 2 oct. 1738	— 27 déc. 1743
Jean Germain,	— 4 oct. 1738	— 23 juill. 1740
Antoine Nicollin,	— 22 oct. 1738	— 2 nov. 1739
Jacques Floccard,	— 26 mai 1739	— 14 juill. 1743

Jean-Aimé Veizi,	entré le 26 jan. 1740	sorti le 22 mai 1745
Joseph-Marie Montréal,	— 20 oct. 1740	— 26 sept. 1744
Joseph-Emmanuel Gillot,	— 23 oct. 1740	— 26 sept. 1744
Claude-Aimé Mauris,	— 7 nov. 1740	— 22 mai 1745
Jean Masson,	— 2 nov. 1741	— 23 juill. 1745
Pierre-François de Roget de Cevin,	— 6 nov. 1742	— 29 mai 1748
Etienne Rossillon,	— 25 oct. 1743	— 7 juill. 1748
Dominique Depolier,	— 25 avr. 1744	— 26 avril 1749
Nicolas Desrippes,	— 27 oct. 1744	— 7 juill. 1748
Antoine de Roget de Cevin,	— 22 oct. 1745	— 26 janv. 1748
Sigismond-Christin Pevand,	— 29 sept. 1745	— 16 mai 1751
Bernard Desmaisons,	— 30 sept. 1745	— 28 sept. 1748
Joseph-Philibert Nicollin,	— 30 sept. 1745	— 8 avril 1749
Joseph Terrier,	— 18 oct. 1748	— 27 janv. 1753
Claude-Aimé David,	— 23 oct. 1748	— 20 mai 1753
Jacques Despine,	— 23 oct. 1748	— août 1753
Joseph de Mouxy de Planchamp, (mis dehors).	— 3 nov. 1748	— 9 juin 1750
Prosper Petel,	— 24 déc. 1748	— 27 jan. 1753
Mathieu Baud,	— 27 jan. 1749	—
Jean-Claude Carron,	— 6 fév. 1749	—
Michel Arnaud,	— 24 sept. 1749	—
Laurent Grillet,	— 23 oct. 1749	— 1755
François Rolland,	— 1 nov. 1749	— 1755
Claude-Marin Pissard,	— 26 oct. 1750	— mai 1756
Vincent-Gaspard-Xavier de Loys,	— 23 oct. 1751	— 1755
Charles-Aimable Daviet de Foncenex,	— 1 juin 1753	— 24 oct. 1757
Prosper Crochon, (ne se croyait pas appelé à l'état ecclésiastique).	— 29 sept. 1753	— 23 fév. 1754
Bernard Picholet,	entré le 10 oct. 1753	— 24 oct. 1757
Jean-Marin Pissard,	— 10 oct. 1753	— 5 avr. 1759
Jean-Antoine de la Place.	— 16 oct. 1755	— 24 mai 1758
Pierre-François Morel,	— 16 oct. 1755	— 13 juin 1759
Jean-Claude-Gabriel Garnier.	— 26 oct. 1755	— 20 oct. ?
Michel-Joseph Fuljod,	— 19 oct. 1755	— 2 août 1759
Pierre-Marius Rossillon,	— 2 nov. 1756	— 20 juill. 1761
Charles Antoine de Montvagnard,	— 29 nov. 1757	— 15 sept. 1759
Jean-François Garbillon, (mort au collège).	— 2 déc. 1757	— 17 oct. 1758
François de Blanlys d'Elis,	— 10 oct. 1758	—
Jean-Georges Dubouloz,	— 21 mars 1759	—
Louis Hoqueret,	— —	— 21 mars 1762
François Dufour,	— 23 oct. 1759	— —
Jacques-François Milleret,	— —	— —
Claude-Marie Ferrer,	— —	—
Charles-Louis Baudé.	— 21 oct. 1760	—
Joseph-Baptiste Bouvard (?)	— 18 nov. 1761	—
Jean-Joseph Croset,	— 21 sep. 1762	—
Jean-Claude Genoux,	— —	—
Pierre Fornod (?)	— 22 oct. 1762	—

Jean-François Dadaz,	entré le 13 nov. 1762		
Jean-Baptiste Lacombe,	— 24 nov. 1763		
Michel Triquet,	— 10 oct. 1764	sortile	août 1768
(ayant quitté l'habit ecclésiastique).			
Jean-Benoît Chevrier,	— 23 oct. 1764	—	nov. 1768
François Cathiard,	— —	—	jan. 1768
Paul-François Genin,	— 15 fév. 1766	—	25 oct. 1770
Jean-Joseph Croset,	— 23 sep. 1766	—	10 sept. 1767
Marie-Alexandre Burdin,	— —	—	28 avril 1767
(mis dehors):			
Jean-François Perret,	— 22 nov. 1767	—	13 juin 1772
Gaspard-Philibert de Fesson,	— —	—	29 oct. 1768
(réclamé par ses parents).			
Marie-Etienne Curtet,	— —	—	12 oct. 1771
Jean-Pierre Sage,	— 28 nov. 1767	—	13 avril 1773
(mis dehors).			
Claude Veyrat,	— 19 oct. 1768	—	13 avril 1773
Pierre-François Guillet,	— 19 oct. 1769	—	10 oct. 1772
Jean-François Duc,	— —	—	18 juin 1774
Jean-Charles Dussolier,	— —	—	23 juin 1772
Marie-Alexandre Burdin,	rentré le 31 oct. 1770	—	28 août 1773
(mis dehors).			
Jean Charcot,	entré le 13 oct. 1772	—	17 juin 1776
Jean Lacombe,	— —	—	18 avril 1773
(mis dehors).			
Marie-Claude-Louis de Regard,	— 16 nov. 1772	—	9 juin 1776
(mis dehors).			
Georges Germain,	— 20 oct. 1773	—	27 juin 1775
(mis dehors).			
Claude Perrin,	— —	—	7 juin 1779
Jean-François Thonin,	— —	—	—
Joseph Duport,	— —	—	17 juin 1776
André-Marie Maistre,	— 21 oct. 1773	—	12 juil. 1778
(mis dehors)			
Jean-Joseph Raphet,	— 27 oct. 1774	—	2 mars 1779
François Montréal,	— 12 oct. 1775	—	13 juil. 1776
(ne voulut pas être ecclésiastique).			
Marin-François Pissard,	— 15 oct. 1776	—	16 fév. 1780
Jacques Maniglier,	— —	—	5 août 1780
Claude-Marie Duc,	— 13 oct. 1776	—	3 août 1780
Jean Chapuis,	— —	—	—
Jean-Claude Songeon,	— 12 oct. 1779,	—	24 mars 1782
(mis dehors).			
François Favre,	— —	—	—
Nicolas Anthonioz,	— —	—	26 mai 1783
(mis dehors).			
Joseph-François Malinjoz,	— 19 fév. 1780	—	4 fév. 1781
(mis dehors).			
François Godet,	— 4 oct. 1780	—	22 jan. 1784
Joseph Duc,	— 11 oct. 1780	—	24 juin 1784

Jean-Baptiste Domenjoud.	entré le	11 oct. 1780	sortile	22 juin 1786
Joseph-Louis Boch,	—	—	—	28 avril 1783
Jean-François Fichet,	—	20 mars 1781	—	30 sept. 1784
Michel Audé.	—	27 oct. 1782	—	—
André-Marie Montréal.	—	—	—	22 juin 1786
Jean-François de Rolland,	—	3 nov. 1783	—	—
Pierre-Marie Gerdil,	—	21 oct. 1784	—	—
Victor Ballaloud,	—	—	—	—
Etienne Cathiard,	—	—	—	—
Joseph Carlin,	—	18 oct. 1785	—	—

CHAMBÉRY

Claude-François Charrot, (mis dehors).	entré le	19 oct. 1720,	sortile	22 nov. 1712
Louis Girod.	—	20 sep. 1723	—	20 oct. 1728
Jean Hugonnier,	—	2 déc. 1725	—	4 mars 1725
Daniel Sage,	—	7 déc. 1723	—	28 sep. 1727
Charles Sonnier,	—	26 jan. 1725	—	7 mai 1726
Claude-François Planaz,	—	5 nov. 1727	—	26 sep. 1730
Joseph Chabert,	—	20 déc. 1730	—	20 mai 1730
Gaspard-François Cholet,	—	3 oct. 1731	—	28 août 1736
Pierre Revil,	—	22 oct. 1732	—	8 juill. 1733
Jean-Antoine Vectier,	—	9 oct. 1733	—	22 sep. 1739
François Laurent,	—	15 déc. 1736	—	25 déc. 1740
Pierre Morel,	—	15 déc. 1739	—	30 sep. 1745
Joseph Gagnère,	—	20 jan. 1742	—	17 avril 1746
Aimé-Marie Dichat,	—	13 oct. 1745	—	mars 1751
Victor Giraud,	—	26 oct. 1746	—	28 sep. 1748
Antoine Basin,	—	13 oct. 1748	—	—
Michel Didier, (mis dehors).	—	3 nov. 1751	—	23 fév. 1757
Joseph Martin, (mis dehors).	—	6 mars 1754	—	9 avril 1756
Martin Blard,	—	23 mai 1757	—	5 avril 1759
Claude Perrière d'Aix, (mis dehors).	—	23 oct. 1759	—	3 mai 1759
Marie-Michel Perret, (mis dehors).	—	30 oct. 1759	—	12 août 1760
Melchior Gariod,	—	24 nov. 1759	—	—
Louis Ginet,	—	4 avril 1761	—	—
Pierre Defanis,	—	4 mai 1763,	sortile ?	—
Vincent Voyron,	—	23 oct. 1764	—	—
Jacques-François Mayan, (mis dehors).	—	27 déc. 1768	—	12 oct. 1771
Charles Domenget, (mis dehors)	—	3 fév. 1769	—	fév. 1770
Maurice-Frédéric Fleury,	—	18 fév. 1771	—	—
Louis-Marie de Butet du Bourget,	—	31 juil. 1779	—	24 juin 1779
Jacques Domenget,	—	17 nov. 1772	—	25 mars 1776

Jean-Antoine La Salle, (mis dehors).	entré le 2 mai 1776	sorti le 13 sep. 1777
Charles-François Bodevin,	16 oct. 1776	— 4 juill. 1780
Claude Trolliet,	— 20 déc. 1778	— 24 juill. 1781
Michel Brunet, (mis dehors).	8 nov. 1780	— 19 fév. 1783
Pierre de Ville,	— 27 oct. 1781	— 3 mars 1783
François-Louis Mollot,	— 19 oct. 1783	—
Charles Gruat,	— 19 oct. 1783	— 15 janv. 1785
Desgeorges,	— 30 avril 1785	—

Le 22 novembre 1712, jour de Sainte-Cécile, M^{sr} Salviati, vice-légit, ayant renvoyé les sieurs Symond, de Maurienne, et Scarrolo, de Savone, dix autres collégiés voulurent sortir du collège pour soutenir les deux qui en avaient été mis dehors, ce que ayant sù, le dit M^{sr} Vice-légit ne voulut pas qu'on les reçut dans le collège, et ils en furent ainsi tous exclus : c'étaient MM. Lavagna, Doulhon, Bardonnèche, Charrot, Grassi. Guichard, Blache, Bron, Matty et Martin.

Il y eut ordre de la S. C. de Propagande à M^{sr} le Vice-légit de ne les plus recevoir.

MAURIENNE

Jean-Baptiste Symond, (mis dehors).	entré le 3 oct. 1710,	sorti le 22 nov. 1712
Jacques Martin, (mis dehors).	— 25 oct. 1712	— —
Jean-Pierre Rosaz,	— 2 oct. 1714	— 6 nov. 1719
Pierre Sambuis,	— —	— 7 juin 1720
Claude-François Borelly.	— 2 nov. 1719	— 31 mai 1722
Jean-Baptiste Grange.	— 16 juill. 1719	— 17 août 1725
Pierre du Pré,	— 26 août 1723	— 27 juill. 1729
Joseph Rinol,	— 22 oct. 1725	— 14 juin 1730
Antoine-Louis Germain,	— 5 déc. 1729	— 30 avril 1735
Antoine Motton,	— 9 oct. 1730	— 29 août 1734
Jean-Antoine du Pré,	— 9 nov. 1733	— 22 mai 1737
Jean-François Carron.	— 27 nov. 1734	— 4 août 1735
Landry Turbil,	— 24 oct. 1735	— 2 nov. 1739
Noël Rambaud,	— 22 mai 1737	— 20 juill. 1740
Jean Buissier.	— 17 nov. 1739	— 7 juill. 1744
Joseph Solard,	— 20 nov. 1740	— 23 juin 1745
Jean-Baptiste Borellin,	— 17 oct. 1744.	— 22 déc. 1748
Louis-François Truchet, (mis dehors).	— 17 oct. 1745	— sep. 1749
Jean-Claude Carron,	— 6 fév. 1749	— 20 mai 1753
Michel Arnaud, (mis dehors).	— 24 sep. 1749	— 1 avril 1750
Pierre Freney,	— 14 oct. 1750	— 1754
Antoine-Ferdinand Rapin, (pour embrasser l'état religieux).	— 11 oct. 1753	— 28 août 1756
Jean-Pierre Sibué,	— 27 oct. 1754	— 15 sep. 1759

Louis Darve,	entré le 19 sep. 1756	sorti le 2 août 1761
Jean-Baptiste Bérard,	— 4 nov. 1759	—
Jean-Jacques Léglise,	— 30 oct. 1761	—
Jean-François Perrin,	— 18 nov. 1763	—
Jacques Clert,	— 9 nov. 1767	— 6 avril 1773
Jean-Dominique Riond,	— 9 nov. 1767	—
Joseph Borivent,	— 29 sep. 1773	— 23 mai 1778
Joseph Rivol,	— 29 sep. 1773	— 11 août 1775
(mis dehors).		
Claraz,	— 1782	— 22 juin 1786
Huiseind,	— 1782	— 28 sep. 1786

(A suivre.)

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Associazione fra oriundi Savoïardi e Nizzardi italiani.

Nous avons reçu le bulletin n° 7, portant la date de décembre 1917 (72 pages). Il donne une liste très intéressante des Savoyards qui ont obtenu des distinctions pour leur conduite pendant la guerre. On relève dans cette liste 9 médailles d'argent et 4 médailles de bronze à la valeur militaire.

A signaler une émouvante biographie du général Gustave Rubin de Cervens, due à la plume du Comte de Sonnaz.

Le Président de l'Association rappelle aussi quelques souvenirs du général Borson, dont il retrace sommairement la carrière.

Enfin, deux articles nécrologiques concernent des Savoyards : le commandeur Louis de Lachenaï, préfet d'Avellino, mort le 17 novembre 1917 et le comte Fernand de Barral de Montauvrard, décédé le 14 janvier 1917.

Excellente publication, toujours agréable à parcourir.

Vers l'Italie. — La percée du Mont-Blanc, par Alfred ANTHONIOZ, Genève, Wyss et Duchêne, 1918, in-8°, 23 p.

Notre actif confrère préconise « la création d'une grande artère mettant en communication directe l'Italie et la France par le tunnel du Mont-Blanc. » Il cite, à l'appui de sa thèse, les opinions des ingénieurs et des hommes d'Etat des deux pays; il donne des chiffres et ne néglige rien pour convaincre le lecteur.

Souhaitons que cette brochure ait plus de succès que celles qui l'ont précédée au sujet de la même question.

Les comparaisons de Saint François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote, par le Chanoine A. SERVETTAZ, Annecy, imprimerie Commerciale, 1918, in-8°, 54 p.

C'est une idée originale, que celle de grouper par tableaux les images et comparaisons qu'on trouve dans l'*Introduction à la Vie dévote*. M. l'abbé Servettaz s'est acquitté de cette tâche avec talent. Il répartit en trois groupes les comparaisons tirées des trois règnes de la nature : animal, végétal, minéral ou inorganique. Dans cette dernière catégorie, il range « la vicissitude

des saisons », le luth, l'horloge, l'histoire, et tout ce qui n'a pas trouvé place dans les deux autres.

Il y a aussi des comparaisons empruntées à l'ordre surnaturel et à la Sainte-Ecriture.

L'auteur donne un souvenir aux précurseurs et successeurs de saint François de Sales, — saint François d'Assise et Rousseau, — qui, « chacun à sa manière et sur des autels très dissemblables » célébrèrent le culte de la nature. On voit que M. Servettaz a beaucoup lu et beaucoup retenu. Son travail est instructif et édifiant. Il ne manque, d'ailleurs, ni d'agrément ni d'habileté dans l'exposition.

* * *

M. FERRERO. I. **La France veut-elle garder la Savoie?** 1 vol. in-8°, 277 p. — II. **Genève, Gex et Savoie. Neutralité douanière. Les Zones franches,** 1 vol. in-8°, 258 p. — III. **Annexes,** 1 vol. in-8°, 197 p. Laval, imprimerie L. Barnéoud, 1918.

Depuis son détachement de la Savoie, en 1535, Genève s'est trouvée, au point de vue économique, dans une situation fautive, d'où elle a toujours essayé de sortir. Entourée de tous côtés par des voisins gênants, dont elle a besoin pour se ravitailler, elle ne laissa échapper aucune circonstance ni aucun prétexte pour se donner de l'air et se désenclaver. Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus adroit. La diplomatie genevoise, « avec une habileté proverbiale », a mis en action cet adage. Elle a, d'ailleurs, bon appétit. Tantôt il lui faut « un agrandissement considérable, jugé nécessaire pour présenter à la Suisse un co-État capable de contribuer à sa considération » ; tantôt « il lui paraît très convenable que tout ce qui est sur la rive droite de l'Arve, soit suisse » ; à un moment donné, elle se contente de « ce petit territoire stérile » qu'on appelle le pays de Gex et « que sa position semble destiner à appartenir à la Suisse » ou de « *ce mouchoir* qui s'étend depuis Bonneville sur la rive gauche de l'Arve et du Rhône ». Elle pousse même la modestie jusqu'à dire : « N'allez pas être divisés sur la question du trop ou du trop peu, sur les Usses, le Fier ou le Vuache, sur Filly ou la Dranse, etc. Prenons ce que nous pourrions avoir, et disons grand merci ! » Toujours prendre, ne rien donner, ne jamais rendre, telle fut, dit M. Ferrero, la règle de conduite des Genevois. Non sans malice, il étudie et met à nu les intrigues et les ruses de ces avides voisins. *lassant leurs adversaires* par une patience et une ténacité que rien ne décourage. Il nous montre, au moment de l'élaboration des traités de 1814-1815, les délégués de Genève (Pictet de Rochemont, François d'Yvernois, Eynard), écoutant aux portes, furetant partout, falsifiant des documents, modifiant leurs attitudes et leurs demandes suivant les circonstances, mettant même au service de leur cause les bonnes grâces de M^{me} Eynard et d'Yvernois, multipliant les démarches auprès des plénipotentiaires des quatre puissances alliées (Russie, Prusse, Autriche et Angleterre) et finalement les influençant assez pour que leurs opinions fussent représentées et débattues au Congrès comme s'ils y avaient personnellement assisté. C'est par ces procédés qu'après avoir réclamé trois fois le pays de Gex, le Chablais, le Faucigny, plus des indemnités de guerre, ils obtinrent dix-sept communes savoyardes, « la langue de Versoix » et l'extension de la neutralité helvétique à la Savoie du Nord. M. Ferrero dit que cette neutralité fut surtout établie au profit de la Sardaigne, par conséquent au profit de la France substituée à la Sardaigne

depuis l'annexion de 1860, et que la puissance bénéficiaire a le droit d'y renoncer. Mais, même s'il reste un doute à cet égard, la neutralité qui donne à la Suisse le droit d'occuper militairement notre pays apparaît aujourd'hui comme une source d'odieuses vexations, comme une intolérable restriction à la souveraineté de la France sur la Savoie et comme l'amorce d'une annexion définitive que Genève a toujours rêvée et que ses dirigeants n'ont jamais perdue de vue¹. Il faut supprimer cette servitude. Ainsi se justifie le titre du volume. Ce livre n'est pas une dissertation académique et platonique : c'est un livre probant et convaincant, qui a la portée d'un acte de courage; il dit nettement ce qui est à dire, et notre Gouvernement doit savoir ce qui lui reste à faire.

Si, dans le premier volume, M. Ferrero fait œuvre d'historien, dans le second il présente une véritable étude d'économie politique sur le régime des zones douanières. Il a lu tous les ouvrages relatifs à la question qu'il traite et il se les est assimilés de manière à en citer, au moment opportun, tous extraits utiles.

Les abus des zones occupent, dans cette étude, une large place, ainsi que les ennuis, petits et grands, que le régime actuel occasionne, surtout depuis la guerre. La pénétration des produits austro-allemands sans droits d'entrée et sans contrôle, la contrebande sur les blés et farines, le trafic des certificats d'origine et des acquits-à-caution, les déclarations mensongères, tous les méfaits de l'admission temporaire et tous les genres de fraude sont passés en revue. Le procès est instruit dans les règles et la condamnation est annoncée : Zonien, tu dois mourir ! Seulement, cette mort doit être un suicide. Et voilà le *hic* ! Pour persuader au condamné qu'il doit se sacrifier, M. Ferrero lui promet « la tasse et la pipe à bon marché ». Ce résultat serait obtenu par un système de bons de franchise ingénieusement conçu pour faire bénéficier les ci-devant zoniens d'une réduction de droits sur certaines denrées.

Mais ne nous leurrons pas sur ces combinaisons : ce ne sont que des expédients. La Zone contrariant Genève et Genève se débattant contre la Zone rappellent trop la fable des *Membres et de l'estomac*. Le malaise durera jusqu'au jour, encore éloigné, mais certain, où la mentalité de cette ville, transformée par l'immigration de plus en plus envahissante des Savoyards et des Gessiens, lui fera comprendre qu'elle doit spontanément accepter les mêmes lois que son entourage et redevenir le chef-lieu politique du département du Léman reconstitué.

Le troisième volume, ainsi que son titre l'indique, est uniquement consacré à la publication des documents recueillis par M. Ferrero pour appuyer ses dires. Il témoigne des soins et du zèle avec lesquels les recherches ont été faites. Ce labeur énorme n'a pas empêché certain folliculaire genevois de traiter d'*ignare* l'économiste compétent, le polémiste inlassable, un peu acerbe, auquel nous devons l'étude la plus complète qui ait paru sur les zones. Mais injurier n'est pas répondre, et s'il est un point sur lequel tout le monde peut être d'accord, c'est que l'auteur ne manque ni de talent ni de connaissances — et qu'il sait s'en servir.

François MIQUET.

1. La Suisse ferait tomber cette accusation si elle prenait elle-même l'initiative d'une demande de suppression de la zone militaire et ce beau geste ne pourrait qu'ajouter à son crédit pour le règlement des questions relatives à la zone douanière.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1918

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane.	v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la <i>Revue Savoisienne</i>	x1
Séances mensuelles : janvier, 1 ; février, 9 ; mars, 14 ; avril, 53 ; mai, 57 ; juin, 60 ; juillet, 101 ; octobre, 133 ; novembre, 138 ; décembre.	141
Notices nécrologiques par M. MIQUET : G ^{al} BORSON, 1 ; S. FRÉZAT, 2 ; M ^{re} V. BORDEAUX, 14 ; MEYER, 53 ; ANT. MANNO, 54 ; F. LAEFFER, 57 ; LOUIS MACON, 57 ; J. CARRON, 133 ; H. MARULLAZ, 134 ; Commandant DEBARNOT, 134 ; DEBICKI, 134 ; René CROLARD, 134 ; M ^{re} PEROUSE, 138 ; M ^{re} C. ANTHONIOZ, 138 ; M ^{re} TURINAZ, 138 ; M ^{re} REBORD, 141 ; WEITMEN, 141 ; L. RASSAT.	142
Distinctions et félicitations : MM. Eugène RITTER, P. LANGLOIS, G ^{al} BORDEAUX, 3, 60 ; RIÉDER, 3 ; Ch. ANTHONIOZ, 54 ; LETONNELIER, J. et F. SERAND, 58 ; E. BALLEYDIER, 58 ; BLANDIN, 60 ; SAUTIER-THYRION, D ^r GALLET, 101 ; H. BLANC, 134 ; MERCIER, 134 ; C ^r DOYEN, 134 ; RICHARD, D ^r GALLET.	138
Compte-rendu financier de l'exercice 1917.	4
Projet de budget pour 1918.	5
Questions relatives au domaine de Montrottier	6
Projet de classement de partie du château de Montrottier.	11
Dons à la Florimontane. . . 6, 9, 14, 20, 56, 58, 61, 101, 135,	143
Modification des Statuts.	8
Renouvellement de trois membres sortants du Comité.	9
Approbation des Statuts	139
Election des vérificateurs des comptes.	9
Election du bureau pour 1918.	9
Programme du Concours de Poésie et de Beaux-Arts pour 1918	21
Concours de Poésie et de Beaux-Arts pour 1918. — Lauréats	143
MIQUET F. Rapport sur le concours de poésie de 1918.	147
J. SERAND. Photographies d'anciens membres de la Florimontane	56
M. L. R. Visite au château de Montrottier.	61, 107

ARCHÉOLOGIE.

MARTEAUX. Sur un ancien menhir près d'Amancy (<i>Pierre du milieu du monde</i>).	13
— Sur un bloc à cupules à Maxilly	19
LETONNELIER. Le bénitier de l'église de Cluses	62
— Une inscription au presbytère d'Arâches.	62
MARTEAUX. Étude sur les villas gallo-romaines du Chablais.	64 114

BIBLIOGRAPHIE.

MIQUET. Quelques raretés bibliographiques.	15, 59
DÉSORMAUX. Sur quelques articles concernant la Savoie 18, 102,	103
A. GAVARD. <i>Un des grands cavaliers de l'Empire. Le baron Marullaz</i> , par F. Marullaz	49
MIQUET. <i>I generali Ettore Guiseppe di Gerbaix di Sonnaz</i> , par MM. Gonzaga et Gerbaix de Sonnaz.	52
MIQUET. Sur le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse	60
DÉSORMAUX. Revue bibliographique savoisiennne. Divers	95, 98
— <i>Les Allemands à Saint-Dié</i> , par Raoul Allier	96
MIQUET. <i>La neutralisation de la Suisse et de la Savoie</i> , par Edouard Payen	99
— <i>Bayonne et les Saints fondateurs de la Visitation</i> , par le Chanoine Daranaz	99
— <i>Histoire militaire de la Suisse</i>	106
M. L. R. <i>La victoire de très-haut et magnanime prince Emanuel-Philibert duc de Savoie</i> , par Marc-Claude de Buttet, réimpression par le chevalier d'Arcollières.	100
MIQUET. <i>Associazione fra oriundi Savoïardi e nizçardi italiani</i>	174
— <i>La percée du Mont-Blanc</i> , par Alfred Anthonioz	174
— <i>Les comparaisons de S. François de Sales dans l'Introduction à la Vie dévote</i> , par le Chan. A. Servettaz	174
— <i>La France veut-elle garder la Savoie</i> , par M. Ferrero	175

BIOGRAPHIE.

MIQUET. Sur le poète Ducis et sur la conférence de M. Cœnard	10, 54
BOILLOT. Sur M ^{re} Rey et l'abbé de Salignac-Fénelon.	10
— Deniers de mariage de M ^{re} de la Chambre.	135
MIQUET. Une Annétiennne à Florence : Luisa André	15
— Allemands d'origine savoyarde.	136
— Un précurseur de Raspoutine.	137

DÉSORMAUX. Un livre portant une dédicace de G. Sommeiller	19
MIQUET. Note sur la jeunesse de Sommeiller	59
LETONNELIER. Sur un fragment de lettre autographe de saint François de Sales	161
PFISTER Louis. Barthélemy André.	165

GRAVURES.

Les Gorges du Fier. Plans et coupes.	25, 25, 31, 73, 77
--	--------------------

HISTOIRE.

MIQUET. Sur l'obtention des titres de noblesse au xvi ^e siècle	11
— <i>Le Livre d'Or des Savoyards</i>	11, 187
LETONNELIER. Sur une ancienne gravure représentant Annecy	11
DUBETTIER. La date de l'ouverture des galeries des Gorges du Fier	15
REBORD. Un souvenir ignoré de saint François de Sales	20
MIQUET. Deux entrées en possession.	32
REBORD. Attentats contre les églises et les personnes ecclésiastiques du diocèse de Genève dans la seconde moitié du xviii ^e siècle	34
LETONNELIER. Voltaire et la Savoie.	36, 79, 120
— Un à-propos patriotique en 1860	135
MIQUET. Sur quelques chansons savoyardes de 1815.	55
MARTEAUX. Sur l'orgue et le clocher de l'abbaye d'Abondance	55
MIQUET. Sur Joseph de Maistre et le tsar Alexandre I ^{er}	140
LETONNELIER. Costumes de la vallée de l'Arve sous la Révolution et l'Empire.	145
BRUCHET Max. Document inédit concernant le couvent de Sainte-Croix à Annecy.	153
REBORD (Chanoine). Paroisse de Sainte-Catherine au Semnoz.	159
RITTER Eugène Question.	164
LETONNELIER. Les biens fonciers de l'Evêque Pierre Fenouillet	56
MARTEAUX. Sur la table monacale au xv ^e siècle.	58
MIQUET. En Savoie avant la Révolution : les intendants, 42 ; les clochers du Genevois, 46 ; la ferme du tabac, 47 ; la douane, 86 ; la gabelle du sel et la voiture du sel de Tarentaise, 89 ; routes royales et chemins publics, 91 ; dindonneaux.	92
LETONNELIER. La première imprimerie d'Annecy.	93
— Sur la chute du Mont-Granier, d'après la chronique de Salimbene	103
MIQUET. Le collège de Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon 127,	169

HISTOIRE NATURELLE.

A. CROLARD. Sur la tourbe.	10
— Sur le développement économique de la Savoie	135
MIQUET. Les recherches de M. Miège sur un nouvel engrais phosphaté	16
GORCEIX, LE ROUX et MORET. Histoire géologique de la formation des Gorges du Fier.	23, 73
MORET. Note de géologie de guerre.	144

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

X. Pièce étymologique sur le nom d'Annecy	10
DÉSORMAUX. Un détracteur de la Montagne, Chateaubriand et le « Voyage au Mont-Blanc »	101
C ^{te} LAVOREL. Du vrai patois. <i>On r'èlò</i> , poésie	104

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX. Considérations sur l'historique du vocable <i>Savoyard</i>	17
LETONNELIER. Sur le sens du mot <i>mure</i>	62
MArTEAUX. Communication sur l'évolution des noms familiaux.	62
— Sur l'ancien parler, notes relevées dans les chartes	105
— Sur les noms de famille en <i>al</i>	136
— Sur les mots <i>Ris</i> et <i>Quis</i>	139
DÉSORMAUX. Notes lexicographiques : I. <i>Rossignol et Rhododendron</i> , 109 ; II. Un ancien adjectif savoyard en <i>-age</i> : <i>Ravage</i>	112
DÉSORMAUX. Sur François de Myozinge (<i>Miossingien</i>)	140, 143
MArTEAUX. Sur quelques lieux dits cadastraux	145
DÉSORMAUX. Note étymologique : <i>Tréson</i>	156
— Sur un grammairien savoyard.	163

ERRATA.

- Page v, ligne 25. au lieu de : Grivaz, chef de bataillon au 107^e, lire : au 170^e.
— 51, ligne 46. au lieu de : Pour glorifier son défenseur de 1914, lire : de 1814.
— 94, au lieu de : *viridario ejusdem...*, lire : *viridario*.
— — : in *viridario predicto*, lire .. : *viridario*.
— 98, 1^{re} ligne, au lieu de : 62^e bataillons d'*alpins*, lire : de chasseurs 1.
— 2^e ligne, au lieu de : ... 51^e bataillon de chasseurs, lire : d'*alpins*.
— ligne 14, au lieu de : chasseur Pétellat, du 15^e, lire : du 51^e.

1. « Car le 61^e bataillon est un bataillon de chasseurs à pied et non d'*alpins*. » Rectifications de l'auteur citées, M. R. Allier.]

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 07324 6269

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 07324 6269

